هكذا من الأصل

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 12891 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine – JEUDI 10 JUILLET 1986

M. MZALI REMPLACÉ PAR M. SFAR

M. Bourguiba désigne un nouveau « dauphin »

Reprise en main

En écartant M. Mzali de la direction du gouvernement tunisien – et par voie de conséquence de sa succession, – le président Bourguiba vient de mettre un terme à une situation intenable. Depuis le congrès du Parti destourien il y a trois semaines, au cours duquel le chef de l'Etat avait par un cruel éloge fleuri d'avance la tombe politique de son principal collaborateur, on savait celui-ci condamné.

Le sursis à exécution, accompagné de la mise à l'écart des partisans de M. Mzali, empoisonnait le climat et bloquait les dossiers. En confiant le gouvernement à M. Sfar, économiste sans grande assise politique, connu surtout pour son intégrité, M. Bourguiba reprend les choses en main.

Même si le procédé utilisé à l'égard du premier ministre – loué puis désavoué sans excès d'élégance – peut choquer, il y a dans ce sursaut d'un vieil homme malade qui reprend la barre dans la tourmente quelque chose de propre à frapper les esprits. En Tunisie, il est urgent de rajeunir un parti quinquagénaire. Le chef de l'Etat, en dépit de son âge, revendique l'intégralité du pouvoir comme s'il voulait ressusciter le climat des premiers temps de l'indépendance. Il entend désormais mener une politique de fermeté qui se traduit par des procès à caractère politique, la suspension de tous les journaux mal-pensants et des tracasseries de tout ordre pour les opposants, notamment la condamnation ayant récemment frappé M. Mestiri.

Dans ce contexte, l'éviction de M. Mzali a valeur de symbole. L'homme de l'ouverture et de la démocratisation avait construit son image politique sur des thèmes que M. Bourguiba juge aujourd'hui hors de propos. Les adversaires du premier ministre lui reprochaient son « laxisme ». L'heure était aux hommes à poigne et non aux conciliateurs.

Congédié sans explications, M. Mzali paie peut-être aussi le prix des « émeutes du pain » de janvier 1984. Ce premier ministre affable, accommodant et soucieux d'être en bons termes avec tous s'était fait au bout du compte beaucoup d'ennemis. Son ouverture en direction du monde arabe – fâcheuse pour les positions de la langue française – n'avait pas fait l'unanimité et, surtout, n'avait pas apporté les gains financiers escomptés. L'opposition portait à son débit – tant en matière syndicale qu'à l'égard des adversaires politiques – les décisions venues de plus haut qu'il exécutait à contrecœur.

Son successeur n'aura pas la tâche facile face à une situation économique inquiétante, à un climat social tendu. Il lui faudra tenir tête à la menace persistante que fait peser sur le pays le colonel Kadhafi et à la montée de l'intégrisme.

De toute évidence, le président Bourguiba compte d'abord sur lui-même pour relever des défis de cette ampleur. Si le destin lui en donne le temps, on peut espérer qu'il laissera un homme nouveau s'affirmer. Mais, même dans cette hypothèse optimiste, le précédent Mzali montre combien l'entreprise est périlleuse. La Tunisie, où le glas de la démocratisation semble avoir sonné, trouvera-t-elle sans heurts l'héritier d'un pouvoir sans partage ?

Le président Bourguiba a « démis », le mardi 8 juillet, M. Mzali de ses fonctions de premier ministre pour le remplacer par M. Rachid Sfar, qui devient ainsi son successeur constitutionnel.

De notre correspondant

Tunis. – Si l'éviction de M. Mzali était attendue, la sécheresse du communiqué de trois lignes l'annonçant n'a pas manqué de surprendre. Certes, ses jours en tant que premier ministre semblaient comptés depuis le printemps dernier, mais, après « *la confiance pour le présent et l'avenir* » que lui avait publiquement réaffirmée le chef de l'Etat lors du congrès du Parti socialiste destourien voici moins d'un mois (*le Monde* du 21 juin), on s'attendait à une autre « sortie » et, sinon à des remerciements, du moins à une formule sauvant les apparences.

TOI AUSSI, MON FILS !

PLANTU

Il est vrai que, tout au long de ces derniers mois, le président Bourguiba n'avait pas ménagé celui qui, depuis son accession au poste de premier ministre en avril 1980, était son successeur constitutionnel. M. Mzali avait vu ses responsabilités progressivement réduites et, partant, sa crédibilité s'effriter aux yeux de l'opinion : la coordination des affaires administratives, le contrôle des grands projets, puis le ministère de l'intérieur avaient été successivement retirés de sa compétence.

Dans le même temps, on avait assisté aux départs échelonnés de ses amis politiques, collaborateurs de toujours du gouvernement et des instances dirigeantes du parti.

MICHEL DEURÉ.

(Lire la suite page 3.)

LE BARIL EN DESSOUS DE 10 DOLLARS

La chute des cours a effacé les deux « chocs pétroliers »

Après une semaine de baisse ininterrompue, les cours du pétrole brut sont tombés, le mardi 8 juillet, en dessous de 10 dollars par baril, soit à leur niveau de 1973. Le brut brent de la mer du Nord a atteint 9,60 dollars/baril pour une livraison en août, tandis que les bruts du Golfe s'échelonnaient entre 8,40 et 9 dollars par baril. La plupart des opérateurs s'attendent que la chute se poursuive dans les jours à venir.

1973-1986. Treize années de pétrole cher viennent d'être effacées en quelques mois. Mardi 8 juillet les cours du bruts ont repassés nettement en dessous de 10 dollars par baril. En termes réels, compte tenu de l'inflation, l'or noir est revenu à son prix de 1973. Le premier choc pétrolier est gommé.

Que les consommateurs profitent de l'aubaine. Elle ne durera pas longtemps, du moins à ce niveau. Déjà le 31 mars, après trois mois de chute ininterrompue, les cours avaient passé brièvement la barre des 10 dollars. Pour rebondir aussitôt en mai. La glissade actuelle, suivant l'échec de la conférence de L'OPEP à Brioni, le 31 juin, devrait, selon tous les experts, être plus profonde. Les cours pourraient tomber pendant quelques semaines jusqu'à 8, voire 5 dollars le baril. Mais ils n'y resteront pas.

Les « libres forces du marché » ne jouent guère, dans le domaine pétrolier, qu'au gré de la volonté des principaux acteurs. La rechute observée depuis une semaine n'est pas le fruit du hasard mais de la tactique. C'est une purge, imposée par l'Arabie saoudite à ses concurrents pour les amener à raison.

VÉRONIQUE MAURUS.

(Lire la suite page 29.)

LE RAPPORT DE M. CHEVRILLON SUR L'OPÉRA DE LA BASTILLE

Les enjeux de l'art lyrique

Sur le site de l'Opéra de la Bastille, cinq cents personnes travaillent sans relâche. En dépit d'un hiver rigoureux, les délais sont tenus. La prochaine décision de M. François Léotard, si elle devait suivre les leçons du rapport Chevrillon, dont nous publions de larges extraits, va peut-être le geler pour de longs mois. Les conclusions de l'ancien PDG du « *Point* » sont pourtant loin d'être toutes négatives. Il souligne la cohérence du projet qui pose le problème de l'indispensable redistribution de l'art lyrique à Paris. Il reconnaît que l'enveloppe financière, prévue au départ, a été respectée. En revanche, il affirme que la « sous-estimation » du coût de fonctionnement du futur Opéra va obérer dangereusement le budget du ministère de la culture consacré à la musique.

M. Chevrillon confirme donc le maintien d'un complexe musical à la Bastille : il est trop tard pour pouvoir le rayer d'un trait de plume, mais il propose la refonte complète du projet. Trois hypothèses sont finalement retenues. Soit le lyrique reste au palais Garnier. A la Bastille, on se borne à construire un auditorium de 2 700 places. La salle modulable, « l'initiative la plus intéressante du projet », et les ateliers de décors sont supprimés. Soit le lyrique et la danse sont regroupés à la Bastille, mais la salle modulable et les ateliers de décors passent encore à la trappe ; le palais Garnier, dans ce cas, devient une simple salle de concert. Soit, enfin, la Bastille devient une sorte de forteresse de la musique ou l'on entasse le Conservatoire national, prévu à La Villette, un grand auditorium et une salle modulable utilisée à tour de rôle par les élèves du Conservatoire et les musiciens de l'IRCAM. Le lyrique restant alors au palais Garnier.

M. Léotard, en annonçant à plusieurs reprises le maintien de la cité musicale de La Villette sur son site initial, semble condamner la dernière hypothèse. D'ailleurs, la confection de ce bunker poserait des problèmes acoustiques aigus et son coût serait, de ce fait, beaucoup plus élevé que M. Chevrillon ne le laisse entendre. La première solution semble la pire de toutes. Maintenir le lyrique au palais Garnier ne peut se faire sans de gros travaux. Il faudra dégager des sommes considérables pour, finalement, défigurer ce chef-d'œuvre du Second Empire : casser trois étages de loges, construire un bâtiment dans une cour, supprimer le foyer de la danse et surtout « rectifier le profil arrière du bâtiment ». Ainsi « amélioré », l'Opéra ne pourrait guère accueillir plus de deux cents spectacles par an et resterait le gouffre financier que nous connaissons. L'auditorium de la Bastille coûterait, lui, la bagatelle de 1 800 millions de francs, soit six fois plus que n'importe quel espace destiné à ce genre d'activités. De plus, à Paris, une pareille salle ne répond à aucune demande sérieusement évaluée. Enfin, ses paramètres techniques, définis en fonction de l'art lyrique, en multiplieront les coûts de fonctionnement.

Cette hypothèse risque de focaliser toutes les critiques. Une bonne partie de l'opinion publique et de la classe politique comprendront mal qu'une fraction des terrains acquis à grands frais par l'Etat, dans ce secteur convoité, soit finalement affectée à des bureaux ou à des commerces. Les professionnels de la musique, Pierre Boulez en tête (*le Monde* du 4 juillet), supporteront difficilement l'abandon de la salle modulable, symbole du renouveau de la création lyrique en France. Les défenseurs du patrimoine, enfin, ne manqueront pas de protester avec la dernière énergie si l'on met à mal le vieil Opéra.

En revanche, la seconde hypothèse est beaucoup plus intéressante. Elle souligne un fait incontestable : séparer le lyrique de la danse multiplie par deux les équipes administratives et techniques, donc les subventions de l'Etat. Les réunir réduit les modifications sur le chantier et, par la suite, accroît l'offre des places, dont le prix pourra ainsi être diminué. C'est donc la solution la moins coûteuse pour l'Etat. Même si elle laisse dans l'ombre beaucoup de questions. Où logera-t-on les corps de ballets ? Où s'entraîneront-ils ? A la place de l'atelier des décors ? Mais comment ? Pourquoi supprimer la salle modulable qui pourrait accueillir certains ballets contemporains ? Enfin borner le palais Garnier a n'être qu'une simple salle de concert paraît mesquin.

Elle pourrait toujours accueillir – et non produire – un certain nombre de représentations d'opéra, type festival, et toute une série de manifestations culturelles prestigieuses. L'essentiel étant de limiter le personnel permanent, et donc ses frais fixes.

Compte tenu de ces éléments, le ministre devrait logiquement annoncer dans les prochains jours la poursuite du chantier Bastille, l'affectation du nouveau théâtre à la production lyrique et chorégraphique et décider la reconversion de l'Opéra Garnier. Mais la logique fera-t-elle bon ménage avec la politique ?

EMMANUEL DE ROUX.

(Lire pages 13 à 15 les extraits du rapport.)

PROTECTION DE LA NATURE

L'an X de la révolution « verte »

La France a connu une révolution le 10 juillet 1976, lorsque les députés unanimes ont adopté la loi « relative à la protection de la nature ». Dix ans plus tard, cette « *révolution tranquille* », comme l'appelait M. Michel d'Ornano, alors ministre de l'environnement, ne fait plus l'unanimité. Ceux qui la redoutaient le plus – industriels et aménageurs – la jugent aujourd'hui « *excellente* ». Ceux qui sont chargés de la faire appliquer se disent « *désarmés* ».

Quant aux protecteurs de la nature, qui plaçaient dans cette loi les plus grands espoirs, ils se partagent entre « *déçus* » et « *impatients* ».

La loi de 1976 est-elle donc bafouée ou, au contraire, est-elle entrée dans les mœurs ? Est-elle réellement appliquée ou inapplicable ?

Que ce texte soit une petite révolution « verte » ne fait aucun doute. Auparavant les lois ne protégeaient que les sites et le patrimoine bâti. La nature n'était respectée que si elle présentait un intérêt esthétique, ou si elle mettait en valeur un chef-d'œuvre fait de main d'homme.

La législation ne réglementait que la chasse, la pêche ou l'exploitation forestière, c'est-à-dire les prélèvements sur les ressources naturelles. Si on voulait limiter ces prélèvements, il fallait soustraire nommément une espèce ou un espace à la régle générale. D'où les « réserves » (loi de 1930, modifiée en 1957), les parcs nationaux (loi de 1960) et les espèces nommément protégées par arrêté. Mais la faune et la flore sauvages demeuraient *res nullius*. N'appartenant à personne, la nature pouvait donc être piétinée en toute légalité. Priorité à l'homme prédateur, bâtisseur ou aménageur.

La perspective est renversée après le 10 juillet 1976. Désormais, le patrimoine naturel est considéré comme relevant de « *l'intérêt général* ». Les aménageurs, soumis à l'obligation de l'étude d'impact, ne peuvent plus concevoir un projet sans penser aux dégâts commis sur l'environnement naturel, y compris « *la petite fleur ou le papillon* » dont on faisait des gorges chaudes.

ROGER CANS.

(Lire la suite page 12.)

débats

EURODISNEYLAND

L'implantation du parc de loisirs Eurodisneyland en Ile-de-France est une chance pour la région, un moyen de la rééquilibrer, une source d'emplois, de l'avis de Michel Cantal-Dupart et de Christophe Bayle. C'est une tête de pont de l'américanisme dans ce qu'il a de moins bon, une insulte à la culture française, onéreuse au demeurant, estime au contraire Paul-Marie Couteaux.

Ma culture, c'est Mickey

Ne pas refuser, au nom d'un conservatisme frileux, une entreprise qui renforce la ville

par M. CANTAL-DUPART (*) et C. BAYLE (**)

APRÈS l'embellie, les ennuis! Eurodisneyland, chanté sur tous les tons, se voit taxé des pires maux : prédateur agricole, impérialiste culturel, menteur quant aux emplois qu'il crée, mangeur d'espace ; l'addition des intérêts divers engendre un conservatisme frileux.

Mickey grignotera-t-il le rat des champs ? Les parcs américains, on connaît très bien, en France. Il suffit pour s'en convaincre de déambuler dans le parc de Versailles, où l'on rencontre à chaque pas une buvette, un péage ou une boutique. La rupture et la séparation entre l'argent de la ville et la nature de la campagne ont fait long feu chez nous, notamment depuis que la pollution par les nitrates agricoles est en voie de surpasser celle des effluents citadins.

Quand j'entends couiner Donald, dois-je sortir mon pistolet ? L'espace vert le plus fréquenté de la région parisienne n'est pas, hélas! le jardin Kahn, mais le Jardin d'acclimatation. Evolution inéluctable, les gens recherchent des loisirs de consommation, c'est un fait culturel.

C'est ici qu'intervient ce paradoxe dont la ville est friande, c'est même une des chances de la banlieue : elle a de l'espace, permet la création et offre de nombreuses possibilités d'accueil. Le parc de loisirs, par l'expérience qu'en ont les Américains, apportera une polarisation plus forte que tous les autres. Pourquoi ? Mais parce qu'un parc Tintin à Bruxelles, des Schtroumpfs en Lorraine n'auront jamais le même impact universel que Mickey. Rappelons-nous que Walt Disney a pioché dans la culture française à travers les contes de Perrault et dessiné des animaux qui avaient tout à prendre de Benjamin Rabier; que le *Journal de Mickey* a longtemps été le journal le plus populaire de France; enfin que Mickey est tout sauf naïf. Il a ramené avec lui l'oncle Picsou. Bref! Mickey, c'est ma culture.

L'oncle Picsou est-il créateur d'emplois ? Il y a de moins en moins d'emplois liés à la production, de moins en moins de mineurs pour extraire 1 tonne de charbon, ou produire 1 kilowatt heure. C'est l'éternel débat d'emplois utiles des canuts contre le métier de Jacquard.

Les défenseurs institutionnels du travail se sont toujours montrés réticents vis-à-vis des emplois de service qui remettent en question une division du travail et de l'espace. Combien de temps a-t-il fallu à la RATP pour s'apercevoir qu'elle était une entreprise que l'on visitait tous les jours ?

L'emploi de service quand il est touristique semble remplacer l'essentiel par le superflu, comme si l'emploi touristique était un faux métier. Pourtant ses détracteurs, au nom de l'utilité, devraient se rendre compte qu'il est un facteur de solidarité entre les peuples : c'est par le tourisme que les peuples se rencontrent.

Le grand méchant cochon mangera-t-il l'espace des gentils petits loups ? Ceux-là ne se trompent pas, qui disent qu'Eurodisneyland créera une ville nouvelle ou tout au moins un pôle important de l'Ile-de-France. On pouvait craindre que ne se constitue un clos à l'instar des campus universitaires, du marché de Rungis ou d'Usinor à Dunkerque ; c'est-à-dire que Mickeyland se constitue en faisant fi du devenir de son pourtour.

Or il est clair que pour le promoteur de Disney le parc est une chose, mais qu'il ne peut être imaginé qu'en morceau de ville. Les élus ont donc raison de s'inquiéter du manque de précisions sur ce morceau-là. Mais ce serait trop bête qu'ils empêchent l'implantation de cette activité fantastique qui, si elle vise une fonction, le loisir, attend des retombées la validation de ses alentours. A trop construire des pôles industriels, des routes ou des aéroports de façon étanche, on a oublié que la respiration de l'équipement est un gage de sa survie.

La société Disney inaugure une sorte de renversement des idées. Le loisir est ce qu'il est... mais, dans ce cas, ce qu'il vise, ce sont les affaires urbaines; au lieu de détruire et d'épuiser la ville, il la renforce.

Eurodysneyland, un espace imaginatif qui doit se penser au bénéfice du corps déséquilibré de Paris et de sa banlieue. Un déclic très fort qui viendra compenser Versailles, la Défense, pôles de l'ouest parisien. Laissons faire ceux qui savent fabriquer des parcs. Mais pour la ville d'alentour imaginons, comme nous savons le faire, la vie de la ville. C'est Paris et sa banlieue qui y gagneront.

(*) Urbaniste, responsable de Banlieues 89 et initiateur du Grand Paris.

(**) Rédacteur en chef de la revue *Urbanisme.*

L'imaginaire du maître

Devant un mythe ringard, un Waterloo culturel

par PAUL-MARIE COUTEAUX (*)

DÉFENDRE notre langue est devenu l'un des nobles soucis de nos gouvernants : nous commençons à comprendre, après Fernand Braudel (*« La France, c'est la langue française »*), qu'une part de notre existence comme nation libre en dépend. Mais subventionner des associations méritantes ou créer chaque année un organisme nouveau n'a guère d'utilité, autre qu'électorale, si le noble souci s'envole lors des grands choix culturels : ainsi de la décision, prise sous MM. Fabius et Lang, de créer à Marne-la-Vallée le plus grand parc d'attraction d'Europe et d'en confier non seulement la réalisation, mais encore l'exploitation, à la multinationale culturelle Disney.

Peut-on parler de décision ? Lorsque les stratèges mondiaux de Disney, ayant équipé le Japon, se penchèrent sur l'Europe, Paris, ville du monde la plus visitée, fut retenue comme l'une des meilleures hypothèses : encore fallut-il, pour recevoir la sucrerie bariolée du maître, « négocier », c'est-à-dire offrir des cadeaux. Disney obtint que la majorité des capitaux soient français, bornant son apport de capital à 4 % de l'ensemble (soit 440 millions de francs, les investissements français s'élevant à 22 milliards sur dix ans, disproportion anormale si l'on considère que la majorité des bénéfices repartiront aux Etats-Unis) ; l'Etat accorda un rabais des deux tiers de la TVA sur les billets d'entrée, une exonération totale de la taxe professionnelle et partielle de la taxe foncière, et enfin une subvention directe à Disney de 200 millions ; la région et le département s'engagèrent à concentrer autour du parc, en dépit des plans d'urbanisme discutés et arrêtés, les équipements lourds (dont une autoroute spéciale !), et la Caisse des dépôts consentit 4 milliards de prêts à taux préférentiel. Vive le libéralisme !... Tout a été négocié en grand secret (vive la démocratie !), afin que rien ne filtre auprès des concurrents européens (vive l'Europe !). C'est au prix de cette aberration économique que la France accueillera le Magic Kingdom et ses six pays : Westernland, New-Orleans Square, Main Street (*« voie royale qui vous plongera dans l'Amérique du début du siècle »*, selon le dossier de presse), Fantasyland, Adventureland et Discoveryland. *No comment !*

Qui osera s'opposer ? Si heureuse d'annoncer l'ouverture prochaine d'un grand parc pour les enfants, la droite suit la gauche, laquelle a suivi ses négociateurs, qui ont suivi les enchères internationales, tandis que l'administration a suivi le dossier. Certes, quelques archaïques paysans briards s'accrochent à ces terres de brume travaillées depuis des siècles (et parmi les meilleures de France). C'est qu'ils veulent sauver leur emploi, nous empêchant d'en créer d'autres, et ne comprennent rien à l'avenir, qui est le *« maillage du territoire par la distribution des flux touristiques dans l'espace rural »*, c'est-à-dire, en clair, le « monde enchanté de Mickey Mouse ». Il n'y a donc pas d'opposant à cette absence de décision ; personne n'a mené de réflexion globale sur l'Eurodisneyland.

Fumée sur l'emploi

La décision étant irrationnelle, elle doit s'entourer de fumée. Un exemple : l'emploi. On parle de 15 000, de 23 000, et quelquefois de 30 000 emplois. Ces chiffres imprécis, qui ont surtout une fonction de propagande (on ne dit pas qu'une bonne partie des emplois seront saisonniers, ou à mi-temps, et que beaucoup auraient de toute façon été créés pour l'aménagement de la zone d'urbanisation de Marne-la-Vallée), doivent être rapportés au coût des investissements : cela fait, en choisissant le chiffre le plus vraisemblable, soit 7 600 emplois, 470 000 F d'aide publique pour chacun ! D'autres choix d'investissements n'auraient-ils pas une utilité plus grande, ne serait-ce que les cinq autres parcs d'attraction d'Ile-de-France (dont La Villette) ? Mais étant hélas français, et n'ayant donc rien d'un attrape-subvention international, ils ne survivront peut-être pas à cette concurrence subventionnée : combien d'emplois perdus ?

Enfin, ces nouveaux postes ne seront pas tous donnés à des Français, Disney ne s'étant engagée qu'à nous *« accorder une priorité »* – de même une priorité sera-t-elle accordée aux entreprises européennes (on ne parle pas d'entreprises françaises) *« à conditions équivalentes »*, en sorte que les entreprises françaises n'auront sans doute pas la majorité des contrats d'ingénierie et d'architecture. Parle-t-on des effets bénéfiques sur notre balance des paiements ? C'est oublier que la construction entraîne 5 milliards d'importation, soit 45 % du coût total. Passons enfin sur le ridicule argument touristique : faut-il que Mickey s'installe en France pour que les Européens aient envie de venir à Paris ? Visitez la France, chers concitoyens d'Europe : c'est désormais l'Amérique à votre porte.

Le sens de tout cela est simple : si les Européens sont prêts à consentir n'importe quel sacrifice pour obtenir chez eux l'installation d'un parc *« sur le modèle de ceux de Californie et de Floride »* (principal engagement de Disney), c'est qu'il faut à tout prix faire nôtres les héros mythologiques du maître du monde. Tous les peuples dominés rêvent que leurs enfants partagent l'imaginaire du maître. La France fera bientôt des ménages pour que ses enfants connaissent mieux le dix-neuvième siècle américain des westerns que sa propre histoire, comme si elle était honteuse des « vieilleries » que sont les mythes celtes, germaniques, gaulois, grecs ! Vive Picsou et les fusées, plus modernes et plus simples ! Or l'argument de la modernité ne tient pas : Mickey est ringard, Picsou n'a plus rien à dire. Celui de la simplicité est inquiétant : un mythe est un enseignement profond sur le monde (Tristan et le mythe de l'éternel retour, Thésée et les grandes figures chrétiennes ont un sens, ce sont des leçons transmises en héritage).

La seule logique de ce que le Commissariat général de la langue française a appelé un *« Waterloo culturel »* est résumé à merveille par le fameux hymne de Disney, *« This is a small world »* : il faut oublier que le monde est vaste, divers et mystérieux, et tout intégrer dans l'« empire Disney », qui est celui de l'Amérique et du *business*, plus triomphants que jamais ; il faut réduire notre univers mental à des maisons de poupée où l'on peut vendre partout la même marchandise. Le plus grave n'est d'ailleurs pas que, par la ruse, Disney fasse des affaires et l'Amérique étende son Empire : le plus grave est que nous l'ayons accepté, et que Mickey ait réussi à mettre tout le monde dans sa poche, révélant ainsi la mentalité de notre classe politique : une mentalité d'esclave.

(*) Directeur de cabinet du commissaire général de la langue française. Téléphone : 42-75-88-32.

Picsou et le désert français

Depuis vingt ans, contre vents et marées, c'est-à-dire contre l'irrésistible attraction parisienne, les pouvoirs publics s'échinent à favoriser, par des subventions, l'installation d'entreprises en nos provinces. Seule l'Ile-de-France était une tache blanche sur la carte des aides. Que reste-t-il de cette volonté d'équilibrer l'Hexagone, de corriger les injustices de l'histoire ? Une vingtaine de milliards sont en train d'être dépensés sur les grands chantiers du président, à Paris. Mickey arrive, et ce sont à nouveau trois milliards de fonds publics – notamment sous forme d'exemption partielle de TVA – et une vingtaine de milliards de capitaux privés qui vont s'investir à 40 kilomètres de là sur Eurodisneyland. Cette recentralisation des équipements culturels et touristiques sur la région capitale a-t-elle été seulement évoquée, discutée, comparée avec l'effet des lois sur la régionalisation ? Même pas. L'aménagement de la France ne dépend plus que de la mégalomanie des monarques et du tiroir-caisse de l'oncle Picsou. Malheur aux vaincus !

M. A.-R.

« LE NIGÉRIA CONTEMPORAIN », sous la direction de Daniel C. Bach

Le géant méconnu

L'IMPORTANTE bibliographie que comporte *le Nigéria contemporain* pourrait laisser penser que le « géant de l'Afrique » est bien connu. Il n'en est rien, du moins en France. L'important travail réalisé par une équipe de chercheurs sous la direction de Daniel C. Bach vient opportunément combler une lacune incompréhensible si l'on songe au poids démographique et économique du Nigéria sur le continent noir, à la richesse de sa culture et, notamment, à la place qu'il occupe parmi les partenaires commerciaux de la France.

Mais c'est ainsi : le Nigéria est soit méconnu, soit dénigré. Certes, en 1984, les Parisiens ont pu découvrir les trésors de l'art nigérian mais, pour le reste, ce pays pâtit d'une fâcheuse réputation : celle que lui ont faite la guerre du Biafra, les expulsions massives de janvier 1983 et de mai 1985, les coups d'Etat à répétition, et sa capitale, Lagos, l'une des villes les plus dangereuses du monde. Ce que l'on sait moins, c'est que cette démesure est d'une extraordinaire créativité. Le problème est que ces excès ne peuvent guère être domptés et qu'aucun régime n'a véritablement réussi à gouverner, au sens strict, ce pays.

On peut objecter aux auteurs du *Nigéria contemporain* que cet ouvrage a les défauts de ses qualités, qu'il pèche parfois par un appareil scientifique qui n'en facilitera pas la lecture aux non-spécialistes. On s'étonnera aussi de la faible densité des pages consacrées au rôle des fondements ethniques dans le Nigéria contemporain, de l'absence d'une étude sur les explosions de violence qui secouent, épisodiquement, le nord du pays, à Maïduguri et à Kano notamment, où les sectes musulmanes fanatiques ont une influence importante. Surtout, même si l'on comprend bien le parti pris des auteurs, qui est de disséquer l'histoire pour mieux éclairer le présent, on regrettera une analyse trop rapide sur l'évolution politique et sociologique récente.

Tel quel, le livre de Daniel C. Bach sera pourtant vite indispensable à tous ceux qui s'intéressent au Nigéria. Livre de travail donc, que l'on pourra consulter aisément grâce à un plan clair, à de nombreux tableaux et cartes et à une bibliographie thématique remarquable. L'ouvrage, qui comporte un chapitre très complet sur la culture et l'art nigérians, analyse en profondeur la période coloniale, les disparités de la géographie humaine et économique ; relate, avec force détails, les ambitions et les erreurs des régimes qui se sont succédé au pouvoir ; montre enfin à quel point les potentialités, notamment agricoles, de ce pays ont été restreintes par une utilisation imprudente de la « rente » pétrolière. Celle-ci *« a donné au Nigéria les moyens d'entrer dans une phase de développement accéléré, mais l'afflux subit de telles disponibilités financières n'a pas manqué de provoquer des bouleversements économiques et sociaux »*. Dans ce pays où le pétrole finance plus de 80 % du budget, les conséquences engendrées par la chute du marché mondial risquent, en effet, d'être dramatiques.

LAURENT ZECCHINI.

★ Sous la direction de Daniel C. Bach., Editions du CNRS, 336 pages, 150 francs.

COURRIER DES LECTEURS

La facturation téléphonique

*M. J. Dondoux, directeur général des télécommunications, nous a adressé, en réponse à l'article de Michel Crozier « Victoire des consommateurs » (*le Monde *du 1er juillet 1986), une lettre dont nous publions les principaux extraits :*

Permettez-moi de m'étonner que M. Crozier n'ait pris aucun contact avec la direction générale des télécommunications avant de l'écrire. (...)

Nous aurions pu l'informer, comme *le Monde* l'a signalé en son temps, qu'un programme d'ouverture du service de la facturation détaillée à l'ensemble des usagers a été lancé il y a plusieurs années.

Où en est-on en 1986 ?

En début d'année, un tiers des abonnés pouvaient en disposer. En fin d'année, ce seront les deux tiers qui pourront en bénéficier. Cela leur sera prochainement rappelé sur chacune des factures qu'ils recevront. Quant au dernier tiers, il aura la possibilité d'avoir la facturation détaillée d'ici 1989 comme l'a annoncé le secrétaire d'Etat à la poste et aux télécommunications M. Gérard Longuet, mais dans un certain nombre de cas, à condition d'accepter un changement de numéro leur permettant d'être raccordés à un commutateur électronique.

De plus, le coût mensuel du service de la facturation détaillée individualisée devrait prochainement être abaissé, compte tenu de son extension à un nombre plus élevé de centraux. Un coût mensuel de 8 F pourrait être retenu au cours de l'été.

Permettez-moi enfin de signaler à vos lecteurs que la direction générale des télécommunications participe depuis plusieurs années aux réunions organisées par les mouvements de consommateurs et que cette année la réforme tarifaire envisagée aura été précédée par une large concertation les 7 et 8 juillet 1986.

Je ne peux donc que déplorer la réprobation collective exprimée par un sociologue sur le comportement des techniciens du service public. Elle se réfère trop à des positions « arrogantes », qui ne sont plus de mise aujourd'hui.

J. DONDOUX.

« Notre allié pour toujours »

A propos des Etats-Unis, il est un point d'histoire que le public français ne connaît pas suffisamment :

Vergennes exposa à Louis XVI l'intérêt que la France avait à soutenir les « Insurgents » en développant le thème suivant : « La France avait intérêt à soutenir à sa naissance une grande nation qui, *n'ayant aucun sujet de conflit avec elle, pourrait être notre allié pour toujours* ».

C'est cette raison qui amena Vergennes à refuser l'aide aux Canadiens, qui voulaient « profiter de l'occasion », car un Canada de nouveau français ce serait une fois de plus un sujet de querelles frontalières incessantes comme cela avait été pendant un siècle, et c'est également cette raison qui amena brusquement Napoléon à se débarrasser de la Louisiane ; une Louisiane française aurait détruit l'hypothèse fondamentale de Vergennes.

Cette phrase prophétique devrait figurer en tous nos livres d'histoire pour nos écoliers.

GEORGES GRIMAL (*Montmorency*).

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Corédacteur en chef : Claude Sales.



ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IX°

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.



étranger

LE LIMOGEAGE DU PREMIER MINISTRE TUNISIEN

M. Mzali : six années d'une tentative de démocratisation entre la faveur et la disgrâce

Etre premier ministre en régime présidentiel n'est jamais facile ; l'être quand, de surcroît, la Constitution fait du titulaire de la charge le successeur automatique d'un président octogénaire autour duquel se nouent toutes les intrigues est une mission presque désespérée.

Parmi tant d'ascensions apparemment irrésistibles suivies de disgrâces retentissantes, celle de M. Mzali aura été particulièrement spectaculaire. Il naît en 1925 dans une famille modeste, mais à Monastir, la ville du président Bourguiba, ce qui, en Tunisie, est important. Après des études au collège Sadiki de Tunis puis à la Sorbonne, il se dirige vers l'enseignement. Mais en 1956, à l'indépendance, il devient chef de cabinet du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et commence une carrière de haut fonctionnaire qui le conduit au gouvernement, en tant que ministre de la défense nationale, en 1968.

Il a ensuite été titulaire des portefeuilles de la santé et, plusieurs fois, de l'éducation, quand, le 1er mars 1980, il est chargé de *« coordonner l'action gouvernementale »* en raison de la maladie de M. Hédi Nouira. Quelques semaines plus tard, il devient premier ministre en titre et occupe le poste de secrétaire général du Parti socialiste destourien, les deux fonctions n'étant pas dissociables.

Ce n'est pas seulement la brutale hémorragie cérébrale de M. Nouira qui a perturbé le pays. Celui-ci est encore sous le choc des émeutes de janvier 1978, première fêlure dans le bourguibisme. M. Mzali estime que l'heure est *« à la tolérance et à l'ouverture »* ; il promet de favoriser la réalisation d'un nouveau *« consensus politique et social »*. Des mesures de grâce accordées par le chef de l'Etat à des syndicalistes et à des condamnés politiques donnent à penser qu'il ne s'agit pas cette fois de simples déclarations d'intention.

A la fin de 1981, M. Mzali peut annoncer que le chef de l'Etat a gracié M. Habib Achour, responsable de l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT), ce qui, dit-il, permet de *« tourner définitivement la page du 26 janvier 1978 »*. Après des élections législatives qui, en novembre 1981, ouvrent la voie au pluralisme malgré des fraudes privant l'opposition de sa représentation légitime, le Mouvement des démocrates socialistes (MDS), simplement toléré lors du scrutin, accède à l'existence légale. M. Mzali, dont l'autorité a été renforcée par plusieurs remaniements ministériels, est considéré comme le principal inspirateur de l'ouverture démocratique.

L'alerte de janvier 1984

Les troubles de janvier 1984, dus notamment à l'augmentation inconsidérée du prix du pain, ébranlent le premier ministre. Le 3, il s'adresse à la population dans une allocution radiodiffusée pour justifier les mesures de hausse et pour dénoncer un complot contre le régime. Trois jours plus tard, alors que l'état d'urgence a été décrété en raison de la gravité des émeutes, à Tunis et dans le Sud, le président Bourguiba renverse la situation en sa faveur en parlant à son tour à la télévision. Il annonce l'annulation des mesures prises, qu'il avait lui même approuvées, et *« demande au gouvernement de* [lui] *présenter dans les trois mois un nouveau budget qui tiendra compte des intérêts des pauvres »*.

Désavoué publiquement, M. Mzali sauve la face grâce au départ du ministre de l'intérieur, M. Driss Guiga, accusé d'avoir cherché à profiter des événements pour nuire au premier ministre par une mauvaise coordination de l'action des forces de l'ordre. C'en est fait de l'« état de grâce » pour M. Mzali, s'il a jamais existé.

Celui qui se présente comme *« l'élève de Bourguiba »* avait trois desseins : normaliser les relations avec l'UGTT, instaurer le multipartisme, conserver l'*« authenticité »* de la société tunisienne sans renoncer au modernisme. Depuis quelques mois l'échec était patent.

Fin 1985, la presse officielle lance une campagne contre M. Habib Achour, accusé de complaisance envers la Libye et de malversations financières. L'UGTT est démantelée, son chef jugé et condamné. L'affaire a été rondement menée avec l'aide de syndicalistes qui dénoncent les *« abus »* de l'ancienne direction. Ils forment d'abord des *« comités provisoires »* puis élisent un nouveau comité exécutif. Pour mener à bien ce *« retour aux sources »* de la centrale syndicale, le pouvoir n'a pas rencontré une très forte résistance, mais il s'est peut-être privé de la possibilité de coopérer avec des hommes tout aussi désireux que lui de sauver le pays du chaos en cas de crise majeure.

Le chef du Mouvement des démocrates socialistes, M. Mestiri, s'inquiète de la liquidation de l'ancienne UGTT parce qu'il pense qu'un jour le seul choix sera *« la rue ou l'armée »*. Sa participation à une manifestation *« non autorisée »* contre le raid américain en Libye lui vaut une inculpation en avril.

M. Mzali, qui avait voulu la liberté de la presse et le dialogue avec l'opposition responsable, se retrouve au printemps 1986 chef d'un gouvernement qui fait saisir les hebdomadaires contestataires et aborde la période préparatoire aux élections législatives de novembre avec son principal adversaire légal, condamné à une peine de prison.

Artisan de l'arabisation de l'enseignement, alors qu'il détenait le portefeuille de l'éducation nationale, défenseur de l'*« arabité »* tunisienne, M. Mzali estime qu'il peut discuter sans complexes avec le Mouvement de la tendance islamiste (MTI), toléré mais pas reconnu officiellement. Il rencontre son chef en 1985, sans résultats. Imposant sa loi à l'Université, le MTI est conforté dans son attitude négative face à ces timides avances par la modération des réactions officielles au bombardement israélien du quartier général de l'OLP à Tunis, puis par le silence du gouvernement après les représailles américaines sur Tripoli. Autant d'éléments qu'il peut exploiter parmi les couches radicales de la jeunesse et des habitants des grandes cités en voie de paupérisation rapide.

En avril, le premier ministre est dans une situation intenable. Il doit faire interdire une manifestation dont il est clair qu'elle peut dégénérer en violences contre l'ambassade des Etats-Unis, allié indispensable – avec la France – contre la menace libyenne. Mais il comprend, en même temps, que la Tunisie ne peut être le seul pays arabe à ne pas exprimer une réprobation de principe. Ses tentatives pour obtenir l'accord du palais de Carthage sur les termes de plusieurs projets de communiqués officiels restent vaines.

En fait, il y a plusieurs mois que le premier ministre n'est pas maître du jeu, même pour des affaires relevant en principe de sa compétence. C'est le Combattant suprême qui a décidé d'en finir avec M. Habib Achour et de chercher des ennuis à M. Mestiri, un ancien ministre dont il ne pardonne pas la défection.

Obligé d'assumer la responsabilitéû de décisions qu'il n'a pas prises, M. Mzali paraît en même temps sanctionné pour les réserves qu'il a pu exprimer. A plusieurs reprises, en avril et en mai, il doit annoncer lui-même en sortant du palais présidentiel des remaniements qui écartent du gouvernement ses plus fidèles amis.

Avaler les couleuvres

Manque de caractère ou, au contraire, nerfs d'acier ? M. Mzali avale toutes les couleuvres sans paraître perdre de son assurance et de son optimisme. L'important n'est-il pas de durer pendant cette interminable fin de règne où, dans une atmosphère de méfiance générale, tout, chaque jour, devient possible. Coup sur coup, M. Habib Bourguiba junior et Mme Wassila Bourguiba ont été *« renvoyés »*. Le fils du Combattant suprême n'était pas en piste pour la succession, mais son épouse avait très longtemps joué dans la vie politique tunisienne un rôle que la Constitution ne prévoyait pas.

La séparation mouvementée du couple présidentiel n'était pas de nature à chagriner M. Mzali. Avec une franchise tranchant sur les propos généralement plus feutrés de l'entourage de son époux, Mme Bourguiba ne déclarait-elle pas en 1982 que le gouvernement en place n'était *« peut-être pas »* le meilleur que la Tunisie pût avoir ? Commentant les dispositions constitutionnelles faisant du premier ministre en exercice le successeur automatique du chef de l'Etat jusqu'à la fin de la législature en cours, elle disait : *« La continuité est artificielle et le risque d'un rejet populaire n'est pas exlu. »* Mme Bourguiba n'était pas la seule dans les sphères du pouvoir à *« savonner la planche »* sous les pas du premier ministre.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

M. Bourguiba désigne un nouveau « dauphin »

(Suite de la première page.)

Ces derniers jours encore, il était tenu à l'écart des réunions que tenait le chef de l'Etat avec ses ministres pour traiter des grands dossiers et, mardi matin, quelques heures avant qu'il ne prenne officiellement sa décision, le président avait réuni à Monastir, sa ville natale du Sahel où il séjourne actuellement, les principaux responsables de l'économie, des finances et du plan *« pour préparer la voie de la relance de l'économie nationale »* sans juger utile de convier M. Mzali. Dès lors, le sort de ce dernier était scellé.

« Je ne démissionnerai pas »

Pourquoi cette destitution ? Aucune raison officielle n'est venue pour le moment l'expliquer. Mais il est bien évident que l'éternel problème de la succession n'y est pas totalement étranger puisqu'il se place en toile de fond de tout développement politique que connaît le pays depuis quelques années. Si le nouveau premier ministre, M. Rachid Sfar, connu pour sa discrétion et son intégrité, n'a jamais pris part aux luttes qui divisent la classe dirigeante et n'appartient à aucun clan, il n'en est pas de même de certains des membres de ce qu'il est convenu d'appeler la « nouvelle garde rapprochée » du palais de Carthage et qui ne compte pas précisément M. Mzali parmi ses amis.

Au contraire, il semble bien que l'on se soit évertué à dresser des embûches sur sa route dans l'espoir qu'il se démette de lui-même. Mais ce fut peine perdue. *« Je ne démissionnerai pas,* nous confiait-il récemment. *Je continuerai à me comporter en militant. Bourguiba m'a appelé et je suis venu. Quand il ne me voudra plus, il n'aura qu'à me le dire, et je partirai. Pour moi, c'est aussi simple que cela. »*

Que le président ait prêté une oreille à ce qui lui était rapporté est possible. Il serait probablement hasardeux d'en déduire qu'il a véritablement été influencé. En fait, malgré ses quatre-vingt-trois ans, il fait preuve, surtout depuis quelques mois, d'une activité intense, accordant quotidiennement plusieurs audiences, inaugurant un jour une réalisation, visitant un autre une exposition (la télévision le montrait encore, voici quarante-huit heures, nageant dans la baie de Monastir), ce qui paraît traduire sa volonté de reprendre plus complètement en main les rênes du pouvoir. Et puis, la ligne suivie ces dernières années par M. Mzali n'a probablement pas toujours coïncidé pleinement avec ses propres vues.

Un grief explicite

C'est seulement du bout des lèvres que le président avait donné le feu vert à la politique sur laquelle l'ancien premier ministre avait bâti son image.

Sur un point au moins, le président a été clair et net dans ses griefs : au vu des derniers résultats du baccalauréat (13 % de réussite), il a mis publiquement en accusation la politique d'arabisation menée ces dernières années, qui avait été accentuée par M. Mzali alors qu'il était encore ministre de l'éducation nationale au grand dépit, à l'époque, de Paris.

Cette politique paraît devoir être en partie remise en cause et un projet de réforme est à l'étude. On reviendrait à la formule de l'enseignement du français – parallèlement à l'arabe – dès la première année du primaire alors qu'il n'était plus inscrit au programme avant la quatrième année.

Enfin, le pays traverse une situation économique extrêmement préoccupante. La baisse du prix du pétrole, la régression du tourisme, la dégradation continue des termes de l'échange et le manque dramatique de devises qu'elles entraînent, ne peuvent certes être imputées à M. Mzali. Mais les 230 millions de dinars de déficit supplémentaire de la balance des paiements et les 170 millions de déficit budgétaire commandent une nouvelle politique, d'autres choix et un train de mesures qu'une loi des finances rectificative devrait fixer dans les prochains jours.

M. Rachid Sfar, qui dirigeait le ministère de l'économie depuis quelques mois (1), aura donc, en tant que premier ministre, les coudées plus franches pour faire face à la situation et appliquer la ligne qu'il préconisait.

Bien que M. Sfar ne soit pas originaire, comme ses prédécesseurs, de la ville natale présidentielle de Monastir, le choix de M. Bourguiba n'est pas pour surprendre outre mesure. Le combattant suprême ne songeait-il pas déjà à lui voici tout juste un an, lorsqu'il l'avait présenté devant de hauts cadres du Parti socialiste destourien comme *« le successeur du successeur »* ? Ce jour-là, il avait dit à M. Mzali : *« Quand tu me succéderas, je te demande de prendre Rachid Sfar comme premier ministre. »*

MICHEL DEURÉ.

(1) Le président Bourguiba a désigné, mardi, M. Ismail Khelil, jusqu'ici ministre du Plan, en tant que ministre du Plan et des finances.

M. ISMAIL KHELIL : un diplomate spécialiste des finances

M. Ismail Khelil, nouveau ministre du Plan et des finances, originaire de Gafsa, est âgé de cinquante-quatre ans. Licencié en droit, il a fait la plus grande partie de sa carrière depuis 1957 dans la diplomatie où il a eu souvent à traiter de questions économiques et financières, que ce soient auprès de la FAO, de la Banque mondiale ou de la CEE.

Il a été successivement ambassadeur à Washington, à Londres, à Bruxelles et au Luxembourg. A l'administration centrale des affaires étrangères, il a occupé les postes de secrétaire général et de directeur de la coopération internationale avant d'être nommé président-directeur général de la compagnie Tunis Air.

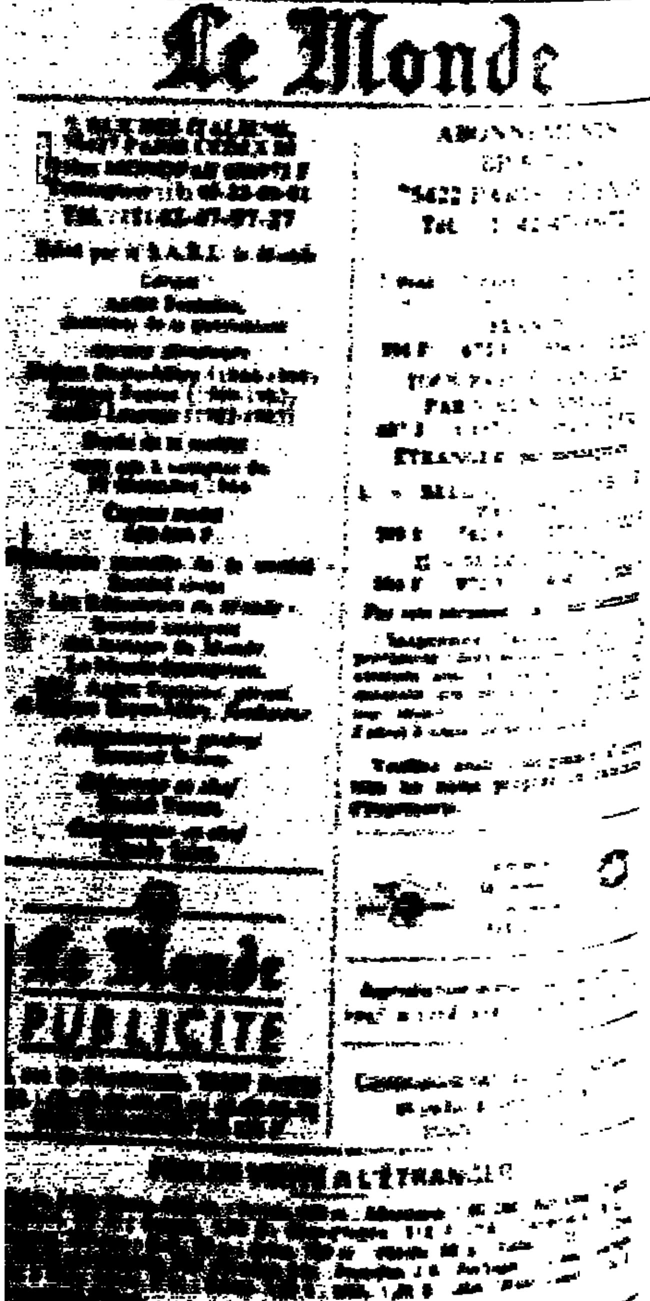
M. Khelil est entré au gouvernement en juin 1983 en tant que ministre du Plan. Il siège au bureau politique du Parti socialiste destourien depuis le mois de juin dernier.

M. RACHID SFAR : un technicien de l'économie

Fils de Dahar Sfar, l'un des premiers compagnons de lutte du président Bourguiba, M. Rachid Sfar est né le 11 septembre 1933 à Mahdia. Après ses études à l'Institut des hautes études de Tunis, puis à l'École nationale des impôts de Paris, il a entamé sa carrière dans l'administration des finances où il a été nommé en 1960 inspecteur principal des impôts.

Après avoir occupé divers postes rattachés à cette même administration, il entre au gouvernement en 1977 en tant que ministre de l'industrie, des mines et de l'énergie. En 1978, il devient ministre de la défense nationale, puis, en 1980, ministre de la santé publique. Le 14 octobre 1983, M. Sfar est nommé ministre de l'économie nationale, poste qu'il a occupé jusqu'à ce jour et qu'il cumulait depuis le mois d'avril dernier avec celui de ministre des finances.

M. Sfar a adhéré au parti socialiste destourien dès sa jeunesse. Il est membre du comité central et, depuis 1979, il siège au bureau politique dont il est le trésorier. Il est également député depuis 1979.



AFRIQUE

République sud-africaine

LA MISSION DU SECRÉTAIRE AU FOREIGN OFFICE
Sir Geoffrey Howe rencontrera le président Botha avant la fin juillet

Le premier ministre britannique, Mme Thatcher, a annoncé le mardi 8 juillet, que le secrétaire au Foreign Office, Sir Geoffrey Howe, chargé par les pays de la CEE d'une mission de bons offices en Afrique du Sud, rencontrera M. Pieter Botha avant la fin du mois de juillet. La visite que le chef de la diplomatie britannique doit effectuer à Pretoria avait été jugée inopportune, dans l'immédiat, par les autorités sud-africaines.

Avant de partir, mardi, pour Strasbourg, où il doit s'adresser aux parlementaires européens, puis pour Lusaka, où il aura un entretien avec le président zambien, M. Kenneth Kaunda et, enfin, pour Harare, où il rencontrera le premier ministre zimbabwéen, M. Mugabe, Sir Geoffrey est apparu sur toutes les chaînes de télévision britanniques pour affirmer qu'il s'attaque avec *« patience et détermination »* à une mission *« difficile »*. Il devrait également se rendre au Mozambique pour rencontrer le président Samora Machel.

Washington a exprimé son soutien à cette mission et déploré l'*« indifférence »* de plusieurs responsables de la communauté noire sud-africaine, qui ont refusé de rencontrer le secrétaire au Foreign Office. Pour sa part, Mme Thatcher a estimé que des sanctions contre Pretoria seraient *« immorales »*, déclarant notamment : *« Est-il moral d'augmenter la pauvreté, le chômage, dans un pays qui n'a pas de sécurité sociale ? Je n'ai pas rencontré Mme Winnie Mandela,* a-t-elle ajouté. *J'ai noté qu'elle avait dit que les Noirs sud-africains avaient une nouvelle arme connue sous le nom de « collier ». A partir de ce moment, j'ai cessé d'avoir toute sympathie pour son cas. Qu'y a-t-il de moral à placer un pneu trempé dans l'essence autour du cou de quelqu'un et à y mettre le feu ? »*

En Afrique du Sud, le secrétariat de l'évêque anglican Desmond Tutu a annoncé que le président Botha avait accepté de le recevoir une nouvelle fois, le 21 juillet prochain. Le précédent tête-à-tête entre les deux hommes s'était déroulé le 13 juin. Enfin, le bureau gouvernemental d'information a annoncé que des combats entre Zoulous, qui se sont déroulés depuis dimanche 6 juillet, à environ 40 km de Durban, avaient fait trente et un morts *(AFP, Reuter, AP)*.

Toutes les restrictions visant Winnie Mandela sont levées

De notre correspondant

Johannesburg. – Winnie Mandela ne figure plus sur la liste, publiée par le gouvernement, des 126 personnes qui sont condamnées au silence, c'est-à-dire dont les propos ne peuvent pas être rapportés par les médias en Afrique du Sud. L'épouse du dirigeant nationaliste emprisonné à vie peut désormais être citée, à condition qu'elle respecte les restrictions de l'état d'urgence et celles de la loi sur la sécurité interne qui interdit notamment de promouvoir les objectifs de l'ANC (Congrès national africain).

Plus aucune contrainte, ou limitation, ne pèse sur celle que l'on appelle *« la mère de la nation »*, a confirmé la police. Winnie Mandela qui, en vingt-cinq années, n'a connu au total que neuf mois de liberté complète, a retrouvé, à l'âge de cinquante et un ans, les droits élémentaires de mouvement et d'expression. Depuis le 2 avril, (*le Monde* du 4 avril), elle avait déjà reconquis sa liberté d'aller et venir et le droit d'habiter chez elle, à Soweto.

Les autorités avaient, à cette époque, décidé de ne plus s'opposer en justice à la contestation de la validité du bannissement, dont Mme Mandela faisait l'objet depuis le mois de décembre 1985. Une validité contre laquelle elle avait intenté une action et qui lui interdisait d'occuper sa maison de Soweto. Un ordre de bannissement qui avait été substitué à celui décrété en 1977, qu'il l'a contrainte à huit ans d'exil, à Brandford, au cœur du pays, dans l'Etat libre d'Orange.

Une victoire que cette rebelle obstinée a saluée par le mépris : *« Ce que le gouvernement a décidé,* a-t-elle déclaré, *n'a aucune importance. Je ne suis reconnaissante à personne. »*

MICHEL BOLE-RICHARD.

Zimbabwe

WASHINGTON RECONSIDÈRE SON AIDE ÉCONOMIQUE

Les Etats-Unis ont laissé entendre qu'ils pourraient supprimer les 13,5 millions de dollars d'aide économique restant à verser cette année au Zimbabwe, à la suite des déclarations d'un ministre zimbabwéen critiquant la politique américaine envers l'Afrique du Sud, lors d'une réception, à Harare, pour la fête nationale américaine, le 4 juillet.

Le département d'Etat a indiqué que *« l'attitude diplomatique hostile de certains responsables zimbabwéens »* a conduit les Etats-Unis à reconsidérer leur aide. M. Karimanzira, ministre zimbabwéen de la jeunesse et des sports, avait critiqué le refus de Washington d'appliquer des sanctions économiques contre Pretoria, ce qui avait amené l'ancien président Carter, en visite au Zimbabwe, ainsi que plusieurs diplomates, à quitter cette réception (*le Monde* des 6-7 juillet). Les Etats-Unis sont le principal fournisseur du Zimbabwe. Sur 20,5 millions de dollars accordés par le Congrès pour 1986, seuls 7 millions ont été déjà été versés. *(AFP.)*

Algérie

● *M. Chadli en convalescence en Belgique.* – Le président algérien, qui a été opéré lundi 7 juillet à l'hôpital de l'Université libre de Bruxelles d'une hernie discale, pourra quitter l'hôpital dans quelques jours, son état étant jugé satisfaisant, a indiqué son chirurgien, le professeur Jacques Brotchi. – *(AP.)*

PROCHE-ORIENT

Jordanie

EN FERMANT VINGT-CINQ BUREAUX DU FATH

Le roi Hussein cherche à réduire l'influence de l'OLP en Cisjordanie

Le premier ministre israélien s'est félicité, mardi 8 juillet, de la décision de la Jordanie de fermer vingt-cinq bureaux du mouvement palestinien Fath (*le Monde* du 9 juillet). *« C'est un événement important,* a dit, M. Simon Pérès, *car le Fath était au sein de l'OLP le principal obstable à l'ouverture d'une voie vers le dialogue. »* La décision jordanienne a, en revanche, été dénoncée par les porte-parole de l'OLP à Tunis, par les principales personnalités palestiniennes dans les territoires occupés et par les groupes basés à Damas.

De notre correspondant

Amman. – Le 67-65-52 ne répond plus. Ce numéro de téléphone était jusqu'au 7 juillet celui du quartier général de M. Yasser Arafat à Amman. Le chef de l'OLP n'y avait plus remis les pieds depuis la rupture entre son organisation et le roi Hussein le 19 février dernier, mais ses collaborateurs y assuraient toujours une permanence. L'immeuble et vingt-quatre autres bureaux du Fath ont été mis sous scellés le mardi 8 juillet par les autorités jordaniennes.

Des policiers en armes et des agents des services de renseignement ont pris position mardi dès 8 heures du matin autour de ces bureaux, dont la fermeture avait été ordonnée la veille par le gouvernement jordanien. Pendant ce temps, le numéro deux du Fath, Abou Jihad, à qui les autorités ont donné quarante-huit heures pour quitter le pays, recevait des journalistes à son domicile, sans doute pour la dernière fois avant longtemps en Jordanie. Visiblement très affecté, le dirigeant palestinien a estimé que la fermeture des bureaux du Fath et son expulsion faisaient partie du « plan » des dirigeants jordaniens visant à couper l'OLP des Palestiniens des territoires occupés pour pouvoir y mener à leur guise leur propre politique. Les habitants de Cisjordanie et de la bande de Gaza sont, en effet, l'enjeu d'une lutte d'influence entre Amman et l'OLP. L'ouverture du dialogue sur une future confédération jordano-palestinienne fin 1982 y avait mis une sourdine. Mais elle a repris de plus belle après la rupture du 19 février. L'OLP a alors gagné la première manche, les « Palestiniens de l'intérieur » ayant plébiscité l'organisation palestinienne et son chef.

Grâce à la présence à Amman de leurs services – présence renforcée en 1984-1985, – les dirigeants palestiniens pouvaient maintenir des contacts suivis et étroits avec les territoires occupés. C'était d'ailleurs la responsabilité d'Abou Jihad. En éloignant ce dernier et le Fath, les dirigeants jordaniens espèrent, de toute évidence, pouvoir contrecarrer plus facilement l'influence de l'OLP en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, et y rétablir la leur.

Les Jordaniens ont tout fait pour pousser l'OLP à l'erreur et ont pris le premier prétexte venu, selon un diplomate occidental en poste à Amman. Cette « erreur », Fath la commet le 19 juin en dénonçant à Tunis, dans un communiqué virulent, les *« agissements hostiles »* de la Jordanie à l'égard de l'OLP et des Palestiniens de l'intérieur.

Les divergences au sein de la direction du Fath sur l'attitude à adopter vis-à-vis du royaume hachémite ont alors sans doute servi les buts du gouvernement jordanien. La fraction inspirée par M. Farouk Kaddoumi serait, en effet, favorable à l'abrogation de l'accord jordano-palestinien du 11 février 1985, afin d'ouvrir la voie à une réconciliation avec les autres composantes de l'OLP qui ont condamné cet accord. Le communiqué du 19 juin semble surtout refléter cette tendance, tandis que celle représentée par Abou Jihad prêche en faveur d'une attitude plus modérée afin de préserver les chances du Fath en Jordanie.

EMMANUEL JARRY.

Liban

LES MILICES DEVRONT QUITTER L'AÉROPORT DE BEYROUTH

Les bureaux des milices à l'aéroport international de Beyrouth (AIB) doivent être fermés très prochainement et des patrouilles conjointes syro-libanaises se déploieront cette semaine à l'intérieur et autour de l'AIB pour en assurer la protection, a indiqué le mardi 8 juillet la presse libanaise.

Pour sa part, le quotidien indépendant *An Nahar* estime que la Syrie, en déployant ainsi certaines de ses forces à Beyrouth-Ouest, entend être en meilleure position pour faciliter, le cas échéant, la libération des otages occidentaux détenus au Liban. *« Si la Syrie y parvient,* écrit l'éditorialiste du *Nahar, elle retrouvera son rôle dirigeant au Proche-Orient. »* – *(AP, Reuter.)*

Israël

Shoshana, la mal convertie

De notre correspondant

Jérusalem. – Shoshana Miller est une juive américaine convertie. L'an dernier, elle émigra en Israël. Avant de *« monter à Sion »,* elle se sentait juive à part entière. A Colorado-Springs où elle vivait, on l'avait même choisie comme chantre de la synagogue. Depuis son arrivée en Israël, c'est une autre histoire.

A peine débarquée, Shoshana brigua tout naturellement une carte d'identité, en présentant son certificat de conversion. Comme tout juif de la Diaspora, elle peut devenir *ipso facto* citoyenne israélienne en vertu de la *« loi du retour ».* Selon ce texte, *« est juive toute personne née de mère juive ou convertie qui n'est pas membre d'une autre religion ».* Hélas pour Shoshana, le rabbin qui l'a convertie est un « réformiste ». Au ministère de l'intérieur, où règne le très orthodoxe rabbin Itzhak Peretz, chef du petit parti sépharade Shas, on refusa de tenir Shoshana pour juive, donc pour Israélienne, en lui conseillant, *« pour son bien »,* de faire valider son certificat de conversion. En clair, notre Américaine était invitée à solliciter une nouvelle conversion, cette fois auprès d'un rabbin orthodoxe.

Le refus du ministre était parfaitement illégal, mais Shoshana aurait pu s'incliner, comme le faisait depuis quelque temps la quasi-totalité des nouveaux émigrants américains, convertis ou non. Car, en Israël, les tribunaux rabbiniques aux mains des orthodoxes sont seuls compétents en matière d'état-civil. Ils peuvent, par exemple, invalider un mariage ou empêcher un divorce – et ils ne s'en privent pas – si le judaïsme du partenaire ou du conjoint leur semble « suspect ». Braver le grand rabbinat, c'est souvent s'exposer aux ennuis. Les juifs éthiopiens en firent l'an dernier l'amère expérience.

Une question de principe

Pourtant Shoshana Miller ne voulut pas céder. C'eût été, dit-elle, « trahir » l'amitié et la confiance du rabbin qui l'avait convertie. Elle en fit une question de principe et saisit la Cour suprême. Le rabbin Peretz, qui s'était déjà illustré, il y a quelques mois, par son hostilité à l'introduction de l'heure d'été, fut sommé de justifier son refus, tâche légalement impossible; il crut trouver la parade en décrétant que chaque converti serait dorénavant désigné comme tel sur sa carte d'identité. Les tribunaux rabbiniques n'auraient plus, si besoin, qu'à séparer le bon grain de l'ivraie.

La décision du ministre provoqua un joli tollé dans un pays qui affectionne les symboles. Plus grave : le grand rabbinat lui-même – une fois n'est pas coutume – désavoua le ministre trop zélé. *« Cette initiative,* fit-il savoir, *contredit la* halacha, *la tradition juive, laquelle interdit de rappeler son origine à un conjoint. »*

On en est là aujourd'hui. Le ministre de l'intégration des émigrants, M. Jaacov Tsur, avait mis cette question, dimanche 6 juillet, à l'ordre du jour du conseil de cabinet et demandé l'annulation immédiate du malheureux décret. Le gouvernement n'a pas eu le temps d'examiner l'affaire. Cette controverse attire de nouveau l'attention sur la *« loi du retour ».* Depuis de longues années, les religieux orthodoxes tentent, sans succès, d'obtenir l'amendement de ce texte; ils souhaitent une définition plus stricte de la judaïcité. Pour eux, il y a juifs et juifs, et tout immigrant adoptant la citoyenneté israélienne doit être auparavant converti selon les rites orthodoxes. L'Etat a toujours rejeté un tel point de vue, de crainte de s'aliéner la Diaspora et de tarir une immigration déjà défaillante.

Le mieux étant souvent l'ennemi du bien, le rabbin Peretz a contrarié par sa maladresse ses amis orthodoxes. Ceux-ci lui reprochent une mesure qui, en mentionnant le seul mot « converti », sans préciser le type de conversion, renforcera au bout du compte la légitimité des courants non orthodoxes. Au-delà de cette querelle de dévots, c'est la discrimination opérée entre les juifs qui choque la majorité des Israéliens. Beaucoup d'entre eux n'ont-ils pas parmi leurs lointains ancêtres des convertis ?

J.-P. LANGELLIER.

Soudan

L'abrogation de la loi islamique au cœur du débat politique

Le premier ministre soudanais, M. Sadek el Mahdi, a réaffirmé, en début de semaine, qu'il entendait garantir les droits des non-musulmans dans le pays, en faisant modifier la législation islamique – la charia – actuellement en vigueur.

De notre envoyé spécial

Khartoum. – Jusqu'à l'investiture du premier ministre, M. Sadek El Mahdi, le mois dernier, on a redouté ici un incident qui mettrait en cause le difficile passage au gouvernement civil. Les obstacles étaient en effet de taille, et le comité militaire transitoire (CMT), qui avait assumé pendant un an la responsabilité du pouvoir de concert avec le gouvernement de techniciens présidé par M. Jezouli Deifalali, n'avait rien fait pour liquider le lourd héritage légué en avril 1985 par le président-maréchal Nemeiry.

Le spectre de la charia, la loi islamique que l'ancien chef de l'Etat avait imposé au pays en septembre 1983, a hanté les délibérations qui ont précédé la désignation du nouveau premier-ministre et empoisonné le climat politique soudanais (*le Monde* du 13 mai). *« Il est parti et a laissé derrière lui une véritable bombe à retardement »,* soupiraient dans les couloirs du Parlement les députés du parti Oumma de M. Sadek El Mahdi, en commentant la spectaculaire sortie en masse des élus du Sud, qui boycottèrent la séance d'investiture du Parlement en signe de protestation contre la charia.

Nombreux sont ici ceux qui pensent que la charia aurait dû être abrogée « à chaud » dans les quelques jours qui suivirent la chute de Nemeiry. Les Frères musulmans, principaux défenseurs de la législation islamique, étaient alors en plein désarroi, et une telle décision aurait été acceptée sans protestations de la part de l'ensemble de l'opinion publique. Il est maintenant trop tard, et la charia est devenue un problème majeur qui a réussi à troubler tous les aspects de la vie politique du pays.

M. Mohamed Bechir Hamed, qui fut dans le gouvernement civil provisoire ministre de l'information, regrette la *« passivité »* dont ont fait preuve dans ce domaine ses pairs et le CMT. *« Peut-être,* ajoute-t-il avec une pointe d'amertume, *étions-nous trop préoccupés alors par le problème de la famine et nous sommes-nous contentés tout simplement de suspendre la charia. Il ne faut pas oublier non plus que certains parmi nos dirigeants étaient contre une abrogation pure et simple. »*

M. Ibrahim Nogoud, secrétaire général du Parti communiste, met en cause la *« faiblesse et l'inefficacité »* du CMT. *« Tout ce qui a été fait de positif au cours de l'année écoulée,* dit-il, *a été obtenu sous la pression des masses et contre la volonté des militaires, qui ont joué le rôle d'un frein au processus révolutionnaire. »* M. Amin Mekki Medani, ministre des travaux publics dans le gouvernement civil provisoire, abonde en ce sens : *« La révolution qui s'est débarrassée de l'ancien régime aurait pu être une révolution populaire. Les Soudanais étaient prêts à aller jusqu'au bout. Mais nous avons tous été surpris le 9 avril 1985, c'est-à-dire trois jours après le départ de Nemeiry, par la formation du CMT. »*

Le retour en force de M. Tourabi

Il a fallu attendre le 23 avril pour que soit constitué un gouvernement civil provisoire et les militaires ont mis à profit ce délai et le vide politique qui s'était créé pour étendre et consolider leur emprise sur l'ensemble de la vie politique du pays. Durant ces quatorze jours *« perdus pour la révolution »,* les militaires ont établi des liens solides avec le Front national islamique de M. Hassan Tourabi qui s'était refait une virginité au cours des vingt jours passés en prison juste avant la chute d'un régime dont il avait été pendant de longues années l'un des principaux piliers.

Héritage du régime du président Nemeiry, la question de la charia empoisonne le climat politique et divise un gouvernement soumis aux pressions des Frères musulmans

M. Medani met également en cause le chef du gouvernement provisoire, M. Jezouli Deifalali. *« Ce dernier,* affirme-t-il, *est certes, un homme sincère, enthousiaste et intelligent. Mais il n'aime pas la confrontation et n'a pas pu s'imposer face aux militaires. Il est d'ailleurs profondément religieux et a été influencé lui aussi par les amis de M. Tourabi. »* On pourrait en dire autant de la plupart des membres du CMT.

Peu à peu, l'alliance nationale, comprenant les syndicats et partis politiques qui avaient dirigé la grève insurrectionnelle et élaboré la charte de la révolution anti-nemeiriste, est reléguée à l'arrière-plan et c'est, paradoxalement, le Front national islamique de M. Tourabi qui avait été presque jusqu'au bout l'allié principal de Nemeiry, qui a établi des liens privilégiés avec les militaires au pouvoir.

Cela explique en partie l'étonnant succès du Front qui a obtenu cinquante et un sièges au parlement, soit plus que n'impliquait l'influence réelle des Frères musulmans dans la vie politique du pays. Tout le monde ici est d'ailleurs d'accord pour constater que le FNI a disposé pour sa campagne électorale de moyens financiers considérables qui lui ont permis d'acheter des voix dans le Guezireh et à Khartoum.

Le succès électoral des amis de M. Tourabi s'explique également par l'extrême division des formations politiques membres de l'alliance nationale, qui se sont présentées devant les électeurs en ordre dispersé. C'est ainsi que dans le « collège des diplômés », plus de quarante partis et près de soixante candidats ont brigué les trois sièges de la circonscription de Khartoum, alors que le FNI n'a présenté que trois candidats qui ont tous été élus. On estime à plus de treize le nombre des sièges perdus par le Parti unioniste démocratique (PDU) de M. Mohamed Mirghani au bénéfice des islamistes.

Depuis la mort en 1980 à Athènes de Cherif el Hindi qui avait été le véritable animateur du parti des Khatmiyas, le PDU se trouvait en *« état de déliquescence ».* Le nouveau secrétaire général du parti, M. Ziaeddine Hindi, personnage pusillanime, n'a pu éviter l'effritement du PDU en différentes tendances opposées – quatre au moins – qui n'ont pu trouver une plate-forme électorale commune.

M. Hassan Tourabi a sû mettre à profit cette *« absence de direction »* à la tête du DUP pour gagner à sa cause *« parfois moyennant de substantielles compensations financières »* certains candidats mirghanistes peu regardants. Contrairement à l'Oumma qui a su transcender ses liens naturels avec la confrérie des Ansars, grâce à son chef M. Salek el Mahdi, entouré d'une équipe de *« modernistes »* particulièrement efficaces, le PDU est resté prisonnier des traditions religieuses de le confrérie des Khatmiyas. Il avait d'ailleurs quitté l'Alliance nationale en décembre 1985 parce que cette dernière avait *« osé »* demander l'abrogation de la charia. Le groupe parlementaire du PDU est du reste partagé en ce qui concerne l'avenir de la charia, la moitié environ des députés mirghanistes étant favorables à l'amendement de la loi islamique dan le sens préconisé par les Frères musulmans.

Un autre facteur qui a contribué au succès du FNI est le sectarisme dont ont fait preuve les communistes au cours de la campagne électorale qui constituait leur véritable rentrée politique à l'issue d'une longue nuit de clandestinité qui avait duré près de seize ans. Même leurs amis et sympathisants les plus proches leur reprochent d'avoir découragé les efforts en vue d'établir des listes d'union locale qui auraient pu mettre en échec les candidats islamistes, en faisant valoir qu'eux seuls représentaient la vraie gauche et qu'il appartenait aux autres groupements de voter en leur faveur.

Le Parti communiste n'a en définitive recueilli que trois élus, ce qui ne correspond nullement à influence réelle dans la classe ouvrière et parmi les intellectuels. Tirant la leçon de son échec, le Parti communiste n'a même pas tenté de faire partie du gouvernement de coalition formé par l'Oumma et le PUD et qu'il considère d'ailleurs comme *« se situant franchement à droite de l'échiquier politique soudanais ».*

En revanche, les Frères musulmans ont tout mis en œuvre pour entrer au gouvernement. D'abord pour refaire ce qu'ils avaient fait à l'époque de Nemeiry, c'est-à-dire miner de l'intérieur, comme le ver dans le fruit, une coalition marquée dès sa création par la faiblesse de l'une de ses deux principales composantes, le PUD « le talon d'Achille » du gouvernement de M. Sadek el Mahdi. M. Hassan Tourabi, qui voit loin et prévoit dans les prochains mois une grave crise ministérielle, souhaitait à tout prix, contrairement à certains idéologues durs et purs du FNI, participer au pouvoir pour être présent lorsque de nouvelles élections, qui selon lui sont inévitables, seront organisées en vue de dénouer la crise. Enfin, les Frères musulmans souhaitaient entrer au gouvernement dans le but d'y veiller de près sur leurs intérêts financiers. En effet, la décision que le nouveau pouvoir va prendre à l'égard des banques islamiques va considérablement affecter leur situation dans le pays.

Les banques islamiques

Les banques islamiques existaient bien au Soudan depuis le début des années 60, mais elles n'on pris leur véritable essor qu'avec la promulgation de la charia en septembre 1983 par Nemeiry. Depuis, elles fonctionnent strictement selon le principe interdisant les *« intérêts »,* mais autorise par des moyens détournés la distribution de confortables dividendes aux actionnaires, pour la plupart des personnes ou associations liées d'une manière ou d'une autre aux Frères musulmans.

Les banques islamiques sont devenues ainsi une puissance financière indépendante de l'Etat et on attribue au nouveau premier ministre la ferme intention d'abattre ce *« veau d'or islamique »* en le plaçant, dans une première étape, sous le contrôle de la Banque centrale.

Si M. Tourabi a échoué dans sa tentative de s'infiltrer au sein du gouvernement, il a par contre réussi à infléchir la politique de l'Oumma en ce qui concerne la charia. Le parti de M. Sadek el Mahdi avait conduit sa campagne électorale sur la base d'un programme qui prévoyait l'*« abrogation immédiate et inconditionnelle »* de la charia. Une fois désigné au poste de premier ministre, M. Sadek el Mahdi a nuancé son langage. Soumis aux multiples pressions des dirigeants du PUD qui souhaitaient l'entrée de M. Hassan Tourabi et de ses amis au gouvernement et une position plus souple sur la loi islamique, il a finalement accepté un compromis qui écartait certes les Frères musulmans du pouvoir, mais prévoyait le maintien de la charia sous une forme amendée. C'est exactement ce que souhaitait M. Hassan Tourabi depuis qu'il avait compris qu'il n'y avait plus aucun espoir de maintenir la charia dans sa forme originèle, c'est-à-dire telle qu'elle avait été conçue et appliquée sous le règne de Nemeiry.

M. Tourabi ne cache pas qu'il fera tout ce qui est en son pouvoir pour que les changements qui interviendront ne modifient pas l'essentiel des lois islamiques, notamment en ce qui concerne les *hedoud* (châtiments corporels). M. Mahdi, pour sa part, souhaite une *« charia à visage humain »,* qui exclut les châtiments corporels. Il n'empêche que quelle que soit la formule que retiendra la commission *ad hoc* d'experts, d'hommes de loi et de théologiens, spécialement créée pour définir la nouvelle loi islamique, la charia demeurera, au Soudan, un obstacle à l'unité du pays et l'une des raisons principales la révolte qui se poursuit dans le ud.

JEAN GUEYRAS.

AMÉRIQUES

Pérou

A LA SUITE DU MASSACRE DANS LES PRISONS

L'opposition réclame la démission du gouvernement

Un commando appartenant vraisemblablement à l'organisation maoïste du Sentier lumineux a lancé, le mardi 8 juillet, deux charges explosives contre l'ambassade soviétique à Lima. L'un des assaillants a été tué par l'explosion de la bombe qu'il transportait, un autre a été capturé après un échange de coups de feu avec la police. Les autres membres du commando ont pu s'enfuir à bord d'une voiture. Le Sentier lumineux avait publié, lundi, un communiqué contenant des menaces antisoviétiques à la suite de la visite à Lima, du 3 au 6 juillet, d'un vice-ministre soviétique des affaires étrangères, M. Komplektov, qui s'était déclaré solidaire du gouvernement péruvien dans sa lutte contre la subversion.

Correspondance

Lima. – L'opposition au président Garcia, indignée par l'attitude du gouvernement dans la répression, le mois dernier, des mutineries de détenus politiques dans plusieurs prisons proches de Lima, hausse le ton. Elle demande maintenant la démission collective du cabinet, lui reprochant d'avoir confié à l'état-major de l'armée la direction des opérations. Elle estime que la responsabilité politique du massacre de quelque trois cents prisonniers retombe sur l'exécutif. Or, jusqu'à présent, seul le ministre de la justice a renoncé à ses fonctions en invoquant des raisons d'*« ordre moral ».*

Le président Alan Garcia a annoncé un remaniement ministériel avant le 28 juillet, date à laquelle il célébrera le premier anniversaire de son exercice du pouvoir, mais il a tenu à préciser que ce remaniement n'aura aucun rapport avec la reconnaissance d'une quelconque responsabilité politique ou morale des membres de son gouvernement dans le massacre.

Le parti au pouvir, l'APRA, étant largement majoritaire au Parlement, l'opposition n'a aucune chance de censurer l'exécutif.

Sur le plan des responsabilités militaires, on s'attendait au limogeage du général Monzon, président du commandement conjoint de l'armée. Mais l'armée a rejeté les fautes sur la garde républicaine, un des trois corps de police rattachés au ministère de l'intérieur. Le commandant de la garde républicaine, le général Martinez Lira, a d'ailleurs été démis de ses fonctions le 4 juillet.

Dans l'attente du sort réservé au recours qu'il a introduit devant les tribunaux, le général Martinez Lira continue d'occuper son bureau, où sont d'ailleurs « hébergés » les cinquante-quatre policiers, présumés auteurs de la fusillade du pénitencier de Lurigancho. Le président Garcia avait annoncé qu'ils étaient incarcérés dans la prison de Canto Grande...

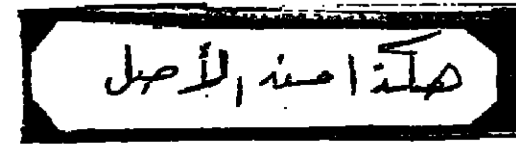
Un ordre verbal

Le ministre de l'intérieur, M. Abel Salinas, a reconnu devant la commission permanente du Congrès que les gardes républicains étaient placés sous la tutelle des autorités militaires. C'est un officier de l'armée de terre, le général Jorge Rabanal, qui a commandé les opérations à Lurigancho. Il n'est pas prouvé qu'il ait donné l'ordre de passer par les armes les prisonniers, mais il ne s'est pas non plus interposé.

De son côté, l'armée fait valoir que son intervention dans les prisons a répondu à un ordre verbal de l'exécutif, lui donnant en quelque sorte carte blanche pour écraser la mutinerie dans les plus brefs délais. Le général Morales Bermudez, ancien chef de l'Etat, a expliqué que les us et coutumes militaires auraient voulu que le gouvernement donne ses instructions par écrit. S'il en avait été ainsi, la responsabilité des *« excès »* aurait été reconnue par l'armée.

Une commission d'enquête du Parlement doit être constituée prochainement pour élucider cette affaire. Mais aura-t-elle la volonté d'aller jusqu'au bout pour désigner les responsables politiques et militaires du massacre ? Le gouvernement est soucieux de tourner la page au plus vite. Et la plupart des hommes politiques sont conscients qu'un affrontement entre le gouvernement et l'armée ferait le jeu du Sentier lumineux.

NICOLE BONNET.



… convertie

… au cœur du débat politique



Déménagez vos méninges!

Et gagnez le "Papillon d'or Microsoft."

Vous êtes passionné par la micro-informatique?

Vous êtes équipé d'un ordinateur personnel IBM ou compatible? Ou bien encore d'un Macintosh d'Apple?

Et surtout, vous débordez d'idées!

Le grand Concours "Papillon d'Or" Microsoft, Fil et SVM est fait pour vous. Pas de contraintes. Pas de limites.

Affaires, scientifique, jeux, tous les domaines vous sont ouverts, à condition de développer une application "clés en main", grâce aux macro- commandes de Multiplan 2 sur IBM PC et compatibles ou celles d'Excel sur Macintosh d'Apple.

De nombreux prix récompenseront les meilleurs programmes. Le premier prix: le "Papillon d'Or", s'accompagne d'un voyage aux Etats-Unis. Et les meilleurs logiciels pourront être édités par Fil qui les diffusera auprès du public.

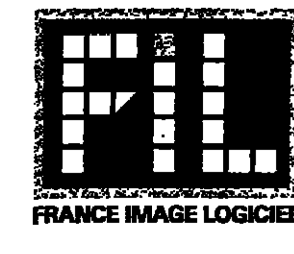
Lisez vite le règlement complet du Concours.

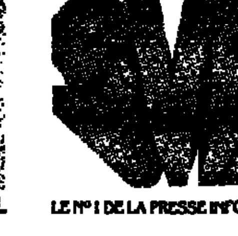
Vous l'obtiendrez chez votre revendeur micro-informatique. Ou encore, avec des conseils utiles et tous les détails, dans le numéro de juillet/août de Science et Vie Micro.

SVM vous informe. Microsoft vous assiste. Fil vous édite.

A vous le "Papillon d'Or"!







MICROSOFT®
Les logiciels de la vie simple.

RSCG Technologies

DIPLOMATIE

LES ENTRETIENS DE M. MITTERRAND A MOSCOU

Un sommet Reagan-Gorbatchev n'est pas exclu cette année

De notre envoyé spécial

Moscou. – Médiateur ? Catalyseur ? Il n'est pas facile d'identifier la fonction que M. Mitterrand a voulu remplir en venant à Moscou, retour de New-York. Indiscutablement, le chef de l'Etat est pris très au sérieux par ses interlocuteurs soviétiques et fait l'objet d'attentions particulières. Mardi 8 juillet, c'est encore près de trois heures qu'il a passées avec M. Gorbatchev, avec comme seuls témoins les « preneurs de notes », MM. Jacques Attali et Tcherniaev. Et toujours, même si la catastrophe de Tchernobyl a été évoquée à cette occasion, un même sujet principal : les problèmes de défense et de désarmement, aussi bien à l'échelle mondiale qu'européenne.

Dans l'entourage du président de la République, on est un peu tenté de présenter ces entretiens inhabituels comme la preuve de la fonction médiatrice du président. M. Mitterrand, lorsqu'on peut l'approcher, se veut plus modeste et évite les superlatifs utilisés par certains de ses proches qui évoquent volontiers un climat *« extraordinairement compréhensif »*. Il préfère parler d'une ambiance *« très intéressante, très utile, qui pourrait servir à quelque chose »*.

C'est en tout cas la formule à laquelle il a eu recours mardi après-midi lorsqu'il s'est adressé à la communauté française réunie à l'ambassade de France. Il a précisé que *« les conversations confiantes qui ont pu s'établir »* ajoutées à celles de New-York avec M. Reagan donnent *« un paysage rassemblé, concentré, qui ne manque pas d'intérêt »*.

Quel intérêt ? Sans doute l'impression, sinon la conviction qu'un sommet Reagan-Gorbatchev avant la fin de l'année est moins que jamais à exclure : les deux hommes en auraient aussi envie l'un que l'autre, mais il y a encore un mur de méfiance à abattre, chacun s'interrogeant sur les arrière-pensées et les motivations de l'autre. Pour M. Gorbatchev, cela se traduit par la nécessité, pour qu'il y ait sommet, de bonnes perspectives.

Mais en même temps, le secrétaire général donne l'impression que, pour lui, le temps presse. Quant à l'Initiative de défense stratégique (IDS), elle ne constitue sans doute pas un obstacle insurmontable à la reprise du processus de contrôle des armements. Un peu comme si l'IDS était l'arbre qui cache la forêt.

Jusqu'où iront ces entretiens en tête à tête, au cours desquels ont également été étudiés en détail les tenants et les aboutissants de la force de frappe française ainsi que les moyens de relancer la conférence de Stockholm. A moins de modifications de programme de dernière heure, ces conversations intimes paraissent terminées pour l'essentiel, et M. Mitterrand doit déjà avoir une idée assez précise du compte rendu qu'il enverra au président Reagan (pour ne pas parler des dirigeants ouest-européens, qui seront bien sûr tenus au courant).

L'entretien de ce mercredi matin était, en effet, élargi ainsi que le sera le dîner de travail offert par le secrétaire général au retour de la Cité des étoiles, le centre d'entraînement des cosmonautes soviétiques, où MM. Mitterrand et Gorbatchev rencontreront l'astronaute français Jean-Loup Chrétien.

Comme d'habitude dans ce genre de voyage, les relations bilatérales ont été examinées. Ce fut déjà le cas mardi lors de la rencontre avec M. Gromyko, président du présidium du Soviet suprême, puis mercredi matin lors de l'entrevue avec M. Ryjkov, le président du conseil des ministres. M. Mitterrand était notamment accompagné à cette occasion par MM. Jean-Bernard Raimond, Michel Noir et Alain Devaquet, respectivement ministre des affaires étrangères, délégué au commerce extérieur et ministre délégué chargé de la recherche scientifique et de l'enseignement.

C'est jeudi soir que M. Mitterrand quittera Moscou pour Paris, après avoir donné une conférence de presse. Ce mercredi, il passera le reste de la journée à Iasnaïa-Poliana pour visiter la propriété de Léon Tolstoï, où est enterré l'écrivain.

JACQUES AMALRIC.

ASIE

Japon

APRÈS LE TRIOMPHE ÉLECTORAL DES LIBÉRAUX DÉMOCRATES

La troisième vague du conservatisme

De notre correspondant

Tokyo. – Les Japonais sont-ils des conservateurs invétérés ? Pendant plus de trente ans, ils ont maintenu au pouvoir la *« baleine blanche »* libérale démocrate et ils viennent, le dimanche 6 juillet, de confirmer sa suprématie dans la vie politique nationale en lui accordant une majorité écrasante dans les deux chambres (1). Doit-on comme le fait M. Ishibashi, président d'un PS en déroute, s'inquiéter pour l'avenir d'un pays qui tend à se priver d'une opposition suffisamment forte pour faire contre-poids à un parti incontestablement dominant ? Les Japonais sont-ils enfin devenus plus « nationalistes », comme l'affirme M. Yano, secrétaire général du Komeito (parti bouddhiste), en semblant *« plébisciter »* un premier ministre dont l'un des leitmotive est de tirer un trait sur le passé ?

Les Japonais paraissent les premiers surpris par ce raz de marée conservateur, – même ceux qui ont voté pour le Parti libéral démocrate (PLD). En soi, la pérennité de la suprématie du PLD, malgré quelques déboires au cours des dix dernières années, est d'autant plus remarquable qu'elle s'est accompagnée de bouleversements socio-économiques aussi profonds que rapides survenant après le traumatisme de la défaite. L'ampleur de sa dernière victoire invite à se poser des questions sur la nature du conservatisme japonais.

Des facteurs conjoncturels ont assurément favorisé les conservateurs. D'abord la tactique judicieuse des doubles élections qui a permis une mobilisation de tout l'appareil électoral de la majorité ; ensuite, l'absence de facteur négatif pour le PLD comme ce fut le cas en 1976 (affaire Lockheed), en 1979 (éventualité de l'introduction d'une TVA) ou en 1983 (scandale parlementaire autour de M. Tanaka, ancien premier ministre, qui, bien que reconnu coupable dans l'affaire Lockheed, refusait de renoncer à son siège de député). Enfin, le côté personnalisé de cette élection, avec M. Nakasone mais aussi les trois figures montantes du PLD (MM. Abe, Miyazawa, Takeshita), a donné un dynamisme particulier à la campagne des conservateurs. Mais est-ce là une explication suffisante ?

Il y a eu, dans l'histoire politique de l'après-guerre au Japon, trois vagues conservatrices. Le début des années 50 (fin de l'occupation américaine, déroute de la gauche communiste balayée par les *« purges rouges »* de Mac Arthur, et fusion en 1955 des deux partis libéral et démocrate). La seconde vague fut celle des années 60 et de la politique de haute croissance économique du premier ministre Ikeda, qui fit rapidement progresser le niveau de vie. La troisième vague est celle des années 80.

Le conservatisme japonais du milieu de cette décennie – une tendance que corroborent régulièrement les enquêtes sur la conscience politique de la population – est différent de celui qui prévalut à des époques où la reconstruction et l'amélioration matérielle du niveau de vie étaient les priorités de la majorité.

Un puissant lobby paysan

La différence essentielle tient à l'affaiblissement de la capacité du PLD de maîtriser l'espace politique. Sa base électorale est traditionnellement constituée de couches sociales dont le développement économique n'a longtemps guère entamé l'importance : la paysannerie (qui constitue un puissant lobby de quatre millions de gens inconditionnellement fidèles), les commerçants et les petits entrepreneurs. C'est-à-dire ceux qui forment les « anciennes classes moyennes ».

La force du PLD repose sur des réseaux de pouvoirs locaux aux maillages très fins. Les comités de patronage, les notables et leurs clientèles, le jeu de l'élu qui rétribue en fonds publics la fidélité électorale, sont les composantes du pouvoir du PLD au niveau local. Rapports personnalisés et localisme associent une indifférence politique fondamentale (l'électeur vote moins en fonction d'un programme que pour des motifs utilitaires) à un taux élevé de participation – et à une dose certaine de corruption.

Le meilleur exemple de ce pouvoir local est représenté par M. Tanaka : bien que paralysé dans sa maison de Tokyo, il a été réélu dans sa circonscription de Niigata avec plus de 100 000 voix d'avance sur le deuxième candidat victorieux.

Les « votes fixes »

Ce système d'encadrement local, permettant une efficace mobilisation des voix et assurant au PLD un capital de votes fixes, a été progressivement entamé par les migrations vers les villes qui ont brisé une partie des solidarités établies. Dans les *danchi* (grands ensembles), le taux d'abstention est en général particulièrement élevé. L'affaiblissement des réseaux de solidarités locales a donné lieu au développement important d'un électorat flottant. Ces votes flottants, que de manière symptomatique les Japonais identifient au choix personnel, représentent selon un récent sondage de l'*Asahi Shimbun*, 39,6 % du total de l'électorat (alors que les votes fixes dont peut bénéficier le PLD ne dépassent guère 35 %).

Cet électorat flottant, particulièrement répandu chez les jeunes, est généralement présenté par les commentateurs politiques comme un électorat éclairé, votant en liberté de conscience et en fonction de critères modernes par opposition aux conduites de type traditionnel. C'est à cet électorat flottant, a-idéologique, versatile et méfiant à l'égard des politiciens, que le PLD, compte tenu de l'affaiblissement de ses réseaux de contrôle des votes fixes, doit sa victoire.

Cet électorat flottant reflète une tendance profonde de la culture politique japonaise. Celle-ci, comme l'expérience historique nippone, dévalorise l'activité politique. On dit souvent que les Japonais croient moins en leurs politiciens qu'aux discours des diseurs de bonne aventure. Ils considèrent en général les premiers comme des hommes uniquement intéressés par le pouvoir et ils ne se font guère d'illusion sur leur intégrité. Ce scepticisme s'enracine dans une culture rétive à l'utopie d'un ordre idéal. La culture politique japonaise est un mélange de pragmatisme et d'acceptation de l'ordre des choses.

L'Etat ne fut jamais perçu comme un instrument au service de certains idéaux transcendant son pouvoir et son autorité. Le système parlementaire importé à l'époque Meiji (milieu du dix-neuvième siècle) n'est pas apparu comme le signe de la prise en main de son destin par un peuple. Et dans l'après-guerre, l'utopie démocratique, véhiculée par la Constitution de 1946, fut rapidement évincée par le dynamisme économique. De manière symptomatique, en 1960, le mot d'ordre du premier ministre Ikeda de *« doublement du produit national brut en dix ans »* avait pour corollaire un *« nécessaire effacement du politique »*. Commençait pour le Japon la période de consensus par la croissance économique.

Le pragmatisme

Ce substrat culturel lié à l'expérience historique du Japon explique le faible succès d'idéologies systématiques, comme le marxisme, sauf parmi les représentants de l'intelligentsia. Les désillusions des grandes utopies de changement des années 70 (de l'Amérique latine au Vietnam) accéléreront la retombée des phénomènes de résistance qui, après la grande effervescence politique du lendemain de la guerre, avaient marqué les années 60 (lutte contre le traité de sécurité nippon-américain et luttes étudiantes).

En même temps, le Japon découvrait, avec la crise pétrolière, la précarité de ses succès économiques. C'est à partir de cette époque, d'ailleurs, que le conservatisme regagnera du terrain. De 1967 à 1975, on avait noté une poussée progressiste dans les préfectures fortement industrialisées (Tokyo, Osaka). Mais avec la crise économique et l'insuffisance des ressources pour financer les ambitieux programmes sociaux des municipalités « rouges », l'électorat se retourna vers le camp conservateur. De même, les mouvements sociaux, nés dans les années 70 du décalage entre les demandes sociales et les interventions politiques, commençaient aussi à régresser. Les Japonais, avec pragmatisme, préféraient s'en remettre à un pouvoir qui gérait les affaires du pays au nom de la compétence plutôt qu'au nom d'idéaux.

Le mouvement de mauvaise humeur que manifesta l'électorat flottant à l'égard du PLD en 1983 fait partie de sa versatilité et de sa sensibilité à la conjoncture. Trois ans plus tard, il a fait pencher la balance dans l'autre sens.

D'une manière générale, les Japonais sont conscients que le vrai débat (notamment en matière économique) a lieu au sein du PLD et non entre la majorité et l'opposition. Le Parti conservateur n'est en effet en rien monolithique : ses clans sont la garantie de sa flexibilité. Son caractère de « coalition » fait que même s'il est dominant il ne s'apparente pas au parti unique : les critiques de la politique de dépenses militaires de M. Nakasone sont venues autant, sinon plus, du PLD que de l'opposition.

Le pragmatisme que les Japonais ont démontré dans ces dernières élections conduit à nuancer le caractère de succès personnel de M. Nakasone qu'elles peuvent avoir. Pour l'instant, et les Japonais sont les premiers à le savoir, le PLD est une machine qu'un individu ne peut monopoliser. Sans doute le néo-nationalisme de M. Nakasone a pu séduire certains ; les autres ne s'en sont guère inquiétés, le mettant au compte de sa « politique-spectacle ». Le premier ministre cherche assurément à combler un vide dans le leadership du parti gouvernemental laissé par la disparition ou le retrait des grandes figures politiques des années 70 (MM. Fukuda, Ohira, Miki et Tanaka). Mais il est concurrencé par les « nouveaux dirigeants » dont la campagne électorale a rehaussé le prestige et dont aucun, pour l'instant, n'a fait allégeance au premier ministre « victorieux ».

PHILIPPE PONS.

(1) Le Parti libéral démocrate dispose à la Chambre basse de 304 sièges sur 512. (En comptant le ralliement de quatre indépendants.) Ce qui lui assure à la Chambre basse une majorité de 59 %. En termes de pourcentage de voix, le PLD a obtenu 49,4 % (45,7 % en 1983). A la Chambre haute, il dispose de 140 sièges sur 252.

EUROPE

LA PRESTATION DE SERMENT DE M. WALDHEIM

Cheval géant à Vienne et film-témoignage à Jérusalem

M. Kurt Waldheim a prêté serment, le mardi 8 juillet, devant le Parlement autrichien réuni en séance extraordinaire. Dans son allocution, le nouveau président a stigmatisé, pour la première fois, le *« système nazi* [qui] *avait perdu toute dignité humaine du fait du traitement infligé aux juifs »*. *« Chacun doit œuvrer quotidiennement pour que ses concitoyens soient traités en frères, quelle que soit leur race »*, a-t-il ajouté. La cérémonie d'intronisation s'est déroulée en l'absence de l'ambassadeur d'Israël, qui n'a pas rejoint son poste, et de celui des Etats-Unis. L'ambassadeur d'URSS à Vienne, en vacances, était représenté par un conseiller.

L'ambassadeur de France, M. François-Régis Bastide, était présent. Pendant ce temps, dans le centre de Vienne, une manifestation était organisée par des membres du groupe Nouvelle Autriche, animé par des intellectuels. Un cheval de bois de 4 mètres de haut, coiffé d'un bonnet portant une croix gammée, œuvre du sculpteur Alfred Hrdlicka, a été érigé sur la place Saint-Etienne. C'était là une allusion à un épisode du passé de M. Waldheim, son adhésion à une association de sport équestre des SA. A Jérusalem, nous rapporte notre correspondant J.-P. Langellier, à l'heure où M. Waldheim prêtait serment, les témoins-acteurs du film *Shoah* interrogés par le cinéaste Claude Lanzmann dans la campagne polonaise où a eu lieu l'holocauste défilaient sur l'écran dans une petite salle de la Knesset. Une vingtaine de députés, soit un sur six, et le ministre de la justice, M. Modaï, assistaient à la projection organisée par la commission de l'éducation du Parlement. Le ministre des affaires étrangères, M. Shamir, avait d'abord jugé ce geste inopportun, avant de lever ses objections. Le premier ministre, M. Shimon Pérès, s'est contenté d'une litote : *« Aujourd'hui, je ne célèbre rien. »*

Le Mémorial de l'holocauste a lancé un appel au peuple autrichien pour qu'il réagisse contre le *« réveil de l'antisémistisme »*. Quant à l'avenir des relations israélo-autrichiennes, le gouvernement de Jérusalem – indique notre correspondant – n'a pas encore fixé sa ligne de conduite. M. Michael Elitzur, actuel ambassadeur à Vienne, arrive en fin de mission. Absent d'Autriche depuis un mois, il y retournera bientôt pour faire ses valises. *« Nous n'avons rien décidé jusqu'ici,* a déclaré, mardi, M. Shamir, *mais je présume que l'ambassadeur ne sera pas remplacé. »*

Une lettre de l'ambassadeur d'Autriche

M. Erik Nettel, ambassadeur d'Autriche en France, nous a fait parvenir, à l'occasion de la prise de fonctions du président Waldheim, une longue lettre dont voici l'essentiel :

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, l'Autriche a connu le développement d'un système authentiquement démocratique et dépourvu des défauts du passé. Dans le cadre de ce système, M. Waldheim a été élu président de la République au suffrage universel direct avec 54 % des voix. Il est aberrant de penser que 54 % des électeurs sont des nazis, des antisémites et des militants du pangermanisme ! Cette accusation visant les partisans de M. Waldheim minimise singulièrement la définition même du national-socialisme. Ceci ne peut être dans l'intérêt de tous ceux qui se détournent avec horreur des atrocités perpétrées avant ou pendant la guerre. (...)

16,5 % seulement des Autrichiens ayant le droit de vote ont vécu l'époque de l'occupation allemande de leur pays. Une grande majorité de la population n'a que peu ou pas du tout connu cette période et a grandi dans un Etat démocratique. Il est donc plus qu'improbable qu'une partie des 54 % des votants ait élu M. Waldheim du fait de convictions national-socialistes ou antisémites. La jeune génération, en particulier, ne comprend pas du tout les accusations formulées contre elle par la presse étrangère.

L'Autriche est accusée de ne pas avoir procédé à une dénazification sérieuse après l'effondrement du régime hitlérien. Cette affirmation néglige – volontairement ou non – la réalité de la politique de dénazification pratiquée à la fin de la guerre sous le contrôle du conseil allié dont faisait partie la France. En vertu de la loi autrichienne sur les crimes de guerre, 130 000 personnes ont été poursuivies et 23 000 verdicts prononcés dont 13 000 condamnations ; 43 criminels ont été condamnés à la peine capitale dont 30 exécutés. Plus de 100 000 personnes ont été éliminées de la fonction publique. D'aucuns pourraient considérer ces mesures comme insuffisantes au regard des événements tragiques de cette époque troublée. Elles semblent pourtant correspondre à l'ampleur des mesures prises dans d'autres pays contre les personnes accusées de collaboration ou de crimes nazis. (...)

Moi-même et beaucoup de mes compatriotes avons été choqués en constatant la légèreté avec laquelle une multitude de journalistes ont qualifié M. Waldheim de criminel de guerre, de national-socialiste et d'antisémite sans étayer ces accusations de faits concrets. Dans un pays qui a vu naître la déclaration des droits de l'homme et qui se considère comme un pionnier en matière de liberté de l'individu, la présomption d'innocence devrait pourtant prévaloir. (...)

Italie

LA CRISE GOUVERNEMENTALE

Echec de la « mission d'exploration » de M. Fanfani

De notre correspondant

Rome. – La « mission exploratoire » de M. Amintore Fanfani, démocrate-chrétien et président du Sénat, chargé il y a cinq jours par le chef de l'Etat de trouver les bases d'un compromis entre les cinq partis de la coalition sortante pour résoudre la crise, s'est achevée le mardi 8 juillet sur un constat d'échec. L'impasse est due aux exigences opposées du PSI de M. Bettino Craxi et de la démocratie-chrétienne de M. Ciriaco de Mita.

Les deux principaux partis de la majorité, le PSI et la DC sont toujours plus bloqués sur leurs positions. Les socialistes refusent totalement l'hypothèse d'un gouvernement « Craxi bis » de transition, destiné à ne durer que jusqu'en décembre prochain. La direction du PSI s'était réunie lundi et avait rendu public un document illustrant les mérites des trois dernières années du gouvernement de coalition à direction socialiste. La délégation socialiste à l'issue de ses entretiens avec M. Fanfani mettait les points sur les « i », affirmant que son objectif était un second gouvernement Craxi *« renforcé et rénové »* sans aucune hypothèque quant à sa durée. Face à ce refus pur et simple de prendre en considération ses requêtes, la DC exigeait toujours plus clairement pour l'un des siens la présidence du conseil. Elle pense que ce poste lui revient de droit après les trois ans de gouvernement Craxi, l'alternance au sein de la coalition devant jouer en faveur du « premier parti italien ».

Les trois petits partis du gouvernement sortant – sociaux-démocrates, libéraux et républicains, – réduits depuis le début de la crise à jouer les utilités, proposaient le renvoi pur et simple du cabinet sortant devant le Parlement. Désormais un tel recours est difficilement praticable.

Certains évoquent l'hypothèse d'un cabinet de transition présidé par un représentant d'un des « trois petits ». D'autres estiment que la seule solution est un gouvernement dirigé par un démocrate-chrétien soutenu du bout des lèvres, ou même seulement de l'extérieur par le PSI. Le Parti communiste, cantonné depuis trois ans dans l'opposition, estime, par la voix de son secrétaire général, Alessandro Natta, que *« la charge de soupçons et de méfiance entre DC et PSI est arrivée à un tel point que la reconduction d'une coalition à cinq, quelle qu'en soit la forme, semble non seulement difficile, mais même franchement dommageable »*.

(Intérim.)

Grèce

Vers une normalisation complète des rapports avec l'Albanie

De notre correspondant

Athènes. – La Grèce n'a toujours pas concrétisé son intention, proclamée depuis longtemps, de mettre fin à l'« état de guerre » avec l'Albanie. Mais cette décision désormais ne saurait tarder. Selon un communiqué rendu public à la fin d'une visite en Albanie de hauts fonctionnaires grecs sous la direction du secrétaire du ministère des affaires étrangères, le côté albanais a *« salué l'intention du gouvernement grec, manifestée par des déclarations du premier ministre et du ministre des affaires étrangères, d'annuler l'état de guerre entre les deux pays et donne l'assurance que, sur la base des dispositions de la Constitution de l'Albanie ainsi que par d'autres moyens et actions, le gouvernement albanais fera tout ce qui est possible pour que la minorité grecque de l'Albanie prospère et jouisse de tous ses droits. »*

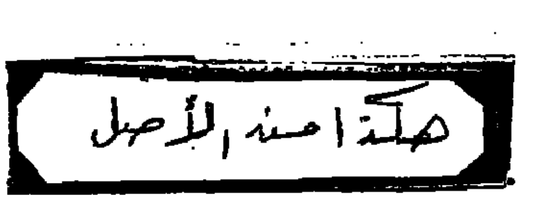
En fait, la Grèce avait annoncé à maintes reprises et dès 1979 son intention de normaliser ses relations avec l'Albanie, mais les gouvernements successifs se sont toujours heurtés à l'opposition des organisations de Grecs originaires de l'Epire du Nord (actuellement Albanie du Sud) vivant en Grèce ou à l'étranger, notamment aux Etats-Unis, ainsi qu'à des problèmes politiques et juridiques assez complexes. L'état de guerre entre les deux pays existe depuis 1940 et avait été déclaré par la dictature de Metaxas par simple décret royal lors de l'invasion italienne en Grèce. Il faut encore décider si la fin de l'état de guerre doit être proclamée par décision du gouvernement, par décret présidentiel ou par une loi du Parlement, chacune de ces solutions engageant de manière différente le gouvernement actuel et ceux qui lui succéderont.

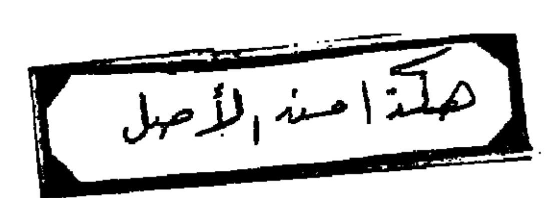
En attendant, les deux pays ont échangé depuis longtemps des ambassadeurs, ont développé leurs échanges commerciaux (80 millions de dollars actuellement, qui seront portés à 120 millions après l'accord passé en janvier 1986), sont reliés par des vols réguliers et viennent de décider, lors de la récente visite en Albanie, d'établir une ligne de car-ferrie entre l'île de Corfou et la côte albanaise.

L'opposition de gauche approuve cette évolution et suhaite la voir couronnée par une normalisation complète, alors que l'opposition de droite se déclare surtout soucieuse de protéger et développer les droits de la minorité grecque vivant en Albanie.

THÉODORE MARANGOS.







Japon

ÉLECTORAL DES LIBÉRAUX DÉMOCRATES

vague du conservatisme

TOULOUSE JOUE F.A.U.S.T.

TOULOUSE a réconcilié la création artistique avec la recherche scientifique :

– Hermès et l'Orchestre du Capitole
– Airbus et le gothique occitan
– l'électronique et l'art de vivre ...

F.A.U.S.T., Forum des Arts de l'Univers Scientifique et technique, est le grand rendez-vous des techniques et de la création.

F.A.U.S.T. c'est aussi :

– le laser qui devient pinceau pour restaurer une toile de Maître, ou ciseau dans les mains du sculpteur,
– le satellite Spot qui photographie depuis l'espace les grandes capitales du Monde mais aussi les cités oubliées,
– des ordinateurs qui jouent aux échecs, composent des slogans publicitaires ou des poèmes, écrivent des chorégraphies, font chanter des robots, fabriquent des dessins animés...

Industriels, Entrepreneurs, Créateurs, Artistes, soyez avec nous au rendez-vous de F.A.U.S.T., à Toulouse, du 21 au 26 octobre 1986.

Dominique BAUDIS
Maire de Toulouse
Président du Conseil Régional
Midi-Pyrénées

Relations Publiques de France

et la participation de

Je désire recevoir une documentation en tant que
☐ exposant ☐ visiteur
F.A.U.S.T. 34, rue Pargaminières, 31000 TOULOUSE
Tél. 61.21.44.74 - Télex : 531079 F

Société ....
Adresse ....
Activité .... Tél. ....
Responsable ....

politique

LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

• Le débat sur l'immigration

Les socialistes veulent pousser M. Pasqua dans ses retranchements

La polémique sur l'immigration s'était jusqu'à présent arrêtée aux portes de l'Assemblée nationale. Cette fois elle va y pénétrer sans retenue. La situation des étrangers en France est depuis plusieurs années au cœur du débat politique, mais les députés avaient su en débattre sereinement : l'adoption à l'unanimité du dernier texte de loi la réglementant, celui de juillet 1984 créant un titre unique de séjour, avait été, à cet égard, significative. Depuis les prises de position du Front national, l'ambiance de la dernière campagne électorale a envenimé le débat, au point que la discussion du projet de loi de M. Charles Pasqua sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers, qui doit commencer ce mercredi 9 juillet au Palais Bourbon, ne se déroulera sans doute pas dans le calme. D'autant moins que la gauche entend bien en profiter pour faire le procès des méthodes du ministre de l'intérieur.

La majorité, sous la pression de l'opinion publique qui s'est mobilisée, a sensiblement corrigé les propositions qu'elle avait annoncées lors de la campagne électorale. Le projet de M. Pasqua va moins loin que son avant-projet ; la commission des lois, à l'initiative de son rapporteur, M. Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie) et de son président, M. Jacques Toubon, en a encore atténué la sévérité. Pas assez, au goût des plus libéraux de ses membres. Trop pour ceux qui restent très sensibles à l'électoralisme. Le Front national, bien entendu, va tenter de jouer sur ces divergences plus ou moins camouflées. Car, pour lui, l'affaire est entendue, le projet gouvernemental ne répond pas aux souhaits des électeurs de la droite.

M. Jean-Marie Le Pen ne l'a pas caché, mardi, au cours d'une conférence de presse. Pour lui, les mesures gouvernementales ne tiennent pas compte de la gravité du problème *(voir ci-contre le compte rendu de cette réunion)*. Aussi, si les amendements, que défendra son groupe, ne sont pas adoptés, ses amis ne pourront pas adopter le projet *« dans son état actuel »*. L'extrême droite profitera donc de ce débat pour montrer que ses propositions correspondent mieux aux souhaits des électeurs de toute la droite que celles du gouvernement. M. Le Pen, qui compte intervenir personnellement dans le débat, en profitera pour se démarquer clairement de la majorité, sur un thème qui lui paraît favorable.

Une centaine d'amendements

Le débat ne devrait pas être simple pour la majorité. M. Pierre Messmer en est parfaitement conscient, prévoyant qu'il pourra difficilement être achevé à la fin de cette semaine, contrairement à ce qui est pour l'instant prévu. Bien que le conseil des ministres ait déjà autorisé le gouvernement à engager sa responsabilité sur le vote de ce projet, le président du groupe RPR souhaite, pour une fois, que M. Jacques Chirac puisse éviter d'y avoir recours, car ce texte *« touchant aux libertés, il est préférable que le débat aille à son terme »*.

Les socialistes, eux non plus, n'ont pas l'intention de faciliter la tâche de la majorité. D'abord parce qu'ils sont, a rappelé leur porte-parole, après la réunion de leur groupe, M. Jean Anciant (PS, Oise), contre l'esprit de cette législation et que les amendements adoptés par la commission des lois ne le rendent *« toujours pas acceptable »*. Ensuite parce qu'il va leur permettre de s'en prendre directement aux méthodes du ministre de l'intérieur, contrairement à la discussion des projets sur la sécurité qui avaient été défendus par M. Albin Chalandon.

Malgré les réserves de M. Pierre Joxe, qui a estimé que les résultats de la pratique policière de MM. Pasqua et Pandraud, allaient finir naturellement par retourner l'opinion, les députés socialistes sont bien décidés à profiter de ce débat sur les étrangers pour demander au ministre de l'intérieur des explications sur les récents événements. Constatant que ce texte renforce les pouvoirs de la police, ils s'inquiètent de l'attitude qu'elle pourrait avoir, car pour les socialistes la situation des étrangers est *« moins un problème de législation*, a expliqué M. Anciant, *que d'application des textes »*. D'où l'importance pour eux de connaître très précisément les consignes que pourra donner le ministre aux policiers.

Affirmant, là encore, qu'il ne veut pas faire *« d'obstruction »*, le PS a l'intention de déposer une centaine d'amendements et il aimerait que le débat soit notablement *« approfondi »* pour déborder sur la semaine prochaine. En fait, son objectif, non avoué, est de suffisamment pousser M. Pasqua dans ses retranchements pour l'amener à dire une phrase de trop, pour le pousser à la faute. Histoire, bien entendu, de relancer la discussion et de dévoiler les intentions « cachées » du gouvernement, pour tenter de mobiliser, derrière l'opposition, les mouvements philosophiques et religieux qui, après avoir contesté les projets du ministre de l'intérieur, ont décrété une « trêve ».

THIERRY BRÉHIER.

M. JEAN-MARIE LE PEN : la cohabitation c'est l'impuissance

M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national, a déclaré, le mardi 8 juillet, au cours d'une rencontre avec la presse, que M. Charles Pasqua pratiquait en matière de sécurité *« une politique fumigène »* et qu'il n'y avait *« pas de changement radical du climat d'insécurité »*. Il a dénoncé *« la pusillanimité »* de l'action du gouvernement en ce domaine *« qui ne peut conduire qu'à un échec »*.

Le député de Paris évoquant le problème de l'immigration a estimé : *« Dans ce domaine comme dans celui de la sécurité, le gouvernement n'a rien appris, rien compris ou bien il ne veut pas comprendre la dimension de ces problèmes qui s'interpénètrent. Il faudrait définir une politique générale basée sur une conception de la nation et de sa finalité. »* Il a rappelé que ce problème ne pourra se régler que *« par une véritable politique démographique et familiale »*.

Pour le président du Front national, *« la cohabitation aboutit à l'impuissance, à l'incohérence et à l'immobilisme »*, ajoutant : *« Avec un gouvernement à direction bicéphale il y a forcément un électorat trompé et peut-être les deux. »*

Enfin, il a annoncé que le Front national entendait être présent lors des élections sénatoriales du 28 septembre soit en présentant ses propres candidats soit en faisant liste commune avec le CNIP.

« La procédure administrative est très supérieure à la procédure judiciaire »

affirme M. Robert Pandraud

Dans une interview que publie mercredi 9 juillet *le Figaro*, M. Robert Pandraud, ministre délégué à la sécurité, souligne que le projet de loi sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France vise à lutter contre l'immigration clandestine et à faciliter l'expulsion de ceux qui ont enfreint la loi.

Selon lui, on ne portera pas atteinte aux libertés individuelles en confiant à l'administration — et non plus à la justice — les décisions de reconduite à la frontière. Au contraire : *« La procédure administrative de reconduire à la frontière est très supérieure à la procédure judiciaire. Celle-ci, peu efficace, avait donné des résultats très limités. Les juges, en effet, n'étaient pas obligés de prononcer la reconduite à la frontière et beaucoup d'entre eux préféraient prononcer une peine d'amende ou d'emprisonnement. Cette situation était tout à fait paradoxale puisqu'elle aboutissait en fait à maintenir sur notre territoire, moyennant le paiement d'une amende ou l'exécution d'une courte peine de prison, les immigrés clandestins.*

» Au plan des libertés individuelles, la procédure judiciaire était particulièrement humiliante et dégradante pour l'étranger lorsqu'elle aboutissait à une peine de prison.

» J'ajoute d'ailleurs que l'emprisonnement des immigrés clandestins aboutissait à surcharger les établissements pénitentiaires de notre pays.

» Enfin, la procédure administrative permettra à chaque préfet d'apprécier au cas par cas, en fonction de considérations humanitaires, les situations difficiles qui lui seront soumises (...) »

Le Conseil constitutionnel annule les élections législatives dans deux départements

Les électeurs de Haute-Garonne et de Haute-Corse vont retourner aux urnes pour élire à nouveau leurs députés. Réuni mardi 8 juillet, le Conseil constitutionnel a décidé d'annuler l'élection, le 16 mars dernier, des dix députés de ces deux départements. En revanche, les Neuf sages ont rejeté deux requêtes, l'une de M. Jean Gatel, ancien secrétaire d'Etat à l'économie sociale, tendant à obtenir l'annulation de cette consultation dans le Vaucluse, et une autre de M. Marcel Esdras concourant au même but en Guadeloupe.

Concernant la Haute-Garonne, le Conseil constitutionnel a examiné quatre requêtes qui réclamaient principalement l'annulation des dernières élections législatives dans ce département. Il a considéré que la non-participation à ce scrutin de la liste conduite par M. Gérard Houteer, député socialiste sortant, dont la liste n'avait pas été enregistrée à tort, *« a été de nature à affecter les résultats du scrutin et à modifier éventuellement la répartition des sièges entre les listes en présence »*.

Cette annulation est aussi gênante pour le PS que pour les partis de la majorité. Elle constitue une péripétie supplémentaire dans la crise que traverse la fédération socialiste de Haute-Garonne (*le Monde* du 12 et du 16 avril). Mécontent de la place qui lui avait été accordée lors de la constitution des listes par le PS, M. Houteer, qui s'auto-proclame « rocardien » et qui n'a jamais caché *son opposition résolue* à l'abolition de la peine de mort — la prison de Muret est installée dans l'ancienne circonscription dont il était le député sortant — avait décidé de mener sa propre liste. Or le nom et la date de naissance d'un *de ses colistiers*, M. Salvan, figuraient également sur une liste du Rassemblement des usagers et contribuables (RUC) des Hautes-Alpes, ce qu'interdit formellement l'article L. 156 du code électoral. Cette constatation avait conduit le commissaire de la République de Haute-Garonne a rejeter la liste Houteer. Le Conseil constitutionnel lui en fait le reproche en remarquant que le préfet *« n'aurait pas dû refuser l'enregistrement de la candidature de la liste conduite par M. Houteer, mais aurait dû saisir le tribunal administratif ainsi d'ailleurs que l'intéressé le lui avait expressément demandé »*.

Du côté de la majorité qui n'avait pas réussi avant le 16 mars à constituer une liste unique RPR-UDF, M. Dominique Baudis, maire de Toulouse, va devoir expliquer à ses électeurs pourquoi il brigue un siège de député alors qu'il ne souhaite pas aller au Palais-Bourbon. N'avait-il pas, après le 16 mars, démissionné au profit de son père en raison de la loi sur les cumuls de mandats ? Le prochain scrutin pourrait se dérouler le 5 octobre.

Pour la Haute-Corse, le Conseil a également examiné quatre requêtes qui tendaient à l'annulation de l'élection de MM. Pierre Pasquini (RPR) et Emile Zuccarelli (MRG). Il a considéré que *« de nombreuses procurations irrégulières ont été utilisées »*, le 16 mars à Bastia, que les listes d'émargement *« transmises à la préfecture n'étaient pas celles utilisées lors du scrutin »*, que *« la disparition des volets de procuration suivie de la substitution des listes d'émargement falsifiées aux listes originales empêchent tout contrôle du nombre exact et de la validité des votes par procuration »*. En conséquence, *« de telles irrégularités par leur gravité, leur nombre et le caractère organisé, interdisent de retenir comme sincères les opérations de vote dans la ville de Bastia et de déterminer avec certitude le nombre de voix obtenues (...) par chacune des listes en présence »*.

De nouvelles élections partielles doivent être organisées dans un délai de trois mois, dans ces deux départements, selon le même système que le 16 mars, c'est-à-dire à la proportionnelle. Ces annulations ne modifient en rien, pour le moment, l'équilibre droite-gauche à l'Assemblée nationale, majorité et opposition perdant chacune cinq députés.

Le Conseil constitutionnel a ainsi achevé l'examen des trente-trois requêtes dont il avait été saisi à l'occasion des dernières législatives. Le Conseil a rendu trois décisions donnant acte du désistement des requérants, vingt-deux décisions de rejet et deux décisions d'annulation.

DIX INVALIDATIONS

La décision du Conseil constitutionnel entraîne l'invalidation de dix députés en exercice : cinq de la majorité et cinq de l'opposition. Pour la Haute-Garonne, il s'agit de MM. Gérard Bapt (PS), Pierre Baudis (app. UDF), Jean Diébold (non inscrit), Pierre Montastruc (app. UDF), Pierre Ortet (PS), Alex Raymond (PS), Jacques Roger-Machart (PS), et Jean-Paul Séguela (RPR). En Haute-Corse, MM. Pierre Pasquini (RPR) et Emile Zuccarelli (MRG app. PS) sont concernés.

Dans ces deux départements, les résultats des listes ayant obtenu des sièges de députés lors des élections du 16 mars avaient été les suivants. En Haute-Garonne : liste Raymond (PS), 37,90 % ; liste Baudis (divers droite-UDF), 33,94 % ; liste Séguela (RPR), 19,17 %. En Haute-Corse : liste Pasquini (RPR), 28,17 % et liste Zuccarelli (MRG), 24,03 %.

• L'avenir de la Nouvelle-Calédonie

Le trublion, les apôtres de Saint-Denis et le néophyte canaque...

Le Parlement, c'est comme la météo : les prévisions y sont toujours très aléatoires. On pouvait supposer, par exemple, que la discussion du projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie constituerait, le mardi 8 juillet, à l'Assemblée nationale, une simple formalité. Dès lors que le gouvernement, par l'intermédiaire du ministre des DOM-TOM, M. Bernard Pons, s'était mis d'accord avec la commission des lois pour que les députés de la majorité entérinent le texte amendé le 10 juin, en première lecture, par le Sénat, sans en changer une seule virgule (*le Monde* du 8 juin), la messe paraissait dite. Et M. Pons ayant confirmé sa volonté d'obtenir un *« vote conforme »*, l'issue du débat, qui devait se poursuivre ce mercredi, ne fait en effet aucun doute après le rejet (par 324 voix contre 242) de l'exception d'irrecevabilité soulevée par les socialistes, qui jugent le projet inconstitutionnel, et celui, à main levée, de la question préalable déposée par les communistes, selon lesquels il n'y avait pas lieu de délibérer.

Pourtant, bien que sur le fond tout ait été dit et redit, depuis deux ans, sur la question calédonienne, le débat a été sauvé du ronronnement par les interventions d'un trublion, de deux apôtres de Saint-Denis et d'un néophyte canaque.

Le trublion, ce fut M. Jean-Pierre Soisson. Au nom de l'UDF, le député de l'Yonne, délégué national de son mouvement pour l'outre-mer, n'a pas manqué l'occasion de se démarquer des orientations du RPR suivies par M. Pons. Oh ! Il serait excessif d'affirmer que sa prise de distance gêna vraiment le gouvernement.

D'emblée, M. Soisson avait affirmé qu'il voterait le projet de loi. Mais la tonalité critique de son discours, conçu pour servir de point de repère, n'est pas passée inaperçue. M. Soisson s'interroge sur l'opportunité du plan de M. Pons : *« Trois réformes en trois ans pour préparer un quatrième statut, c'est beaucoup, c'est même trop. Ce projet de loi était-il vraiment nécessaire ? Un équilibre fragile s'est instauré en Nouvelle-Calédonie. Nous devons le préserver. »* M. Soisson a même déposé plusieurs amendements tendant à adoucir la remise en cause du statut « Fabius-Pisani », histoire sans doute de prouver aux libéraux du territoire que l'UDF n'entend pas laisser le champ libre au mouvement chiraquien.

De l'avis de M. Soisson, *« les dispositions relatives au développement rural et à l'aménagement foncier doivent permettre de prolonger l'action de réforme foncière engagée il y a plus de six ans »* [sous M. Giscard d'Estaing] et *« elles ne sauraient être interprétées comme la remise en cause de l'effort accompli en vue d'une meilleure répartition des terres »*. Sur ce point crucial M. Soisson conteste donc le choix de M. Pons et du Sénat : *« Dans cette perspective la compétence doit revenir à l'Etat et non au territoire. Pour quelques mois il n'est pas nécessaire de décider un transfert de compétences. »* De même M. Soisson demande-t-il un renforcement des moyens en faveur de l'*« objectif prioritaire »* : le développement de l'intérieur de la Grande-Terre et des îles. Il regrette, enfin, que le ministre des DOM-TOM ait cédé aux pressions de ses partisans locaux en laissant au congrès du territoire, contrôlé par les anti-indépendantistes, le soin de fixer les seuils sociaux dans les entreprises. M. Soisson a ainsi bien rempli la fonction de poil à gratter la majorité mais sa démonstration aurait été plus forte s'il n'avait pas retiré ses amendements au moment de la discussion des articles.

« L'ennemi, c'est l'Anglais ! »

Les deux « apôtres » qui se mirent en vedette appartenaient à l'église de M. Le Pen. Intervenant contre l'exception d'irrecevabilité défendue par M. Joseph Franceschi (PS, Val-de-Marne) — qui avait invité M. Pons et ses compagnons à se demander ce qu'aurait fait le général de Gaulle en Nouvelle-Calédonie, M. Jean-Claude Martinez (FN, Hérault) a beaucoup amusé ses collègues du RPR et de l'UDF en exécutant un extraordinaire numéro de bateleur tricolore. Tout y est passé ! Le Carrefour du développement et l'« affaire » de l'ONASEC : *« Alors qu'à Paris M. Chalier offre des studios et des voitures à des hôtesses de l'air, que les amis d'un ancien ministre peuvent acheter un château dans le val de Loire avec des fonds publics, qu'à Carcassonne M. Courrière peut « placer » son cousin Fernand aux frais du contribuable, il existe en Nouvelle-Calédonie un demi-millier de petits réfugiés, véritables petits harkis du Pacifique, qui en sont réduits à attendre leur survie de la charité ! »*

Les jugements sur *« les Canaques de la brousse* (...) *civilisateurs de la civilisation du jet de pierre »*. La mise au cachot de l'ancien ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie, accusé *« d'avoir empêché les gendarmes de remplir leur mission, d'avoir laissé voler, violer, tuer »* : *« Ou c'est la sénilité, et cela relève du Val-de-Grâce, pour ne pas parler de Charenton, ou M. Pisani a agi en toute lucidité, et l'article 68 de la Constitution sur la Haute Cour s'applique. Je ne vois pas pourquoi M. Pisani peut encore se promener librement. »*

La négation du droit à l'autodétermination : *« Le principe d'autodétermination est une norme perverse, une machine à découper les peuples. Il porte atteinte à l'intégrité du territoire et à l'unité de la République. Quoi ! On a ramené au sein de la France, par le feu et par le sang, la Vendée chouanne, le Languedoc cathare, les Cévennes camisardes, la Commune communarde, les girondins et les fédéralistes, et en Nouvelle-Calédonie on laisserait maintenant filer une poignée qui veut l'indépendance ! »*

La France *« de Dunkerque à la terre Adélie, de Strasbourg à Clipperton, de Brest à Nouméa ! »*.

Avec, *in fine*, les préludes de la guerre de Cent Ans : *« Je vous pose la question : la France de Bouvines, qui s'est rassemblée derrière l'oriflamme de Saint-Denis, pourrait s'arrêter à Thio devant le tee-shirt d'Eloi Machoro ? »* Les socialistes en ont eu le souffle coupé.

Compère de M. Martinez et chargé de répliquer à la question préalable posée par les communistes, M. Roger Holeindre, député du Front national en Seine-Saint-Denis, sur un registre moins humoristique mais tout aussi tonitruant, a requis la *« réclusion perpétuelle »* non seulement pour M. Pisani, mais aussi pour les autres hauts fonctionnaires socialistes impliqués dans les événements de ces dernières années. Il a évoqué également, avec émotion, le sort des vieux pionniers caldoches isolés en brousse, pour en arriver à la conclusion que le problème calédonien se résume à la rivalité ancestrale... entre les anglicans et les papistes.

Ceux qui détiennent la vérité, selon M. Holeindre, ce sont ces missionnaires qu'il a rencontrés en Nouvelle-Guinée *(« de vrai missionnaires*, a précisé l'ancien baroudeur, pas des *prêtres ouvriers gauchos »)* et qui lui ont dit en trinquant à la santé de la France : *« L'ennemi, c'est l'Anglais ! »*.

« Bon » et « mauvais » Canaque

Quant au néophyte Canaque de cette histoire, c'est le nouveau député RPR du territoire, M. Maurice Nenou-Pwataho, seul porte-parole de la majorité calédonienne en l'absence de M. Jacques Lafleur en convalescence à la suite d'un infarctus. Pour être de circonstance, son propos ne sonna pas moins juste : *« Celui qui, suivant nos coutumes, prétend parler au nom de tous les Canaques, celui-là est un menteur car personne, dans notre histoire et aujourd'hui encore, n'a reçu une telle délégation. (...) La France peut être fière de ce qu'elle a accompli dans cette région du Pacifique. (...) Il n'existe pas de problème racial en Nouvelle-Calédonie. (...) J'ai connu l'époque où la citoyenneté française ne nous était pas reconnue, à nous Calédoniens d'origine mélanésienne. (...) De cette époque je ne tire aucune amertume car la France a eu le génie de se remettre en question. (...) Pourquoi faudrait-il salir et accuser la France de tous les maux pour être « bon Canaque » et n'être qu'un « mauvais Canaque » lorsqu'on veut conserver sa nationalité française tout en étant fier de son identité mélanésienne ? »*

M. Pons a passé une journée tranquille, mardi au Palais-Bourbon, malgré les multiples mises en garde du PS et du PC. Le ministre des DOM-TOM a même vécu un rare moment d'œcuménisme quand, un instant après avoir vu M. Martinez lui exprimer toute son *« affection »* (dans l'espoir illusoire de voir le gouvernement retenir quelques-uns de ses amendements), il a entendu le président du groupe socialiste, M. Pierre Joxe, pourtant très ferme et parfois même pathétique dans sa dénonciation de la remise en cause du statut actuel et sa demande de renvoi en commission, rendre hommage à sa *« sagesse »* et à sa tempérance dans l'art *« de prendre le vent et de ne pas aller trop loin »*.

Que pouvait-il rêver de mieux ?

ALAIN ROLLAT.

L'épiscopat redoute « les conséquences malheureuses » du nouveau statut

La commission française Justice et Paix, organisme de l'épiscopat catholique, présidée par Mgr André Fauchet, évêque de Troyes, a écrit aux députés qui examinent le projet de nouveau statut pour la Nouvelle-Calédonie. Pour elle, les dispositions de ce texte constituent un retour en arrière et risquent d'*« entraîner des conséquences malheureuses »*.

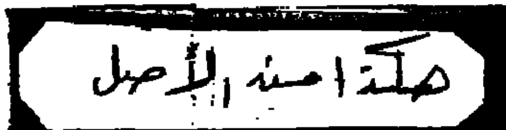
Rappelant l'insistance des forces morales et religieuses de Nouvelle-Calédonie en faveur d'*« une concertation entre toutes les parties prenantes »*, la commission Justice et Paix écrit : *« Plus ou moins bien acceptées au départ, les structures que constituent les régions ont détourné vers le développement une agressivité latente. Entre les groupes ethniques divers, elles ont introduit des habitudes de travail en commun. »*

Et elle ajoute : *« La suppression des organismes chargés du développement et du problème foncier, ainsi que l'amenuisement prévu du contenu de l'action régionale peuvent conduiront, en revanche, au désespoir de la population canaque. Il ne faudrait pas, par de telles dispositions, affaiblir les possibilités d'action des modérés. »*

Sans négliger le nécessaire maintien de l'ordre, les signataires de cette lettre de Justice et Paix écrivent qu'*« il ne peut être assuré seulement et durablement par une augmentation des forces de l'ordre »*.

La commission de l'épiscopat français conclut en ces termes sa lettre aux députés : *« Nous espérons que les responsables politiques de notre pays sauront s'inspirer des principes de liberté et de promotion des peuples (...) Nous vous demandons de prendre en compte, par prédilection, les minorités pauvres du territoire, afin que leur dignité soit sauvegardée. Cela nous semble conforme aux droits des hommes. Comme chrétiens, nous croyons qu'il ne peut en aller autrement. Comme citoyens, nous pensons que c'est la voie de la sagesse. »*





(PUBLICITÉ)

Ou bien, les capitaux restent à l'étranger et font travailler des étrangers. Ou bien, ils rentrent en France et font travailler des français.



Cette annonce n'émane pas d'un quelconque comité du genre : La Mémoire-Qui-Flanche, Les Yeux Mi-Clos, Espace 81, Là et Ailleurs. Elle est signée du Rassemblement Pour la République



POLITIQUE

AU SÉNAT

La majorité contre-attaque pour sortir M. Léotard de l'enlisement

Décidément, le Sénat affectionne la période estivale pour faire parler de lui, 1984 : l'école privée et le référendum sur le référendum ; 1985 : la Nouvelle-Calédonie ; 1986 : la communication. Les sujets se suivent sans se ressembler, et les rôles s'inversent. La droite est toujours largement majoritaire au Luxembourg ; hier elle combattait le gouvernement socialiste, aujourd'hui elle combat l'opposition socialiste.

Depuis le 25 juin (date à laquelle s'est ouvert en séance publique le débat sur le projet de loi relatif à la *communication*), la *majorité* sénatoriale s'était montrée attentiste, laissant la commission spéciale chargée d'examiner le texte, et le gouvernement faire face à l'obstruction de la gauche, des socialistes en particulier. Du coup, M. François Léotard est apparu politiquement isolé entre des sénateurs obligés à des « tours » de présence muette, une commission réécrivant son texte, et une poignée de *sénateurs socialistes* munis d'amendements par centaines et prêts à tenir un long siège.

Commencé lundi 7 juillet, l'examen des amendements sur le seul article 33 du projet (qui fixe les conditions dans lesquelles la CNCL *autorise l'usage des fréquences par* les radios) n'a pu être achevé dans la journée du mardi. *« Ce n'est même plus de l'enterrement, c'est du pourrissement ! »* Cette constatation explique que la majorité ait aujourd'hui décidé de réagir.

Après avoir envisagé plusieurs hypothèses, les responsables de la majorité sénatoriale vont se mettre en avant. La venue de M. Jacques Chirac dans l'hémicycle pour soutenir son ministre est apparue prématurée ou risquant d'être interprétée comme un signe de dramatisation inutile aux yeux de l'opinion : puisque difficultés il y a au palais du Luxembourg, autant tenter de les régler *intra muros*. A commencer par l'exploitation faite des confidences peu amènes des sénateurs de la majorité sur le projet de loi ou sur celui qui a la responsabilité de le défendre.

Une conférence de presse des présidents et responsables des groupes de la majorité, mercredi midi, devait permettre d'affirmer *« l'union »* de la majorité au Sénat, *« ni nouvelle ni menacée »* selon la formule de M. Marcel Lucotte. Ce dernier, président du groupe RI et conseiller politique de M. Léotard au PR, en sa qualité de coordinateur de la majorité sénatoriale, devait aussi faire part du *« soutien sans réserve »* sur la *« forme »* et sur le *« fond »* de ses amis à la réforme de l'audiovisuel promise dans la plateforme RPR-UDF, et de la *« détermination »* à voir le texte adopté au cours de l'actuelle session extraordinaire, aussi longue dût-elle être.

Tout cela assorti d'une *« mise en garde »* à l'intention de la minorité sénatoriale, c'est-à-dire d'une *« opposition communiste militante entraînée »* et d'une *« opposition socialiste téléguidée »*. C'est surtout cette dernière qui est visée par la contre-attaque de la majorité, comme l'attestent les propos tenus mardi par MM. Jean-Claude Gaudin et Pierre Messmer. Les présidents des groupes UDF et RPR de l'Assemblée nationale ont insisté sur le soutien logistique apporté aux sénateurs socialistes par d'anciens membres du cabinet de M. Georges Fillioud. S'y ajoute le fait que, selon eux, les socialistes agissent en *« étroite liaison avec les hommes de l'Elysée »*, accusation traditionnelle qui prend appui sur la présence au Sénat de M. Michel Charasse, élu du Puy-de-Dôme et conseiller technique auprès de M. François Mitterrand. Si les sénateurs socialistes ne font pas mystère de l'aide apportée par les spécialistes du PS sur les aspects techniques du dossier, ils se défendent de tout encouragement venu du palais présidentiel. Le choix de retarder, voire d'empêcher l'adoption du projet, la définition de la tactique à adopter se font, pour eux aussi, *intra muros*.

Une chambre d'appel ?

Après quelque soixante-douze heures de discussion publique, la question reste posée de savoir comment en sortir ? La détermination prend le pas au sein de chaque camp sur les nuances qui pouvaient s'exprimer sur le fond de la réforme. La majorité soudée dans la dénonciation de l'obstruction pratiquée par les socialistes, ceux-ci motivés par les possibilités de blocage qui existent dans la deuxième chambre du Parlement : le schéma est classique.

Il ne manque pas d'inquiéter les députés. Certes, MM. Gaudin et Messmer comprennent que leurs amis sénateurs entendent regarder de près un texte qui *« sera épluché »*, selon la formule du président du groupe UDF, par le Conseil constitutionnel. Toutefois, le même M. Gaudin constate que *« les sénateurs font durer le plaisir »* et, parallèlement, il lui semble maintenant indispensable que le gouvernement *« aille au bout »* de l'adoption de sa loi. La session parlementaire est donc partie pour durer, au risque de compromettre l'examen des autres projets inscrits à son ordre du jour.

Reste que M. Léotard pourrait trouver au Palais Bourbon une chambre d'appel. Ainsi M. Messmer promet que, *« si le projet gouvernemental est trop déséquilibré, les députés pourraient réagir »*. Le déséquilibre pourrait venir entre autres du maintien, fût-il provisoire, des concessions de la « 5 » et de la « 6 ». Le président du groupe RPR observe que les sénateurs *« ont travaillé dans la nuance »* mais que lui est peu partisan de cette technique. De même la composition de la CNCL, si elle satisfait M. Gaudin, suscite chez M. Michel d'Ornano des regrets (*le Monde* du 8 juillet). La modification de cette composition ne remplit pas d'aise non plus le président du groupe RPR qui, *« à titre personnel »*, n'apprécie guère *« le voisinage de personnalités désignées par des instances politiques et d'autres élues par des instances judiciaires »*. En tout état de cause, MM. Gaudin et Messmer semblent prêts à taire leurs insatisfactions car, estiment-ils, vu la tournure prise par l'examen de cette loi, le gouvernement se doit d'utiliser le 49-3 pour l'adoption de sa réforme à l'Assemblée nationale... dès que le débat fleuve sera terminé au Sénat.

ANNE CHAUSSEBOURG.

SELON UN SONDAGE

56 % des électeurs communistes souhaitent le départ de M. Marchais

Un sondage fait par la SOFRES pour un groupe de quotidiens de province, *qui en publient les résultats* le mercredi 9 juillet, indique que 65 % des personnes déclarant avoir voté pour le Parti communiste le 16 mars dernier *expriment leur* « sympathie » pour le courant « rénovateur » au sein de ce parti. 16 % d'entre elles expriment un sentiment différent, 19 % sont sans opinion.

Selon cette enquête, menée du 20 au 25 juin, auprès d'un échantillon de mille personnes, représentatif de la population française en âge de voter, le PCF apparaît aux Français dans leur ensemble comme un parti « divisé » (67 %) plutôt qu'« uni » (21 %), tandis que les électeurs communistes, à l'inverse, le jugent « uni » (55 %) plutôt que « divisé » (38 %). Les deux groupes, en revanche, souhaitent majoritairement que M. Georges Marchais soit *« remplacé dans les prochains mois à la tête du Parti communiste »*, mais 44 % des Français dans leur ensemble n'ont pas d'opinion à ce sujet, alors que cette proportion n'est que de 16 % chez les électeurs du PCF, 56 % d'entre eux souhaitant le départ du secrétaire général et 28 % son maintien.

47 % des électeurs communistes (contre 30 %) souhaitent la convocation d'un congrès extraordinaire du PCF à l'automne prochain (ce que demandent les opposants), et 69 % d'entre eux (contre 5 %) estiment que l'action de M. Pierre Juquin, principal porte-parole de l'opposition au comité central, ne justifierait pas son exclusion du parti.

Parmi les candidats possibles du PCF à l'élection présidentielle, M. Marchais ayant annoncé qu'il *ne* se présentera pas, M. Charles Fiterman arrive en tête comme *« meilleur candidat » aux yeux de l'ensemble des Français (24 %), suivi par MM. André Lajoinie (7 %), Georges Séguy (6 %), Anicet Le Pors (5 %) et Jean-Claude Gayssot (2 %). Chez les électeurs du PCF, M. Fiterman est aussi en tête (40 %), suivi par MM. Lajoinie (16 %), Le Pors (9 %), Gayssot et Séguy (5 %). Comme la majorité des Français (39 % contre 27 %), mais plus nettement qu'eux, les électeurs communistes souhaitent, à 58 % contre 21 %, que le PCF appelle à voter pour le candidat socialiste au second tour de la prochaine élection présidentielle.*

COMMUNICATION

Point de vue

LA PRIVATISATION DE TF1

Lettre ouverte aux gaullistes

LE gouvernement, vous le savez, a décidé la privatisation totale de TF1. Au-delà, le projet de *loi prévoit la possible privatisation* d'autres secteurs entiers du service public de l'audiovisuel (SFP, stations régionales de radio et de télévision) et la dérégulation totale des télécommunications.

Certains leaders politiques qui, comme vous, se réclament encore aujourd'hui de la tradition gaulliste, vous appellent à soutenir cette décision. Pourtant, vous ne pouvez pas l'ignorer : ces choix concernant l'audiovisuel ne sont pas seulement non gaullistes, ils sont anti-gaullistes.

Souvenez-vos : le général de Gaulle a toujours repoussé lui-même les projets de privatisation qui étaient proposés par certains de ceux qui l'entouraient. Souvenez-vous : ils ont attendu la mort du général de Gaulle et de *Georges Pompidou pour*, en 1974, faire voter à la sauvette, au mois d'août, le démantèlement de l'ORTF.

Peut-être êtes-vous de ceux qui croyaient sincèrement, en 1974, qu'il s'agissait d'adapter le service public de l'audiovisuel aux conditions modernes de la communication. Peut-être pensiez-vous, réellement, qu'il y avait, cette année-là, un déficit important, comme on vous le disait. Vous savez, maintenant, qu'il n'en était rien et que l'ORTF fut, en réalité, bénéficiaire. Et vous avez lu, dans les rapports de la Cour des comptes, combien la réforme de *1974 fut cause de dysfonctionnements*, de gâchis et d'appauvrissement de la création.

Souvenez-vous : pendant la grande crise de la SFP, en 1978-1979, le gaulliste André Astoux, ancien directeur-général adjoint de *l'ORTF, exprimait ainsi son* sentiment : *« La vérité est que les gouvernants ont une conception de l'évolution de la société, qui exclut la reconnaissance de la dimension culturelle. Dès l'origine, j'ai essayé de faire entendre que la réforme de 1974 de l'ORTF était une imposture. Les faits le confirment chaque jour. »*

Souvenez-vous encore, le 14 juin 1972, Edgar Faure, rapporteur de la Commission des affaires culturelles, déclarait : *« Peut-on laisser à la disposition de l'initiative commerciale privée, uniquement préoccupée, selon sa logique, de la rentabilité et du profit, la gestion d'une activité qui s'installe dans l'intimité du foyer ?... La notion essentielle, c'est que le service public, à l'inverse du secteur commercial, s'inspire, au moins théoriquement, du souci éducatif et culturel qui correspond à une mission propre de l'Etat envers la collectivité publique, envers les citoyens, envers la jeunesse »*

Jacques Chirac lui-même, en 1974 déjà premier ministre, se souvient-il de ses propos dans l'exposé des motifs de la loi du 7 août 1974 ? : *« Dans des structures renouvelées, la radio et la télévision demeurent un bien commun de la nation et soumis à aucun intérêt particulier, ouvert à tous, sans distinction de condition, de croyance, mais respectueux de la liberté de chacun. »*

Un recul sans précédent

Comme le rappelaient les résistants de la Radiodiffusion télévision française dans une lettre du 10 avril 1986 au premier ministre, le général de Gaulle, à la Libération, donnait *mission à un groupe de résistants de* préparer les nouvelles structures de la radio : *« Il s'agissait de doter notre pays, au fur et à mesure que se libéreraient les villes et les régions, d'une « radiodiffusion de la nation française », laquelle, par une volonté délibérée de rupture avec ce qui existait avant et pendant l'occupation, ne ferait aucune place aux intérêts privés. »*

Comme le précisait encore l'association des résistants dans la même lettre : *« L'apparition de nouveaux médias, la multiplication des radios locales libres et l'apparition de chaînes de télévision privée rendues possibles par les progrès techniques réalisés dans tous les domaines, ne portent pas atteinte à cette doctrine historique. Mais il n'en serait pas de même des décisions qui auraient pour effet de spolier la nation française en bradant à des intérêts privés ce qui fait partie intégrante de son patrimoine et constitue, aujourd'hui, le service public. »*

Nous pensons que le service public peut et doit être amélioré. Nous pensons que la séparation nette qui fut réalisée, en 1982, par la création de la Haute Autorité, entre le service public et le pouvoir politique du pays, était nécessaire, indispensable, mais pas encore suffisante. Vous pouvez, avec nous, avec tous les citoyens soucieux de préserver l'avenir démocratique, agir pour de nouvelles améliorations. Mais ne soyez pas, devant l'Histoire, de ceux qui auront décidé ou laissé décider un recul culturel sans précédent dans la nation. Rejoignez ceux qui agissent pour la sauvegarde et l'amélioration du service public de la radiotélévision française.

Pour le Comité national « la Télé est à nous ».
CHRISTIAN DES PALLIERES.

L'ANNONCE DE « MESURES D'URGENCE »

Les syndicats de l'AFP consultent la base

Le conseil d'administration de l'Agence France-Presse (AFP) a accepté mardi 8 juillet le plan de restructuration proposé par M. Henri Pigeat, le PDG de l'agence. Seuls les deux représentants du personnel se sont opposés aux *« mesures d'urgence »* de M. Pigeat, qui prévoient notamment la suppression de 300 emplois d'ici à la fin de l'année 1988, dont 200 en un an ; 56 postes de journalistes seront cependant créés à l'étranger, ce qui réduit à environ 250 le nombre d'emplois supprimés, une centaine chez les rédacteurs, 75 parmi les employés et 70 parmi les techniciens.

M. Pigeat envisage par ailleurs de décentraliser sur les régions correspondant à leur marché certains desks actuellement basés à Paris : les bureaux d'information Afrique-Asie fusionneront en une rédaction centrale ; le desk anglais s'installera à Washington ; le bureau de Hongkong sera renforcé. Le desk Amérique du Sud serait également établi à Washington. La nouvelle configuration des services prévoit aussi le transfert des écoutes des radios en langue russe à Moscou et le renforcement d'un centre régional du Proche-Orient basé à Nicosie (Chypre). Enfin, le service allemand, bien que largement déficitaire, sera déplacé de Paris à Bonn.

Plusieurs secteurs d'activité doivent être supprimés au siège parisien, en particulier le service des magazines, la rubrique « hebdo », et les horaires des rédacteurs augmenteront d'une heure quotidienne. A cause du caractère pénible de la rédaction sur console informatique, les journalistes de l'AFP ne travaillaient jusqu'à présent que six heures et demie par jour. Le réseau de province doit en outre être réorganisé en 1987, ce qui entraînera la suppression de 50 postes non rédactionnels.

Le PDG de l'AFP espère rétablir l'équilibre financier en 1989 et a obtenu une dotation gouvernementale de 80 millions de francs, dont 30 millions versés immédiatement ; 60 millions de francs pourraient par ailleurs provenir d'emprunts que l'AFP contracterait auprès de banques au cours de l'automne prochain.

L'annonce de ces mesures attendues, il est vrai, depuis quelque temps n'a pas provoqué de mouvement immédiat. On signalait bien comme un funeste présage le fait qu'un morceau du plafond s'était subitement effondré au troisième étage de la rédaction. Mais les agenciers s'appliquaient sur leur clavier en attendant le compte rendu de la réunion de l'intersyndicale convoquée dans la foulée de celle du comité d'entreprise en début d'après-midi.

Les syndicats ont finalement tenu une assemblée générale pour rendre compte de leurs positions. La CGT organise une consultation parmi ses membres avant de se prononcer mercredi sur un éventuel mouvement de grève. La CFDT, FO, le SNJ et la CFTC, toutes catégories de personnel confondues, ont réaffirmé leur *« refus des licenciements autres que les départs volontaires »*. Ils proposent que *« le personnel soit consulté à Paris, en province et dans les bureaux étrangers pour décider ou non la grève totale reconductible sur tous les fils de l'agence »*. Résultat du vote le jeudi 10 juillet.

CATHERINE YOUINOU.

Après le rachat de l'agence

LE PDG DE UPI DÉMISSIONNE

Le PDG de l'agence de presse américaine, *United Press International* (UPI), M. Luis G. Nogales, a annoncé, mardi 8 juillet, sa démission. Il occupait ce poste depuis mars 1985, M. Nogales est remplacé par M. Mario Vasquez-Rana, l'éditeur de journaux le plus important du Mexique mais aussi l'un des responsables de l'association internationale des Jeux olympiques. Le 10 juin dernier, après accord de la justice américaine et en association avec un homme d'affaires de Houston (Texas), M. Joe Russo, M. Vasquez-Rana a pris le contrôle de UPI pour un montant de 41 millions de dollars.

Le PDG démissionnaire, M. Nogales, âgé de quarante-deux ans, avait rejoint l'agence, en 1983, au poste de directeur administratif. Il en était devenu le directeur général en septembre 1984, date à laquelle il avait élaboré un plan de treize mois pour tenter de redresser la situation de UPI qui connaissait, alors, une grave crise financière.

Radio Ici et Maintenant

LA HAUTE AUTORITÉ DEMANDE A RFM ET A SKYROCK DE BAISSER LEUR PUISSANCE

Mme Michèle Cotta, présidente de la Haute Autorité, et M. Claude Contamine, PDG de Télédiffusion de France (TDF), se sont entretenus mardi 8 juillet du problème de la radio Ici et Maintenant, dont les animateurs ont engagé une grève de la faim le 7 juin pour protester contre les conditions de diffusion des radios locales parisiennes. La Haute Autorité a décidé de demander aux *stations* Skyrock et RFM, *qui* encadrent Ici et Maintenant sur la bande FM, de baisser leur puissance.

En ce qui concerne les radios périphériques Europe 1 et RTL, trop puissantes selon les grévistes de la faim, Mme Cotta a réaffirmé dans un communiqué que cette question *« relevait uniquement de la compétence gouvernementale »*. TDF se dit prêt à *« rechercher des solutions techniques susceptibles d'améliorer immédiatement la réception d'Ici et Maintenant sur Paris »*. L'établissement public a évoqué, selon l'un des animateurs de la radio, *« la possibilité à long terme d'une transmission depuis la tour Eiffel »*, mais les grévistes de la faim ont indiqué qu'ils poursuivraient leur jeûne tant qu'*« une solution immédiate n'aura pas été trouvée »*.

Le sort du plan-câble

LES INDUSTRIELS S'INQUIÈTENT DU DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT

Les industriels de l'électronique s'inquiètent du *« désengagement partiel »* de l'Etat dans le domaine du câble. Rassemblés au sein de la Commission de distribution de la télévision par câble (CODITEC), ces entreprises, qui réalisent un chiffre d'affaires global de 70 milliards de francs par an et qui dépendent pour une bonne part des commandes de la direction générale des télécommunications (DGT), appellent les pouvoirs publics à *« faciliter plutôt qu'à ralentir la position d'entrepreneur prise par la DGT »* en matière de réseaux câblés. Elles ajoutent que *« le secteur privé ne pourra constituer qu'un complément et non une substitution »* à l'action de l'Etat dans l'établissement desdits réseaux.

L'industrie électronique réagit ainsi à la volonté déclarée du secrétariat d'Etat aux PTT de remettre en question le plan-câble de 1982, de renoncer au financement automatique des réseaux et de laisser le champ libre à des investisseurs privés pour concurrencer la DGT (*le Monde* du 7 juin).

APRÈS PLUSIEURS ÉDITEURS ET GROUPES DE PRESSE

M. Bruno Bertez introduit l'AGEFI en Bourse

La presse et l'édition font des émules au second marché boursier. Succédant aux publications Filippachi et aux Editions Belfond, qui sont déjà cotées depuis plusieurs mois sur le marché parisien, les Publications Denis Jacob (revues spécialisées *son, photo...*) *sont cotées en Bourse* depuis le 19 juin dernier et un autre groupe de presse, spécialisé cette fois-ci dans l'information économique et financière, a été introduit le 7 juillet au second marché de la Bourse de Paris, dans le cadre d'une opération conduite par le Crédit commercial de France et la charge d'agents de change Ferri-Germe. Il s'agit d'AGEFI-Développement, une société-holding qui détient pour l'instant une participation unique de 98,50 % dans le capital de l'AGEFI SA, société éditrice d'un quotidien du même nom, bien connu des milieux financiers. Où l'AGEFI, qui a vu le jour en 1911, fournit des informations boursières relatives à la vie des sociétés et institutions tant françaises qu'étrangères. Disposant officiellement d'un fichier de *sept mille abonnés* et d'une équipe d'une soixantaine de personnes, elle a réalisé, en 1985, un chiffre d'affaires de 69 millions de francs (réparti en 23 millions environ, au titre des abonnements, et 46 millions en publicité financière et a dégagé un bénéfice après impôt de 4,6 millions de francs.

Le but de cette introduction en Bourse ? *« Essentiellement pour une question de notoriété »*, répond M. Bruno Bertez, patron de l'AGEFI et du groupe de presse qu'il a constitué autour d'autres publications. Mais, dans un deuxième temps, *« Nous avons besoin de reconstituer le potentiel d'acquisition du groupe, voire de disposer d'argent pour d'autres sociétés ou projets »*.

C'est avec *la Vie française* qu'il a commencé sa carrière journalistique, lorsque cet hebdomadaire financier traversait une grave crise financière, en 1978. Entré comme conseiller de la rédaction en chef, M. Bertez a rapidement conquis le pouvoir et entrepris un incontestable redressement, avec l'appui de M. Jean-Pierre Peyraud.

Trois sociétés nouvelles

La suite, c'était le rachat, en *1984. Via* la SEFEP de l'AGEFI et du *Nouveau Journal*, un quotidien de l'après-midi initialement axé sur les seuls cours de Bourse assortis de commentaires. Ce dernier, profondément remanié, rebaptisé *la Tribune de l'économie* et enrichi d'une nouvelle équipe rédactionnelle, devait, cependant, déboucher sur un échec commercial.

Un grave *conflit interne* devait aboutir à la démission de près d'une trentaine de journalistes de *la Tribune*, qui continue cependant à paraître.

Dans le même temps, M. Bertez était confronté aux difficultés de l'Imprimerie de la presse nouvelle (où le groupe a investi quelque 35 millions de francs), nées essentiellement du départ de deux publications économiques, *les Echos* et *Investir*, qui y étaient imprimées jusque-là, M. Bertez décidait, à l'issue d'une des nombreuses restructurations de capital qu'ont connues la SEFEP et l'Opinion SA, les deux entités qui coiffent le groupe, de créer des sociétés distinctes afin, sans doute, de séparer les centres de profit mais aussi ceux de pertes éventuelles. C'est ainsi que *l'ancienne société de l'AGEFI* a été scindée en octobre 1985 en trois sociétés nouvelles : AGEFI-SA, Tribune de l'Economie-et SOGEF (Société de gestion et de régie économique et financière). L'AGEFI Développement est donc une filiale à 66 % de la société l'Opinion (éditrice de la Vie française), une participation qui sera ramenée à 51 % à l'issue de l'introduction en Bourse. Le reste du capital se répartit entre trois sociétés représentant les groupes Michelin et Peugeot (34 % au total) et le public (15 %).

Les graves difficultés de la Tribune et de son imprimerie n'ont pas empêché M. Bertez de poursuivre le *développement de son groupe* de presse. C'est ainsi qu'il s'est vainement porté candidat au rachat de *l'Union de Reims*, également revendiqué par MM. Alain Thirion et Philippe Hersant, ce dernier venant de l'emporter (*le Monde*, du 4 juillet). Dans le même temps, M. Bertez, après avoir racheté Sciences et Techniques, prenait *via* la SEFEP, une participation de 20 % dans l'Agence centrale de presse (ACP), une agence d'informations générales elle aussi en difficulté. M. Bertez n'en est pas moins optimiste. Et lorsqu'on demande si l'ensemble des publications du groupe sera bientôt soumis au contrôle de l'Office de *justification de la diffusion* (OJD), qui fait autorité en la matière, auquel seule *la Vie française* s'est pliée pour l'instant, il répond *« Nous soumettre à l'OJD serait accepter de nous banaliser. Ce serait une erreur de gestion »*.

SERGE MARTI.

société

LA NAISSANCE D'UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE BANDITS CORSES

Quand les truands de la Brise de Mer veulent vivre et régner au pays...

De notre envoyée spéciale

Bastia. – Les traditions se perdent. Hier, les bandits corses faisaient leurs armes sur le continent, puis revenaient au village vivre leurs vieux jours, quitte à aider la famille en devenant maire ou conseiller général. Aujourd'hui, les gangsters *new look* brûlent les étapes et la bande de la Brise de Mer, qui est née en Corse et a pris racine à Bastia à coups de meurtres et de rackets, se lance dans de gros investissements, participant même au sport et à la politique.

La Brise de Mer, ce n'est qu'un café-terrasse installé sur le vieux port de Bastia. Depuis peu, il est devenu Le Méditerranée par simple coup de peinture blanche. Entre-temps, un meurtre commis là avait entraîné une fermeture provisoire. Qui croirait que derrière la façade respectable, autour des tables délicatement laquées, se retrouve un gang soupçonné des pires exactions ?

Pour les magistrats locaux, c'est un véritable casse-tête : comment trouver des preuves ? Pourtant on sait. « *Contre le grand banditisme, il faut des enquêtes fiscales approfondies* », disait M. Charles Pasqua le 2 juillet sur Antenne 2. Depuis plusieurs années, des juges en avaient demandé. Il y en eut, mais sans grand résultat : les spécialistes des impôts venus de Paris avaient du mal à se faire communiquer les dossiers.

« *Cela ne suffisait pas* » ajoute l'actuel procureur général, M. Mario Moyal. En novembre 1985, il a officiellement demandé à Paris que soient diligentées des enquêtes, financières cette fois, visant toutes les boîtes de nuit de Haute-Corse. Une méthode employée à Marseille contre Gaëtan Zampa. Sur la sellette se sont donc retrouvés des établissements créés depuis 1981, – L'Apocalypse, Le Challenger, Le Midnight, Le Starlight, Le Palladium et le New-Club. Une équipe d'enquêteurs spécialisés est venue de Paris en janvier dernier. L'île attend toujours les résultats.

Ces établissements-phares des nuits insulaires, avec d'autres, acquis en Haute-Corse à coups de règlements de comptes, seraient désormais aux mains d'une seule bande, celle de la Brise de mer. Les enquêteurs et les magistrats suivent cette équipe à la trace, au fil des meurtres, des attentats, des procès.

Une rumeur enfle, la Brise de mer est évoquée dans tous les gros coups en Haute-Corse et même ceux du fameux Gang des postiches, qui opère sur le continent. La brise, devenue tornade, fait peur, une peur ancrée, admise, mais l'apparente impunité de la bande inquiète davantage. En juin 1985, l'acquittement à Dijon de trois de ses membres inculpés de meurtre fit l'effet d'une bombe. « *Même sur le continent, ils défient la justice* », pensa-t-on alors à Bastia. *Le Canard enchaîné* publia dans son édition du 5 juin une page sur « *ce procès importé de Corse* » et son réquisitoire accablant fut aussi l'occasion pour la « Brise de mer » de se féliciter d'une telle publicité. Depuis, l'histoire de la bande avance à grands pas. En hommes d'affaires avisés, ses membres investissent dans les boîtes de nuit. Ils lorgnent, dit-on, vers l'immobilier, le tourisme et l'import-export pour se faire une image de marque : l'équipe de sport de l'Ile-Rousse porte d'ailleurs des maillots au nom du « Challenger ». l'un des night-clubs du groupe et ils participent au Tour de Corse.

Même la politique

La bande s'intéresse aussi à la politique. En mars 1986, la Brise de Mer a assuré le service d'ordre d'une assemblée générale de la Société Mutualiste corse réunie à Furiani, sur la demande de son dirigeant syndical (FO) Jean Bertoncini, un militant socialiste, depuis mis à l'écart. Elle protège également des colleurs d'affiche RPR, sa couleur préférée. Bref, la Brise de Mer veut obtenir le respect de ses concitoyens. Aussi, la parution, le 26 juin, dans l'*Evénement du jeudi* d'un article la mettant en cause lui a, semble-t-il, déplu. Au point que dans des kiosques bien connus de Bastia, le périodique a subitement disparu par paquets.

Dorénavant, ce genre de publicité pour la bande ne serait plus de saison : l'heure est venue de passer pour des notables. « *Tout ceci est très inquiétant pour les libertés et les institutions* », estime M. Jean Serny, actuellement premier président de la cour d'appel.

Ils ont soif de respectabilité et savent garder la réserve qui sied à l'homme d'affaires

A certains, l'ascension de la Brise de Mer paraît irréversible. Un membre de la bande sort-il de détention faute de preuves suffisantes ? Dans son village, on se précipite pour le saluer. Jusqu'où ira la bande ? Tiendra-t-elle demain les rouages de l'économie et de la politique insulaires ? La Brise de Mer, bien implantée en Haute-Corse, va-t-elle maintenant investir le sud et Ajaccio ? La décentralisation offre aujourd'hui de nouvelles facilités, car on ne monte plus à Paris pour obtenir des crédits, gérés maintenant de façon autonome par les autorités régionales.

Les jeunes truands de la Brise de Mer sont nés à Bastia, ou dans les villages voisins de Casinca, dans des familles respectables, modestes ou aisées. Ils ont moins de quarante ans et font partie de cette génération des années 60 qui a voulu « vivre et travailler au pays ». D'autres sont devenus ingénieurs, médecins ou permanents indépendantistes. Eux sont truands. Ils ont réussi et portent beau. Sachant, hormis quelques exceptions, garder la réserve qui sied ici à l'homme d'affaires, ils se sont emparés du Bastia nocturne.

La place était vide, depuis la mort des Guérini, eux aussi de Haute-Corse. Enfin presque : il a fallu entre-temps liquider quelques rivaux (voir encadré). Ils ont commis des hold-up, ont accumulé des dizaines de millions de francs qu'ils veulent investir : la Haute-Corse et sa plaine orientale peuvent connaître un boom du tourisme de masse, inimaginable dans les criques escarpées du Sud et ses plages aménagées pour l'élite.

Les jeunes truands veulent donc investir au pays : ailleurs, le profit serait sans doute plus élevé, mais il y a le risque de la concurrence. Enfin, régner ici, peut être un rêve plus fort que l'appât du gain. De plus, ils ne manquent ni d'appuis, ni de talent, à preuve la façon dont ils ont astucieusement « détourné » l'institution judiciaire, ces dernières années. A la fin de 1984, la police, à son plus haut niveau en Corse, souhaitait non seulement une enquête financière par Paris, mais aussi l'ouverture d'une information pour association de malfaiteurs. Cela se perdit peu à peu dans les sables... de la Chancellerie.

Une tactique efficace

La bande met alors au point une tactique efficace. Cités en correctionnelle, ses membres font tout pour que chaque affaire passe en cour d'assises. Là, à Bastia comme à Dijon, les jurés ont d'étranges absences, et si les témoins ne se souviennent plus, ce n'est guère la faute des magistrats. Pour changer la cour d'assises de la Haute-Corse devenue, selon un ancien juge, « *celle du milieu, il faudrait remplacer le jury populaire par un jury de magistrats professionnels* ». Et encore... A Bastia, une cinquantaine de « lignées » forment la majorité des insulaires. Il suffit d'exercer quelques pressions bien placées pour que le reste suive comme un seul homme. La cour de ce département – contrairement à son homologue de la Corse-du-Sud où les familles sont beaucoup plus éclatées – est célèbre pour ses acquittements.

Ce n'est pas tout. Prenons, par exemple, l'affaire Voillemier en novembre 1983 : un plasticage pour racket. L'intéressé est d'abord condamné par le tribunal de grande instance, puis relaxé en appel. Autre affaire : la relaxe toute récente de M. Alexandre Rutily, gérant de la SARL Forum qui possède le night-club le Challenger. Condamné à fermer définitivement son établissement, il produisit en appel une pièce inconnue jusque-là des gendarmes et du magistrat instructeur. Cette pièce – un récépissé émanant de la mairie de L'Ile-Rousse – justifiait que l'intéressé avait fait une déclaration en mairie préalable à l'ouverture de son night-club. Or, c'est précisément ce défaut de pièce qui avait entraîné le délit. Sur présentation de cette pièce, la cour d'appel a donc relaxé, le 5 juin, sans ouvrir d'enquête – pas plus que le parquet précédemment – pour complément d'information sur la validité de ce tardif document. La Brise de Mer qui aurait acheté le Challenger pour 5 millions de francs n'a donc pas perdu son investissement : l'établissement reste ouvert.

Dernière anecdote : la rétractation d'un jeune policier qui fut témoin d'un hold-up de la BIAO, une banque de Bastia. L'inculpé, Michel Arrighi, devrait être jugé à l'automne à Bordeaux. Sans attendre, des membres de la Brise de Mer ont fait pression sur deux policiers dont un commissaire et sur le juge d'instruction. Le commissaire et le juge ont tenu bon. Le policier, lui, est revenu sur ses premières déclarations. L'affaire est en cours.

Dans Bastia, gros village de quarante mille habitants, tous ces faits sont connus. Certes, Bastia n'est pas Palerme et si, demain, la Brise de mer se retrouvait sous les verrous, l'économie locale ne s'effondrerait pas pour autant, comme ce fut le cas à Palerme. Mais une mafia s'esquisse et quelques montages financiers se font jour. Argent corse placé en Suisse, via des amis italiens : dans une affaire récente, on retrouva en Suisse des bons du Crédit agricole volés à Montesoro (un quartier de Bastia) et transmis par un Italien diligent. Ce hold-up avait été attribué à la Brise de Mer.

Des alliés gênants

Bastia, enjeu économique, est aussi un enjeu politique. Au soir des élections législatives du 16 mars, des intimes de la bande ont exprimé leur joie à coups de fusil pour la victoire de Mᵉ Pierre Pasquini, des alliés dont l'avocat se passerait bien au moment où la course à la mairie est ouverte.

En attendant, des élus locaux ont dénoncé, à plusieurs reprises, le grand banditisme. Ainsi Max Siméoni (UPC), Emile Zuccarelli (député MRG), Jean Baggioni (UDF) et Vincent Carlotti (PS), conseillers généraux. Ce dernier vient de demander, à la suite de la parution de *l'Evénement du jeudi*, une session extraordinaire du conseil général.

Comment en est-on arrivé là ? M. François Garsi, l'actuel préfet de région qui fut procureur général à Bastia, de septembre 1982 à mai 1984, « *se refuse à tout commentaire* ».

Pour le gouvernement précédent, la lutte contre l'ex-FLNC était une priorité... jusqu'à la période pré-électorale, où, là, on s'appliqua à ne pas faire de vague. Et la Brise de Mer a grossi...

DANIELLE ROUARD.

Des cadavres par dizaines

En 1971, pour son premier hold-up à la Société générale de Bastia, Francis Santucci a vingt et un ans, de l'intelligence et du sang-froid. Il lui en fallut, pour devenir, quinze ans plus tard, le chef – ou l'un des chefs ? – présumé de la *Brise de Mer*. Riche de millions extorqués par braquages, rackets et autres affaires, la bande serait animée également par les frères Guazzeli et par Pierre-Antoine Campana. D'autres, tels Pierre-Marie Santucci, Robert Maracchini, Pierre Giacomoni, Georges Seatelli et les frères Patacchini, sont également considérés comme faisant partie de la bande. Celle-ci n'a aucune peine à recruter des demi-sels pour réaliser ses coups. Dans les villages et les bourgades de Haute-Corse, les jeunes recrues se pressent à sa porte.

La Brise de Mer semble établir son pouvoir sur la Haute-Corse, ses hold-up., ses nigh-clubs et ses jeux, à partir de 1981. Cette année-là, le 10 septembre précisément, un « juge de paix » du milieu, M. François-Louis Memmi, est assassiné. Selon la rumeur locale, il aurait, dans l'affaire des frères Nicolaï, « jugé » en défaveur de la Brise de Mer.

Une vague d'assassinats s'ensuit : une bonne trentaine entre 1981 et 1986. Autant de cadavres qui « parlent » à l'opinion bastiaise : les Constant, Quatana, Cortopossi, Silvagnoli, etc.

Une première tentative en septembre 1982, puis une deuxième en avril 1983 : les frères Ziglioli, des commerçants, sont éliminés. C'est cette affaire qui fut jugée à Dijon avec l'acquittement des trois membres de la Brise de Mer.

Plus tard, en juillet 1984, Pierre Luciani, émérite braqueur de vingt ans, est exécuté. En guise de bravade, dans le pur style de western, il s'était emparé d'une bouteille de whisky dans un bar de la bande et l'avait bu sous son nez. Enfin, c'est toute l'équipe de Jo Paoli, autre truand bastiais, qui, du mois d'août 1985 au début de cette année, disparut de mort violente. Joseph Mincarelli ouvrit la funeste série noire, suivi des frères Nicolaï, de Jo Paoli lui-même, enfin de Dominique Marcive et Marcel Poli. Sur cette dernière série, d'autres hypothèses circulent.

LA « BAVURE » DE LA RUE DE MOGADOR

Un nouveau témoin contredit la version du CRS inculpé

Au lendemain de la reconstitution sur les lieux des circonstances de la mort de Loïc Lefèvre, tué dans la nuit du 4 au 5 juillet de deux balles tirées par le CRS Gilles Burgos inculpé de coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner, le juge d'instruction chargé du dossier, M. Michel Legrand, a enregistré, mardi 8 juillet, la déposition d'un nouveau témoin.

Celui-ci, M. Claude Amon, trente-cinq ans, monteur-câbleur, se trouvait rue de la Victoire. Il a assisté à la dernière phase de la poursuite de Loïc Lefèvre par M. Gilles Burgos. Sa déclaratin comporte trois points en opposition totale avec la version des faits donnée par le policier. Alors que ce dernier, lors de la reconstitution, s'était placé à 7 ou 8 mètres de sa victime pour mimer son tir, M. Amon évalue, lui, cette distance à 2 ou 3 mètres au plus. A ce moment, dit-il encore, Loïc Lefèvre se trouvait debout, mais de dos par rapport au policier.

Enfin, le témoin affirme qu'à aucun moment il n'a vu le jeune homme se retourner, ni faire le geste de sortir de son blouson un objet quelconque, ce qui contredit la version du policier et celle qu'a donnée, samedi 5 juillet, le directeur de cabinet du préfet de police.

Le juge d'instruction a reçu ensuite M. Marc Ottonelli, commandant de la 54ᵉ Compagnie républicaine de sécurité (CRS) à laquelle appartient M. Gilles Burgos pour avoir son opinion sur le comportement en service de son subordonné.

M. Michel Legrand attend maintenant le rapport d'autopsie de la victime que doit lui adresser prochainement le médecin légiste, M. André Deponge, ainsi que celui du professeur Pierre Ceccaldi, directeur du laboratoire de la police judiciaire, désigné pour procéder aux expertises balistiques. Ces deux pièces complémentaires l'une de l'autre seront capitales pour la suite de l'instruction.

Enfin, le magistrat procédera prochainement au premier interrogatoire, sur le fond, de M. Gilles Burgos qui, jusqu'à présent, n'a comparu devant lui que pour s'entendre notifier son inculpation le 6 juillet et dont les seules déclarations consignées sur procès-verbal sont, pour l'instant, celles qui ont été enregistrées au cours de la reconstitution en présence du défenseur qu'il a choisi, Mᵉ Henri-René Garaud.

M. CHALANDON : « UNE AFFAIRE DÉSOLANTE ET PRÉOCCUPANTE »

Le garde des sceaux, M. Albin Chalandon, invité mardi 8 juillet, par Antenne 2 au journal de vingt heures, a qualifié d'« *affaire désolante et préoccupante* » la mort de Loïc Lefèvre, le jeune homme tué par un CRS pendant la nuit du 4 au 5 juillet. « *J'exprime ma sympathie attristée à la famille de la victime, mais je n'oublie pas le gendarme tué à Bollène* », a ajouté le ministre.

Avec des fleurs

Des dizaines de bouquets ont été déposés, mardi 8 juillet, à l'endroit où Loïc Lefèvre a été tué par un CRS, quatre jours plus tôt. Si la veille, à cet angle de la rue de Mogador et de la rue de la Victoire, la « bavure » était reconstituée à des fins judiciaires, froidement, c'est l'émotion qui a réuni mardi des centaines de personnes venues rendre hommage à la victime, à l'appel de SOS- Racisme.

Dites-le avec des fleurs. Une concierge du quartier remonte la rue, des roses à la main. Les prostituées sont venues, comme elles étaient présentes le soir des coups de feu, où elles s'opposèrent aux policiers. Pas de couronnes mortuaires, mais un œillet, un bâton d'encens, une gerbe déposée par des mains anonymes. Pas d'éloge funéraire, mais une épitaphe collée sur un mur en face : « *Toi qui passes, arrête-toi un instant et apprends qu'ici un flic a abattu de sang-froid un homme sans arme et sans défense pour affirmer ainsi la toute-puissance de l'arbitraire policier.* »

Brisé d'émotion, Daniel Demange, l'ami de Loïc, présent dans la voiture lors de la « bavure », vacille sur ses jambes, tandis qu'on remarque la présence de quelques personnalités, l'ancien ministre socialiste Edith Cresson, le président du MRG, François Doubin, le champion de judo Thierry Rey, Bernard Langlois, du magazine « Résistances ». Harlem Désir, applaudi, a dénoncé, lui, le « *délire sécuritaire* » et appelé à la responsabilité du ministre de l'intérieur Charles Pasqua, « *qui doit être capable de diriger sa police* ».

E. I.

ÉDUCATION

DES ÉPREUVES DU CAPES DE 1983 SONT ANNULÉES PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

Les deux cent trente quatre lauréats du CAPES de 1983 de lettres modernes vont-ils perdre leur titre et leurs fonctions ? Telle pourrait être la conséquence de l'arrêt rendu le 18 juin dernier par le Conseil d'Etat, qui annule les épreuves de ce concours en raison de « *deux graves erreurs* » dans l'intitulé du sujet de composition française. Le Conseil d'Etat, qui avait été saisi par une trentaine de candidats (*le Monde* du 15 juin 1983) motive aussi sa décision par le fait que « *la rédaction et la correction* (des copies) *ont été soumises à un arbitraire tel que l'épreuve a été dénaturée et l'égalité entre candidats méconnue* ». Le président du jury avait estimé à l'époque que les erreurs commises n'avaient « *aucune importance* ».

Il reste à l'éducation nationale à tirer les conséquences de cet arrêt. Les candidats malheureux de 1983, qui ont réussi au CAPES de lettres modernes depuis lors, réclament une reconstitution de carrière, et ceux qui ne l'ont toujours pas obtenu demandent une indemnisation. Quant aux diplômés de cette année-là, ils devraient théoriquement repasser de nouvelles épreuves, ce qui n'est guère envisageable trois ans après. L'unique précédent récent semble être l'annulation de l'agrégation de lettres classiques de 1968 par le Conseil d'Etat en 1972. La solution retenue alors avait été la « validation législative » : un article de loi accroché à la loi de finances avait permis au ministère de faire valider les résultats du concours annulé. Un concours spécial avait même dû être organisé pour les candidats malheureux.

Ph. Ba.

M. MICHEL GUYOT DIRECTEUR CENTRAL DE LA POLICE JUDICIAIRE A LA RETRAITE

Le directeur central de la police judiciaire, M. Michel Guyot, qui aura soixante ans le 29 août, partira à la retraite le lendemain, atteint par la limite d'âge. Le départ de M. Guyot du poste auquel il avait succédé à M. Maurice Bouvier entraînera vraisemblablement un ensemble important de nominations dans la police judiciaire.

[Né en 1925, à Pontarlier (Doubs), M. Guyot est entré à la préfecture de police en 1949, reçu premier au concours d'officiers de police judiciaire. En 1954, il a été major du concours de commissaire de police de la ville de Paris. En 1956, M. Guyot était chargé de diriger la nouvelle brigade des agressions et des violences, spécialement créée pour lutter contre les opérations terroristes du Front de libération nationale (FLN) algérien dans la région parisienne. En 1968, il était à la tête de la septième brigade territoriale et, à ce titre, avait le contrôle des facultés de Paris en matière de police judiciaire.]

« VIVE MA POLICE »

Devant ce qu'il appelle « *la campagne menée depuis quelques mois pour mettre en cause l'honorabilité et les méthodes de la police* » et derrière laquelle il sent poindre une « *manœuvre politique* », un jeune avocat parisien, Mᵉ Sylvain Garant, vient, avec plusieurs juristes, de créer l'association Vive ma police (4, rue de la Huchette, 75005 Paris).

Mᵉ Garant entend « *réaffirmer l'estime et le soutien de citoyens français à l'ensemble du corps de police nationale* ». Il note que si le but de l'association « *n'est pas d'applaudir à n'importe quelle action de la police* », son souci « *est de rétablir la vérité des faits* ». Mᵉ Garant ajoute : « *Comme dans n'importe quel service, les erreurs existent et sont sanctionnées. (...) Il est doublement scandaleux de les dénoncer sans prendre le soin élémentaire d'en vérifier le fondement et de laisser supposer que les bavures restent impunies. Qui a eu en charge l'information de ces dossiers sait les conséquences graves d'une inculpation pour la carrière d'un policier puisqu'il est très souvent suspendu et ne perçoit plus qu'une demi-solde.* »

DES PRISONS PRIVÉES DÈS L'AUTOMNE ?

Interrogé sur les prisons privées sur Antenne 2, mardi 8 juillet, au cours du journal de 20 heures, M. Albin Chalandon a apporté les précisions suivantes : au cas où la garde de ces prisons serait confiée à des surveillants non fonctionnaires, il faudra qu'ils aient « *un statut commun* » avec leurs collègues du public. Il faut « *une même formation* » et « *un même corps* », a déclaré le garde des sceaux, qui a ajouté à propos de ces prisons privées : « *C'est pour l'automne, si le gouvernement me donne le feu vert.* » (*Le Monde* daté 15-16 juin.)

Libanais d'origine arménienne

M. VASKEN DEDEYAN VA OBTENIR UNE CARTE DE SÉJOUR DE DIX ANS

M. Vasken Dedeyan, trente-huit ans, l'intellectuel libanais d'origine arménienne qui avait échappé de justesse le 22 mai à une expulsion à destination de Beyrouth, (*le Monde* du 26 juin) a finalement obtenu gain de cause et pourra rester en France : il a rempli, le mardi 8 juillet, à la préfecture de police de Paris, un dossier lui permettant d'obtenir, avant deux mois, une carte de séjour de dix ans.

M. Dedeyan avait fait l'objet d'un arrêté d'expulsion en date du 5 mai signé par M. Robert Pandraud, ministre chargé de la sécurité et qui faisait état d'une « *urgence absolue* », M. Dedeyan étant, selon le texte, « *lié à un groupe d'action violente* », sans autre précision. Marié à une Française depuis trois ans et père d'une fillette, M. Dedeyan n'avait dû qu'à l'intervention de son défenseur, Mᵉ Françoise Cotta, d'échapper à une expulsion immédiate vers Beyrouth, où il estimait sa vie menacée en raison de ses liens avec la communauté arménienne.

SOCIÉTÉ

Le dénouement de l'affaire Greenpeace

L'accord avec la France continue d'être sévèrement critiqué en Nouvelle-Zélande

Le dénouement de l'affaire Greenpeace continue de soulever des vagues de protestation en Nouvelle-Zélande où le premier ministre, M. David Lange, fait face aux critiques acerbes de la presse et de l'opposition parlementaire. Selon un sondage réalisé le mardi 8 juillet, lors d'une émission télévisée, 63 % des Néo-Zélandais seraient hostiles au transfert des agents français à Hao alors que 30 % y seraient favorables.

Au Parlement de Wellington, quatre députés de l'opposition qui tentaient, en les raillant, d'empêcher les représentants de la majorité de s'expliquer, ont été expulsés. Le chef de l'opposition, M. Jim Bogler, est intervenu dans le débat pour stigmatiser la « couardise » de M. Lange *« auquel il ne pourra plus jamais accorder sa confiance »*.

Dans leurs éditions de ce mercredi, deux importants quotidiens australiens, le *Sydney Morning Herald* et *The Australian*, ont, de leur côté, accusé M. Lange d'*« hypocrisie »*. Le premier ministre néo-zélandais a *« vendu ses principes pour une poignée de beurre »*, écrit notamment *The Australian*, propriété du magnat de la presse, M. Robert Murdoch.

Les Etats-Unis se sont, pour leur part, *« félicité »* de l'intervention de l'accord. *« Les Etats-Unis sont favorables au règlement pacifique des disputes en accord avec les principes de la charte de l'ONU »*, a ajouté, mardi, un porte-parole du département d'Etat à Washington. Même son de cloche à Bonn, où le ministre des affaires étrangères, M. Genscher, remerciera personnellement, ce mercredi, M. Perez de Cuellar, secrétaire général de l'ONU, attendu en visite officielle en Allemagne fédérale.

A Paris, entretemps, le ministère de la défense a refusé, mardi, de commenter les révélations faites à Wellington par un historien néo-zélandais, M. Michael King, qui affirme que les charges explosives placées sous le *Rainbow Warrior* avaient été déposées par un agent de la DGSE nommé Jacques Camurier. Dans un livre à paraître jeudi, *The death of the « Rainbow Warrior »* (« La mort du *Rainbow Warrior* »), M. King affirme que les charges placées sous le navire l'ont été par une troisième équipe formée de Jacques Camurier, Jean-Louis Dorman, Alain Tonel et François Verlet.

A l'étranger

● DANS LE MILIEU DES NATIONS UNIES, on se félicite naturellement de l'accord conclu entre la France et la Nouvelle-Zélande sous l'autorité de M. Perez de Cuellar. L'Association française pour les Nations unies, que préside M. Gabriel Peronnet, a adressé au secrétaire général un message de félicitations dans lequel elle souhaite *« que ce succès serve de modèle à travers le monde »*.

● A LA HAYE, le gouvernement néerlandais se réjouit également de l'accord, et rappelle que M. Ruud Lubbers, premier ministre, avait publiquement invité la Nouvelle-Zélande et la France à soumettre leur différend à une troisième partie.

● A MOSCOU, où séjourne actuellement M. Mitterrand, l'agence Tass a fait rapidement état lundi, sans commentaire, de l'accord franco-néo-zélandais, en relevant le rôle joué par M. Perez de Cuellar à cet égard.

SPORTS

LE TOUR DE FRANCE CYCLISTE

Repli stratégique

Vainqueur mardi 8 juillet de la cinquième étape Evreux-Villers-sur-Mer, Johan Van der Velde a endossé le maillot jaune avec 36 secondes d'avance sur le précédent leader Dominique Gaigne. Il s'était détaché dès le quinzième kilomètre en compagnie de Joël Pelier. Cette échappée, qui faisait indirectement le jeu de l'équipe Système U, soucieuse de partager les responsabilités, s'assura jusqu'à 5 minutes 45 secondes d'avance.

Les coureurs de Cyrille Guimard, sur la défensive, réagirent ensuite afin de réduire l'écart à 1 minute 15 secondes.

De notre envoyé spécial

Villers-sur-Mer. — Perdre pour gagner. C'est exactement ce que vient de faire Cyrille Guimard, directeur sportif de l'équipe Système U, et il a signé en la circonstance un chef-d'œuvre de tactique cycliste. En laissant le Néerlandais Johan Van der Velde prendre de justesse le maillot jaune, véritable cadeau empoisonné, il a enfin déchargé ses hommes du poids de la course, un fardeau qu'il a perfidement reporté sur les épaules de l'adversaire. Et, suprême habileté, il s'est donné une liberté de manœuvre qu'il ne possédait pas auparavant.

Ce repli stratégique réussi correspond précisément au plan qu'il avait défini avant le départ : premièrement abandonner l'initiative aux autres, sans perdre le contact ; deuxièmement se maintenir en retrait avant la montagne pour intervenir plus efficacement ensuite.

Résultat de l'opération : nouveau leader du Tour, Van der Velde reste sous la menace directe de Gaigne, Thierry Marie, Mottet et Fignon, les cinq premiers du classement général étant groupés en 49 secondes seulement. Pour reprendre le langage des pelotons, l'ancien champion des Pays-Bas est dans le collimateur et les quatre Français, qui appartiennent tous à la formation Système U, sont à l'abri du vent. Postés en embuscade, ils pourront intervenir d'autant mieux semble-t-il qu'ils bénéficient d'une puissance collective pour l'instant incontestable.

Un vélo non réglementaire

Une seule ombre au tableau dans cette ambiance idyllique pour Cyrille Guimard : le vélo très spécial utilisé par Thierry Marie au cours du prologue de Boulogne-Billancourt (*le Monde* du 6 juillet) n'est pas réglementaire. En examinant la photo de cette curieuse machine équipée d'un aileron arrière, M. Verbruggen, président de la Fédération internationale du cyclisme professionnel, a déclaré que le dispositif adopté par le coureur Système U, premier leader du Tour, n'était pas *conforme aux statuts de l'Union* cycliste internationale. Et il s'est étonné que les commissaires aient pu autoriser Thierry Marie à prendre le départ.

Que penser dans ces conditions du commentaire de Jacques Goddet, directeur du Tour de France, qui écrivait dans *l'Equipe* du 7 juillet : *« La théorie qui consistait à interdire tout appareil, tout système qui n'était pas d'usage courant, dans l'esprit d'établir l'égalité des chances entre les concurrents, est devenue tout à fait périmée. »*

Le communiqué publié à Villers-sur-Mer par la direction de l'épreuve oppose un démenti à cette affirmation. Il stipule que *« dans le souci de maintenir l'égalité des chances entre tous les concurrents, les organisateurs réclament l'interdiction formelle des bicyclettes de type non courant »*.

La proposition a été acceptée par le jury. Le vélo à aileron de Thierry Marie aura peut-être sa place un jour au musée des Arts et Métiers. En attendant, il est exclu du Tour.

JACQUES AUGENDRE.

LES CLASSEMENTS

Cinquième étape : Evreux-Villers-sur-Mer (124,5 km). — 1. Johan Van der Velde (P.-B.), 3 h 4 mn 5 sec; 2. Joël Pélier (Fr.) à 2 sec; 3. Eddy Planckaert (Belg.) à 39 sec; 4. Miguel Indurain (Esp.) à 40 sec; 5. Alfonso Gutierrez (Esp.) à 1 mn 15 sec.

Classement général. — 1. Johan Van der Velde (P.-B.), 19 h 1 mn 50 sec; 2. Dominique Gaigne (Fr.) à 36 sec; 3. Thierry Marie (Fr.) à 42 sec; 4. Charles Mottet (Fr.) à 45 sec; 5. Laurent Fignon (Fr.) à 49 sec.

Au Pays basque

EMA INTERVIENDRA

Le mouvement nationaliste basque de gauche EMA (Ezkerreko Mugimendu Abertzalea) a annoncé, dans la soirée du mardi 8 juillet à Bayonne (Pyrénées-Atlantique), son intention d'intervenir pendant la traversée du Pays basque par le Tour de France.

Dans un communiqué remis à l'AFP, ce mouvement a dénoncé l'attitude des *« touristificateurs qui se sont employés à obtenir le passage du Tour de France avec l'objectif de vendre un Pays basque idyllique, source de profits »*. Le communiqué conclut en indiquant que *« lors du passage du Tour de France en Pays basque, EMA, mouvement de la gauche abertzale (nationaliste), interviendra pour montrer la réalité du peuple basque, ses difficultés, ses espérances et ses luttes »*.

ATHLÉTISME

SERGUEI BUBKA BAT SON RECORD DU MONDE DE SAUT A LA PERCHE

Moins d'un an après avoir franchi la fabuleuse barrière des 6 mètres, le 13 juillet 1985, à Paris, le perchiste soviétique Serguei Bubka a ajouté 1 centimètre à son record du monde en le portant à 6,01 mètres, mardi 8 juillet à Moscou, dans le cadre des Jeux de la bonne volonté. Bubka, après deux sauts réussis au premier essai à 5,70 mètres et 5,85 mètres, a franchi la barre avec une marge de sécurité d'au moins 20 centimètres. Cet exploit a été salué par une explosion de joie dans le stade Lénine, une enceinte qui n'avait jamais beaucoup réussi au Soviétique puisque tous ses records depuis 5,85 mètres, il les avait battus à l'étranger.

Au cours de cette même réunion comptant pour le grand prix Mobil, Laurence Elloy a battu son propre record de France du 100 mètres haies en 12 s 69.

● BASKETT-BALL : *La France bat le Brésil.* — En battant nettement le Brésil (93-85), mardi 8 juillet à Saragosse, en poule préliminaire des championnats du monde, la France a préservé toutes ses chances de qualification pour la poule demi-finale. Il lui faut désormais battre Panama et la Corée du Sud, deux adversaires à sa portée.

ENVIRONNEMENT

L'an X de la révolution verte

(Suite de la première page).

Une orchidée rare, comme à Opio (Alpes-Maritimes), peut retarder l'implantation d'un Club Méditerranée. Et le TGV Atlantique, pour compenser d'inévitables destructions, recrée des mares pour le confort des grenouilles !

« Avant, on pouvait tout chasser, sauf quelques rares espèces. Aujourd'hui, c'est le contraire », note avec satisfaction Jean-Patrick Le Duc, secrétaire général de la Fédération française des sociétés de protection de la nature (FFSPN). Que la faune sauvage — et aussi domestique, puisque la loi a étendu la protection à tous les animaux — acquière une existence légale, c'était en effet une révolution mentale. C'en était une aussi d'accorder aux associations de protection de la nature le droit de se porter partie civile contre un aménagement destructeur, voire de déposer un recours devant le tribunal administratif pour un simple vice de forme. *« Il y a un progrès incontestable »*, affirme Jean-Pierre Raffin, qui vient d'achever son mandat de président de la FFSPN. *Avant la loi, on peut estimer que 10 % seulement de nos recours étaient admis. Aujourd'hui, ce serait plutôt 90 %. »*

Les ruses des aménageurs

De quoi se plaint-on, alors ? Si la loi a érigé l'étude d'impact en règle pour les projets d'une certaine dimension, elle n'a pu éviter les ruses. Certains aménageurs fractionnent leur projet pour qu'il demeure en dessous de la barre légale — comme on l'a vu pour le drainage des marais de l'Ouest. D'autres sous-traitent l'impact à un bureau d'études qui leur fournit un dossier tout ficelé. Les voilà dispensés de réfléchir eux-mêmes. *« Une bonne étude d'impact devrait être un outil de décision*, observe Mᵉ Corinne Lepage, spécialiste du droit de l'environnement. *Or, ce n'est souvent qu'une formalité administrative, une simple pièce à joindre au dossier. »*

La loi de 1976 n'a pu contourner l'obstacle de la propriété foncière. Même si elle invite l'aménageur à proposer des « variantes », c'est-à-dire des formules alternatives, elle ne lui en fait pas obligation. Un aménagement ne se fait pas en fonction de l'environnement, mais en fonction du terrain — et des crédits ! — dont on dispose. *« On ne peut pas attendre beaucoup d'une étude d'impact si le problème est séparé de la maîtrise des sols »*, constate Me Christian Huglo, le défenseur de toutes les victimes des catastrophes écologiques.

L'étude d'impact souffre aussi de graves lacunes. Elle n'a pas besoin d'être rendue publique pour être légale, ce qui autorise toutes les cachotteries. Surtout, ses conclusions, même très défavorables, n'empêchent pas la décision. L'administration, par exemple, n'est pas obligée de tenir compte des contre-projets éventuels soumis par les associations. Ces dernières peuvent alors saisir le ministre, mais celui-ci reste totalement libre de ses actes. En milieu rural, *« l'urbanisation échappe de plus en plus aux études d'impact »*, note Dominique Prieur, professeur de droit de l'environnement à l'université de Limoges. *« Le Conseil d'Etat considère qu'un plan d'occupation des sols (POS) est déjà une étude d'impact en soi. Or, avec la décentralisation, les POS sont de plus en plus bâclés. »*

La preuve *a contrario* que les études d'impact ont un effet limité est donnée par les industriels eux-mêmes. *« L'étude d'impact ? Mais c'est ce que nous faisions avant, en plus formalisé. Conceptuellement, ça n'a rien changé »*, déclare M. Jacques de Perthuis, responsable de la commission environnement au CNPF. Aux yeux des entrepreneurs privés, la loi de 1976 n'a introduit que des formalités nouvelles, qui entraînent des délais supplémentaires. Peccadilles, en somme.

Il n'en va pas de même, semble-t-il, pour les aménageurs publics. *« Je peux vous dire que les Ponts et Chaussées font très attention aujourd'hui »*, coupe M. Roland Nungesser, député RPR du Val-de-Marne et rapporteur de la loi qui ne porte pas son nom — ni celle de quiconque, tant il y avait consensus. Il se rappelle comme il avait dû batailler pour faire admettre aux grands corps de l'Etat la nécessité de l'article 2 créant l'étude d'impact. *« Si les Ponts et Chaussées ont fait passer l'autoroute A 86 en souterrain à Nogent-sur-Marne, c'est grâce à cette loi. C'est aussi grâce à elle que l'on peut condamner aujourd'hui Rhône-Poulenc ou Elf-Aquitaine, là où on ne s'en prenait avant qu'aux ferrailleurs. Mais il a fallu cinq ou six ans pour que la greffe prenne. »*

Faune et flore

S'il est souvent contourné ou dévoyé, l'article 2 est en règle générale appliqué. Les articles concernant la protection de la faune et de la flore, en revanche, ne le sont pas. Et pour cause : ils sont pratiquement inapplicables sur le terrain. *« Il y a quatre cents espèces énumérées au tableau de la flore protégée »*, explique le directeur de la protection de la nature au ministère de l'environnement, M. François Letourneux. *« Les botanistes en voulaient dix fois plus, mais il en faudrait dix fois moins pour que les gendarmes puissent dresser procès-verbal à bon escient. »* On se dispense donc de punir d'éventuels contrevenants. Comme on oublie de faire respecter des textes qui, pris au pied de la lettre, interdisent au citoyen ordinaire toutes sortes d'activités naguère considérées comme innocentes.

Comment se livrer en amateur à la chasse aux escargots si l'on ne sait pas distinguer les trois espèces autorisées des sept qui restent interdites ? Comment collectionner insectes ou papillons si l'on n'a pas sous le bras un exemplaire du *Journal officiel* et les savants ouvrages qui décrivent chaque animal ? Comment expliquer à des gosses qui capturent des tritons dans une mare qu'ils commettent un délit ? Et comment la maréchaussée, qui a déjà *fort à faire* avec les *automobilistes*, pourrait-elle punir pour transport prohibé ceux qui ramassent une chouette ou un hérisson sur le bitumme ? Ecraser un hérisson sur la route est licite, mais ramasser son cadavre est interdit...

« On est passé d'un extrême à l'autre, admet Pierre Pellerin, naturaliste et farouche protecteur. *La loi est trop dogmatique. »* Mais il lui reconnaît l'immense mérite d'avoir mis un terme aux *« persécutions de la faune, qui étaient la règle et sont devenues l'exception »*. Comme le constate pour sa part M. Letourneaux, *« les espèces ont cessé de disparaître en France »*. Son adjoint, M. Gilbert Simon, précise : *« La plupart des animaux qui étaient détruits volontairement, que ce soit par la chasse, le piégeage, l'empoisonnement, ou pour la pelleterie et la taxidermie, ont vu leurs effectifs augmenter depuis la sortie des textes de protection. »* Un bon point donc. La rigueur, inapplicable dans le détail, a été globalement positive.

Mission impossible

Restent de graves lacunes, que la loi n'a pas prévues. En dehors des gendarmes, des gardes-chasse et des gardes-pêche, aucune « police de la nature » n'a été mise en place pour faire appliquer la loi. On a créé quelque quatre-vingt-trois réserves naturelles, mais les crédits de gestion ont été en diminuant. Si les associations ne prennent pas le relais, bénévolement, les espaces théoriquement protégés restent à l'abandon et les élus, bientôt, se mobilisent pour les récupérer... Dans le rapport préparé pour l'anniversaire de la loi, la direction de la protection de la nature au ministère de l'environnement écrit : *« Sauver le lynx, l'ours, les aigles migrateurs, les zones humides et les espèces marines avec quelques millions de francs par an et aucun service national sérieux relève de la mission impossible. »*

La loi veut sauver l'ours des Pyrénées ou la grande outarde de la Crau, mais elle ne peut à elle seule préserver leur biotope, condition de leur survie. La protection administrative, même effective, ne vaut pas la protection du milieu. A quoi bon des listes interminables de noms latins au *Journal officiel* si, par ignorance ou par commodité, les cultivateurs continuent à déverser dans leurs champs des tonnes d'herbicides et d'insecticides? Même reconnu d'intérêt général, le patrimoine naturel reste menacé, car certains intérêts sont plus « généraux » que d'autres. Ce n'est pas pour préserver la nature que l'on a finalement renoncé à la centrale nucléaire de Plogoff ou au camp militaire du Larzac. Et ce ne sont évidemment pas les études d'impact qui ont empêché les ingénieurs d'EDF d'entreprendre le chantier de la centrale de Civaux ou qui dissuaderont les ingénieurs de construire le pont de l'île de Ré, si telle est la volonté du département.

La « révolution tranquille » de M. d'Ornano commence à peine. Le patrimoine naturel avait besoin d'une loi. Il ne lui manque plus que des hommes, des crédits et une véritable détermination politique.

ROGER CANS.

DÉFENSE

Ventes d'armes en baisse en 1985

Les commandes d'armements reçues par la France à l'exportation en 1985 se sont élevées à 44,5 milliards de francs : 63 % pour des matériels aéronautiques, 26 % pour des matériels terrestres et 11 % pour des matériels navals. Par zones géographiques, l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord viennent en tête (avec 42 %), suivies du Maghreb et du Proche-Orient (avec 39 %), de l'Amérique latine et des Caraïbes (7,5 %) pour les principales régions. En 1984, la France avait réalisé un montant-record de commandes étrangères, avec 61,8 milliards de francs, au lieu de 41,6 milliards de francs en 1983.

RELIGIONS

La prêtrise des femmes ajournée par les anglicans

Les cinq cent cinquante délégués du synode général de l'Eglise d'Angleterre se sont séparés, le mardi 8 juillet, sans avoir pris de décision sur la question controversée de l'ordination des femmes. Soucieux d'éviter la crise, les évêques ont proposé de différer tout vote et se sont engagés à rédiger un rapport avant le mois de février prochain. La division de l'Eglise entre factions favorable et hostile au sacerdoce des femmes a été envisagée par un groupe présidé par le théologien David Mac Lean, dont le texte a *« abasourdi »* les adversaires de l'ordination des femmes. Les partisans de la prêtrise mixte avaient perdu une première bataille, le samedi 5, lorsque le synode s'était prononcé contre le droit des femmes déjà ordonnées à l'étranger d'exercer leur ministère en Angleterre (*le Monde* du 8 juillet).

La fuite de pyralène à Villeurbanne

LA NAPPE PHRÉATIQUE SERA CONTROLÉE PENDANT UN AN

Lyon. — La préfecture du Rhône et de la région Rhône-Alpes a rendu publiques, mardi 8 juillet, de nouvelles analyses de la nappe phréatique contaminée par la fuite de Pyralène du poste EDF de Villeurbanne-Cusset. Trois cents mètres cubes d'eau ont été pompés.

Les prélèvements effectués montrent une très nette augmentation du Pyralène en deux points de forage. L'eau pompée dans un puits situé à 100 mètres du poste EDF contenait 9,5 microgrammes de polychlorobiphényl (PCB) par litre lors des prélèvements du 6 juillet, et 5,6 microgrammes par litre le 7 juillet, soit une quantité dix fois supérieure aux normes européennes pour la potabilité.

Le second point, éloigné de 170 mètres, passait dans le même temps de 0,3 à 5 microgrammes de PCB par litre.

Dans un arrêté daté du 8 juillet, pris par les mairies de Villeurbanne et de Vaulx-en-Velin, il est précisé que le rejet des eaux pompées et filtrées au charbon actif sera contrôlé pendant un an pour la concentration en PCB des sédiments (tous les mois). Des contrôles seront effectués pendant deux années sur les poissons des eaux du canal de Jonage.

La préfecture du Rhône ajoute dans son communiqué que le gel du sol à l'azote liquide sur 16 mètres de profondeur a déjà commencé et qu'il s'achèvera le 15 juillet. Les terres polluées seront ensuite extraites et traitées à l'usine de Saint-Vulbas (Ain).

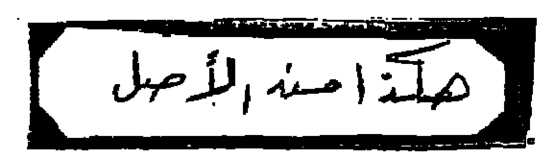
Après la catastrophe de Tchernobyl

KIEV SE DONNE UN NOUVEAU SYSTÈME D'EAU POTABLE

Pour lutter contre les risques d'une pollution radioactive des eaux du Dniepr, qui servent à alimenter en eau potable la ville de Kiev, située en aval de la centrale nucléaire de Tchernobyl, les autorités soviétiques ont construit une nouvelle station de pompage près de la capitale ukrainienne. Selon M. Vladimir Borisovsky, ministre ukrainien des travaux spéciaux, cette nouvelle station devrait permettre de pomper de l'eau dans une rivière exempte de toute contamination, la Desna, située à l'est du Dniepr. Ainsi sera-t-il possible d'alimenter un important réservoir construit au nord de Kiev qui, habituellement, était rempli grâce aux eaux du Dniepr.

Cette opération a été complétée par le forage de cinquante-huit puits artésiens, dont la profondeur varie entre 160 et 330 mètres. Cinquante-deux sont déjà en service et servent à alimenter en priorité les boulangeries et les laiteries de Kiev. Les autorités soviétiques espèrent ainsi s'affranchir d'un risque possible de contamination des eaux, rendu d'autant plus probable qu'un affluent du Dniepr, la rivière Pripyat, dont l'endiguement a été décidé, coule tout près de la centrale endommagée de Tchernobyl.

Les Soviétiques ont entrepris, d'autre part, le gel par injection d'azote liquide des terrains proches de la centrale pour éviter que les produits radioactifs rejetés lors de l'accident ne migrent dans le sol. Une technique que les Français ont mise à profit à Lyon pour éviter, après l'incendie du transformateur d'EDF, que le pyralène ne pollue la nappe phréatique.



Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

Le rapport de M. Chevrillon sur l'Opéra de la Bastille

L'Opéra de la Bastille est de tous les « grands projets » du président, celui qui fut le plus contesté. Et il demeure le plus menacé. Aussi, dès son arrivée rue de Valois, M. François Léotard chargea-t-il d'une mission M. Olivier Chevrillon, ancien PDG de l'hebdomadaire *le Point*.

Après enquête, il devait déterminer le bien-fondé de ce mastodonte qui commence à sortir de terre, l'examiner sous tous les angles – commercial, artistique, financier, – suggérer d'éventuelles modifications et, plus généralement, réfléchir au bouleversement produit par l'irruption de ce futur opéra dans le paysage musical, lyrique et chorégraphique de la capitale.

L'enquête fut courte : six semaines. M. Chevrillon s'entoura d'une pléiade de magistrats et de hauts fonctionnaires. De spécialistes de la culture ou de l'art lyrique, point. Ces derniers furent certes consultés, mais souvent écoutés du bout de l'oreille, comme s'en sont plaints Pierre Boulez ou Marc Bleuse, le directeur du Conservatoire national de musique.

Le rapport rédigé fut remis au ministre il y a quelques semaines. Il doit être rendu public en même temps que la décision de M. François Léotard d'ici quelques jours. Nous en publions dès aujourd'hui de larges extraits.

Bien évidemment, M. Léotard n'est tenu par aucune de ces conclusions. Il faut compter également avec d'autres influences : celle de l'Hôtel Matignon, par exemple (Pierre Boulez, très attaché à l'opération Bastille, compte sur le soutien du premier ministre) ou celle de la Rue de Rivoli, dont l'hostilité au projet quel qu'il soit n'est un secret pour personne.

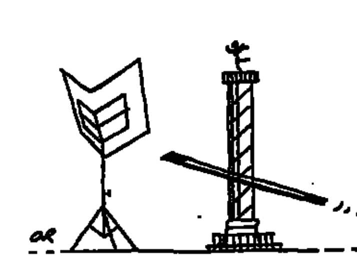


I. - Force et failles du projet

Le projet d'Opéra de la Bastille part d'un constat de carence et débouche sur une vaste ambition : porter Paris au premier rang des métropoles de l'art lyrique.

Le constat porte sur le palais Garnier, structure jugée désuète, irréformable et dispendieuse par suite d'une addition de défauts. A des tares physiques (exiguïté de la salle, manque de dégagements pour le stockage des décors, absence de salle de répétition) s'ajoute une sorte de maladie sociale due à la fois aux perversions corporatistes et aux mauvaises conditions de travail : les conventions collectives empêchent une gestion plus économique de l'Opéra ; le personnel, surprotégé, est en même temps démotivé. Renonçant à traiter une à une ces diverses infirmités, les promoteurs du nouvel Opéra affirment que l'art lyrique périclitera si on le laisse dans la vieille maison. Les défauts dont elle souffre ont en effet plusieurs conséquences négatives.

Offrant trop peu de représentations dans une salle trop petite



(1991 places, dont environ 300 aveugles), le TNOP ne peut satisfaire qu'une minuscule minorité, alors que se répandant à vive allure le goût de la musique et spécialement de l'opéra. Il fabrique plus de clients frustrés que de spectateurs heureux.

Les incommodités de la maison ruinent l'ambition de qualité. Elles ne permettent pas de porter l'ensemble complexe et délicat que forment l'orchestre, les chœurs, les chanteurs et, derrière eux, les techniciens au niveau d'excellence où l'Opéra de Paris devrait se situer. De plus, le palais Garnier manque d'une scène adaptée aux créations contemporaines. Et s'il n'y a pas assez d'œuvres nouvelles, explique-t-on, c'est faute d'un lieu où elles pourraient être représentées comme elles doivent l'être.

Au lieu d'être « amortie » sur un public nombreux, la subvention de l'Etat (700 à 800 F en moyenne par place) est concentrée sur une poignée de privilégiés, et elle est en partie gaspillée par une mauvaise productivité.

Le projet de la Bastille prétend dénouer d'un coup toutes ces contradictions. Disposant des espaces nécessaires et d'une machinerie perfectionnée, le nouveau bâtiment fonctionnerait dans les meilleures conditions de coût et d'efficacité. Une salle plus grande (2 700 places) et des spectacles plus nombreux (250 par an dans la grande salle, 120 dans la salle modulable), présentés en alternance, multiplieraient par trois la quantité des places offertes dans l'année et permettraient enfin de satisfaire à la demande. La salle modulable (de 400 à 1 300 places) ferait bénéficier les créations de sa géométrie variable. Délivré d'une cohabitation étouffante, le ballet se redéploierait sur la scène de Garnier. Enfin – surtout – le changement de lieu serait l'occasion d'une métamorphose mentale.

Le personnel de l'Opéra de la Bastille, en effet, serait recruté à neuf sur des bases saines et il travaillerait mieux dans un cadre moderne. La productivité s'améliorant, les recettes propres grossissant en même temps que le public (malgré des tarifs abaissés), l'argent des contribuables ne serait plus dilapidé. Les promoteurs du projet admettent néanmoins que les subventions additionnées des deux établissements, Bastille (opéra) et Garnier (ballet) dépasseraient d'un tiers la subvention actuelle du TNOP.

C'est un projet qui a sa force et sa logique. Notons dès à présent que la société Coteba International, à qui la mission a demandé de vérifier le montant total de l'investissement, estime qu'il ne dépassera pas l'enveloppe de 2 590 millions de francs (valeur d'exécution) correspondant aux prévisions actuelles. L'opération de construction a donc été conduite avec le plus grand sérieux. (...)

Les failles

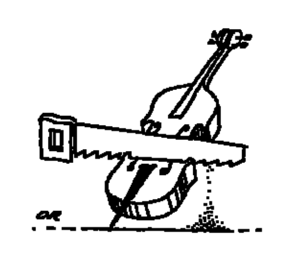
Les failles du projet sont dues à des lacunes dans les études qui ont précédé ou suivi la décision de créer le nouvel Opéra. Manquent en particulier des analyses suffisamment précises sur l'importance des publics potentiels de l'opéra et du ballet dans l'agglomération parisienne, sur les conditions de recrutement et d'emploi du personnel de l'Opéra de la Bastille et sur les coûts de production d'activités lyriques et chorégraphiques beaucoup plus intensives. Le dossier que nous avons examiné comporte trois paris fragiles : pari sur l'importance du public potentiel de l'Opéra de la Bastille, pari sur son régime social, pari sur la maîtrise des coûts de l'ensemble Bastille-Garnier.

Le pari commercial

En régime de croisière, c'est-à-dire à partir de 1991, le nombre *d'entrées* effectives aux *spectacles lyriques* de l'Opéra de la Bastille (grande salle et salle modulable) serait *2,7 fois* supérieur au total actuel de l'Opéra de Paris (Garnier et Favart). Il passerait de 240 000 à 657 000. Plusieurs considérations justifieraient cette prévision :

● Le goût de la musique et spécialement de l'opéra ne cesse de monter. Ce phénomène bien connu est attesté par quantité d'indices relatifs à la pratique musicale, à la vente des disques et cassettes, au succès de certains films d'opéra, etc.

● Le TNOP refuse les spectateurs, et les demandes seraient plus nombreuses encore si les



clients n'étaient pas dissuadés par le parcours du combattant qui leur est imposé.

● Proportionnellement à la population, les publics d'opéra sont plus importants à Londres, New-York, Berlin ou Munich qu'à Paris. Ils seraient supérieurs dans plusieurs villes de la province française.

● Les tarifs de l'Opéra de la Bastille seraient inférieurs de moitié, en moyenne, à ceux du TNOP. D'ailleurs, le futur Opéra mènera une politique active de prospection et de promotion. Il atteindra par là un nouveau public plus jeune et moins « initié ». Ici l'on compte beaucoup sur la recherche d'abonnés et sur le rayonnement d'une Maison de l'opéra (animation, exposition, bibliothèque, etc.) qui provoquerait une sorte d'« effet Beaubourg ».

Ces arguments ont leur valeur. Ils sont malheureusement trop généraux pour entraîner la conviction.

Qu'il y ait une demande insatisfaite est évident. Mais quel est, à peu près, son volume ? 200 000 spectateurs ? 500 000 ? Sur ce point capital, les données recueillies n'apportent aucune réponse fiable (...).

● *La statistique des refus de places n'est pas concluante.* On ne connaît pas le nombre des places refusées au guichet. Mais, pour la saison 1985-1986, on sait que :

a) Sur 33000 places demandées par correspondance, 15000 ont été refusées et que

b) sur 93752 places recherchées par la voie de l'abonnement, 26418 ont été refusées. Les abonnements représentent environ 30 % du total des places.

A supposer que le taux des refus au guichet soit égal à celui de la location par correspondance ouverte au public – ce qui est une évaluation large, – le déficit total pour l'année serait légèrement inférieur à 90000 places.

La rareté même des places stimule peut-être la demande, et la magie du palais Garnier attire probablement la clientèle. Mais négligeons ces arguments. Pour tenir compte, en revanche, de la cherté des places (par rapport aux tarifs envisagés à la Bastille) et du découragement des amateurs rebutés, multiplions par 2 le chiffre de 90000 : le potentiel théorique serait alors de 420000 entrées à comparer aux 657000 qui mesurent l'ambition de l'Opéra de la Bastille. L'objectif ne serait atteint qu'à 64 % et la « jauge » moyenne tomberait à 55 %. Ce résultat décevant ne peut pas être exclu (...).

● *L'offre de spectateurs lyriques s'est développée dans les dernières années en dehors du TNOP.* Compte non tenu des représentations de Bercy (qui relèvent d'un « genre » différent) et de la saison lyrique de l'Orchestre de l'Ile-de-France, cette offre additionnelle a représenté 87 000 places d'opéra et 450000 places « lyriques », opérettes comprises. Elle provient du Théâtre musical de Paris et du Théâtre des Champs-Elysées. Or, celui-ci, comme on le sait, s'apprête à renforcer sa position dans le domaine lyrique. La pénurie, par conséquent, n'est pas aussi sévère qu'on le croirait à la lecture du dossier et l'avenir du « marché » ne dépend pas du seul TNOP (...).

Il reste que, au total, le pari commercial de l'Opéra de la Bastille nous semble aventuré. Par sa fragilité, il jette une ombre sur l'ensemble du projet.

Le pari social

(...) Délié de toute obligation envers le personnel actuel du Palais Garnier, le futur Opéra recruterait librement, et sur des bases nouvelles, les collaborateurs dont il aurait besoin. « *Il faut avoir le courage de remettre en question toutes les conventions collectives* », explique M. Gérard Mortier, [le futur responsable de l'Opéra de la Bastille]. « *Sinon ce n'est pas la peine : ne construisons pas la Bastille.* »

Les documents relatifs au fonctionnement de l'Opéra de la Bastille tiennent pour acquis ce changement. Les temps de travail sont devenus flexibles, la sixième semaine de congés a disparu, le régime des repos hebdomadaires est modifié. Pourtant la création du nouvel Opéra, à elle seule, ne permet pas d'obtenir ce résultat.

● Le nouvel Opéra serait, de notoriété publique, le successeur du TNOP dans son activité lyrique. Dès lors aucune solution juridique ne lui permet de se soustraire *de manière certaine* à l'obligation, résultant de l'article L. 122-12 du Code du travail, de



reprendre les personnels du TNOP (...). En somme, l'Opéra de la Bastille risque fort de se trouver dans une situation juridique semblable à celle du TNOP.

● Ce parallélisme est accentué par le fait que l'Opéra de la Bastille ne pourra en tout cas se passer ni de l'orchestre ni des chœurs du TNOP. L'arrangement à trouver sera laborieux et les péripéties de la négociation comporteront l'éventualité d'une interruption prolongée de l'activité lyrique (...).

Le pari financier

Les comptes prévisionnels qui nous ont été soumis font apparaître un déficit de 271,3 millions de francs pour l'Opéra de la Bastille, de 140,5 millions pour les ballets du Palais Garnier, de 8 à 18 millions pour la salle Favart (1), de 15 millions pour l'école de danse, soit au total 127,8 à 137,8 millions de plus que le montant de la subvention actuelle du TNOP (307 millions, caisse de retraite du personnel non comprise). L'examen critique de ces documents nous a conduits à rectifier ce chiffre en hausse et à estimer que le besoin de subvention total serait en définitive de 521,9 à 531,9 millions de francs. En retenant le milieu de cette fourchette, *la différence pour l'Etat, entre la charge présente et la charge future, atteindrait donc 220 millions de francs (...).*

(...) Dans les limites présentes du budget du ministère de la culture et spécialement de la direction de la musique la charge annuelle, pour l'Etat, des deux établissements (527 millions de francs) nous semble démesurée (...).

Même si les crédits de la musique étaient relevés, on peut évidemment redouter que les actions en profondeur et surtout l'enseignement soient tôt ou tard les victimes des fastes lyriques et chorégraphiques de la capitale. Ce résultat serait d'autant plus paradoxal que l'unanimité s'est faite sur le rôle décisif joué par l'essor de cet enseignement dans le regain musical français. Le premier ministre et le ministre de la culture et de la consommation, d'ailleurs, n'ont-ils pas accordé clairement une priorité aux actions de formation ? En supposant que l'Etat veuille dépenser 220 millions de plus par an pour la musique, il paraît clair que le meilleur emploi de ces fonds n'est pas dans le projet Bastille-Garnier.

On fait valoir le rayonnement des institutions-phares et les effets d'entraînement que susciterait le développement de l'Opéra de Paris. Nous ne les négligeons pas. Mais les phares sont d'une utilité médiocre si les bateaux viennent à manquer. Ils n'expriment plus, alors, qu'une politique de prestige au mauvais sens de ce terme. A moins – bien entendu – que le budget culturel de l'Etat ne change de dimension, la mission estime que le maintien pur et simple des projets actuels doit être écarté.

(Lire la suite page 14.)

(1) Transformée en théâtre d'accueil, sans vocation exclusivement musicale, et distincte de l'Opéra de Paris.

Le rapport de M. Chevrillon

II. – Les options

Si le programme actuel est trop coûteux pour être maintenu, trois sortes de possibilités doivent être examinées : l'abandon pur et simple de tout projet public à la Bastille, l'adoption de correctifs laissant intact l'essentiel du projet, enfin les choix entraînant une révision plus profonde. Nous en avons étudié trois, qui ont chacun leur cohérence : le regroupement à la Bastille de l'opéra et du ballet, leur maintien au palais Garnier, enfin, variante de cette dernière option, l'installation à la Bastille d'un « Domaine de la musique » comprenant le Conservatoire de Paris.

L'abandon pur et simple

Les sommes perdues se montent à 776 millions de francs, les dépenses d'investissement économisées par rapport à l'enveloppe totale de 2 590 millions représentent (y compris la revente de terrains) 1 814 millions de francs.

Nous avons écarté cette option pour trois motifs :

– Le gaspillage qu'elle entraîne. Si elle procure, par hypothèse, la plus grosse économie, elle assure en même temps la perte maximale.

– L'extrême rareté des espaces disponibles dans le centre de Paris pour de grands équipements collectifs.

– Paris n'a pas de grande salle de concert soutenant la comparaison avec celles de Londres, Berlin ou New-York. *Ce manque se fera sentir* dans les années qui viennent.

Les correctifs

(...) Parmi les *correctifs* importants, nous avons limité notre étude aux deux principales hypothèses d'allégement des coûts : la suppression de la *salle modulable* et celle des *ateliers*.

● *La salle modulable.* – Sa suppression entraînerait une économie d'investissement de 240 millions de francs et une économie annuelle de fonctionnement de 58,26 millions de francs. Le chantier devrait être interrompu pendant six mois environ.

La salle modulable est peut-être l'innovation la plus intéressante du projet. On lui attribue aujourd'hui deux fonctions principales : présentation d'œuvres contemporaines (créées à l'Opéra de la Bastille ou invitées) et d'œuvres plus anciennes, baroques, notamment, inadaptées à la grande salle.

La deuxième mission n'est pas encore clarifiée et suscite quelques objections. La grande salle ne pourra pas donner en alternance plusieurs opéras « lourds », c'est-à-dire gros consommateurs de musiciens d'orchestre et de chœurs. Il faudra bien y présenter aussi des opéras du dix-huitième siècle pour obtenir une programmation viable.

Mais il paraît exact que la création des œuvres contemporaines est entravée ou même défigurée par l'absence d'une salle adaptée à la variété de leurs mises en scène et de leurs configurations orchestrales.

Ici surgissent une foule de questions. Y aura-t-il vraiment un opéra du vingtième siècle ? Existe-t-il suffisamment d'œuvres contemporaines dignes d'être jouées ? Auront-elles un public ? Une réponse *a priori négative à cet ensemble d'interrogations* serait trop pessimiste. Il ne faut certes pas s'attendre à de fortes « jauges » pour la moyenne des opéras contemporains, et ils coûtent chers, ne serait-ce qu'en raison du nombre des répétitions qu'ils exigent. Pourtant des dizaines d'œuvres modernes ont trouvé un public. Le directeur de l'Opéra de Lyon, Louis Erlo, a pu en monter deux par an pendant dix ans sans se couper des habitués de sa maison. On souhaiterait donc donner toutes leurs chances aux compositeurs d'aujourd'hui et de demain, dans l'espoir d'un regain. (...)

Mais la mission estime que la création d'opéras contemporains – malgré son intérêt – ne suffit pas à justifier les coûts très élevés de l'équipement et du fonctionnement de la salle modulable. En revanche, cette salle mériterait d'être construite pour un usage réellement *polyvalent* – création et formation – sous le triple parrainage de l'Opéra, du conservatoire de Paris et de l'Ensemble Intercontemporain. *C'est pourquoi nous suggérons le maintien de la salle modulable dans l'une des options suggérée par ce rapport : l'installation de la Cité de la musique à la Bastille.*

● *Les ateliers.* – Leur suppression procurerait une économie d'investissement de 150 millions de francs.

Il faut ici distinguer deux questions :

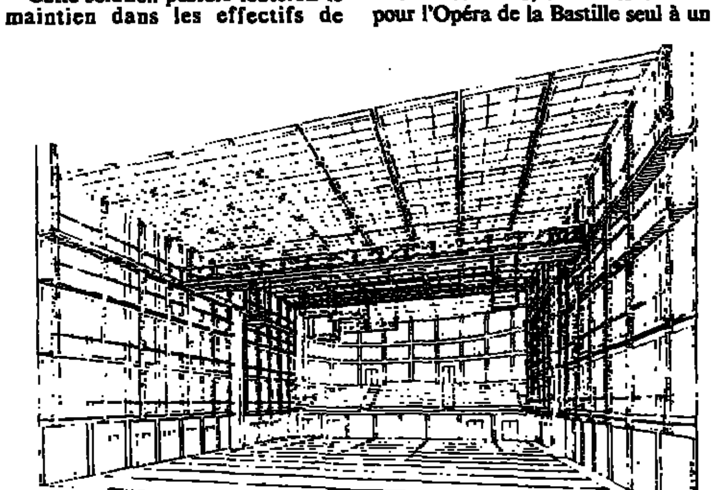
La localisation des ateliers à la Bastille est-elle judicieuse ?

Le nouvel Opéra doit-il conserver la formule des ateliers en régie ou s'orienter dès le départ vers la sous-traitance des décors, costumes et accessoires ?

Le choix de l'un des emplacements les plus chers de France pour une activité de fabrication nous paraît discutable. Mais c'est l'alternative régie ou sous-traitance, à notre avis, qui domine le sujet. La mission recommande la suppression des ateliers prévus à la Bastille parce qu'elle estime que la régie est une survivance coûteuse de l'économie d'arsenal. Si l'Opéra de Paris *est transféré, mieux vaut en profiter* pour rompre avec cet archaïsme. (...).

La mission propose donc la suppression des ateliers prévus à la Bastille et le recours à la sous-traitance. (...)

Cette solution postule toutefois le maintien dans les effectifs de l'Opéra de la Bastille d'une équipe réduite, mais suffisante, pour l'entretien-réparation-adaptation des costumes et décors (...).



La salle modulable

Les correctifs envisagés sont importants. Mais on voit qu'à eux seuls, ils ne permettent pas de résoudre le problème central des *charges de fonctionnement.* Il faut donc examiner des solutions plus radicales.

Le regroupement de l'opéra et du ballet

Dans cette option, l'Opéra de la Bastille est achevé dans son programme actuel, mais amputé des ateliers et de la salle modulable. *Le TNOP s'installe en bloc à la Bastille*, pour épargner les coûts du système « bipolaire » critiqué précédemment. Dès lors, le meilleur ou plutôt le moins mauvais usage du palais Garnier consiste à le convertir en *salle de concert*. Pour éviter la *mauvaise solution consistant à maintenir* au palais Garnier l'entraînement et les répétitions du corps de ballet, il conviendrait de transférer cette activité à la Bastille dans des locaux à édifier sur une partie de l'emplacement des ateliers. La mission n'a pas pu chiffrer précisément le coût de cet investissement (*terrain et construction*). *Mais il atteindrait* au moins 100 millions de francs. Le délai nécessaire à l'étude et à la réalisation de l'équipement nouveau peut être estimé à un an (...).

Sur ces bases, le calcul aboutit pour l'Opéra de la Bastille seul à un déficit de 295,3 millions de francs, donc inférieur à celui du TNOP.

Le progrès le plus sensible résulte évidemment de la progression de l'offre annuelle des places d'opéra (+ 150 000) et de ballet (+ 48 000), à des prix abaissés.

● *La conversion de l'Opéra en salle de concert :* nous avons admis, d'une part, que la capitale manquait d'une grande salle de concert supplémentaire, et, d'autre part, que le moindre mal consiste à donner cette fonction au palais Garnier, dès lors *qu'il perdrait sa vocation première.*

La mission a écarté l'éventualité d'une concession à une entreprise privée de spectacles. L'on ne voit pas en effet comment cette formule pourrait se concilier avec le respect du monument et de la tradition qu'il incarne.

La puissance publique resterait donc gestionnaire de la salle. Celle-ci serait louée pour des récitals et concerts symphoniques *et deviendrait* le domicile de l'Orchestre de Paris à l'expiration de la convention qui le lie à Pleyel. L'Etat conserverait donc à sa charge le déficit probable de l'établissement, évalué à 9,4 millions de francs.

La solution envisagée ici rencontre, il est vrai, un obstacle sérieux. Est-il souhaitable que l'Orchestre de Paris quitte une grande salle (Pleyel) pour une plus petite (Garnier) ? Le voudra-t-il ? Si la réponse était négative, le déficit prévu serait à majorer. La conversion de l'Opéra en salle de concert – surtout – perdrait une grande partie de son sens.

Dans l'option du regroupement à la Bastille de l'opéra et du ballet, la salle Favart devient inutile à l'opéra. Nous supposons qu'elle sert alors de théâtre d'accueil, géré par la puissance publique, comme prévu *dans* le dossier initial (pour un coût de 8 à 18 millions de francs). Les frais de fonctionnement de l'école de danse (15 millions de francs) ne changent pas non plus.

Au total, cette option économise, en investissement, la valeur de la salle modulable, des ateliers et des terrains correspondants, mais elle entraîne la construction des locaux nécessaires au ballet. *Son coût est de 2 300 millions de francs.*

En fonctionnement, elle met à la charge de l'Etat une somme de *328 millions de francs par an environ.*

Le maintien de l'implantation actuelle de l'Opéra de Paris

Dans cette option, l'opéra et le ballet restent au palais Garnier, qui est modernisé. Une salle lyrique-auditorium est construite à la Bastille à la place de l'Opéra projeté. Elle devient à la fois le domicile de l'Orchestre de Paris et un lieu d'accueil pour des spectacles lyriques et chorégraphiques – notamment ceux que le TNOP viendrait y présenter. La salle modulable disparaît. Les terrains rendus disponibles sont remis sur le marché.

Comme on le voit, le but est triple : *a)* préserver la vocation naturelle de Garnier ; *b)* mieux répondre à la demande d'opéras et de ballets ; c) créer le grand auditorium dont la capitale aura très probablement *besoin dans les cinq* à dix ans qui viennent.

● *Le réaménagement du palais Garnier.* Il faut certainement desserrer *les* contraintes physiques qui empêchent une meilleure exploitation et restreignent à l'excès le nombre des représentations.

Bien que sa modernisation n'ait fait l'objet – bizarrement – d'aucune étude d'ensemble, le palais Garnier a la réputation d'être impossible à réformer. La recherche effectuée à la *demande de la mission* par M. Roubert, architecte de l'Opéra, en liaison avec M. Warnier, montre que cette réputation n'est pas méritée.

– Il est exact que la capacité de la salle est peu élastique. Un remaniement très respectueux du site permettrait néanmoins de créer cinquante-deux bonnes places.

– Le principal défaut du bâtiment, qui est le manque de dégagements pour le stockage des décors, peut être *corrigé dans* une large mesure par la libération d'un vaste espace des deux côtés et à l'arrière de la scène.

M. Rolf Liebermann avait suggéré la construction dans l'enceinte des ateliers de Berthier d'une salle aux dimensions de la scène de l'Opéra. Les répétitions pourraient y être organisées *dans les décors* qui viennent de ces ateliers.

Nous n'avons pas retenu cette solution séduisante. (...) En revanche, l'aménagement – pour 5 millions de francs – de la salle de répétition dès à présent utilisée par les ballets et par l'orchestre, boulevard Berthier, *permettrait d'y répéter* les œuvres lyriques (sans leurs décors). Cet aménagement contribuerait à libérer la scène du palais Garnier.

Une meilleure exploitation exige aussi la réfection complète des équipements de scène, qui sont dans un état de vétusté pitoyable.

Les transformations envisagées par M. Roubert entraîneraient une légère rectification du profil arrière du bâtiment. Mais la poupe du monument n'est pas sa plus belle partie, et l'esthétique ne souffrirait pas de cette légère opération. Un délai de deux ans est à prévoir pour l'ensemble de ces travaux. *C'est dire qu'ils devraient être différés jusqu'au moment où la salle lyrique-auditorium de la Bastille serait en état d'accueillir temporairement les spectacles de l'Opéra de Paris.*

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

QU'EST-CE QUE LA SCULPTURE MODERNE ? Jusqu'au 13 octobre. Grande Galerie.

MAGNELLI. Ardoises et collages. Jusqu'au 21 septembre. Salle d'art graphique.

DEBORAH TURBEVILLE. Jusqu'au 29 septembre. Galerie du Forum.

ENZO CUCCHI - TONI GRAND - LA REVUE PARKETT. Jusqu'au 24 août. Galeries contemporaines.

LE GRAND PARIS. Un projet de la Mission Banlieues 89. Du 10 juillet au 1er septembre. – CRÉER DANS LE CRÉÉ. Jusqu'au 8 septembre. – LIEUX ? DE TRAVAIL. Jusqu'au 13 octobre. CCI.

IMAGES DE TRAVAIL. Jusqu'au 29 septembre. BPI.

REGARD COMPLICE. Photographies de cinéastes par M. Cormier. Jusqu'au *8 septembre. Foyer de la salle Garance.*

Musées

LA SCULPTURE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE. Grand Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower (42-89-54-10). Sauf mardi, de 10 h à 20 h ; mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 25 F ; samedi : 18 F. *Jusqu'au 28 juillet.*

LE TROISIÈME ŒIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE. Grand Palais, avenue Winston-Churchill. Tlj, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 29 mars 1987.

CHEFS-D'ŒUVRE DE LA TAPISSERIE DU XVIe AU XVIIIe SIÈCLE (collections de la Ville de Paris). Jusqu'au 17 août – LA RENAISSANCE AU PETIT PALAIS. Nouvelle présentation des collections permanentes. Petit Palais, avenue Winston-Churchill (42-65-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 18 F.

PRUD'HON. La Justice et la Vengeance *divine poursuivant le crime.* Jusqu'au 1er septembre – LES MOTS DANS LE DESSIN. Acquisitions récentes. Jusqu'au 29 septembre. Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (42-60-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 20 F (gratuite le dimanche).

PHRA NARAI, ROI DE SIAM, ET LOUIS XIV. Orangerie des Tuileries, place de la Concorde (42-97-48-16). Sauf mardi, de *9 h 45 à 17 h. Entrée : 15 F* ; dim. : 8 F. Jusqu'au 13 juillet.

MASQUES ET SCULPTURES D'AFRIQUE ET D'OCÉANIE. Collection Girardin. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 12 F. Jusqu'au 21 septembre.

1968. LES NOUVEAUX RÉALISTES – JEAN-LOUP SIEFF. Photographies 1953-1986. Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 7 septembre.

MEUBLES ET OBJETS D'ART 1920-1937. Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus)*. En permanence.

REBECCA HORN. Nuit et jour sur le dos du serpent à deux têtes – FRANÇOIS PERRODIN – REINER RUTHENBECK. Entre chien et loup. ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus)*. Du 11 juillet au 22 septembre.

MARINETTE CUECO, Herbes. Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-contre)*. Jusqu'au 26 octobre.

GEORGES MELIES - KEIICHI TAHARA. Images de la fin du siècle - MARC TRIVIER. Jusqu'au 26 septembre. ANDRÉ FRANÇOIS. Jusqu'au 8 septembre. Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (47-23-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15.

ART ANIMALIER AU TEMPS DES DERNIERS SHOGUNS, XVIIIe-XIXe siècles - *ANIMAUX D'EDO.* Fonds Cernuschi, 1871-1872. Musée Cernuschi, 7, avenue Velasquez (45-63-50-75). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F. Jusqu'au 12 octobre.

YVES SAINT LAURENT ET LE THÉÂTRE. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h 30 ; dim. de 11 h à 17 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 7 septembre.

YVES SAINT LAURENT. 28 années de création. Musée des arts de la mode, 109-111, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h 30. Dim. de 11 h à 17 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 26 octobre

PAUL POIRET ET NICOLE GROULT. Maîtres de la mode art déco. Musée de la mode et du costume, palais Galliera, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (47-20-85-23). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 20 F. Jusqu'au 12 octobre.

JEAN CLAREBOUDT V. Musée Rodin, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 45. Entrée : 15 F. Jusqu'au 1er septembre.

LEONOR FINI. Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (42-34-20-00). Tlj. de 10 h à 19 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 15 juillet.

SAVIGNAC. Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf (45-55-91-50). Sauf dim. (et jours fériés), de 11 h à 18 h. Jusqu'au 30 août.

SIGNE ET CALLIGRAPHIE. Musée national des arts africains et océaniens, 293, avenue Daumesnil (43-43-14-54). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 20. Entrée : 20 F ; dim. : 10 F. Jusqu'au 15 septembre.

SCIENCE ET TECHNIQUE AU SECOURS DE L'ART. Musée national de la Légion d'honneur, 2, rue de Bellechasse (45-55-95-16). Sauf lundi, de 14 h à 17 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 16 novembre.

ALEXANDRE THÉODORE BRONGNIART, 1739-1813. Architecture et décor. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 13 juillet.

L'ART DE LA PLUME AU BRÉSIL. Muséum national d'histoire naturelle, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (45-87-00-28). Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Entrée : 16 F. Jusqu'en septembre.

FORAIN. Chroniqueur-illustrateur de guerre, 1914-1918. Musée des deux guerres mondiales, hôtel des Invalides (45-55-92-30). Sauf dim. et lundi, de 10 h à 18 h (fermé en août). Jusqu'en décembre.

LISZT ET LE ROMANTISME FRANÇAIS. Musée Renan-Scheffer, 16, rue Chaptal (48-74-95-38). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 28 septembre.

BIJOUX, TABLEAUX ET MÉDAILLONS EN CHEVEUX. Donation A. Chaulot. Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi (bois de Boulogne) (47-47-69-80). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 15. Entrée libre. Jusqu'en octobre.

L'INSTITUT DE FRANCE DANS LE MONDE ACTUEL. Musée Jacquemart-André, 158, boulevard Haussmann (45-62-39-94). *Tlj, de 11 h à 18. Entrée : 12 F.* Jusqu'au 20 juillet.

SUR L'EAU... SOUS L'EAU... Imagination et technique dans la Marine 1680-1730. Archives nationales – Musée de l'histoire de France, 60, rue des Francs-Bourgeois (42-77-11-30). Sauf mardi, de 14 h à 17 h. Jusqu'en décembre.

ROLAND BARTHES. Le texte et l'image. Pavillon des arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 3 août.

BLATAS ET L'ÉCOLE DE PARIS. Musée Bourdelle, 16, rue A. Bourdelle (45-48-67-27). Jusqu'au 28 septembre.

PAUL BAUDRY. Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (42-22-23-82). Sauf mardi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 25 août.

L'ATELIER DE RAYMOND CORBIN. Sculptures, dessins, médailles. Monnaie de Paris, 11, quai de Conti (43-29-12-48). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h à 17 h. Jusqu'au 13 septembre.

Centres culturels

L'AFFICHE DANS LA RUE. Hôtel de Lamoignon, 24, rue Pavée (42-74-44-44). Sauf dim., de 12 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 2 août.

SEOUL-PARIS. Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (45-63-90-55). Sauf mardi, de 11 h à 18 h. Entrée : 9 F. Jusqu'au 4 août.

GEORGES GROSZ. Les années de Berlin. Hôtel de Ville, salle Saint-Jean. Jusqu'au 24 août.

L'USINE ET LA VILLE 1836-1986. 150 ans d'urbanisme. Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon (46-33-90-36). Sauf dim. et lundi, de 12 h 30 à *19 h. Jusqu'au 11 octobre.*

TRES FRANÇAIS. 40 graphistes à l'affiche. Centre national des arts plastiques, 27, avenue de l'Opéra (42-61-56-16). Sauf sam. et dim. de 12 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 17 juillet.

TRÉSORS D'ART DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE. Collection Wittert. Centre culturel Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). Sauf lundi, de 11 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 7 septembre.

DOTREMONT ET LA PEINTURE COBRA. Maison de la poésie, 101, rue Rambuteau (42-36-27-53). Tlj, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 28 septembre.

LIBERTES DE LA PEINTURE. Union de Banques à Paris, 22, boulevard Malesherbes (42-68-33-33). Jusqu'au 30 août.

JOS DECOCK. Œuvre 1956-1986. Paris Art Center, 36, rue Falguière (43-22-39-47). Jusqu'au 2 août.

CENT DESSINS DE LE CORBUSIER. Fondation Le Corbusier, 10, square Blanche (42-88-41-53). Sauf dim. de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 17 juillet.

IMRE VARGA, un sculpteur hongrois. Mairie, 4, place du Louvre. Tlj. de 11 h 30 à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 17 juillet.

QUATRE JEUNES PEINTRES ROMANTIQUES. Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (45-51-35-73). Sauf lundi, de *10 h à 19 h.* Jusqu'au 7 septembre.

BIÈRES ET BRASSERIES DU NORD-PAS-DE-CALAIS. Maison du Nord-Pas-de-Calais, 18, boulevard Haussmann (42-46-18-14). Sauf sam. et dim., de 9 h à 19 h. Jusqu'au 4 octobre.

Galeries

NOUVEAUX REALISTES. Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix (42-72-35-47). Jusqu'au 31 juillet.

ALBERTO BALI. Affiches. Artcurial, 9, avenue Matignon (42-99-16-16). Jusqu'au 31 juillet.

sur l'Opéra de la Bastille

● *La construction d'une salle lyrique-auditorium à la Bastille.* Une grande partie de la cage de scène prévue pour l'Opéra de la Bastille serait conservée, de manière à obtenir une salle réellement utilisable pour les spectacles lyriques.

Sur le plan technique, c'est à coup sûr la meilleure solution de rechange (...). La mission n'avait pas le temps de faire réaliser une étude de marché sur les concerts. Pourtant l'utilité d'un grand auditorium de 2 500 à 3 000 places paraît plus que probable (...).

L'auditorium de la Bastille pourrait donc devenir la « maison » de l'Orchestre de Paris. Y aurait-il alors, au total, surcapacité ? Le risque existe.

– Equipée en théâtre, la salle de la Bastille – sans être elle-même un centre de production – recevrait d'ailleurs des spectacles divers, et notamment ceux qu'y présenterait le TNOP. La mission a chiffré à 16 millions le supplément de subventions dont cet établissement aurait besoin pour y donner 40 représentations *supplémentaires.*

On peut estimer que la modernisation du palais Garnier permettrait d'y donner 200 spectacles par an au lieu de 150. L'offre additionnelle de places « lyriques », dans l'option que nos examinons ici, pourrait donc être augmentée de 150 000 places environ, comme dans l'option précédente du regroupement à la Bastille. Les représentations supplémentaires données à la Bastille apportent à elles seules 108 000 places par an.

● *La privatisation des surfaces rendues disponibles à la Bastille.* La revente des terrains extérieurs à l'emprise de la salle réduit le coût de cette option. Elle exigera une modification du POS – donc des délais importants – et suscitera sans aucun doute des récriminations et recours contentieux.

– Dans cette option, l'investissement total de 2 500 millions de francs comprend le réaménagement de l'Opéra (710 millions) et la construction de la salle lyrique-auditorium (1 790 millions), déduction faite de la valeur des terrains privatisés.

– Le coût de fonctionnement annuel du TNOP, de la nouvelle salle et de l'école de danse serait de 347 millions, supérieur de 40 millions à la subvention du TNOP.

Un domaine de la musique à la Bastille

En un sens, cette dernière option est une variante de la précédente, puisqu'elle prévoit le maintien de l'Opéra de Paris au palais Garnier et la construction à la Bastille de la salle lyrique-auditorium décrite plus haut. Mais en même temps elle en diffère profondément par son ambition. Elle crée en effet à la Bastille le grand pôle musical de la capitale comprenant non seulement l'auditorium, mais la salle modulable et le Conservatoire national supérieur de musique de Paris, qui s'installe sur les surfaces libérées (...).

La salle modulable aurait trois utilisateurs : l'Ensemble intercontemporain, qui y donnerait des concerts ; le TNOP, qui pourrait y créer des opéras contemporains, et le Conservatoire. Elle remplacerait, pour celui-ci, la petite salle de concert prévue à la Villette. La salle accueillerait en outre d'autres institutions musicales pour des concerts ainsi que des représentations lyriques et chorégraphiques. Cette polyvalence justifie l'investissement. Elle paraît parfaitement viable.

Pour l'Ensemble intercontemporain, les professeurs et les élèves du onservatoire, l'emplacement de la Bastille paraît préférable à celui de la Villette en raison des commodités de transport et d'une situation centrale facilitant l'accès du public aux manifestations.

L'option comporte toutefois un inconvénient sérieux : elle reculerait d'environ dix-huit mois l'installation du Conservatoire national de musique dans ses nouveaux locaux et elle entraînerait l'abandon du projet Portzamparc à la Villette, qui a recueilli l'adhésion des futurs utilisateurs.

Dans cette option, selon une évaluation très prudente, l'investissement total se monterait à 3 400 millions de francs (Bastille, 2 120 ; Cité de la Musique, 570 ; Garnier, 710), contre 3 220 prévus ; (Bastille, 2 590 ; Villette, 630). Mais il faut souligner qu'outre la rénovation du Palais Garnier, la salle modulable y est incluse.

Les frais de fonctionnement (non compris ceux du Conservatoire, supposés égaux quelle que soit son implantation) passent à 356 millions, soit environ 50 millions de plus que la subvention actuelle du TNOP.

Le rapprochement des coûts et avantages économiques n'apporte pas d'argument décisif pour ou contre l'une des trois options envisagées plus haut. Et finalement le choix entre le maintien de l'Opéra de Paris là où il est aujourd'hui et son transfert à la Bastille dépend surtout d'un élément immatériel : la valeur attribuée à la survie du palais Garnier *en tant qu'Opéra.*

J'estime personnellement que cette valeur est importante pour une société qui cherche de mille manières à maintenir des ponts entre elle-même et son passé, par conséquent à éviter que ses grands monuments deviennent des vestiges. L'exemple de plusieurs pays d'Europe mérite ici d'être cité et médité. Les Opéras de Dresde, de Munich, de Vienne et de Milan, détruits en tout ou en partie pendant la dernière guerre, furent reconstruits à l'identique, peintures, soieries comprises – pour certains – aux prix que l'on devine. Pourquoi ? Les villes ont-elles senti que la magie de l'oOpéra était en partie liée aux lieux de son essor et de sa gloire ? Que pour un art dont l'apothéose et la plupart des grandes œuvres datent du dix-neuvième siècle, les instruments superbes de cette époque sont irremplaçables ?

Entre le contenant et le contenu, il y a sans doute un lien plus fort qu'on e l'imagine. Quoiqu'il en soit, l'abandon du palais Garnier ferait de Paris un cas unique et sans doute étonnant pour des yeux étrangers. Le palais Garnier passe en effet dans le monde entier pour un chef-d'œuvre de l'architecture et de l'acoustique. Peut-être est-il le plus bel Opéra du monde. Il est intact. Et il peut être rénové.

Y donner des concerts vaut certes mieux que d'en faire un musée. Pourtant le bâtiment, coupé de sa vraie fonction, serait à demi mort au beau milieu du centre de Paris. L'avenue, la place de l'Opéra, prendraient un sens commémoratif. Et cette désaffectation enlèverait un peu de vie à des quartiers qui en ont déjà perdu. Elle démolirait un mythe ou un symbole qui a du sens pour les Parisiens et pour les visiteurs étrangers.

Sans me cacher le caractère subjectif de ces raisons, je recommande donc à l'attention de M. le Ministre de la culture et de la communication les solutions qui préservent la vocation du palais Garnier, et spécialement la création d'un « Domaine de la musique » à la Bastille.

OLIVIER CHEVRILLON.

Le Festival de La Rochelle

Hommages à Max Ophüls et à Heinosuke Gosho

Survivant des Rencontres d'art contemporain, le Festival de cinéma de La Rochelle se consacre aux films d'auteurs. Il offrait cette année une rétrospective Max Ophüls et un panorama de l'œuvre du cinéaste japonais Gosho.

Créé il y a quatorze ans, en même temps que les Rencontres d'art contemporain, le Festival de La Rochelle est le seul survivant d'un programme ambitieux où la musique et la danse tenaient le devant de la scène. La présentation intégrale, ou presque, de l'œuvre du cinéaste Max Ophüls, organisée avec la participation de huit cinémathèques, a connu cette année un succès sans précédent et, dit-on, augmenté de 40 % la fréquentation. Un livre, édité en collaboration avec le Centre Georges-Pompidou, évoque déjà *Quinze ans de cinéma à La Rochelle :* Jean-Louis Bory, en couverture, un des parrains du Festival, salue la foule, cependant que soixante-dix cinéastes du monde entier se rappellent à nous dans les pages intérieures. L'an prochain, annonce Jean-Loup Passek, le directeur, pour le (véritable) quinzième anniversaire, tous ceux qui ont visité La Rochelle dans le passé seront conviés à un grand raout. Il risque d'y avoir foule.

Avec le Festival des trois continents de Nantes, La Rochelle représente aujourd'hui ce qu'il y a de mieux dans le genre, pour une raison essentielle : avoir su durer, avoir poursuivi une politique bien définie. Si, à Nantes l'esprit de découverte domine, La Rochelle s'affirme d'abord comme une sorte de cinémathèque mondiale ouverte au grand public et à l'air du large. Le cinéma d'auteur – notion discutable, car elle semble faire fi des réalités économiques : un film, aujourd'hui plus que jamais, se tourne en équipe, une équipe parfois considérable – y tient le devant de la scène. Il fait désormais partie intégrante de la culture de l'honnête homme du vingtième siècle, comme aime le rappeler Jean-Loup Passek. Le revers de la médaille – nous l'avons découvert cette année, – c'est que les anciens films n'ont pas pu toujours être conservés dans les conditions requises.

Revoir ainsi *Lola Montes*, film en couleurs, de Max Ophüls (1955), sur une copie complète et conforme au montage original, de la Cinémathèque de Toulouse, a de quoi ravir, sauf qu'une dominante rougeâtre gâche une bonne partie de notre plaisir. Le son original, surtout pour les œuvres tournées dans les années 30, n'est parfois qu'un lointain souvenir, un souffle que compensent, heureusement, les sous-titres, comme dans le cas du cinéaste japonais Heinosuke Gosho, également célébré avec Max Ophüls. Tout le monde, parmi les spécialistes, assure que, dans un avenir plus ou moins proche, le vidéodisque, inusable, incassable, impeccable, assurera au support filmique une longévité supérieure même à celle du livre. La couleur sera-t-elle au rendez-vous ?

Des sept films de Gosho montrés à La Rochelle, tous étaient en noir et blanc, sauf *le Corbeau jaune* (1957). Contemporain de Mizoguchi et d'Ozu, le réalisateur des *Quatre Cheminées* (1953) a cessé de travailler à partir de 1968, après plus de cent films, mais ne mourut qu'en 1981, président de l'Association des cinéastes japonais. Il débute à l'âge de vingt ans comme assistant, réalise son premier film en 1925, à vingt-deux ans. Son premier film parlant, *Mon amie et mon épouse* (1931), joue de façon assez humoristique avec le son. Un écrivain en mal d'inspiration imite le miaulement d'un chat, un vrai chat lui répond. Des bruits rythmés parviennent de chez les voisins, où s'exerce un jazz band nippon. L'épouse se fâche. Le gratte-papier, envoyé en mission, est subjugué, son rythme de travail accéléré par les nouvelles cadences. Deux ans plus tard, Gosho revient au muet avec une très belle histoire d'amour, *la Danseuse d'Izu*, rencontre fugitive d'un étudiant et d'une comédienne ambulante.

Fils d'un père commerçant et d'une geisha, Gosho semble avoir vécu en étroite proximité avec le monde féminin, purement japonais, décrit avec une minutie et une affection particulières. *La Femme de la brume* (1936) montre un autre jeune étudiant assez pâlot, qui aime la jeune hôtesse d'un bar de Ginza, à Tokyo, et la rend enceinte. L'oncle offre de se « sacrifier » en faisant endosser l'enfant à naître par sa propre femme, stérile. La mort prématurée de l'enfant résout le problème, chacun repart de son côté, les hommes indifférents, les femmes victimes consentantes, victimes néanmoins. Nous retrouvons ici l'essence du style de Gosho. La famille reste le fondement de la vie sociale, un ordre qu'on dirait inattaquable si déjà les premiers craquements n'étaient perceptibles.

La guerre semble avoir profondément marqué le réalisateur, qui va devenir avec *Quatre Cheminées* une sorte d'humaniste professionnel : Gosho croit a la solidarité, à l'amour du prochain. Mais *Une auberge à Osaka* (1954) prouve qu'il restait lucide. *Le Corbeau jaune* ramène quelques années en arrière, après la fin de la guerre et le retour d'un père longtemps prisonnier. Gosho reprend toujours, très simplement, très directement, les mêmes thèmes : difficulté de vivre en société, au Japon en particulier. Sorte de Michael Curtiz nippon, il sait créer l'émotion et mérite peut-être mieux que la place relativement secondaire qu'on lui accorde dans certaines histoires du cinéma.

Une rétrospective en cours à la Cinémathèque – vingt-quatre films – devrait permettre de mieux faire le point. Outre les œuvres précitées, on y verra notamment *Elégie du nord* (1957) et *les Lucioles* (1958), à ne pas manquer.

LOUIS MARCORELLES.

★ Rétrospective Gosho, du 3 juillet au 18 août, Cinémathèques Chaillot puis Beaubourg.

★ *Regard complice*, portraits de cinéastes au Festival de La Rochelle, par Michel Cormier, éd. Centre Georges-Pompidou, 110 F.

EXPOSITIONS

BOST. Pastels. Galerie Jean Peyrole, 14, rue de Sévigné (42-77-74-59). Jusqu'au 26 juillet.

DENIS BRIHAT. Photographies. Galerie Suisse, 17, rue Saint-Sulpice (46-33-76-58). Jusqu'au 26 juillet.

FRANÇOISE GILOT. Anamorphoses 1981-1985. Galerie des Femmes, 74, rue de Seine (43-29-50-75). Jusqu'au 31 juillet.

KIM HAMISKY. Sculptures récentes. Galerie Alain Blondel, 4, rue Aubry-le-Boucher (42-78-66-67). Jusqu'au 30 septembre.

LÉGER. Galerie Adrien Maeght, 42-46, rue du Bac (45-48-45-15). Jusqu'au 24 août.

SANDORFI. Galerie Lavignes-Bastille, 27, rue de Charonne (47-00-88-18). Jusqu'au 20 juillet.

TAL-COAT. Peintures. Galerie Clivages, 46, rue de l'Université (42-96-69-57). Jusqu'au 31 juillet.

En région parisienne

BRÉTIGNY - SUR - ORGE. Dedans/Dehors/Proposition V : C. Blanc, G. Chapisin (sculpture). Centre culturel communal, rue Henri-Douard (60-84-38-68). Jusqu'au 27 septembre.

FONTAINEBLEAU. Ouverture du musée Napoléon Iᵉʳ. Musée national du château (64-22-27-40). Sauf mardi, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

JOUY-EN-JOSAS. Les années 60. Fondation Cartier, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). Sauf lundi de 11 h à 19 h. Jusqu'au 30 septembre.

NEMOURS. Liliane Emilie Cron. Château-musée, rue Gautier-Iᵉʳ (64-28-40-37). Jusqu'au 30 septembre - 1000 ans av. J.-C. en Europe « barbare ». Musée de préhistoire, avenue de Stalingrad (64-28-40-37). Jusqu'au 30 septembre.

PONTOISE. Hommage à Albert Gleizes, 1881-1953. Jusqu'au 21 septembre. – MONSIEUR ET MADAME TAVET. Collectionneurs et donateurs. Jusqu'au 28 septembre. Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (30-38-02-40). Sauf mardi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

SAINT - GERMAIN - EN - LAYE. Archéologie des lacs et des rivières. Musée des Antiquités nationales (34-51-53-65). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15. Entrée : 10 F. Jusqu'au 22 septembre.

VERSAILLES. 200 ans d'histoire de France 1715-1919 : nouvelle présentation des collections des XVIIIᵉ et XIXᵉ siècles. Musée national des châteaux de Versailles et Trianon (39-50-58-32).

En province

AIX-EN-PROVENCE. Thomas Gleb et sa patrie : la tapisserie. Musée des Tapisseries, 28, place des Martyrs-de-la-Résistance (42-21-05-78). Jusqu'au 15 septembre.

ANNECY. Energies 80 : œuvres du FRAC Rhône-Alpes. Musée-château (50-45-29-66). Jusqu'au 1ᵉʳ septembre.

ANTIBES. Trésors de la terre et de la mer : Patrimoine archéologique d'Israël. Musée d'histoire et d'archéologie, Bastion Saint-André (93-34-48-01). Jusqu'au 17 juillet.

ARLES. Tapiès. Sculptures et muraux 1985-1986. Abbaye de Montmajour (90-54-64-17). Jusqu'au 13 octobre.

ARRAS. Arras-Nemetacum. Musée, ancienne abbaye de Saint-Vaast, 22, rue Paul-Doumer (21-71-26-43). Jusqu'au 18 août.

AVIGNON. E. et R. Peinquier : travaux au Petit Palais, 1980-1986. Place du Palais-des-Papes (90-86-44-58). Jusqu'au 28 juillet. Victor Leydet, 1861-1904. Rétrospective. Palais du Roure, 3, rue du Collège (90-82-57-51) et musée Louis-Vouland, 17, rue Victor-Hugo (90-86-03-79). Jusqu'au 15 août.

BAYONNE. Hans Seiler. Musée Bonnat, 5, rue Jacques-Laffitte (59-59-08-52). Jusqu'au 15 septembre

BIRON-EN-PÉRIGORD. Calder. Château (53-53-85-50). Jusqu'au 14 septembre.

BORDEAUX. Hommage à Bonnard. Musée des beaux-arts, cours d'Albret (56-90-91-60). Jusqu'au 25 août. – Gilbert and George. Capc, entrepôt Lainé, rue Foy (56-44-16-35). Jusqu'au 7 septembre.

BOULOGNE-SUR-MER. Francis Mockel. Gravures. Les Pipôts, 37, rue des Pipôts (21-30-28-01). Jusqu'au 26 juillet.

BOURG-EN-BRESSE. Sculptures de la collection Dallemagne - Sculptures de Michel Gérard. Prieuré de Brou, 63, boulevard de Brou (74-22-22-31). Jusqu'au 27 juillet.

CALAIS. Jochen Gerz. Œuvres sur papier photographique 1983-1986. Musée des beaux-arts, 25, rue de Richelieu (21-97-99-00). Jusqu'au 8 septembre. Christian Zeimert ou les délices de la contrainte. Galerie de l'Ancienne Poste, 13, bd Gambetta (21-36-27-40). Jusqu'au 15 août.

CASES-DE-PENES. Bernard Dufour. Peintures 1958-1967. Fondation du château de Jau (68-64-11-38). Jusqu'au 30 août.

LE CATEAU-CAMBRESIS. Matisse, la période niçoise. Musée Matisse (27-84-13-15). Jusqu'au 30 septembre.

CHAUNY. L'Amérique au temps de la statue de la Liberté. Musée national de la coopération franco-américaine, château de Blérancourt (23-39-60-16). Jusqu'au 13 octobre.

CLUNY. Joan Miro. Œuvre gravé et tapisseries. Ecuries de Saint-Hughes (85-59-05-87). Jusqu'au 14 septembre.

COLMAR. Bryen. Musée d'Unterlinden, place d'Unterlinden (89-41-89-23). Jusqu'au 5 octobre.

COUTANCES. Yo Marchand. Musée, 2, rue Quesnel-Morinière (33-45-11-92). Jusqu'au 31 août.

DAOULAS. Au temps des Celtes, du Vᵉ au Iᵉʳ siècle avant J.-C. Abbaye (98-25-84-39). Jusqu'au 14 septembre.

DIJON. Troisième donation Granville. En permanence - Bissière. Jusqu'au 8 septembre. Musée des beaux-arts, place de la Sainte-Chapelle (80-30-31-11).

DUNKERQUE. Christoforou. Rétrospective. Jusqu'au 20 septembre. Marie-France Nollet. Hallucinations traversières. Jusqu'au 17 août. Musée d'art contemporain, avenue des Bains (28-59-21-65). – Georges Braque, œuvre gravé. Musée des beaux-arts, place du Général-de-Gaulle (28-66-21-57). Jusqu'au 1ᵉʳ septembre.

EVREUX. Hans Hartung. Musée de l'ancien Evêché, 6, rue Charles-Corbeau (32-39-34-35). Jusqu'au 15 septembre.

FELLETIN. Quilts, made in America. Chapelle du château (55-66-33-06). Jusqu'au 7 septembre.

FONTEVRAULT-L'ABBAYE. Claude Bau, sculptures. Abbaye royale (41-51-73-52). Jusqu'à fin août.

GINALS. La collection de Beaulieu : acquis et perspectives. Abbaye de Beaulieu (63-67-06-84). Jusqu'au 13 septembre.

GRAVELINES. 1ᵉʳ Printemps de la gravure : James Ensor, l'œuvre gravé. Arsenal, salle de la Poudrière. Jusqu'au 7 septembre.

GRENOBLE. Walter Dahn. Musée de peinture, place de Verdun (76-54-09-82). Jusqu'au 18 août. Sol Lewitt. Wall drawings - General Idea et Ken Lum. Centre national d'art contemporain, magasin site Bouchayer-Viallet, 155, cours Berriat (76-21-95-84). Jusqu'au 25 septembre.

L'ISLE-SUR-LA-SORGUE. Serge Poliakoff. Hôtel Donadeï de Campredon, 20, rue du Docteur-Tallet (90-38-17-41). Jusqu'au 12 octobre.

LA ROCHELLE. Jeanclos : le tympan de Saint-Ayoul. Tour Saint-Nicolas (46-41-37-79). Jusqu'au 28 septembre.

LE TOUQUET. Les poupées, témoins de leur temps, de 1880 à 1940. Palais de l'Europe (21-05-21-65). Jusqu'au 31 juillet.

LYON. Portraitistes lyonnais, 1800-1914. Musée des Beaux-arts, 20, place des Terreaux (78-28-07-66). Jusqu'au 15 septembre. – Carmelo Zagari. Musée Saint-Pierre, 16, rue du Président-E.-Herriot (78-30-50-66). Jusqu'au 28 juillet.

MARCQ-EN-BARŒUL. Art déco, 1920-1930. Fondation Septentrion (20-46-26-37). Jusqu'au 21 juillet.

MONTAUBAN. Vedova, Saytour, Garcia-Sevilla. Œuvres du FRAC Midi-Pyrénées. Musée Ingres, 19, rue de l'Hôtel-de-Ville (63-63-18-04). Jusqu'au 7 septembre.

NANTES. Giuseppe Penone. Musée des Beaux-Arts, 10, rue Clemenceau (40-74-53-24). Jusqu'au 30 septembre – Mathurin Crucy (1749-1826), architecte nantais. Musée Dobrée, place Jean-V (40-89-34-32). Jusqu'au 17 août – Un siècle de réclames alimentaires. Château des Ducs de Bretagne, Tour du Fer à Cheval (40-47-18-15). Jusqu'au 14 septembre.

NICE. Delacroix : peintures et dessins d'inspiration religieuse. Musée national Message biblique Marc Chagall, avenue Docteur-Ménard (93-81-75-75). Jusqu'au 6 octobre. – L'espace abstrait : Hartung. ENAC, 24, avenue Jean-Médecin (93-62-18-85). Jusqu'au 30 septembre – Espace abstrait : Debré, Hartung, Olson, Riopelle, Sonderborg. Acropolis, 1, esplanade Kennedy (93-92-81-43). Jusqu'au 27 juillet – Louis Chacallis. Galerie d'art contemporain, 59, quai des Etats-Unis (93-62-37-11). Jusqu'au 27 juillet – Emile Crociani. Musée international d'art naïf A. Jakovsky, château Sainte-Hélène, avenue Val-Marie (93-71-78-33). Jusqu'au 30 septembre.

PONT-AVEN. Cent ans, Gauguin à Pont-Aven. Musée, place de l'Hôtel-de-Ville (98-06-14-43). Jusqu'au 30 septembre.

RENNES. De Bassano à Greuze, peintures françaises et italiennes des XVIIᵉ et XVIIIᵉ siècles. Musée des Beaux-Arts, 20, quai Émile Zola (99-79-44-16). Jusqu'au 15 septembre.

SAINT-DIE. L'art en plein jour. Musée municipal, place Georges-Trimouille (29-55-21-56) et jardin de la Bibliothèque. Jusqu'au 31 août.

SAINT-FARGEAU. Bougeard, Collin, Queneau, Veret : peintures. Château (86-74-05-67). Jusqu'au 5 septembre.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. Un musée éphémère : collections privées françaises 1945-1985. Fondation Maeght (93-32-81-63). Jusqu'au 5 octobre.

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE. Inauguration Fondation Mario Prassinos. Chapelle Notre-Dame-de-Pitié, hôtel de Sade, hôtel Estrine (90-92-05-22). Jusqu'au 15 octobre.

SEDAN. La statuaire religieuse dans les Ardennes : la piété populaire. Musée-château. Jusqu'au 28 septembre.

STRASBOURG. Gaetano Pesce, design et architecture 1975-1985 – Annie Greiner, 1980-1986. Musée d'art moderne, 1, rue du Vieux Marché-aux-Poissons (88-32-46-07). Jusqu'au 17 août – Dessins hollandais et flamands du cabinet des dessins de l'université de Leyde. Musée historique, 3, rue de la Grande-Boucherie (88-32-25-63). Jusqu'au 31 août.

TANLAY (Yonne). James Ensor, peintures, dessins, gravures – Roël d'Haese, dessins, sculptures. Château (86-52-26-27). Jusqu'au 30 septembre.

TOULOUSE. Tabac, miroir du temps. Musée Paul-Dupuy, 13, rue de la Pléau (61-22-21-83). Jusqu'en septembre.

TOURS. Maeght : A proximité des poètes. Centre de création contemporaine, rue Racine (47-66-50-00). Jusqu'au 28 septembre.

VALENCIENNES. L'Académie de peinture et sculpture à Valenciennes au XVIIIᵉ siècle. Musée des Beaux-Arts, boulevard Watteau (27-46-21-09). Jusqu'au 28 septembre.

VAL-DE-VESLE (Marne). Roger Ackling. Église de Courmelois (26-61-64-94). Jusqu'au 31 juillet.

VILLENEUVE-D'ASCQ. A. Barres et M. Dujardin – R. Frezin – R. Deparis – J. Mayeux – Donation M. Marinot, 1882-1960. Musée d'art moderne, allée du Musée, sortie Château (20-05-42-46). Jusqu'au 21 septembre.

VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON. Robots-sculptures : les machines sentimentales. Circa, la Chartreuse (90-25-05-46). Jusqu'au 6 août.

VILLEURBANNE. Collection souvenir. Le Nouveau Musée, 11, rue Docteur-Dolard (78-84-55-10). Jusqu'au 21 septembre.



THEATRE

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), ven., mar. à 19 h 30 : la Bohème ; jeu., sam., dim. à 19 h 30 ; lun. à 14 h 30 : Don Quichotte ; mer. à 19 h 30 : Salammbô.

SALLE FAVART (42-96-06-11), 19 h 30 : jeu., sam. : la Flûte enchantée.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), sam., mar. à 20 h 30 : le Menteur ; jeu., dim. à 20 h 30 : le Bourgeois gentilhomme ; ven., 20 h 30 ; dim., 14 h 30 : Un chapeau de paille d'Italie ; mer. à 20 h 30 : le Balcon.

BEAUBOURG (42-77-12-33) (Mar.) Débats-Rencontres : mer. à 19 h, le projet du Grand Paris ; jeu. de 10 h à 20 h : présentation des « Cadavres exquis » ; Vidéo-musiques : tlj., à 13 h : En remontant le Mississippi, de R. Manthoulis ; 16 h : Aïda, de Verdi ; 19 h : le Lac des cygnes, de Tchaïkovski.

Les autres salles

ATELIER (46-06-49-24) (D. soir, lun.) 21 h, dim. 15 h : Hot House (dern. le 12).

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24) (D. soir, L.) 21 h, dim. 15 h 30 : les Amoureux de Molière.

BOURVIL (43-73-47-84) (D., lun.) 22 h, sam. 16 h : Pas deux comme elle ; 20 h 30 : Y'en a marre...ez vous.

CENTRE CULTUREL DU XVIIe (45.43.32.92) (D), 20 h 30 : Poquelin et l'autre.

CENTRE LATINO-AMÉRICAIN (45.08.48.28) (D. soir, L., mar.) 20 h 30, dim. 16 h : Kabaret de la dernière chance.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) (D.) 21 h : Poil de carotte.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31) (D., 13, 14, 15) 20 h 30 : Phèdre.

DÉCHARGEURS (42-36-00-02) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 16 h : Poésies avec Vicky Messica (dern. le 15).

EDEN-THEATRE (43-56-64-37) (D., L., mar.) 21 h : Du sang sur le cou du chat (dern. le 12).

ESPACE GAITÉ (43-27-95-94) (D) 21 h : Vieilles Canailles.

ESSAION (42-78-46-42) (D. soir, L.) 20 h 30 : C'était comment déjà... du caf'conc' à Saint-Germain-des-Prés ; à 22 h : Un souvenir... les années trente.

FONTAINE (48.74.74.40) (D) 20 h 30, sam. et 18 h : Les mystères du confessionnal ; (D) 22 h, samedi 15 h 30 : Les chaussures de Madame Gilles.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18) (D. soir, lun.) 21 h, mat. dim. 15 h : Messieurs les Ronds-de-cuir.

GALERIE 55 (43-26-63-51) (D., lun.) 20 h 30 : The Fantasticks.

GRAND HALL MONTORGUEIL (39-52-42-79) 20 h 30 : l'École des mères (dern. le 13).

HUCHETTE (43-26-38-99) *(D.) 19 h 30* : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : les Mystères de Paris.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99) (D. soir, lun.) 20 h 30, mat. dim. 15 h : la Voisine.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (rel. le 14). I : 19 h : les Désirs de l'amour (dern. le 12) ; 20 h 30 : le Rire national ; 20 h 15 : Arlequin, serviteur de deux maîtres ; 22 h : Pas de balcon pour Roméo. Petite salle, les lun., mer., ven. à 19 h : Pardon m'sieur Prévert.

MARIE-STUART (45-08-17-80) (D., L.) 20 h 30 : Maman Napoléon.

MICHEL (42-65-35-02) (D. soir, lun.) 21 h 15, sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six (dern. le 13).

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 15 h 30 : N'écoutez pas *mesdames*.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79) I. du mer. au sam. 20 h 30 : l'Ecume des jours (dern. le 12). – II. Du mer. au sam. *20 h 30 : Huis clos (dern. le 12)*.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02) (D.) 18 h 30 : Passé composé ; 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h, sam. 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), jeu., ven., sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Astro Folies Show.

THÉATRE DU TOURTOUR (48-87-82-48) (D., lun.), 18 h 30 : Mamouna (dern. le 12) ; 20 h 30 : Pasolini (dern. le 12). A partir du 15, 20 h 30 : le Petit Prince.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40) (D.) 20 h 30 : Ariane ou l'Age d'or (dern. le 14).

VARIÉTÉS (42-33-09-92) (D. soir, L.) 20 h 45, mat. dim. 15 h 30 : l'Age en question (dern. le 13).

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) (D.) 20 h 15 : l'Orchestre (Mar.) ; 21 h 45 : En manches de chemise (L.) ; 23 h : Banc d'essai *des jeunes* (L.) ; 23 h : Drôle de larme.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84) (D.), I. 20 h 15 + sam. 18 h 30 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou II ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 + sam. 24 h : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) (D.), I. 20 h 15 + sam. 23 h 45 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent *toutes*. – III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.

GRENIER (43-80-68-01) (D., L., mar.), 22 h : Non je n'ai pas disparu.

PETIT CASINO (42-78-36-50) (D.), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03) (D., L., mar.), 18 h 30 : D. and J. Memories ; (D.), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 + sam. 24 h : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées.

Music-hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-27), 21 h : Chansons françaises ; mer., jeu., ven., sam., 19 h : Un rat dans la *contrebasse*.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), à 20 h : C. Vence chante B. Vian ; à 22 h : C. Caussimon.

MAISON DE L'AMÉRIQUE LATINE (42-22-97-60), le 9, à 20 h 30 : A. Colon *et P. Garcia*.

PIGEON DE LA BUTTE (42-62-57-95) (D., L.), 22 h : P. Péchin, Rachel (jusqu'au 11).

POTINIÈRE (42-61-44-16) (D), 21 h : les Aventuriers de la gauche perdue.

TOURTOUR (48-87-82-48), 22 *h 30* : Mannick.

TROIS MAILLETZ (43-54-00-79) (L., M.), 0 h 30 : F. Mello.

Opérettes

A DEJAZET, TLP (48-87-97-34) (L.) 20 h 30, dim. 16 h : la Petite Boutique des horreurs.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79) (D., L.), 20 h 30 : Lady Day.

THÉATRE DE L'ŒUVRE (48-74-42-52), (D. soir, L.), 21 h, dim. à 16 h : Grand-Père Schlomo.

RENAISSANCE (42-08-18-50) (D., Me. soir), 20 h 45, mat. mer. à 15 h : le Capitaine Fracasse.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) (D., L.), 21 h : le Cocktail de Sergio.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h, dim. 15 h 30 : Touche pas à mon vote.

FESTIVALS

Les festivals à Paris

FESTIVAL DU MARAIS
(48-87-74-31)

Centre culturel Wallonie-Bruxelles (D.) 20 h 30 : les Exaltés (dern. le 12).

Cave gothique de l'hôtel de Beauvais (D.) *20 h : Au perroquet vert (dern. le 12)*.

FESTIVAL DE LA BUTTE MONTMARTRE
(42-54-87-03)

Arènes de Lutèce, 14 h 30 : Boum Taf Clowns (dern. le 12) ; à 21 h 30 : E Pericoloso Sporgersi (dern. le 12).

FESTIVAL DE LA FOIRE SAINT-GERMAIN
(43-29-12-78)

Salle du Monnayage de l'Hôtel des monnaies, (D., L.) à 22 h : A quoi rêvent les jeunes filles ? (dern. le 11).

Ile-de-France

(47-23-40-84)

BRETEUIL, Château, le 13 à 16 h : Quatuor de clarinettes Lutèce (Haendel, Vivaldi, Breteuil, Arrieu, Mozart).

FESTIVAL DE REUIL-MALMAISON
(47.32.92.33).

Eglise Saint-Pierre Saint-Paul : le 10 à 21 h : Orchestre J.-F. Paillard.

Château de Malmaison, le 15, à 21 h : Orchestre J.-F. Paillard.

XVIIIe FESTIVAL DE L'ORANGERIE DE SCEAUX
(47-02-95-91)

Le 12 à 17 h 30 : C. Helffer (Beethoven, Schubert, Berg, Bartok, Schönberg), le 13 à 17 h 30 : Orchestre baroque d'Ile-de-France (Schmerlzer, Fux, Haydn, Salieri, Mozart), le 14 à 17 h 30 : Beni Schmid and Co.

Aquitaine

BLAYE, théâtre de la Nature, le 11, à 21 h : ensemble orchestral des solistes du Bolchoï, dir. musicale A. Lazarev.

BIRON, chapelle du Château, le 12 à 21 h : idem.

BONAGUIL, château de Fumel, le 16, à 18 h 30 : E. Beauforcher (Bach, Schumann, Liszt, Manuel de Falla).

BORDEAUX, musée des Arts décoratifs, le 16, à 18 h : orchestre des solistes du Bolchoï, dir. musicale A. Lazarev.

CASTILLON, les 11, 12, à 22 h 30 : la Bataille de Castillon.

ISSAC, château de Montréal, le 15, à 21 h : ensemble orchestral des solistes du Bolchoï, dir. musicale A. Lazarev.

SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE, château Beychevelle, le 13, à 16 h : idem.

SARLAT, musique en Sarladais (53-31-09-49) : Centre culturel, le 10 : orchestre de chambre de la jeune philharmonie de Cologne.

PIEGUT-PLUVIERS, musique en Périgord vert (53-09-24-08) : Chapelle, le 12 : L. Brisson-M. Poletto (clarinette-piano).

SAINT-BARTHÉLEMY-DE-BUSSIÈRE : le 10 : orchestre de chambre tchécoslovaque.

MONTPON-MENESTEROL, 1er festival de la chanson (53-82-23-77) : le 13, à 18 h : L. Roman ; le 13, à 20 h : A. Vanderlove ; le 13, à 22 h : J. Bertin ; le 14, à 18 h : C. Authier ; le 14, à 20 h : N. Pereira ; le 14, à 22 h : C. Nougaro.

Auvergne

BUSSET, château, le 10, à 21 h : ensemble instrumental des solistes du Bolchoï (Haydn, Wagner, Stravinski).

GANNAT, église Sainte-Croix, le 12, à 21 h : M.-C. Alain (orgue).

MONT-DORE, mairie, le 12, à 21 h : G. et C. Andranian (Beethoven, Rachmaninov, Gershwin).

VOLLORE, église de Courpière, le 12, à 21 h : quatuor à cordes Bartholdy (Haydn, Beethoven, Schubert) ; église, le 13, à 21 h : quintette de cuivre G. Touvron (Bach, Gershwin, Chostakovitch) ; le 16, à 21 h : V. Beths, A. Bijlsma, R. de Leeuw (Liszt, Saint-Saëns, Schoenberg).

Bretagne

COMBOURG, cour du château, le 16, à 21 h 30 : la Fausse Suivante, de Marivaux.

HENNEBONT, nuits des remparts (97-36-12-42) : pied des remparts, les 15, 16 à 22 h : l'Alouette, d'Anouilh.

SUSCINIO, douves du château, le 16, à *22 h 30 : le Prince et le Bouffon, mise en* scène de D. Auray.

VITRÉ, cour du Château, le 10, à 21 h 30 : orchestre de la ville de Rennes, dir. musicale C. Schnitzler (Bach, Mozart) ; les 11, 12, à 21 h 30 : la Fausse Suivante, de *Marivaux, mise en scène de P. Debauche* ; le 13, à 21 h 30 : G. Moustaki.

Bourgogne

BEAUNE, rencontres musicales (80-22-24-51) : dans la cour des hospices, à 21 h ; le 12 : ensemble baroque anglais (Monteverdi), dir. musicale D. Roblou ; le 13 : orchestre de chambre de la Communauté européenne (Mozart), dir. musicale R. Barshai ; le 14 : T. Berganza-J. Alvarez Parejo (Pergolèse, Haendel, Haydn, Massenet, Bizet...).

CHATILLON, église Saint-Vorles, le 11, à 20 h 45 : académie internationale de musique (Frescobaldi, Scheirer, Falconier, Lacre).

CORMARTIN, château, *le 11, à 21 h* : ensemble instrumental La Bruyère (Haydn, Mozart) ; les 12, 13, à 18 h 30 : ensemble instrumental La Bruyère (Schubert, Vivaldi, Mozart).

DIJON, salle des Etats, le 10, à 20 h 45 : autour du tango argentin ; église Sainte-Bénigne, le 11, à 20 h 30 : A. Schumacher (orgue) ; facultés, le 11, à 20 h 45 : I. Julien, G. Ferris ; Clutra, le 13, à 23 h : S. Costanzo ; lac Kir, le 14, à 15 h : stagiaires et professeurs de l'AIM ; théâtre du parvis Saint-Jean, les 15, 16, à 21 h 30 : la fête à Foissy.

MENETREUX-LE-PITOIS : le 12, à 21 h 30 : M. Benin.

MEURSAULT, 1er festival des grands *crus de Bourgogne* (42-27-75-64) : château, le 12, à 20 h 45 : quatuor Aulodia, concert Arban ; église, le 15, à 20 h 45 : concert Brisé, concert Arban ; église, le 16, à 20 h 30 : concert : la grande génération romantique.

PREGILBERT, église Notre Dame, *le 10*, à 21 h : petits chanteurs de Passy.

SAINT-FARGEAU, château, le 13, à 20 h 45 : A. Meunier, F. Bou (Beethoven, Schubert, Brahms).

SAULIEU, église, le 12, à 20 h 45 : le concert Brisé (Frescobaldi, Schmelzer, Lacke, Falconieri).

TONNERRE, vieil hôpital, le 12 : orchestre de chambre Bardon et chœur régional de Bourgogne.

Centre

CHARTRES, cathédrale, le 13, à 17 h : K. Marshall (Dupré, Franck, Messiaen, Alain, Duruflé ; église Saint-André, le 11, à 20 h 30 : orchestre de chambre de Hambourg (Mozart), dir. musicale E. Lampson.

SULLY-SUR-LOIRE, XIIIe Festival international (32-53-05-95) : Beaugency, le 11, à 21 h : quatuor Suk de Prague (Dvorak, Brahms, Janacek) ; Saint-Benoît, le 12, à 21 h : Camerata academica du Mozarteum de Salzburg (Haendel, *Mozart, Grieg*) ; Sully, le 13, à 20 h 30 : C. Bolling Big Band ; Germigny-des-Prés, le 14, à 19 h : A sei vocci ; le 15, à 20 h 30 : concert de clôture de l'académie (Listz, Clidat).

Champagne-Ardenne

BOURMONT, église, le 13, à 16 h : ensemble vocal régional (Charpentier, Bach, Monteverdi), dir. musicale F. Lasserre.

BRAUX-SAINTE-COHIERE : le 12, à 21 h : troisième schubertiade.

GRANDPRÉ, église, le 12, à 21 h : ensemble vocal régional.

REIMS, cour du Palais de Thau, le 10, à 22 h : festival cathédrale de lumière.

Franche-Comté

ARC-ET-SENANS, Salines royales, le 11, à 21 h : Journal d'un usager de l'espace.

PONTARLIER, festival des Nuits de Joux, château de Joux, les 11, 12, à 21 h 30 : les Aventures du baron de Faeneste, de A. d'Aubigné ; conservatoire, le 12, à 15 h : ouverture de l'académie d'été, dir. musicale M. Schelle ; cloître des capucins, le 16, à 21 h : Marché noir, *du groupe théâtral Dérives urbaines*.

Languedoc-Roussillon

BAIXAS : le 10, à 20 h 30 : orchestre de chambre de Neuchâtel, dir. musicale J. Dobrzelewski.

BAGNOLS-SUR-CEZE, Mont Cotton, le 11, à 22 h : opéra-comique Mireio, poèmes de F. Mistral, musique de Gounod ; le 13, à 21 h 30 : la Bande à Basile, A. Dona.

CARCASSONNE, *Théâtre de la Cité*, le 13, à 21 h : l'Ecole des femmes, de Molière, mise en scène J. Sereys ; Théâtre de la Cité, le 12, à 21 h : orchestre national du Capitole de Toulouse (Berlioz), dir. musicale M. Plasson. ; théâtre Le Luron, *le 13, à 21 h : idem*.

MONTPELLIER, festival international de Radio-France et de Montpellier (67-52-84-84) : cour des Ursulines, le 12, à 21 h 45 : C. Ludwig, P.-E. Deiber (Schubert, Liszt, Wolf, Brahms.

NARBONNE, cathédrale, le 16, à 21 h : J.-C. et J. Dahais (flûte de pan, orgue).

NIMES, arènes, les 10, 11, à 22 h : le Corsaire, opéra de Verdi, dir. musicale E. Krivine, mise en scène J.-L. Thamin ; XIe festival de jazz, jardins La Fontaine, le 15, à 21 h : Kustbandet, Hot Antic, grand orchestre du jazz-club de Nîmes ; le 16, à 21 h 30 : C. Bley Sextet, J.-P. Llabador Quartet.

PEZENAS : le 15, à 21 h : Académie inter*nationale de musique, dir. musicale* H. Parramon.

SAINT-GILLES, abbatiale, le 16, à 21 h 30 : ensemble orchestral de Haute-Normandie, dir. J.-P. Berlingen.

LE VIGAN, église Saint-Pierre, le 16, à 21 h 30 : quintette de cuivres G. Touvron.

Limousin

AUBUSSON, Royère-de-Vassivière, le 12, à 21 h : Y. Egorov.

BELLAC, église de Compreignac, le 11, à 21 h : ensemble Di Venezia (Vivaldi, Albinoni, Pergolèse) ; château de Fraisse, le 12, à 21 h 30 : Siegfried, de J. Giraudoux.

TULLE, rencontres internationales de l'accordéon (55-20-21-27) : le 10 : A. Piazzola ; le 12 : D. Collin ; le 13 : O. Durif ; le 14 : A. Allibert ; théâtre de rue, les 13, 14, places Faucher, de la Poste, M. Brigouleix, Mgr Berthaud ; place Brigouleix, le 14, à 21 h : Big Bubble Band.

Lorraine

BUSSANG, théâtre du Peuple, le 14, à 19 h : la Légende d'Amys et Amyle, d'après M. Pottecher, mise en scène de T. Egervari.

MIRECOURT, VIe festival des cordes (29-37-37-37) : église Notre-Dame, le 12, à 20 h 30 : M. Benatar (guitare).

Midi-Pyrénées

CAHORS, Ve Festival de Blues (65-35-09-56), Clarence, Gatemouth Brown, Buddy Guy, Junior Wells, les 11, 12.

CONDOM, nuits musicales en Armagnac (62-28-00-80), Orchestre national du capitole de Toulouse, dir. M. Plasson, le 10, Cathédrale.

GAVARNIE, Divine Comédie, d'après Dante, mise en scène F. Joxe, le 16 à 19 h 30, Cirque.

SYLVANES, A. Dumas, R. Poirier (Caldara, Monteverdi, Caccini, Porpora) ; le 10 à 17 h, Abbaye ; chants et musiques traditionnelles du Québec et de l'Occitanie, le 13 à 21 h, idem ; R. Poirier (Orgue), le 16 à 21 h, idem.

SAINT-LIZIER, XVe Festival, Orchestre national de chambre de Toulouse (Mozart, Bach, Haydn), le 15 à 21 h, Cathédrale.

TARBES, M. Franco (guitare), le 10 à 21 h, Théâtre des Nouveautés. A. Pierri (Luth), le 16 : à 10 h, salle des fêtes de l'hôtel de ville, à 21 h, Théâtre des Nouveautés.

Nord-Pas-de-Calais

BERCK, V. Samson, A. Souchon, le 14 à 20 h, salle Fiolet.

BOULOGNE, la Mer, de Debussy, le 12 à 21 h, Théâtre.

HARDELOT, XIIIe Festival, solistes, chœurs et orchestre, dir. musicale P. Kuentz (Mozart, Haydn), le 12 à 21 h, Country club ; Orchestre champêtre 1900, le 13 à 21 h, idem.

GRAVELINES, J.-C. Casadesus et l'Orchestre national de Lille (Rossini, Bizet, Beethoven), le 12 à 20 h 30, Espace international.

LILLE, Théâtre de la Chandelle, le 11 à 20 h, salle Léo Lagrange d'Hellemmes ; Djamel Touil, le 11 à 22 h 30, idem ; Troupe IBN Khaldoun, le 12 à 20 h 30, idem ; Théâtre de la Gayolle, le 13 à 17 h, Théâtre du Prato-Filature ; Troupe de l'Etang de Beur, le 13 à 18 h, idem ; Théâtre de la zone, le 13 à 20 h 30, idem.

LOOS, J. Casadesus et l'Orchestre national de Lille (Bizet, Rossini, Beethoven), le 11 à 15 h, Centrale de détention.

LE PORTEL, Nuit du piano, le 13 à 22 h, plage.

LE TOUQUET, Talk-Talk, le 15 à 21 h, Palais des Sports.

Normandie

MONT-SAINT-MICHEL, Northamptonshire Youth Orchestra, dir. M. Tyler (Purcell, Boellmann, Chaminade), le 11 à 21 h, Abbatiale.

SAINT-PIERRE DU VAUVRAY, solistes du stage d'interprétation du Lied, dir. musicale U. Reinemann (Schumann, Brahms), le 10 à 20 h, Moulin d'Andé ; Duo de Pianoforte (Mozart), le 12 à 20 h, idem.

Pays de la Loire

BRECE, les Fourberies de Scapin, de Molière, le 15 à 21 h 30, place de l'Église.

NUILLE/VICOIN, M. De Charette a dit, de M. Julian, le 10 à 21 h 30, Château de Lancheneil.

GRANGENT, Spectacle vivant, les 11, 12 à 22 h, Lac.

LA PLAINE/MER, IIIe Festival d'art (40-21-50-14) ; G. Yanowitz, le 11 ; M. De Plata, le 12.

SAINT-MAUR, *J.-M.* Poupelin, B. Fromager, B. Halska (Shumann, Britten), le 15 à 20 h 45, Abbaye.

Poitou-Charentes

LA ROCHELLE, Francofolies (46-41-37-79), V. Samson, K. Kacel, A. Souchon, W. Scheller, le 10. Indochine, C. Couture, Gold, le 11. Renaud, F. Cabrel, L. Beausonge, R. Didier, le 12. B. Lavilliers, Manu Dibango, Les Etoiles, R. Petite, Xalam, le 13.

SAINTES, XVe Festival de musique (46-92-51-35) : Abbaye aux Dames, A. Mellon, C. Rousset (variations sur des thèmes italiens), le 10. Ensemble musique oblique, dir. B. Peuvion et Ensemble Organum, dir. M. Peres, le 11 ; T. Koopman (Orgues), le 12 ; cathédrale, T. Koopmann (clavecin), Ensemble de jeunes madrigalistes italiens, M. Zanetti, B. Ranon, Orchestre de Bordeaux Aquitaine (Monteverdi, Frescobaldi, Rossini, Verdi) ; *Madrigaux*, A. Melon, G. Lesne, P. Kooy, H. Crook, le 14 ; Ensemble oblique, Ensemble vocal de la Chapelle royale, le 15 ; Ensemble vocal de la Chapelle royale, dir. P. Herreweghe, le 16.

Provence-Côte d'Azur

AIX-EN-PROVENCE, 39e Festival d'art lyrique (42-23-11-20) : Don Giovanni, opéra de Mozart, dir. musicale : S. Soltesz, mise en scène : G. Bourdet ; les 10, *18, à 21 h 15*, Archevêché ; Idoménée, opéra de Mozart, dir. musicale : H. Graf, mise en scène : P. Strasser, les 11, 16, 21 h 15, Archevêché ; Tancrède, opéra de A. Campra, dir. musicale : J.-C. Malgloire, mise en scène : J.-C. Penchenat, *le 15, 21 h 15*, Archevêché ; D. Upshaw, le 10 à 12 h, Cloître Saint-Sauveur ; M. Torzewski, le 10 à 18 h (idem.) ; Une heure avec J.-S. Bach, le 11 à 12 h (idem) ; S. Murphy, le 11 à 18 h (idem.) ; Concert Mozart, dir. musicale : H. Graf, Orchestre de chambre de Pologne, le 12 à 21 h 30, Cloître Saint-Louis ; Concert Beethoven-Mendelssohn, dir. musicale : S. Soltesz, Orchestre de chambre de Pologne, le 13 à 21 h 30 (idem.) ; Tour de Babel, *de G. Aperghis*, récit musical d'après P. Bussi, les 14, 15 à 18 h, Théâtre municipal ; Une heure avec Mozart, le 15 à 12 h, Cloître Saint-Sauveur ; F. Loperdo, le 15 à 18 h, Cloître Saint-Sauveur ; J. Schroeder, le 16 à 12 h (idem.) ; J. *Kozlowska, le 16 à 18 h* (idem.).



FESTIVALS

Aix dans la rue, Momix, danse, théâtre, les 10, 11 à 21 h 45. Ecole normale. Groupe Dunes, le 10 à 23 h 30, Palais de justice.

AVIGNON

40e Festival (90-82-65-11) : **Cloître des Carmes**, Don Carlos, d'après F. von Schiller, texte français de G. Borgeaud, mise en scène de M. Marquais, à partir du 11, 22 h.

Palais des Papes : la Tempête, de Shakespeare, Centre national d'Aubervilliers, mise en scène d'A. Arias, à partir du 11, 22 h, Cour d'honneur.

Chapelle des Pénitents blancs. Les filles du chef, d'après des contes nigériens, conçu par P. Murtin, F. Hiffler, à partir du 12, 21 h 30.

Cloître des Célestins : Musique africaine (Mali, Guinée, Maroc), les 12, 15 à 22 h.

Notre-Dame-des-Doms : Missa ad Beneplacitum, de L. Luzzaschi, par l'Ensemble vocal d'Avignon, dir. musicale G. Durand, le 13 à 10 h.

Théâtre municipal : Le drame de la vie, premières scènes, mise en scène de V. Novarina, les 13, 15, 16, 21 h 30.

Cloître des Célestins : Musique africaine (Zaïre), les 13, 16 h à 22 h.

Salle Benoît XII : Le malheur indifférent. Histoire d'enfant, d'après P. Handke, version française de A. Gaudu et J.-A. Goldschidt, mise en scène de J. Champagne, les 15, 16, 21 h 30.

Chapelle des Cordeliers, Les élégies du Duino, de R. M. Rilke, mise en scène de H. Karagheuz, les 15, 16, 21 h 30.

Cloître des Célestins, Parloir africain, mise en scène de G. Garran, les 15, 16 à 18 h.

Cour de l'Hospice Saint-Louis, Oser mieux, mise en scène J.-L. Hourdin, les 15, 16 à 22 h.

Cloître du Palais Vieux, Pour Louis de Funès, de V. Novarina, les 15, 16 à 19 h.

Notre-Dame-des-Doms, L. Antonini (orgue), Frescobaldi et les maîtres des dix-septième et dix-huitième, le 16 à 18 h.

ANTIBES, Orchestre Camerata de Versailles, dir. musicale : A. du Closel (Bach, Stamiz, Tchaïkovski), le 15 à 21 h 15, Cathédrale.

ARLES (90-93-98-10) : R. Charles, le 13 à 22 h, Théâtre antique ; Dance Theatre of Harlem : Dougla, Voluntaries, l'Oiseau de feu : le 15 à 22 h (idem.) ; Sérénade, Quatre Tempéraments, Concerto en la, le 16 à 22 h (idem.) ; Tremplin de la danse : Compagnie La Clepsydre, Compagnie rue Matabian, le 16 à 21 h 45, Théâtre des Alyscamps.

BONIEUX, Musique d'expression sud-américaine, le 10 à 21 h, Jardins de la vieille église.

BIOT, M. Goldstein (Bach, Markevitch), le 11 à 21 h 15, Eglise.

BOLLÈNE, C. Nougaro, le 11 à 21 h 30, Cour Béroule ; Langue de Peille 1, de C. Alranc, le 15 à 18 h, Parc de la Collégiale ; Le cœur aux dents, de C. Alranc, le 15 à 21 h 30, Cour Béroule.

BORMES-LES-MIMOSAS, P. Barbizet, J.-P. Wallez, le 11 à 21 h, C. Nougaro, le 9, à 20 h 30, Maison de la culture ; V. Samson, K. Kacel, A. Souchon, W. Sheller, le 10 (idem).

CANNES, Ballets A. Gadès (Carmen), le 16 à 21 h 30, Grand auditorium.

CAP-D'AIL, Monte Carlo Jazz Quintet, le 11 à 21 h 30, Amphithéâtre J.-Cocteau.

GARCES, B. Sceweyer (Beethoven, Falla, Martin...), le 12 à 21 h, Chapelle Notre-Dame-du-Carmel ; Soli de l'Opéra du Rhin, Orchestre Quator Vocal féminin (quatuor Dorien, le 16 à 21 h, (idem.)

CASSIS, Orchestre de chambre de Manchester, le 11 à 21 h 30, Théâtre de verdure. Ballets de l'Opéra de Marseille, le 12 à 21 h 30 (idem).

CAVAILLON, Groupe folklorique de Tchécoslovaquie, Lou Riban de Provence d'Avignon, le 11 à 21 h 30, Théâtre G. Brassens.

CAVALAIRE-SUR-MER, Batailles, Compagnie des Tréteaux, le 11 à 21 h 30, Théâtre de verdure de Pardigon. La répétition ou l'amour puni, de J. Anouilh, le 12 à 21 h 30 (idem.) ; Le loup Gouros, de R. Vitrac, le 4, à 21 h 30 (idem.) ; M. Tamayo, le 15 à 21 h 30 (idem) ; Il est trop tard Venise, de G. Gonesa, mise en scène D. Clouet, le 16 à 21 h 30 (idem.).

CHATEAUVALLON-OLLIOULES, Bella Lewitzky Dance Company, les 10, 11, 12, 13 à 22 h, Amphithéâtre de plein air ; Le crawl de Lucien, chorégraphe de D. Bagouet, le 15 à 22 h, Amphithéâtre de plein air.

CHATEAURENARD, Je veux voir Mioussov, le 12 à 21 h 30, Cour du Château ; Les petits chanteurs d'Asnières, Groupe Arc en ciel de Châteaurenard, le 16 à 21 h 30 (idem.).

DIGNE-LES-BAINS, Festival International d'Art Chrétien : Les sept dernières paroles du Christ en Croix, le Chant du Bien-Aimé, Chorégraphies de la Compagnie L. Lambert, G. Lecointre, le 11 à 21 h, Notre-Dame-du-Bourg ; Quintette Nielsen (Mozart, Debussy), le 12 à 21 h (idem.) ; V. Gantes-Vogt (harpe), C. Costériane (soprano), le 13 à 21 h, Cathédrale Saint-Jérôme. Quintette Nielsen, Orchestre Tchécoslovaque de Prague (Beethoven), le 16 à 21 h, Notre-Dame-du-Bourg.

FRÉJUS, Forum des Arts et de la Musique : Orchestre symphonique de Manchester (Mozart, Haydn, Rossini, Stravinski), le 10 à 21 h 30, Théâtre romain ; M. Picquemal, Orchestre de chambre de B. Thomas (Mozart), le 12 à 21 h 30, Cour de l'Evêché ; Groupes folkloriques, chanteurs de Bordigherra, le 13 à 18 h, Aqueduc ; Quator Vocal (Fauré, Duparc, Debussy, Ravel, Schumann, Schubert,), le 15 à 21 h 30, Cour de l'Evêché ; Orchestre de chambre B. Thomas (Vivaldi, Bach, Mozart) le 16 à 21 h 30, Eglise.

GOULT, Quatuor Novalis (Mozart, Beethoven, Verdi), le 16 à 21 h, Eglise.

GRASSE, Orchestre de chambre de Nice (Vivaldi), le 10 à 21 h 30, Hameau de Saint-Antoine ; P. Bauzin, Ensemble Choral des Alpes-Maritimes (Richter, Tchaïkovski, Mozart, Mundi), le 11 à 21 h 30, Parvis de la cathédrale ; Tempo barocco (Haendel, Bach, Marais, Rameau), le 15 à 21 h 30, Mas du collet.

GRÉOUX-LES-BAINS, Troupe america latina, le 16 à 21 h 30, Château des templiers.

GUILLESTRE, Quatuor Viotti (Haydn), le 13 à 21 h, Chapelle.

ISTRES, l'Ile aux Topies, les 11, 12, 13, Etang de l'olivier.

ISLE-SUR-LA-SORGUE, P. Aubert, L. Fabre, le 11 à 21 h 30, Place Rose-Goudard.

LOURMARIN, D. Baillon, S. Collins, le 12 à 21 h 15, Château.

LAMBESC, Histoires et légendes de Provence, texte de J.-F. Demagne, les 11, 13,14 à 21 h, Château d'Ayguebelle.

LE ROURET, Trio baroque de Provence (Bach, Purcell, Haendel, Vivaldi...) le 11 à 21 h, Eglise.

LA PENNE-SUR-HUVEAUNE, Nicoletta, le 12 à 21 h, Stade municipal.

LE REVEST-LES-EAUX, Histoires et Contes, le 12 à 21 h, Tour sarrazine.

LA CIOTAT, J. Ter Merguérian, N. Lanoé (Bach, Mozart, Ysaye, Vitalli), le 15 à 22 h, Amphithéâtre de plein air.

LES VIGNEAUX, Quintette à vent Nielsen (Mozart, Debussy, Nielsen, Nilsson), le 10 à 21 h, Eglise.

MARTIGUES, 11e Festival populaire, (42-49-24-54), l'Ile aux Topies, les 15, 16 à 22 h, Port-de-Bouc. Calambre, ballet de la compagnie M. Marin, le 16 à 22 h, Place Mirabeau. Chansons et conneries, de M. Alarco, B.D. Cavaz, le 16 à 24 h, Cours du conservatoire.

MIRAMAS-LE-VIEUX, L. Ferré, le 11 à 22 h, Place du Château ; Quatuor de la confrérie des fous, le 10 à 22 h, idem.

MANOSQUE, M. A. Estrella, U. Ramos, le 16 à 21 h, Eglise Saint-Sauveur.

MARSEILLE, Orchestre de l'opéra de Marseille (Glazounov) le 15 à 21 h 30, Château Borély ; Groupes folkloriques, le 11 à 21 h, Château-Gombert ; l'Italienne à Alger, de G. Rossini, les 11,12 à 21 h, Château Borély.

MANE, L'Imaginaire des Carrières, Compagnie Tutti Quanti, le 16 à 21 h. Scott Ross (clavecin), le 12 à 21 h 15, Saint-Guilhem-le-désert ; Chorale Urbain V de la cathédrale Saint-Pierre, dir. J. Roucairol, le 13 à 10 h, Cathédrale Saint-Pierre ; Bachchor d'Anvers, Ensemble Sinfonia de Heist, dir. musicale M. Scheck, le 13 à 17 h 30, Eglise de Laure-Minervois ; Kusbandet de Stockholm, Jazzland Orchestra, le 13 à 22 h, Place de la comédie ; L. Cabasso (Haydn, Schumann, Prokofiev) le 15 à 19 h, Salle Molière ; Doudou Gouirand Quartet, le 15 à 20 h 15, Esplanade ; B. Lavilliers, les Etoiles, Xalam, Mori Kante, le 15 à 21 h 30, Zénith ; Orchestre national de Caracas (Gershwin, Jongen, Dvorak, Revueltas) le 15 à 21 h 45, Cour Jacques-Cœur ; Récital Telemann, le 15 à 21 h, Florac ; M. Da Silva (Brahms, Hindemith, Honnegger, le 16 à 19 h, Salle Molière ; Isis Quartet, le 16 à 21 h 15, Esplanade ; Ens. Organum, dir. musicale M. Peres, le 16 à 21 h 30, Cathédrale Saint-Pierre ; S. Scodanibbio (contrebasse) le 16 à 21 h 15, Saint-Guilhem-le-désert ; Concert Telemann, le 16 à 20 h 45, Cathédrale d'Uzès.

MONTAUROUX, Ballets Phoenix, le 16 à 21 h, Maison pour tous.

NICE, concert classique (Franck, Weber, Debussy, Poulenc) le 16 à 21 h, Opéra.

ORANGE, Chorégies (90-34-24-24), Tannhauser, opéra de R. Wagner, dir. musicale C. Périck, mise en scène J. Karpo, chœurs de Radio-France et Orchestre national de France. le 12 à 21 h 30, Théâtre antique ; M. Price, le 15 à 21 h 30, Cour Saint-Louis.

ROGNONAS, La Provence au fond du cœur, de G. Bonnet et C. Choisy, le 14 à 22 h.

RASTEAU, Concert africain, le 16 à 22 h.

SALON-DE-PROVENCE, Festival de Jazz-rock (90-42-96-63-06) ; Animations de rues, jazz itinérant, les 15, 16 à 18 h ; L. Hampton, Big band des Enfants, le 16 à 21 h, Château de l'Empéri ; Propaganda, le 12 à 21 h, Château de l'Empéri ; G. Gil, le 15 à 21 h, Château de l'Empéri.

SAINT-REMY-DE-PROVENCE, L. Antonioni (Missaen, Ligetti, Bério, Donatoni) le 10 à 21 h 30, Collégiale Saint-Martin. Récital d'orgue (Franck, Widor) le 12 à 17 h 30, (idem).

SAINT-CÉZAIRE-SUR-SIAGNE, El Perdido calvacade, par l'école d'équitation, le 11 à 16 h, rues du village.

SAINT-MARTIN-DU-CRAUX, B. Powell, le 12 à 21 h 30, Centre d'animation.

SAINTES-MARIES-DE-LA-MER, Phi-Phi, Compagnie lyrique de Paris, le 13 à 21 h 45, Théâtre du Vaccarès.

SAINTE-MAXIME, P. Depetris, Orchestre Camerata de Versailles, dir. musicale A. de Cloisel, le 16 à 21 h 30, Eglise.

SEILLANS, Orchestre philharmonique et les chœurs de Toulon, le 16 à 21 h, Place de la République.

SIMIANE-LA-ROTONDE, S. Morales et V. Folco, le 16 à 21 h, Eglise.

TALLARD, Ensemble Sesquitertia, le 12 à 21 h, Château. C. et L. Flagel, le 11 à 21 h, Château.

VAISON-LA-ROMAINE, 34e Festival (90-36-24-79), le Songe d'une nuit d'été, de Shakespeare, musique de Mendelssohn, par le Ballet de Tours, Orchestre philharmonique de Montpellier, dir. musicale C. Diederich mise en scène P.-J. San Bartolome, chorégraphie de J.-C. Maillot, les 13 et 15 à 21 h 30, Théâtre antique.

VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON, Orchestre P. Sinclair, les 11, 12 à 17 h, Moulin de la Chartreuse ; Dimonis, compagnie des Comédiants, le 13 à 18 h, places de Villeneuve et de Fort-Saint-André ; Electre, d'Y. Punian, mise en scène F. Paya, les 15, 16 à 21 h 30, Tinel de la Chartreuse ; E. Lamandier (Chants sépharades) le 16 à 19 h, Eglise de la Chartreuse.

Rhône-Alpes

BOURG-SAINT-MAURICE, Orchestre des Pays de Savoie, dir. P. Fontanarosa (Boccherini, Dvorak, Mozart) le 12 à 20 h 45, Cinéma le Savoy.

CHAMBERY, idem, le 10 à 21 h 30, Place Métropole.

LA MOTTE SERVOLEX, Idem, le 13 à 20 h 30, Salle Saint-Jean.

LA ROCHE-FORON, Idem, le 11 à 21 h, Eglise St-Jean-Baptiste.

MEGEVE, Idem, le 16 à 20 h 30, Palais des sports.

VAL D'ISERE, Idem, le 15 à 20 h 30, Salle Club.

VIENNE, Festival Jazz (74-85-00-05), H. Hancok Orchestra + B. Marsalis, R. Carter, A. Foster-G. Evans. K. Jarrett + G. Peacock, J. Dejohnette, P. Metheny + C. Haden, B. Higgins.

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 9 JUILLET

Espace Kiron, 19 h : C. Laporte, P. Lerebours (Cesti, Bellini, Rossini, Verdi, Menotti).

Table Verte, 22 h : P. Nazarian et M. Blot (Bach, Spohn, Gluck, Ravel, Khatchaturian) (+ les 10, 11,12).

Eglise des Billettes, 20 h 45 : J.-P. Vasseur, J. Pontet (Schubert, Haydn, Hummel, Beethoven).

Pelouse de Bagatelle, 17 h : ensemble orchestral de Paris (dir. musicale J.-P. Wallez) (Mozart).

JEUDI 10

Espace Kiron, 19 h : W. Voguet (Haydn, Chopin).

Table Verte, 22 h : voir le 9.

Eglise des Billettes, 20 h 45 : I. Drenikov (Beethoven, Chopin, Liszt, Clementi).

Eglise de la Madeleine, 21 h : Chœur de la Chapelle Sixtine (dir. musicale Mgr Bartolucci).

VENDREDI 11

Table Verte, 22 h : voir le 9.

Eglise des Billettes, 20 h 45 : P. Bride, A. Rahman El Bacha (Beethoven).

SAMEDI 12

Table Verte, 22 h : voir le 9.

Eglise Saint-Merri, 21 h : N. Govande (Musique spirituelle indienne au sitar).

DIMANCHE 13

Eglise Saint-Merri, 16 h : N. Bera Tagrine (Bach, Mozart, Chopin, Debussy, Liszt, Ravel).

Chapelle de la Salpêtrière, 16 h 30 : M. Guyard (orgue).

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : Ars antiqua de Paris (Musique du XVIe siècle).

LUNDI 14

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : Ars Antiqua (Musique des XVIe et XVIIe siècles).

Salle Gaveau, 20 h 30 : E. Mouzalas (Liszt).

MARDI 15

Espace Kiron, 19 h : G. et P. N'Guyen (Haendel, Schubert, Beethoven).

Auditorium des Halles, 18 h 30 : Duo A. Goldina et R. Loumbrozo (Liszt).

Eglise Saint-Séverin, 21 h : A. Queffelec (Beethoven).

Eglise Saint-Séverin, 20 h 30 : The Choir of New College of Oxford (dir. musicale et orgue E. Higginbotton) (W. Byrd).

Jazz, pop, rock, folk

ARTISTIC ATHEVAINS (43-79-06-18), 20 h 30, le 9 : Quartet M. Despond, le 10 : Duo H. Bourde, B. Phillips ; le 12 : Duo musique indien Paban Dos.

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 20 h : A 20 h 30, les 10, 11, 12 : Alpha et ses Roméos ; à 23 h : jusqu'au 13 : Bonbon Tropical Groupo ; le 14 : Max Galland Blues Band ; le 15 : D. Levy.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30, les 9, 10 : S. Guerault, B. Vasseur Quintet ; du 11 au 15 : Clarinet Connection.

DUNOIS (45-84-72-00), 20 h 30, du 11 au 13 : A. Rodriguez Combo ; le 13 Macoubary.

GIBUS (47-00-78-88), 23 h, le 9 : Lys ; le 10 : J.-J. Evrad et California ; les 11-12 : The Sentinels ; le 13 : King Size.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), 22 h : les 9, 10, 11 : Great Friends ; le 15 : Hank Jones Trio.

MERIDIEN (45-58-12-30), 22 h 30 : Orchestre R. Martel (jusqu'au 12).

MONTANA (45-48-93-08) (D.), 20 h 30 : D. R. Utreger, R. Gallezzzi.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h : S. et N. Rahoerson (jusqu'au 12) ; le 13 : P.-P. Galligaris et S. Guerault ; à partir du 14 : S. Guerault.

NEW MORNING (45-23-51-41), 20 h 30, C. Freeman Quartet ; le 11 : R. Brecker Group ; le 12 : J. Copeland Blues ; le 15 : Don Cherry.

OPERA NIGHT (45-26-00-48), 23 h : le 9 : Droken Toys et Monsieur, Madame K et C.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h 30 : mer., Richie Cole ; jeu., M. Nacache Quintet ; ven., Clarinette Connection Quintet.

PETIT JOURNAL (43-26-28-59), 21 h 30 : mer. Watergate Seven + One ; jeu., JC JB Old Finest Stompers ; ven., De Preissac Quintet ; sam., Caldonnia ; mar., Mad, Brass Band.

PIED BLEU (42-85-32-16), (D., L.), 22 h 30 : Jenny Bel Air.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), (Me), 23 h : du 9 au 15 : Sal Nistico, H. Sellin, A. Cullaz, A. Levitt.

SUNSET (42-61-46-60), du 9 au 15 à 23 h : E. Lockwood, J.-M. Jafet, A. Romano.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37), (D., L.), 22 h + V. et S. à 24 h : O. Piro Quintet.

ZENITH (42-45-44-44), 20 h30 : le 9 : R. Stewart.

En région parisienne

LEVALLOIS-PERRET, place de Verdun (43-28-15-48), à partir de 11 h : Tahiti à Levallois (dern. le 14).

MEAUX, Cour du vieux chapitre (64-34-90-11), les 11, 12 à 22 h 30 : Spectacle son et lumière.

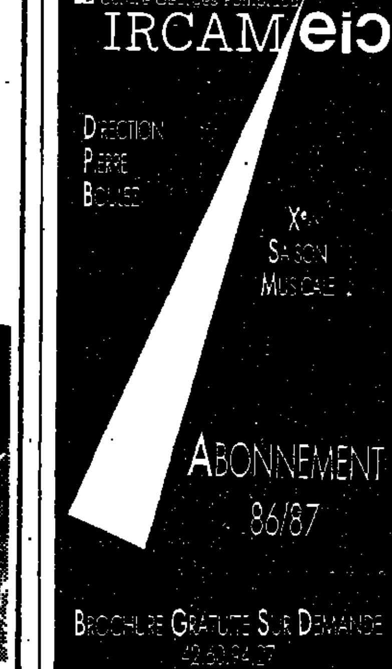
JOUY-EN-JOSAS, fondation Cartier (39-56-09-99), le 12 à 19 h : Camérata de Versailles.

MONTREUIL, salle Berthelot (48-58-65-33), le 9 à 21 h : la Grande Sauterie et le Motif.

NEUILLY, Athlétic (46-24-03-83), (D. soir, L., M.), 20 h 30, D. à 16 h : Tueurs sans gage (dern. le 10).

SAINT DENIS, Fort de l'Est (48-91-92-92) le 11 à 19 h : Rock Raï Reggae (Vulcain, Raïna, Tippa-Irie, Patto-Benton, Géneral T, Pablo Master, Général Murphy).

VINCENNES, Château (43-28-15-48), 18 h 30 les 12, 13 : Donjon, Mémoire de Pierres.









CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 9 JUILLET

16 h, l'Oncle de Pékin, de J. Darmont ; 19 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : Ottawa : Back to God's Country, de D. M. Hartford ; 21 h : Hommage à Heinosuke Gosho : les Lucioles (v.o. - s.-t. ang.).

JEUDI 10 JUILLET

16 h, le Paradis de Satan, de F. Gandera et J. Delannoy ; 19 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : Washington : Blue Collar Thirties ; 21 h, Hommage à Heinosuke Gosho : Elegie du Nord (v.o. - s.-t. ang.).

VENDREDI 11 JUILLET

16 h, La nuit s'achève, de P. Méré ; 19 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : Washington : Strange Illusion ; 21 h, Hommage à Heinosuke Gosho : le Corbeau jaune (v.o. - s.-t. anglais).

SAMEDI 12 JUILLET

Hommage aux cinémathèques étrangères : 15 h, Washington : The Ten Commandments, de C. B. de Mille ; 19 h, Munich : Mysterien eines Frisiersalons, de B. Brecht, E. Engel et K. Valentin : la Fiancée vendue, de M. Ophuls ; 21 h, Hommage *à Heinosuke Gosho : Encore une nuit* (v.o. - s.-t. anglais).

DIMANCHE 13 JUILLET

Cycle : Les grandes restaurations de la *Cinémathèque française : 15 h, la Mort du* soleil, de G. Dulac ; 17 h, Cessez le feu, de J. de Baroncelli ; 19 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : Munich ; 21 h, Hommage à Heinosuke Gosho : Croissance (v.o. - s.-t. anglais).

LUNDI 14 JUILLET

Relâche.

MARDI 15 JUILLET

15 h , Paris-New York, de Y. Mirande ; 19 h, Hommage aux cinémathèques étranger : Nouvelle Zélande ; 21 h, Hommage à Heinosuke Gosho : Le coq chante deux fois (v.o. - s.-t. anglais).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 9 JUILLET

15 h, Ella cinders, de A. E. Green ; 17 h, les Evénements de Bronte, de F. Vancini ; 19 h 15, Avignon 86 : The french-american film workshop : My Dinner with André, de L. Malle (v.o. - s.-t. fr.).

JEUDI 10 JUILLET

15 h, Wine of Youth, de King Vidor ; 17 h, Un si bel été, de L. Gilbert (v.o. - s.-t. fr.) ; 19 h, Avignon 86 : The french-american film workshop : Heartbreakers, de B. Roth (v.o. - s.-t. fr.).

VENDREDI 11 JUILLET

15 h, Son homme, de T. Garnett (v.o. - s.-t. fr.) ; 17 h, Cent millions ont disparu, de E. Scola (v.o. - s.-t. fr.) ; 19 h, Avignon 86 : The french-american film workshop : *Purple Haze, de D. Burton Morris* (v.o.).

SAMEDI 12 JUILLET

15 h, la Volonté du mort, de P. Leni ; *17 h, le Jardin des Finzi Contini*, de Vittorio de Sica ; Avignon 86 : The french-american film workshop : 19 h, Hôtel New York, de J. Raynal (v.o. - s.-t. fr.) ; 21 h, The Boss'Son, de B. Roth (v.o.).

DIMANCHE 13 JUILLET

15 h, Tramp tramp tramp, de H. Edwards ; 17 h, Une poule, un train... et quelques monstres, de D. Risi ; Avignon 86 : The french-american film workshop : 19 h 15, Eating Raoul, de P. Bartel (v.o. - s.-t. fr.) ; 21 h, Walls of Glass, de S. Goldstein (v.o.).

LUNDI 14 JUILLET

15 h, les Chagrins de Satan, de D. W. Griffith ; 17 h, Anno uno, de R. Rossellini (v.o.) ; 19 h 30, Avignon 86 : The french-american film workshop : Sherman's March, de R. Mc Elwee (v.o.).

MARDI 8 JUILLET

Relâche.

Salle Garance

Tous les jours à 14 h 30, 17 h 30, 20 h 30 : Le cinéma yougoslave (programmation détaillée au 42-78-37-29).

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). — V.f. : UGC Boulevard, 9e *(45-74-95-40)* ; *UGC Gobelins*, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40).

AIGLE DE FER (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

L'AMANT MAGNIFIQUE (Fr.) (*) : Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg (h. sp.), 6e (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., *v.o.*) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES ANGES SONT PLIÉS EN DIEUX (Afr. du Sud, v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). — V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). — V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Galaxie, 13e *(45-80-18-03)* ; Montparnos, *14e* (43-27-52-37).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

CAMORRA *(It., v.o.)* (*) : *UGC Ermitage*, 8e (45-63-16-16). — V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

DAKOTA HARRIS (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93).

LE DÉBUTANT (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LE DIABLE AU CORPS (It., v.o.) (*) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; *14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83)* ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). — V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.o.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).

L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

ÉTATS D'AME (Fr.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos ; 14e (43-27-52-37).

FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, *5e (46-34-25-52)*.

FLAGRANT DÉSIR (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

GARDIEN DE LA NUIT *(Fr.) : Denfert*, 14e (43-21-41-01).

GENESIS (Indo-fr., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68).

GOLDEN EIGHTIES (Franco-belge) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; *Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20)* ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; *Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40)* ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94). — V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

HITCHER (*) (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46). — V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

I LOVE YOU (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE LIEU DU CRIME (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LA MACHINE A DÉCOUDRE (Fr.) : *Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25)*.

MAINE OCÉAN (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., *v.o.) : Cinoches, 6e* (46-33-10-82) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LA NUIT DU RISQUE (Fr.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

OPERA DO MALANDRO (Franco-brésilien), v.o : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; *Bretagne, 6e (42-22-57-97)* ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14 Juillet, Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

OUT OF AFRICA (A.), v.o. : Saint-*Germain Huchette, 5e (46-33-63-20)* ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

PIRATES (A.), *v.o. : Gaumont Halles, 1er* (42-97-49-70) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. George-V, 8e (45-42-41-46) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Gaumont Convention, *15e (48-28-42-27)*.

LES PLAISIRS DE LA CHAIR (Jap.), v.o. : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

POLICE ACADEMY III (A.), v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-42-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.f. ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01).

POURVU QUE CE SOIT UNE FILLE (Fr.-It.), UGC Biarritz, 8e (45-52-20-40).

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A.), v.o. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

RÉGIME SANS PAIN (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

ROSE BONBON (A.), George V, 8e (45-62-41-46).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A.), v.o. : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A.), v.o. : Élysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e *(43-35-21-21)* ; v.f. : *Gaîté Rochechouart*, 9e (48-78-81-77).

LE SACRIFICE (Franco-suédois) : v.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08).

SALVADOR (A.), v.o. : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

SHOKING ASIA II (All.) (*), v.f. : Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

SOLEIL DE NUIT (A.), v.o. : Publicis Matignon, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Opera Night, 2e (42-96-62-56).

LE SOULIER DE SATIN (Franco-portugais), v.o. : Republic Cinema, 11e (48-05-51-33).

STOP MAKING SENSE (A.), v.o. : *Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04)*, h. sp.

THE SHOP AROUND THE CORNER (A.), v.o. : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e *(45-08-11-69)* ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

UNE FEMME POUR MON FILS (Algérien), *v.o.* : Utopia, 5e (43-26-84-65).

UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DÉJA (Fr.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

YOUNG BLOOD (A.), v.o. : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

Z.O.O. (Brit.), v.o. : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

LA DECHIRURE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

DÉLIVRANCE (A., v.o.) (*) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LE DIABLE AU CORPS (Fr.) : Logos, 5e (43-54-42-34).

DIVORCE A L'ITALIENNE (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

DON GIOVANNI (Fr.-It.-All, v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-92-52).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00). — V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

LA FEMME PUBLIQUE (Fr.) (*) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LA FUREUR DE VIVRE (A., v.o.) : Action Rive gauche, 5e (43-29-44-40).

GILDA (A., v.o.) : Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23).

GOLDFINGER (A. v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

GREYSTOKE LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

***LES GRANDES VACANCES DE* DONALD** (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40). — V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

JAMAIS PLUS *JAMAIS* (A., v.f.) : Le Club, 9e (47-70-81-47).

JAMES BOND CONTRE Dr NO (Ang., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; *Colisée*, 8e *(43-59-29-46)*. — V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

JOURNAL INTIME (Hong., v.o.) : Olympic, *14e* (45-43-99-41).

LADY EVE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LIEN DE PARENTÉ (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

MAD MAX II (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46). — *V.f. : Bastille, 11e* (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Ang., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MONTY PYTHON LA VIE DE BRIAN (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

MONTY PYTHON SACRÉ GRAAL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

MY FAIR LADY (A., v.o.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

NATTY GANN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

NOSFERATU (All., v.o.) : Templiers (h. sp.), 3e (42-72-94-56).

L'ŒIL DU TIGRE : ROCKY III (A., *v.o.) : Forum Orient-Express, 1er* (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).— V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PAS D'ORCHIDÉES POUR MISS BLANDISH (A., v.o.) (*) : Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Reflet Lafayette, 9e (48-74-97-27).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PORCHERIE (It.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

PORTES DISPARUS (A., *v.f.*) : *Gaîté* Boulevard, 2e (45-08-96-45).

POURQUOI PAS (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

PRÉNOM CARMEN (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

LE RETOUR DE MARTIN GUERRE (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LA ROUTE DES INDES (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

SALO OU LES 120 JOURS DE SODOME (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TERMINATOR (A., v.f.) : Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

THAT UNCERTAIN FEELING (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

THIS IS ARMY (A., *v.o.*) : *Péniche des* Arts, 16e (45-27-77-55).

TOOTSIE (A., v.o.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19). — V.f. : Français, 9e (47-70-33-88).

LE TROISIÈME HOMME (A., v.o.) : Reflet Lafayette, 9e (48-74-97-27).

LES TZIGANES MONTENT AU CIEL (You., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

UN, DEUX, TROIS (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

WILLIE BOY (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; *Reflet Balzac, 8e (45-61-*10-60) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43).

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

LES FILMS NOUVEAUX

CASH-CASH, film américain de Richard Lester. V.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). — V.f. : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e *(42-41-77-99)*.

FUTURE COP, film américain de Charles Band. V.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; George V, 8e (45-62-*41-46)* ; *Parnassiens*, 14e (43-35-21-21). V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40).

LA LOI DE MURPHY *, film américain de John Lee Thompson. V.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30). Marignan, *8e (43-59-92-82)* ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). — V.f. : Grand Rex, 2e (42-35-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PROFESSION : GENIE, film américain de Martha Coolidge. V.o. : *Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70)* ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08). — V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

PRUNELLE BLUES, Film français de Jacques Otmezguine. Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, *6e (45-74-94-94)* ; *UGC Biarritz*, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Victor Hugo, 16e (47-27-*49-75)* ; *Maillot, 17e (47-48-06-06)* ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

TOUT VA TROP BIEN, film américain de *Jim Kouf. V.o. : Forum* Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e *(43-35-21-21)*. — V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

Les grandes reprises

AILLEURS, L'HERBE EST PLUS VERTE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

A L'EST D'EDEN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

ANGEL (A., v.o.) : Action Christine Bis, *6e* (43-29-11-30).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

L'AVVENTURA (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

BAARA (Malien, v.o.) : Olympic, 14e (45-*43-99-41)*.

BANANAS (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40). — V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

BARRY LYNDON (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Publicis *Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-* Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). — V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

CENDRILLON (A., v.f.) : Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, *5e (43-25-78-37)*.

LE COUTEAU DANS L'EAU (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LA DAME DE SHANGAI (A., v.o.) : *Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14)*.

Les festivals

L'AGE D'OR DE LA COMÉDIE AMÉRICAINE (v.o.), 14 Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) : mer., sam. : Copacabana ; jeu. : Le diable s'en mêle ; mar. : La Femme aux cigarettes blondes ; lun. : La destinée se joue la nuit ; dim. : M. Dodd part pour *Hollywood* ; ven. : Divorce malgré lui.

CINÉMA BRÉSILIEN (v.o.), Olympic-Entrepôt, 14e (45-43-99-41) : mer. : Vinicius de Moraes, Fala mangueira ; 18 h, 22 h : Estrada da vida ; jeu., 16 h, 20 h : Era uma vez Atlantida, Malandro ; 18 h, 22 h : Coracoes a mil ; ven., 16 h, 20 h : Nordeste, Cordel, Repente cancao ; 18 h, 22 h : *Courts métrages musicaux* : Couro de Gato, Pixinguinba, Milagre dos Peixes, Heitor dos Plazeres ; sam., 14 h, 18 h, 22 h : A lira do delirio ; 16 h, 20 h : Rio zona norte ; dim., 14 h, 18 h, 22 h : Doces barbaros ; 16 h, 20 h : Egungun, Ile aiye ; lun., 14 h, 16 h, 20 h : Rio zona norte, Il était une fois la Chanchada ; 18 h, 22 h : Quando a carnaval chegar ; mar., 17 h, 21 h 45 : Certes palavras ; 19 h 30 : Para viver un grande amor.

C. SAURA (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-01-51-33) ; sam. 16 h 20 : Maman a cent ans ; ven., 22 h, dim., 15 h 30 : Vivre vite ; jeu., 22 h, dim. *19 h* : Noces de sang ; dim. 13 h 40 : Cria cuervos.

CINQ FILMS POUR LE PRIX D'UN — VIVE LA REPRISE! (v.o.), Studio *Bertrand*, 7e (47-83-64-66), 14 h : La Ronde de l'aube ; 15 h 40 : Le Crime était presque parfait ; 17 h 20 : Le Testament du docteur Cordelier ; 18 h 55 : Le 7e sceau ; 20 h 30 : L'Impératrice rouge ; 22 h 30 : White Zombie.

GENE TIERNEY (v.o.), Action-Ecoles, 5e (43-25-72-07) ; mer. : Les Forbans de la nuit ; jeu. : La Route au tabac ; ven., *lun. : Laura ; sam. : Péché mortel ; dim.* : La Main gauche du seigneur ; mar. : Le Château du dragon.

CINÉMA ÉGYPTIEN (v.o.), Olympic, 14e (45-43-99-41) ; mer., 17 h, 19 h 30, 22 h : Le Chant de la fidélité ; jeu., 17 h, 19 h 30, 22 h : La Chanson éternelle ; ven., 17 h, 19 h 30, 22 h : Un verre, une cigarette ; sam., 14 h 30, 17 h, 19 h 30, *22 h : La Sangsue ; dim., 14 h, 16 h, 18 h*, 20 h, 22 h : Adieu à ton amour ; lun., 17 h, 19 h 30, 22 h : Rivage de l'amour ; mar., 17 h, 19 h 30, 22 h : Le Monstre.

GODARD Denfert, 14e (43-21-41-01) ; sam., 12 h : Je vous salue Marie ; dim., 10 h 30 du matin : Sauve qui peut la vie ; mer., mar., 18 h : Prénom Carmen ; mer., 18 h : Masculin-Féminin.

LES JAMBES DE CYD CHARISSE (v.o.), 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; mer., sam., lun. : Traquenard ; jeu., dim. : La Belle de Moscou ; ven., mar. : Tous en scène.

LUBITSCH (v.o.), Champo, *5e* (43-54-51-60) ; jeu., sam., mar. : To be or not to be ; ven., dim. : La Folle Ingénue ; mer., *lun. : Le ciel* peut attendre.

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; mer. : Chut, chut, chère Charlotte ; jeu. : Brubaker ; ven. : Les Chariots de feu ; sam. : Mariage ; dim., mar. : Le Lieu du crime.

ROHMER, Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; lun., 16 h, ven., 18 h : La Marquise d'O ; lun., sam., 18 h : Les Nuits de la pleine lune ; sam., 14 h : Perceval le Gallois ; lun., 14 h : Pauline à la plage.

TARKOVSKI (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; jeu. 20 h, sam. 22 h, lun. 14 h 40 : Nostalghia ; mer. 21 h, lun. 17 h : Andrei Roublev ; dim., 17 h 20 : L'Enfance d'Ivan + Denfert, 14e (43-21-41-01) ; ven., 19 h 40 : Nostalghia ; jeu. 15 h 30, lun. 21 h 30 : Solaris ; jeu. 18 h, dim. 16 h : Stalker ; jeu., 21 h, dim., 19 h : Andrei Roublev ; sam., 18 h 20 : L'Enfance d'Ivan ; sam., 17 h 30 : Le Rouleau compresseur et le violon.

F. TRUFFAUT, Denfert, 14e (43-21-41-01) ; mar., mer., 15 h 40 : L'Argent de poche ; ven., 15 h 40 : La Peau douce ; mer., sam., 22 h : Jules et Jim ; mar., *12 h 20 : Tirez sur le pianiste* ; *dim.*, 12 h : La mariée était en noir ; mer., sam., lun., mar., 14 h : Les 400 coups ; lun., 12 h : L'Homme qui aimait les femmes.

VOIR ET REVOIR BERGMAN (v.o.), Olympic, 14e (45-43-99-41) ; mer., jeu., ven., 16 h, 18 h, 20 h, 22 h : Le 7e sceau ; sam., dim., 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h : Toutes ces femmes ; lun., mar., 16 h, 18 h, 20 h, 22 h : Sourires d'une nuit d'été.

WOODY ALLEN (v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56) ; mer., jeu., ven., 17 h 30 ; sam., dim., 14 h ; lun., 19 h ; mar., 20 h 45 : Manhattan ; mer., sam., 20 h ; jeu., 18 h ; dim., 14 h ; mar., 16 h : Woody et les robots ; mer., ven., sam., dim., 20 h 50 ; lun., 14 h, mar., 15 h 45 : Zelig ; mer., ven., mar., 18 h ; sam., 14 h, dim., lun., 20 h 30 : Comédie érotique d'une nuit d'été ; jeu., 20 h, ven., dim., 19 h, lun., 15 h 30, mar., 17 h 10 : Tombe les filles et tais-toi ; mer., sam., dim., lun., 17 h 15 ; jeu., 20 h 45 ; mar., 19 h : Broadway Danny Rose.

Les séances spéciales

AMADEUS (A., v.o.) *:* Grand Pavois, 15e (45-54-46-85), mer., ven., sam. 19 h, jeu., dim., lun. 14 h, mar. 21 h + Boîte à films, 17e (46-22-44-21) 17 h 30.

L'AME SŒUR suiss. all., v.o.) 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77) 12 h.

AU-DESSOUS DU VOLCAN (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), lun. 22 h 20.

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) jeu. 17 h, sam. 22 h, mar. 14 h.

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : *Templiers 3e (42-72-94-56), mer., ven.*, sam., mar. 22 h 20.

BERLIN AFFAIR (All., v.o.) (*) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 18 h 10.

CABARET (A., *v.o.*) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 19 h 45.

LES CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), lun., mar. 15 h 30.

DÉLIVRANCE (A., v.o.) : Templiers 3e (42-72-94-56), jeu., dim. 22 h 20 ; ven., lun., mar. 20 h, sam. 18 h 10.

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) Denfert 14e (43-21-41-01), mer., sam., mar. 20 h, ven., dim. 22 h, lun. 17 h 30.

HOMMAGE A G. MELIES (F.) Studio 43, 9e (47-70-63-40), 20 h 30.

IMMACOLATA E CONCETTA (It., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 14 h.

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA *BLUE* (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 14 h 15, 20 h 15 ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 14 h 10.

MACARONI *(It., v.o.), Cinoches 6e* (46-33-10-82), 13 h 30.

METROPOLIS (All., muet) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), sam. 15 h 30.

LA NUIT PORTE-JARRETELLES (*) (Fr.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), mar. 22 h.

PARIS, TEXAS (A., v.o.), Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82), 21 h 40.

LE PAYS OU RÊVENT LES FOURMIS VERTES (All., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 16 h.

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), 22 h 30.

LE PROCÈS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.

ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 22 h 25, ven., sam. 0 h 25.

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Châtelet-*Victoria, 1er (45-08-94-14), 22 h 15*.

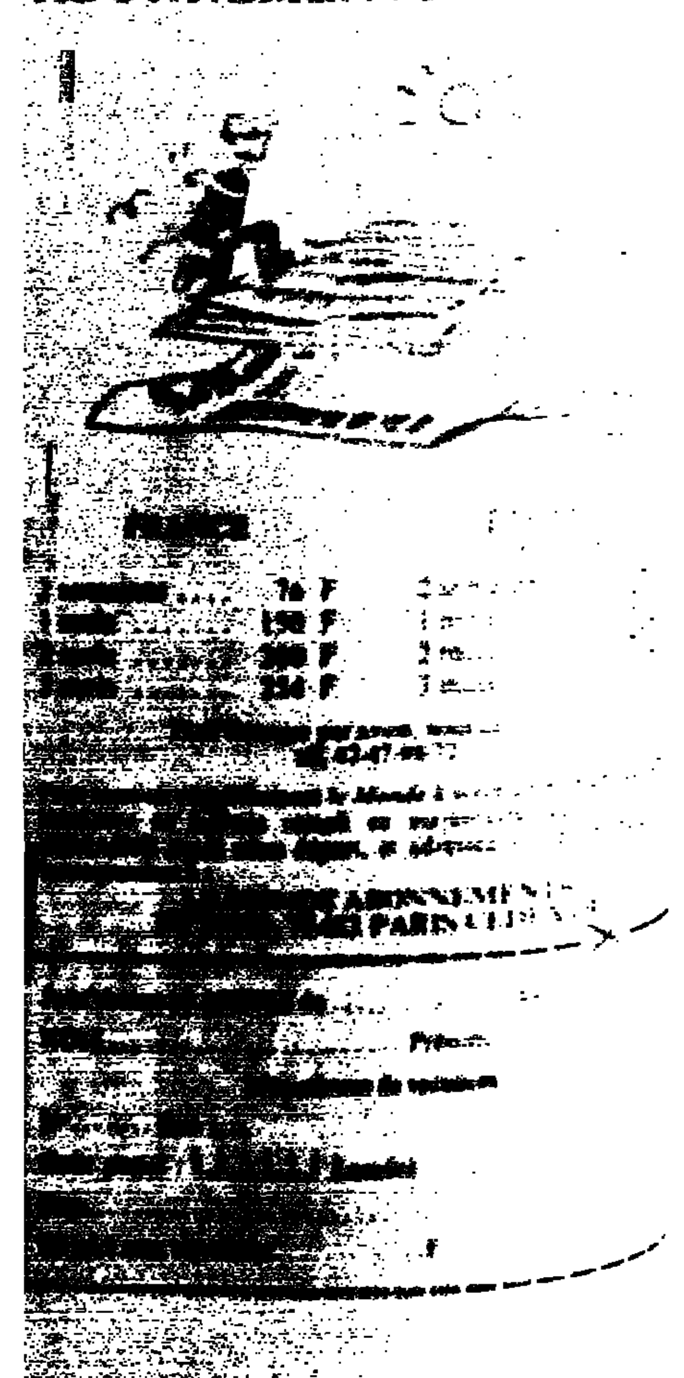
THÉORÈME (It., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), lun. 22 h.

LES VALSEUSES (*) (Fr.), Templiers, 3e (42-72-94-56), mer., ven., dim., mar. 22 h 20 ; mar. 13 h 40.

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40), tls 19 h.

WITNESS (A., v.o.) ; Rialto, 19e (46-07-87-61), mer., mar. 21 h ; jeu., dim. 18 h 35 ; lun. 16 h 35.





RADIO-TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre numéro du samedi daté dimanche-lundi.

Mercredi 9 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 Feuilleton : Les aventures du jeune Patrick Pacard.
D'après le roman de Justus Pfaue, réal. Gero Erhardt. Avec H. Martz, W. Kieling, P. Bongartz... (2e partie).
Le professeur Gunstrom, qui a découvert un système capable de résoudre les problèmes de la faim dans le monde, est devenu amnésique après avoir parlé à un espion qui avait mis un sérum de vérité dans son dentifrice. Une série d'espionnage réalisée par la télévision allemande. Une sorte de James Bond familial dans les montagnes norvégiennes.

21 h 30 Opéra-comique : la Fille du régiment.
Musique de Donizetti, livret de Saint-Georges et Bayard, orchestre sous la direction de B. Campanella, mise en scène B. Stefano. Enregistré à l'Opéra-Comique. Avec June Anderson, Alfredo Kraus, Antoine Garcin, Michel Trempont, Hélia T'Hezan, Jean-Noël Beguelin. (Diffusion simultanée sur France-Musique.)

23 h 15 Journal.

23 h 15 Carnet de bord.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 30 Le grand échiquier.
De Jacques Chancel.
Invité : Luciano Pavarotti (rediff.). *Accompagné par l'Orchestre de l'Opéra de Paris sous la direction d'Anton Guadagno, Luciano Pavarotti interprète des œuvres de Donizetti, Verdi, Puccini, Boito. Il présente aussi un extrait de concert avec Joan Sutherland, dans un duo de* Lucia di Lammermoor, *de Donizetti. Avec Livio Bori, organiste à Modène, il chante l'*Ave Maria de Schubert, *et avec John Wustsman, pianiste, il interprète plusieurs airs de Bellini, Rossini, Tosti et Puccini.*

23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 30 Variétés : les Communards.
Concert enregistré au Théâtre national de Bordeaux.

21 h 30 Thalassa.
Magazine de la mer de G. Pernoud. Le secret du San-Juan.
Ce film documentaire canadien de Thomas Cadieux retrace la vie des premiers chasseurs de baleine européens au seizième siècle.

22 h 15 Journal.

22 h 40 Cinéma : Polar.
Film français de J. Bral (1983). Avec J.-F. Balmer, S. Montaigu, P. Santini, R. Dubillard, C. Chabrol, M. Dudicourt.
Un ancien gendarme mobile, devenu détective privé et installé dans l'échec, est entraîné dans une sombre aventure par une jeune fille mêlée à un meurtre. Libre adaptation d'un roman policier « noir » de Jean-Patrick Manchette. Jacques Bral a filmé une existence à la dérive, une enquête-labyrinthe et, surtout, l'histoire d'une fascination amoureuse destinée à transformer un homme sans espoir.

0 h 20 Prélude à la nuit.
Les sons et les parfums tournent dans l'air du soir, *de Debussy, par Pascal Rogé, pianiste.*

0 h 25 Journal des festivals.

CANAL PLUS

21 h, Out of order, film de Carl Schenkel ; **22 h 25, 1984,** film de Brian Radford ; **0 h 15, David, Thomas et les autres ;** film de Laszlo Szabo ; **1 h 50, Feuilleton : Lili, petit à petit.**

LA « 5 »

20 h 30 Série : Riptide ; 21 h 35, Série : l'Inspecteur Derrick ; 22 h 30, Magazine scientifique : Big Bang.

TV 6

19 h, NRJ 6, invité : Serge Guirao ; 20 h, Tonic 6 ; 23 h, NRJ 6 (rediff.).

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Pour ainsi dire : avec Alain Jouffroy ; portrait Sade ; reportage à propos du festival poétique de Cogolin.

21 h 30 Musique : le chant de la sorcière, de M. von Schilling.

22 h 30 Nuits magnétiques : La nuit et le moment ; les voiliers.

FRANCE-MUSIQUE

20 h Concert (donné au Théâtre musical de Paris le 9 juin) : *Symphonie « Prague »*, de Mozart ; *Don Juan*, poème symphonique, de Strauss ; *Symphonie n° 8*, de Dvorak, par l'Orchestre philharmonique tchèque, dir. : V. Neumann.

21 h 30 Opéra (en simultané avec TF1) : *la Fille du régiment*, de G. Donizetti, livret de J.H. Vernoy de Saint-Georges et F. Bayard.

23 h Les soirées de France-Musique : Jazz-club.

Jeudi 10 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

14 h 45 Les habits du dimanche.

15 h 35 Quarté en direct d'Enghien.

15 h 45 Croque-vacances.
Rémi ; Dare-dare motus ; Variétés ; Bricolage, etc.

17 h 25 Boîte à mots.

17 h 30 Série : Les roues de la fortune.

18 h 25 Mini-journal, pour les jeunes.

18 h 35 Feuilleton : Danse avec moi (rediff.).

19 h 10 La vie des Botes.

19 h 40 Le masque et les plumes.

20 h Journal.

20 h 30 Feuilleton : Nous sommes terroristes !
Téléfilm en trois parties de Carlo Lizzani, d'après le livre de Luce d'Eramo : Nucleo Zero.
Le groupe terroriste entreprend trois hold-up, se déchire et décide d'exécuter l'un des siens. Le film est plutôt raté, mais le témoignage sur l'activisme meurtrier du début des années 80 dans la Rome des Brigades rouges est intéressant.

21 h 35 INA : nuits d'été.
Graf'nitzs, le monde merveilleux du cirque dans un regard d'enfant.
Voyage sentimental : La mort du bœuf, *un documentaire de création réalisé par Dominique Gros, un village quasi abandonné en Australie depuis la fermeture d'une mine de cuivre. Une gare, une poste, un pub et la brousse...* Que sera, sera : *les Diamants roses, une création musicale et vidéographique.*

23 h 10 Journal.

23 h 25 Carnet de bord.
Journal du Tour de France à la voile.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

14 h 20 Série documentaire : Un monde différent.
Le monde secret des grandes baleines.

15 h 15 Sports été.
Hippisme : championnat du monde à Aix-la-Chapelle. Cyclisme : Tour de France.

18 h 05 Série : Capitol.

18 h 30 Jeu : Des chiffres et des lettres.
Deuxième coupe des clubs, en direct d'Antibes (demi-finales).

19 h 15 Émissions régionales.

19 h 40 Le journal du Tour.

20 h 00 Journal.

20 h 35 Cinéma : Cadet Rousselle.
Film français d'A. Hunebelle (1954). Avec F. Périer, D. Robin, Bourvil, M. Lebeau, N. Roquevert, C. Carrère.
Le dernier-né d'une famille de paysans quitte son village par dépit amoureux. Il se joint à une troupe de saltimbanques complotant pour faire évader Louis XVI. De la Révolution à l'Empire, les aventures du personnage emprunté à la chanson populaire s'étirent en une plate imitation de Fanfan la Tulipe.

22 h 20 Magazine : J'aime à la folie... la photographie.
Présenté par Michel Honorin, en direct du Festival d'Arles.
Des photos de Robert Doisneau et, sous réserve, le premier film du célèbre photographe ; des photos d'archives ; l'atelier de Jean-François Jonvelle à Arles ; comment sélectionner les photos d'un reportage...

23 h 20 Histoires courtes.
Solitaire à micro ouvert.

23 h 40 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

17 h 30 Série : La mémoire des pôles.

17 h 45 Reprise : Thalassa (diffusé le 9 juillet).

18 h 15 Série : Cheval mon ami.

18 h 45 Journal des festivals.

19 h Le « 19-20 » de l'information.

19 h 55 Dessin animé : Les entrechats.

20 h 05 Les jeux, à Saint-Palais-sur-Mer.

20 h 35 Cinéma : La vallée des poupées.
Film américain de Mark Robson (1967), avec B. Parkins, P. Duke, S. Tate, S. Hayward.
Une secrétaire, une chanteuse, une danseuse, obsédées par des rêves de luxe et de gloire, naviguent entre la réussite et l'échec, abusent de l'alcool et des tranquillisants. Cette prétendue étude de mœurs, inspirée d'un roman de Jacqueline Susann, fut au cinéma américain des années 60 ce que sont, maintenant, Dallas et Dynastie à la télévision.

22 h 30 Journal.

22 h 55 Contes d'Italie : Le commissionnaire.
Téléfilm de F. Vancini, d'après une nouvelle de Mario Pomilio, avec P. Bonacelli, A. Ferréol, J. Jenkins et M. Mell.
Le plus brillant téléfilm de cette série adaptée des grands noms de la littérature italienne. L'épopée quotidienne d'un bureaucrate obscur qui a réussi, grâce à une technique du mensonge et un rituel sans faille, à passer pour un grand fonctionnaire... Humour surréaliste, mettant en œuvre une logique aberrante. Bonacelli est génial !

23 h 55 Prélude à la nuit.
Danses roumaines de Bartok.

0 h Journal des festivals.

CANAL PLUS

14 h, On m'appelle Providence, film franco-italo-allemand de Giulio Petroni (1972) ; **15 h 20 Rendez-vous,** film français d'André Téchiné (1985) ; **16 h 50, Série : Winchester à louer ; 18 h, Série : Dancin'Days ; 18 h 35, Top 50 ; 19 h 05, Série : Rawhide ; 20 h, Les triplés ; 20 h 05, Jeu : Les affaires sont les affaires ; 20 h 35, Adieu Bonaparte,** film franco-égyptien de Youssef Chahine (1984) ; **22 h 35, Possession,** film franco-allemand d'A. Zulawski (1981) ; **0 h 35, Starfighter,** film américain de Nick Castle (1984) ; **2 h 10, Série : Espion à la mode.**

LA « 5 »

18 h 45, Feuilleton : Flamingo Road ; 19 h 40, Série : Star Trek ; 20 h 30, Série : Chips, (et à 23 h 15) ; **21 h 25, Série : Kojak** (et à 0 h 10) ; **22 h 15, Musique : Cinq sur cinq** (et à 1 h 05).

TV 6

14 h, Tonic 6 (et à 20 h) ; **17 h, Système 6.** Invitée : Valérie Stephen ; **19 h, NRJ 6** (et à 22 h) ; **23 h, Profil 6,** Invité : Stevie Wonder.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Chambre d'hôtel, d'après une nouvelle de Colette, avec N. Borgeaud, C. Rich, D. McAvoy, C. Nicot...

21 h 30 Notes en marge : l'actualité du livre musical.

22 h 30 Nuits magnétiques : la nuit et le moment ; les voiliers.

0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné le 10 juin au Théâtre musical de Paris) : Une aventure de Don Quichotte, de Guridi ; Cinq chansons noires, de Montsalvage ; Le tricorne : suites 1 et 2, de M. de Falla ; Sept chansons populaires espagnoles, de M. de Falla/L. Berio, par l'Orchestre symphonique de la radio-télévision espagnole, dir. M. A. Gomez-Martinez, sol. A. Nafe, mezzo-soprano.

23 h Les soirées de France-Musique : à 1 h Bing Crosby et les crooners.

INFORMATIONS « SERVICES »

PARIS EN VISITES

VENDREDI 11 JUILLET

« Les Hôtels du Marais (2e cycle) », 14 h 30, métro Chemin-Vert (M. Banassat).

« La Sorbonne et l'histoire de l'Université », 15 heures, 46, rue Saint-Jacques (Cerise Sagave).

« Les neuf plus jolies demeures du Marais et leurs jardins secrets, promenade dans le Marais galant. Évocation de Mme de Maintenon, Voltaire, du maréchal Tallard », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine (I. Hauller).

« Une heure au Père-Lachaise », 10 heures et 11 h 30, porte principale (V. de Langlade).

« La Cour des miracles, évocation des voleurs et mendiants, des malingreux, des francs mitoux du Grand Coesre et des archisuppôts », 15 heures, métro Bonne-Nouvelle devant poste (M.-C. Lasnier).

« L'Hôtel de Lauzun », 15 heures, 17, quai d'Anjou et « Un parc du souvenir : le Père-Lachaise », 15 heures, entrée principale (Paris et son histoire).

« L'Opéra et son sous-sol », 14 heures, devant entrée (C. Merle).

« L'île de la Cité, Notre-Dame et Saint-Julien le Pauvre », 14 h 30, métro Pont-Marie (les Flaneries).

« Le vieux Belleville », 15 heures, métro Place-des-Fêtes, sortie Crimée (G. Botteau).

« Montmartre », 15 heures, devant église Saint-Pierre de Montmartre, porche principal (M. Dusart).

« Paris et ses hôpitaux : le musée de l'Assistance publique », 15 heures, 47, quai de la Tournelle (M. Jacomet).

« L'aube des chemins de fer », 15 heures, gare de l'Est, hall des départs (M. Serres).

SALONS

MAIRIE-EXPO A LYON

Pour sa troisième édition, le salon Mairie-Expo se décentralise : il sera organisé du 3 au 7 novembre prochain à Lyon sur le centre Eurexpo. Motif de ce déménagement : à Paris, c'est une manifestation parmi d'autres, en province, elle a tout de suite une place à part et les visiteurs sont plus disponibles et motivés ; en outre, beaucoup d'entreprises de Rhône-Alpes travaillent pour les collectivités locales. Ces explications sont données par Alain Trampoglieri, commissaire général du salon qui précise encore qu'il attend à Lyon 400 exposants et 70 000 visiteurs.

Mairie-Expo est traditionnellement le lieu de rendez-vous des responsables locaux et des entreprises dont ils sont les clients. De véritables marchés se sont ainsi créés pour tout ce qui intéresse l'équipement urbain mais aussi, plus nouveau, pour l'affichage, les transports des personnes du troisième âge, la sécurité...

Cette année, les grands prestataires de service des collectivités locales comme la « Générale » ou La Lyonnaise des eaux seront présents à Lyon où ils voisineront avec des fournisseurs plus modestes ou plus folkloriques, comme ce vendeur de plaque d'égout aux armes des villes, ou ce fabricant d'instruments de musique pour fanfares municipales...

★ **94, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. : (1) 42-66-26-16.**

EN BREF

PRESSE

TOUT POUR PLAIRE. – *Science et Vie* consacre un numéro hors série aux « Médecines de la beauté ». Quels sont les traitements antirides, sont-ils efficaces ? Peut-on bronzer sans danger ? Quels sont les composants des cosmétiques ? Comment soigner la calvitie, l'acné ? Que penser de la chirurgie esthétique, etc.

★ **Numéro hors série du 7 juin au 7 septembre 1986, 18 F dans les kiosques ou à Science et Vie, 5, rue de la Baume, 75008 Paris.**

VACANCES

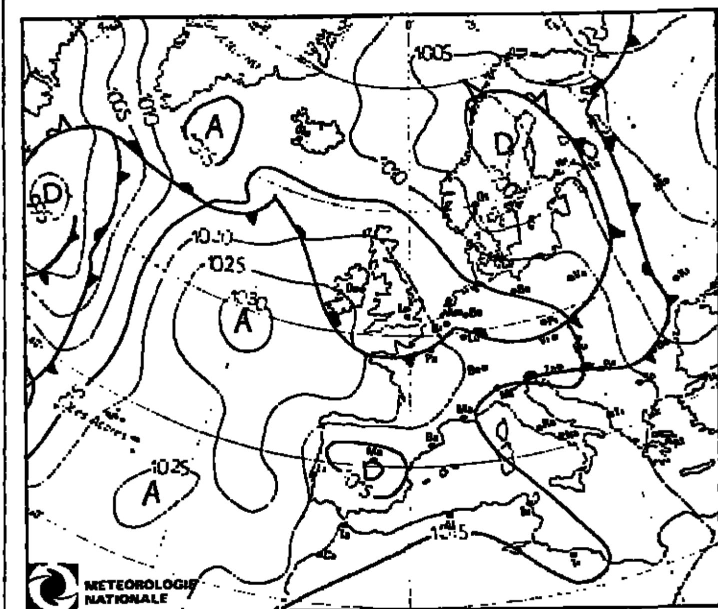
CHALOM ISRAËL ! – Siona organise un voyage en Israël du 4 au 24 août prochains. Les participants seront logés dans des hôtels de 4 ou 5 étoiles à Tel-Aviv et à Natanya, selon leur choix. Ils pourront également participer à des excursions à travers le pays, à des activités d'animation et des rencontres sur le thème de l'intégration et des investissements. Une formule « Spécial Jeunes » de dix-huit ans-trente ans est prévue au club hôtel Blue Bay de Natanya. Pour tous renseignements, téléphoner de 10 heures à 18 heures au 42-46-04-34 ou 42-46-01-91.

VU DU PONT. – Embarquement à Buzet-sur-Baïse, et tout le long du canal latéral à la Garonne, entre Castets-en-Dorthe et Castelnaudary, les vignobles du Sauternais et la richesse du patrimoine historique d'Agen, Montech et Toulouse. Sans oublier, bien sûr, la gastronomie. Le plaisir du tourisme fluvial. Une semaine à partir de 2 300 F. Bateau d'une capacité de quatre à six personnes.

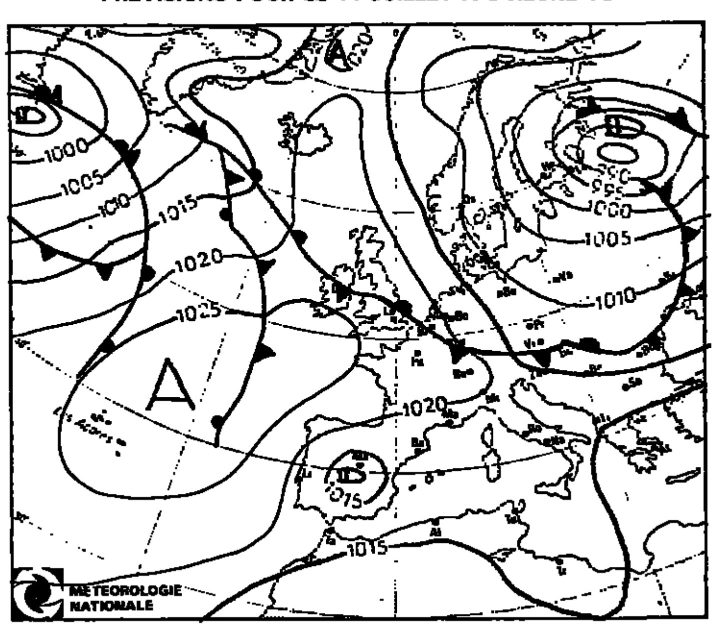
★ **France Anjou Navigation, quai National, 72300 Sablé. Tél. : (43) 95-14-42.**

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 9 JUILLET 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 11 JUILLET A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 9 juillet à 0 heure et le jeudi 10 juillet à minuit.

Les hautes pressions du proche Atlantique protègent la France du courant perturbé de nord-ouest qui circule sur lenord de l'Europe ; toutefois, de l'air toujours frais et humide traversera les régions du Nord-Est.

Jeudi matin, un temps très nuageux prédominera sur les régions de la moitié nord, excepté sur le sud de la Bretagne où des éclaircies sont probables ; quelques gouttes de pluie pourront même accompagner les nuages près des frontières du nord-est ; plus au sud, le temps sera clair, malgré la formation de nuages bas sur les Landes et le Pays basque, et quelques brumes sur l'ouest du Massif Central et les Pyrénées.

Au cours de la journée, le beau temps ensoleillé va s'étendre à la plupart des régions, avec cependant quelques nuages de la Normandie aux Pays de Loire et au nord des Alpes, mais aussi des passages nuageux toujours importants du Nord aux Vosges et au Jura.

Le vent de nord-ouest à nord sera faible à modéré ; près du golfe du Lion, à l'ouest de Toulon, mistral et tramontane vont faiblir, mais souffleront encore modérément.

Les températures, voisines le matin de 8 à 13 degrés, 16 à 18 degrés près de la Méditerranée, atteindront l'après-midi 18 à 23 degrés sur la moitié nord, 23 à 26 degrés plus au sud, et 26 à 30 degrés sur le sud-est de la Corse.

LEGENDE
ENSOLEILLE
ECLAIRCIES PEU NUAGEUX
NUAGEUX COURTES ECLAIRCIES
TRES NUAGEUX OU COUVERT
PLUIE OU BRUINE
NEIGE
AVERSES
ORAGES
BRUMES ET BROUILLARDS
SENS DE DEPLACEMENT
METEOROLOGIE NATIONALE
TEMPS PREVU LE 10 - 07 - 86 DEBUT DE MATINEE

TEMPÉRATURES maxima - minima
Valeurs extrêmes relevées entre le 8-7-1986 à 6 h TU et le 9-7-1986 à 6 h TU

Temps observé le 9-7-1986 à 6 heures TU

Ville	Max	Min	Temps
FRANCE			
AJACCIO	27	15	S
BIARRITZ	21	16	C
BORDEAUX	22	12	C
BOURGES	21	12	N
BREST	17	11	S
CAEN	17	11	N
CHERBOURG	18	10	S
CLERMONT-FERR.	20	15	C
DIJON	18	13	N
GRENOBLE St-M-H	25	11	N
LILLE	21	13	N
LIMOGES	19	11	S
LYON	21	14	C
MARSEILLE-MAR.	27	17	S
NANCY	16	11	C
NANTES	20	12	C
NICE	27	19	S
PARIS-MONTS.	19	12	C
PAU	23	14	C
PERPIGNAN	30	19	S
RENNES	20	11	N
ST-ÉTIENNE	21	13	C
STRASBOURG	19	12	N
TOURS	19	12	S
TOULOUSE	26	16	N
POINTE-A-P.	–	–	–
ÉTRANGER			
ALGER	31	17	S
AMSTERDAM	20	9	S
ATHÈNES	31	23	S
BANGKOK	35	26	C
BARCELONE	27	20	C
BELGRADE	23	12	S
BERLIN	20	10	A
BRUXELLES	19	12	A
LE CAIRE	32	25	S
COPENHAGUE	20	10	S
DAKAR	26	24	S
DELHI	35	26	C
DJERBA	32	21	S
GENÈVE	23	11	C
HONGKONG	32	27	S
ISTANBUL	31	19	N
JÉRUSALEM	27	15	S
LISBONNE	30	15	N
LONDRES	22	8	N
LOS ANGELES	24	16	C
LUXEMBOURG	18	11	S
MADRID	39	18	S
MARRAKECH	41	22	S
MEXICO	20	12	A
MILAN	29	17	N
MONTRÉAL	30	16	N
MOSCOU	30	20	C
NAIROBI	23	17	C
NEW-YORK	36	25	C
OSLO	20	10	P
PALMA-DE-MAL.	28	17	S
PÉKIN	29	18	S
RIO-DE-JANEIRO	21	18	N
ROME	29	20	N
SINGAPOUR	31	28	O
STOCKHOLM	20	11	N
SYDNEY	11	6	S
TOKYO	27	22	A
TUNIS	31	20	S
VARSOVIE	20	12	C
VENISE	26	17	C
VIENNE	22	13	A

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

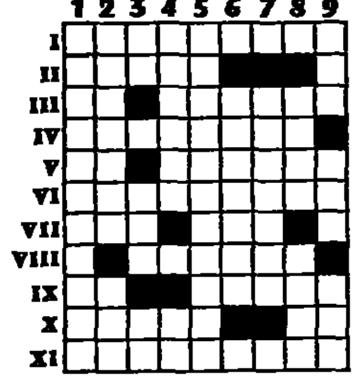
★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

« SERVICES »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4265



HORIZONTALEMENT

I. Est très « spirituel » ou très terre à terre. – II. Peut faire partie du dessus du panier comme du fond. – III. Note. A toujours un caractère très marquant. – IV. Renvoyé ou que l'on aurait intérêt à engager. – V. Symbole. Action de « grâce ». – VI. Change de situation en conservant la même place. – VII. Dur à la détente. A toujours un filet mais qui n'est pas obligatoirement à papillon. – VIII. Transmettre la rage. – IX. Négation. Se retire civilement et se porte militairement. – X. Mot d'avertissement. Révolte des mineurs. – XI. Des endroits où l'on cuisine.

VERTICALEMENT

1. Poules de basse... cour. – 2. Un os dans l'os. Femme du monde. – 3. Négation. Ville du Pérou. Article étranger. – 4. Avec lui, cela ne colle jamais. Personnel. – 5. N'est donc pas du genre à nous faire « souffrir ». – 6. Travaille en jouant. – 7. Manière de parler net. – 8. Peut faire une belle dame. Fil conducteur. – 9. Un service qui se demande souvent en tête à tête. Vidait la nef. Réunion en masse.

Solution du problème n° 4264

Horizontalement

I. Anguier. (Frères sculpteurs). – II. Nain. Lacs. – III. Rialto. – IV. Laisse. Us. – V. Ere. Psitt ! – VI. Ta. Me. Fer. – VII. Espère. Ai. – VIII. Rus. Suc. – IX. Réélire. – X. Néo. Vue. – XI. Edentées.

Verticalement

1. Angleterre. – 2. Na. Aras. – 3. Girie. Prend. – 4. Unis. Meulée. – 5. Aspersion. (Allusion aux frères Lumière). – 6. Elles. – 7. Rat. If. Sève. – 8. Couteau. UE. – 9. Os. Strictes.

GUY BROUTY.

PHILATÉLIE

A nos lecteurs

Plusieurs lecteurs nous écrivent ou nous téléphonent pour regretter la disparition de notre rubrique philatélique hebdomadaire. Qu'ils se rassurent, cette rubrique n'est que suspendue et, dès la rentrée, nous leur fournirons les informations qu'ils demandent dans ce domaine.

Nous rappelons à nos lecteurs qu'ils peuvent se reporter à notre mensuel spécialisé, *le Monde des philatélistes*, dont le numéro de juillet-août vient de paraître. (Téléphone : (1) 42-47-99-08).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 9 juillet 1986 :

DES DÉCRETS

● N° 86-809 du 7 juillet 1986 modifiant le décret n° 83-1247 du 23 décembre 1983 relatif au concours de l'internat en pharmacie.

● N° 86-810 du 7 juillet 1986 modifiant certaines dispositions du code du travail (troisième partie) relatives à la taxe perçue à l'occasion du renouvellement des autorisations de travail délivrées aux étrangers.

UN ARRÊTÉ

● Du 3 juillet 1986 portant désignation des auditeurs de la trente-huitième session nationale de l'Institut des hautes études de défense nationale (cycle 1985-1986).

LE CARNET DU Monde

Naissances

– Mme Roger LEFEBVRE

est heureuse d'annoncer la naissance de son premier petit-enfant

Agatha,

chez Francis et Hanna-Elsbieta née Sczypulska,

le 2 juillet 1986.

9 A, allée d'Honneur,
92330 Sceaux.

Mariages

– *Claude BOUVIER*
et
Jacques MIQUEL,

ont la joie d'annoncer leur mariage, qui a eu lieu dans l'intimité, le 30 juin 1986.

– *Leila BOUHDIBA*
et
Christophe ALVISET

ont la joie d'annoncer leur mariage, qui a eu lieu à Paris, le 17 mai 1986.

Décès

– Jean Adam,
son époux,
Martine, Catherine, Olivier, Sophie Adam,
ses enfants,
Yvette Adam,
sa belle-sœur,

ont la douleur de faire part du décès de

Annie ADAM,

en son domicile, le 7 juillet 1986.

Les obsèques auront lieu le jeudi 10 juillet, à 16 heures, au cimetière de Chaville.

– Tous ses amis de Lire pour comprendre ont la tristesse de faire part du décès de

Annie ADAM,

qui a créé et inlassablement animé leur association.

L'inhumation aura lieu le jeudi 10 juillet 1986, à 16 heures, au cimetière de Chaville.

– Les obsèques de

Mme Gabrielle AVELLA,

décédée dans sa soixante-dixième année

auront lieu le vendredi 11 juillet 1986, à 14 h 15.

On se réunira à l'église Saint-Joseph de Carcassonne (Aude).

De la part de
M. et Mme André Rouja
Et de ses nombreux amis.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

6, boulevard de la République,
92250 La Garenne-Colombes.

– Karl Flinker a la profonde tristesse de faire part de la mort de son père

Martin FLINKER,
libraire et éditeur,
chevalier de la Légion d'honneur,

qui s'est éteint paisiblement à Paris, le samedi 21 juin 1986, dans sa quatre-vingt-onzième année, après une vie de travail exemplaire.

Selon sa volonté, les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Rémy GOUSSAULT,
chevalier de la Légion d'honneur,
ancien membre du Conseil économique et social,

survenu le 4 juillet 1986 à Paris, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Selon la volonté du défunt, les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité familiale.

Un service religieux aura lieu ultérieurement à Paris.

11, rue Suger,
75006 Paris.

[Né le 17 avril 1903 à Paris, Rémy Goussault, ingénieur agricole, a rempli des fonctions d'expert au ministère des affaires étrangères de 1948 à 1951, avant d'être envoyé en mission aux Nations unies et à diverses conférences internationales. Il était entré au Conseil économique et social en 1959 et fut chargé de mission auprès du ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer (1986).]

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

– La comtesse Roger Lefoulon,
son épouse,

M. et Mme Michel Lefoulon,
M. et Mme Hubert Lefoulon,
M. et Mme Jean-Pierre Lefoulon,
ses enfants,

M. et Mme Michel Boucly,
M. et Mme André Klein,
M. et Mme Laurent Thomas,
M. et Mme Jean-Baptiste Lefoulon,
François, Etienne, Catherine, Marie-Noelle, Marie, Paul, Vincent, Félicité Lefoulon,
ses petits-enfants,

Quentin et Aurélien,
ses arrière-petits-fils,

Les familles Lefoulon, Labbée, Longin, Huan, Berton,

ont la douleur de faire part du décès du

comte Roger LEFOULON,
inspecteur général honoraire
d'Electricité de France,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre
de Saint-Grégoire-le-Grand,
chevalier du Mérite
de la République fédérale d'Allemagne,

*survenu le 7 juillet 1986, dans sa quatre-*vingt-sixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 10 juillet, à 16 heures, en *l'église Saint-François-Xavier*, place du Président-Mithouard, à Paris-7e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

5, rue d'Estrées,
75007 Paris.

– *Mme Marie-Madeleine Morel,*
son épouse,
M. et Mme Bernard Jacrot,
M. et Mme Roland Morel,
M. et Mme Pierre Carrere,
M. et Mme Jacques Marot-Lassauzaie
et leurs enfants,

ont la douleur de faire part du décès, en sa soixante-dix-neuvième année, de

M. Constant MOREL,
capitaine de frégate (ER),
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre
du Mérite militaire,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 2 juillet 1986.

Selon son désir, ses obsèques religieuses ont été célébrées dans l'intimité.

Remerciements

– *Le cardinal Jean-Marie Lustiger,*
La paroisse Saint-Pierre de Montrouge,
Et les familles Meuillet, Cardenas et Zoullié,

remercient tous ceux qui se sont associés à leur peine profonde lors du rappel à Dieu de

Mgr Roger MEUILLET.

Mlle Germaine GAUTHEY.

– Mme Pierre POINT,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Marcelle Point,
Et toute la famille,

profondément touchés des marques de sympathie que vous leur avez témoignées vous adressent leurs sincères remerciements.

Rectificatif

– Dans l'avis passé le 8 juillet 1986, il fallait lire :

Mme Germaine Lubetzki
et son fils, Michel Lubertzki,

infiniment touchés par les marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Marius LUBETZKI,

remercient tous ceux qui ont pris part à leur grand chagrin.

Anniversaires

– Ce 10 juillet 1986, quinzième anniversaire de la mort du

docteur Etienne GRANOTIER,

une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et qui restent fidèles à son souvenir.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ÉTAT

– *Université Paris-II*, mercredi 9 juillet, à 15 heures, salle des Conseils, M. Mohamed Reda : « La faisabilité économique du nucléaire dans les pays en voie de développement : le cas du Maroc. »

Mort du peintre Gérard Schneider

Le peintre Gérard Schneider est mort à Paris dans la nuit du 7 au 8 juillet. L'exposition organisée par la galerie Patrick Trigano, pour fêter son quatre-vingt-dixième anniversaire, venait à peine de fermer ses portes.

Gérard Schneider s'est imposé en 1946 chez Denise René comme l'un des leaders de l'abstraction lyrique avec Hartung et Soulages. Il prend alors son vrai départ. Les diverses phases d'une carrière qui s'est étendue sur soixante-dix ans ont d'ailleurs été rappelées lors de la rétrospective qui, en 1983, après le Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, avait été présentée au Musée d'art moderne de Dunkerque.

Gérard Schneider est né le 28 avril 1896, à Sainte-Croix, dans le Jura suisse, d'un père antiquaire ébéniste à Neuchâtel qui, frappé par sa précocité, l'envoie à Paris en 1916. Après deux ans à l'Ecole des arts décoratifs, il entre à l'École nationale des beaux-arts dans l'atelier Cormon, le temps d'acquérir un métier solide, encore renforcé par les travaux de restauration de tableaux anciens et les portraits de commande qu'il exécute pour vivre.

Lorsque, ayant épuisé toutes les ressources de l'art figuratif, il se lance dans l'infiguré, c'est tout l'acquis antérieur qui, à son corps défendant, dicte l'élégance et l'agencement des formes, règle leur conflit. A travers sa mémoire, les couleurs éclatantes s'appellent les unes les autres, trouvent d'elles-mêmes le ton juste. Il en résulte une œuvre violemment romantique, véhémente, somptueuse.

Gérard Schneider, naturalisé français en 1948, avait notamment obtenu le Grand Prix international de l'art abstrait Lissone 1957 ; en France, le Grand Prix national des arts de 1975, la médaille de vermeil de la Ville de Paris en 1983.

JEAN-MARIE DUNOYER.

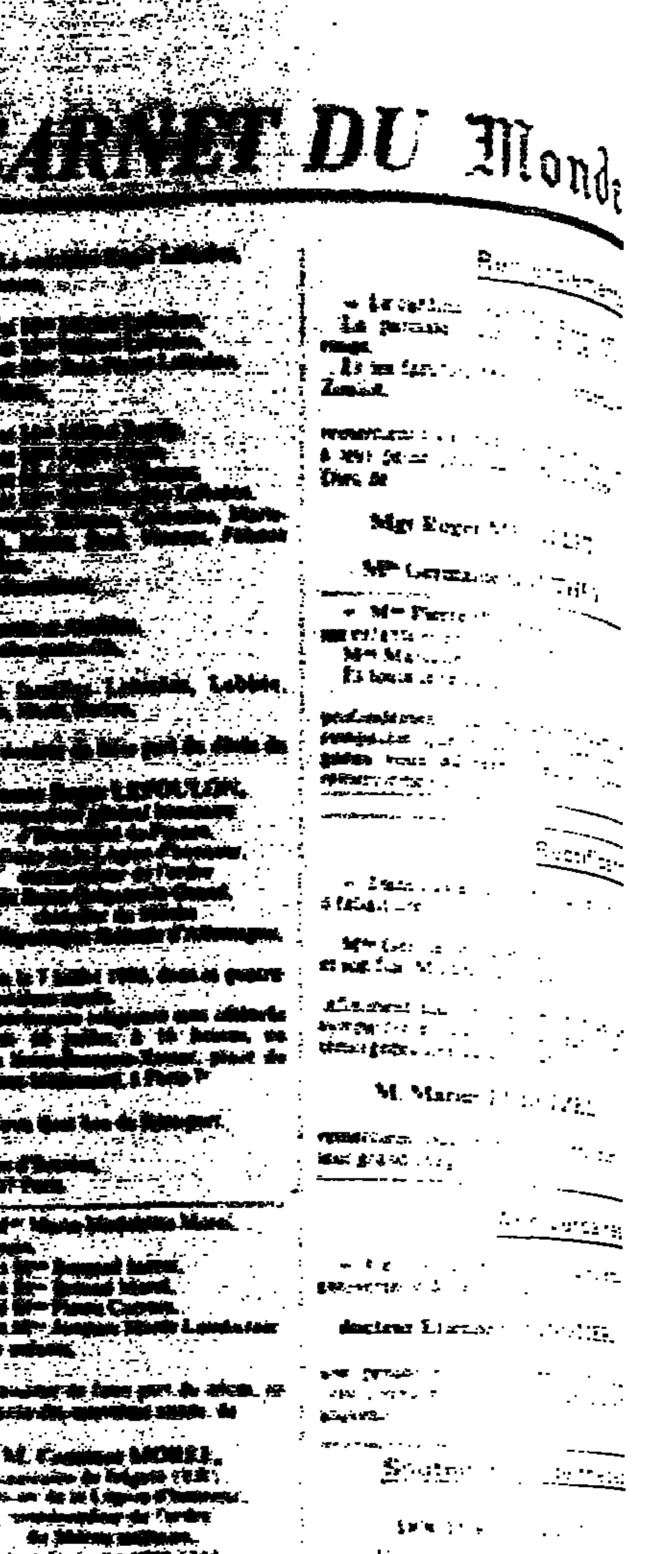
LÉGION D'HONNEUR

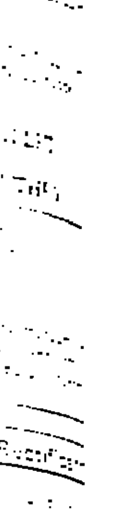
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

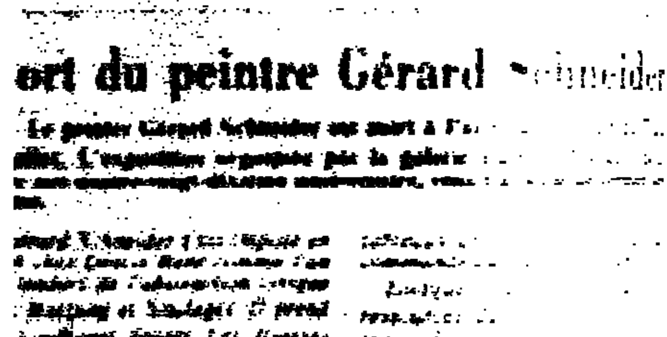
Sont nommés *chevaliers* :

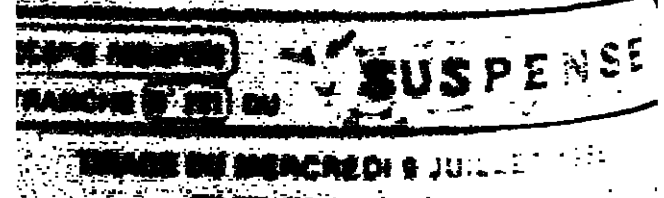
MM. Pierre Balligant, Charles Buffenoir, Jean Diverrès, Emile Jaulin, Clément Joly, Jean-Baptiste Loques, Louis Blondeau, Abel Seguin, Robert Tissot.

MM. Gustave Abelleyt, Jean Arché, Jean Balespouey-Castille, Joseph Baroin, Jean Barrère, Marcel Bazin, Marcel Beaugendre, Louis Belliard, Charles Bernard, Clément Berthommier, Maurice Beurton, Henri Blin, Emile Blot, Camille Bonneau, André Bonnet, Jean Bordenave, André Bossut, Gaston Bourgeois, Georges Callet, Alcide Canut, Louis Capron, Eugène Carbonnet, Georges Carcey, Joseph Casoni, Jean Castagnet, Jean Charroin, Paul Claudel, Jean Clout, François Conin, François Corion, Camille Coteret, Noël Crambert, Gaston Delcey, Oscar Delmarie, Pierre Dijoux, Jules Dufour, André Dumas, Joseph Dumortier, Charles Duplecy, Adrien Dupouy, André Dupret, Paul Flaujac, Abel Fontan, Marcel Fossé, Constant Fouquez, Albert Fourmy, Claude Galluchon, André Géraud, Pierre Gerbaud, Louis Goascoz, Pierre Gouzes, Henri Grumbach, Magloire Guénolé, Julien Guilbert, Édouard Guilbaume, Jean-Marie Henry, Jean Hervouet, Claudius Janin, Raymond Jolivet, Josse Maurice, Jean-Marie Journou, Ludovic Laffanon, Léon Lanoix, Jean Lapetite, Émile Lebigot, Jean-François Le Bloas, Robert Lemoine, Jean Léonard, Augustin Leroux, Louis Lesaulnier, Ernest Loubier, Eugène Louis, François Magnaud, Léon Mahéo, Albert Malbrand, Henry Manal, Céleste Marchand, Marcel Martel, Georges Martin, Désiré Martinet, Marcel Maurice, Jean Mazaudier, Sébastien Mélenec, Maurice Meunier, Claudius Miège, Victor Millet, Silvain Monribot, Félix Montjouvent, Julien Morin, Daniel Neveu, Georges Nivoit, Raymond Pagin, Kléber Palazi, René Parisot, Alexandre Parize, Jean Pavier, Pierre Pécune-Ponçon, Émile Perrin, Camille Petit, Jean Petit, Jean Philipot, Dominique Piccardo, Louis Pignard, Marcel Piq, Joseph Pitié, Joseph Planty, Clément Pommier, Léon Poncelet, André Pornon, Eugène Portier, Maurice Potin, Sylvain Poucheret, Léon Quentin, Henri Retourné, François Rey, Pierre Richard, Georges Ricoult, Alphonse Rocheville, André Rollet, Émile Romain, Charles Rosier, Zéphirin Roullier, Marcel Rousselle, François Ruhin, Auguste Sabatier, Marcel Sards, Jacques de Sars, Louis Sassy, Pierre Signoret, Georges Soulet, Martial Teillout, Léopold Thibon, Prosper Thiboult, Victor Thué, Charles Touchais, Charles Turpault, Albert Turpin, Antoine Vazelle, Antoine Vergnory, Joseph Vidal, Gabriel Ville, Auguste Villette, Achille Vivès, Marcel Voyeux, Maurice Wust.









هكذا من الأصل

• LE SOIR BRUXELLES • LA PRESSE TUNIS • Le Monde PARIS • LE DEVOIR MONTRÉAL • EL DIA MEXICO • DAWN KARACHI • le soleil DAKAR •

朝日新聞 ASAHI SHIMBUM TOKYO

N° 23

UN SEUL MONDE

Supplément mondial pour un nouvel ordre économique international

Avec la collaboration des organisations du système de l'ONU et d'associations françaises pour le développement

朝鮮日報 The Chosun Ilbo SÉOUL

• FORUM du DÉVELOPPEMENT NEW-YORK • 经济日报 JINGJI RIBAO PÉKIN • ŻYCIE WARSZAWY VARSOVIE • ПОЛИТИКА POLITIKA BELGRADE • Magyar Nemzet BUDAPEST • EL PAIS MADRID •

« Nous, membres de l'Organisation des Nations unies, proclamons solennellement notre détermination commune de travailler d'urgence à l'instauration d'un nouvel ordre économique international fondé sur l'équité, l'égalité souveraine, l'interdépendance, l'intérêt commun et la coopération entre tous les États, indépendamment de leur système économique et social, qui corrigera les inégalités et rectifiera les injustices actuelles, permettra d'éliminer le fossé croissant entre les pays développés et les pays en voie de développement... »

(Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international adoptée par consensus le 1er mai 1974 par la sixième assemblée spéciale des Nations unies.)

Quand règnent la peur et la colère...

TRENTE-HUIT gouvernements seulement ont adressé au secrétaire général de l'ONU des commentaires ou des propositions après que l'assemblée générale eut, en 1982 puis le 24 octobre 1985, jour du 40e anniversaire des Nations unies, proclamé 1986 Année internationale de la paix, et qu'elle eut invité tous ses membres à intensifier leurs efforts de coopération. Aucun d'eux n'appartient aux pays les plus riches et les plus puissants.

Plus préoccupant encore, un grand nombre des pays occidentaux témoignent aujourd'hui d'une nette désaffection à l'égard de l'ONU. Les Etats-Unis exercent même sur elle une sévère pression financière pour l'amener à modifier ses orientations et à changer le système de vote de son budget en faveur des Etats membres qui y contribuent le plus.

Pour cette raison, et bien d'autres qui résultent de l'implacable confrontation manichéenne entre l'Est et l'Ouest, la coopération internationale, dont dépend le bon fonctionnement du système des Nations unies au service de la paix, est tombée au niveau le plus bas. Tandis que la course aux armements atteint des dimensions inégalées et que le fossé entre pays riches et pays pauvres continue de s'élargir.

Progressivement donc, le régime de la peur – celui aussi de la colère – s'étend, dans un monde menacé par ces deux bombes à l'énorme pouvoir destructeur que sont les armes nucléaires d'anéantissement et la misère indicible de centaines de millions d'hommes.

Corrélativement, la recherche de la sécurité est devenue l'obsédant souci des pays du Nord. Mais, s'il est naturel et légitime que partout les peuples prennent des mesures de défense pour assurer leur vie et leur indépendance, de telles mesures sont injustifiables dès lors qu'elles visent aussi, comme c'est souvent le cas, à maintenir les positions de force et les privilèges de certaines nations gâtées par la géographie, l'histoire ou l'avance technologique qu'elles ont su prendre. Les chances d'un véritable développement s'en trouvent gravement compromises. Cette injustice est de moins en moins acceptée dans un monde qui connaît une multiplication sans précédent des moyens de communication, une croissance démographique explosive, et une dégradation écologique dont on commence à mesurer les désastreuses conséquences.

Des centaines de millions d'hommes refusent désormais de se résigner à la faim, au chômage, à la misère, alors qu'au lieu de combattre systématiquement cette lèpre qui défigure le visage de l'humanité, des centaines de milliards sont consacrés par les Etats les plus forts à la recherche d'une supériorité militaire qui paraît à leurs yeux le seul vrai moyen d'assurer leur sécurité et leur prédominance. Mirage de tous les temps, cette quête de la sécurité militaire n'aboutit finalement qu'à créer toujours davantage d'insécurité.

Il est donc grand temps d'attacher la plus grande importance aux facteurs de sécurité et de paix non militaires. Tout particulièrement aux facteurs moraux et même religieux qui tendent à nous donner une vision globale du « bien commun » de l'humanité, vision dont bien peu d'hommes d'Etat et d'informateurs sont pourvus. Celle que détenait par exemple M. Olof Palme.

Comment cependant, sans davantage de lucidité, de sagesse et de générosité, les habitants de la planète seront-ils en mesure de prévenir l'affrontement inexpiable qui se dessine entre deux sociétés rendues aveugles, l'une par son opulence excessive, l'autre par son insondable misère.

Les manifestations pour la paix se multiplient aujourd'hui ; elles témoignent d'une prise de conscience croissante de l'urgence de mesures de coopération et de solidarité. A cet égard, le drame de Tchernobyl constitue un spectaculaire avertissement. Deux journalistes américains fort connus, Anthony Lewis et Flora Lewis, dont pourtant les options diffèrent souvent, l'ont tout de suite compris. « Il est temps, vient d'affirmer le premier, de reconnaître que la menace nucléaire est plus importante que l'idéologie, et que nos différences politiques sont modestes en comparaison du danger qui pèse sur nous. Il faut cesser d'avoir une foi aveugle dans une technologie qui n'est et ne sera jamais infaillible. »

Au lieu, écrit en substance l'autre journaliste, de se livrer à une bataille de propagande dérisoire au sujet de Tchernobyl, les Super-Grands feraient mieux de conclure, avec l'aide de l'Agence atomique de Vienne, un traité établissant les règles rigoureuses d'une sécurité nucléaire internationale.

Est-il en effet d'autres moyens de désamorcer au plus vite l'une des deux bombes qui mettent en péril le destin de l'humanité ?

(ROYER)

JEAN SCHWŒBEL,
coordonnateur.

NATIONS UNIES

Les voies non militaires de la sécurité

AFFECTER une partie des ressources libérées par le désarmement au profit du développement socio-économique des pays du tiers-monde est en général considéré comme souhaitable. Il devient aussi évident qu'il ne peut s'agir d'un simple transfert de ressources. D'une part les pays industrialisés, tout comme les pays en développement, voient dans le développement et le désarmement deux processus distincts et parallèles. Comme si l'absence de progrès de l'un n'avait pas de répercussions sur l'autre. D'autre part, tout le monde est persuadé qu'il ne peut y avoir ni désarmement ni développement sans le respect des règles de sécurité.

La reconnaissance de cette interaction triangulaire entre développement, désarmement et sécurité offre donc un cadre de réflexion politique. Mais les difficultés commencent quand on cherche à rendre ces notions opérationnelles. Si lent et hésitant qu'il soit, le processus de désarmement est grossièrement quantifiable par la réduction des arsenaux et des personnels militaires. De même, le développement, sous des formes très différentes d'un pays à l'autre, offre des critères identifiables. Seule la sécurité reste une perception, et non un processus. La poursuite de la course aux armements, surtout dans le domaine nucléaire, menace plus l'humanité qu'elle ne la protège, conclut très clairement le document final de la session sur le désarmement. De plus, la géo-politique conduit à définir la sécurité dans des termes de plus en plus économiques. Il est temps de considérer les menaces non militaires à la sécurité, comme la baisse de croissance économique, les freins au progrès social, le chômage, la rareté des ressources humaines et matérielles, l'insécurité alimentaire et une grave dégradation de l'environnement. Ces problèmes non militaires appellent des réponses non militaires. Or les ressources financières et matérielles pour y faire face sont limitées et mal réparties.

Une réduction des armements permettrait de dégager des moyens qui élargiraient la gamme des possibilités de l'économie. Ce qui intéresserait autant les pays industriels que les autres puisque personne n'échappe aux effets pervers de la course aux dépenses militaires. En effet, en situation de crise, les exigences militaires ont tendance à supplanter les besoins civils, au Nord comme au Sud. Pourtant, il est bien préférable de s'atteler à améliorer les niveaux de vie, plutôt qu'à accroître l'arsenal militaire. D'autant que ce qui est militaire est très vite détruit ou périmé. Si la recherche ou la formation militaires offrent parfois des débouchés dans le domaine civil, cette voie reste douteuse pour mettre en valeur le capital humain. Il existe des voies plus sûres, non militaires.

Du fait que les dépenses mondiales en armement continuent d'être concentrées dans les pays industriels, et que les problèmes socio-économiques les plus aigus restent localisés dans les pays en développement, on a tendance à considérer le développement comme l'ultime bénéficiaire du désarmement. Pourtant, n'envisager le développement qu'en termes de bénéfice ne contribue guère à créer entre ces deux processus une relation dynamique de renforcement mutuel.

Ces tensions socio-économiques nées du sous-développement, ce mal-développement sont les menaces non militaires à la paix et à la sécurité, au niveau mondial. C'est pourquoi le développement est un facteur de paix ; il écarte les menaces non militaires qui pèsent sur le bien-être et la sécurité des peuples, et favorise ainsi un climat international plus stable. C'est pourquoi on peut considérer le lien entre désarmement et développement comme une voie à double sens.

Le souci de sécurité et de souveraineté de tout Etat est légitime. Mais il est vain de rechercher la sécurité par un degré toujours plus poussé de militarisation. La sécurité passe au contraire par des niveaux plus bas, plus équilibrés et vérifiables de l'investissement militaire. Ainsi, le désarmement, le développement et la sécurité peuvent être considérés comme une véritable triade, pour le bénéfice et la paix internationale.

JAN MARTENSON
Secrétaire-général pour la Conférence sur le désarmement et le développement.

CHOSUN/ILBO *(Séoul)*

Corée : les cendres brûlantes de l'histoire

PEU de peuples ont aussi soif de paix que le peuple coréen, qui a connu la tragédie d'une querelle intestine à travers la guerre de Corée. Personne ne peut imaginer cette époque sans l'avoir vécue.

Pendant la guerre de Corée, commencée en 1950, les Coréens ont assisté à des scènes inhumaines. Un frère aîné braquant son fusil sur le frère cadet, un fils trahissant ses parents...

Cette guerre était une guerre idéologique entre l'Est et l'Ouest, dans laquelle les intérêts s'opposaient totalement.

Les montagnes fleuries, les îles, la côte de la mer du Sud dont les Coréens sont si fiers ont été tachées du sang de plus de 1 600 000 jeunes soldats. Ceux de la Corée du Sud, ceux de l'armée américaine, des contingents des seize pays engagés sous le drapeau des Nations unies, ceux de l'armée de Corée du Nord et de l'armée chinoise.

En outre, plus de dix millions de familles dispersées par la guerre, séparées entre le Nord et le Sud, attendent le jour de se retrouver. Quarante ans de séparation est une période trop longue pour eux.

Aujourd'hui, la « ligne d'armistice » entre le Nord et le Sud est fortifiée, imprenable. Seuls les animaux peuvent la traverser. Récemment, des délégués des deux zones l'ont franchie dans le cadre des entretiens entre le Sud et le Nord ; mais cela reste exceptionnel. Les civils n'ont pas le droit d'approcher.

Une division à caractère international

Les Coréens d'aujourd'hui ressentent une grande douleur et une profonde rancœur face à cette situation. Mais devant les épisodes récemment connus de cette guerre de Corée, nous nous réjouissons que l'armistice ait été conclu dans la péninsule. Le général James Van Fleet, alors commandant de l'armée des Nations unies et commandant de la huitième armée américaine, a en effet déclaré, le 24 juin 1983, alors qu'il était interviewé par des journalistes coréens, que les Etats-Unis avaient eu l'intention d'utiliser à cette époque des armes nucléaires. Des documents du département d'Etat américain montrent bien que le président Eisenhower avait examiné la possibilité de lancer des bombes nucléaires près de la ville de Kaisung, au nord de la ligne d'armistice.

La Corée n'est ni un pays vaincu de la deuxième guerre mondiale, ni un pays qui a provoqué la guerre. La Corée était un Etat nouvellement indépendant, qui s'est empressé de constituer un nouveau gouvernement dès sa libération de la colonisation japonaise.

La seule pensée que la Corée ait failli recevoir des bombes nucléaires au nom de la confrontation idéologique Est-Ouest nous effraie.

YONG-SUK SHIN.

(Lire la suite page 22.)

LE MONDE *(Paris)*

Un doigt dans l'engrenage

DANS un recoin de la planète, sans grande importance pour les superpuissances, un chef de gouvernement soucieux de paix, mais inquiet de voir les déclarations d'intention régulièrement démenties par les faits, a tenté une expérience. L'an dernier, en désespoir de cause, mais délibérément, il a mis le doigt – un doigt de raison – dans l'engrenage irrationnel et ruineux de la surenchère nucléaire militaire.

Depuis lors, l'engrenage, mû par la logique antagoniste des Goliaths planétaires, Etats-Unis en tête, menace de broyer ce David pacifiste ravalé au rang de mauvais exemple et de mauvais allié.

La démarche du premier ministre David Lange – c'est évidemment de lui qu'il s'agit – a essentiellement consisté, on le sait, à interdire l'accès des ports néo-zélandais aux navires dotés d'armements nucléaires. Chez les Américains, les premiers touchés, la mesure a suscité un tollé et des mesures de rétorsion. Et l'affaire n'est pas terminée.

Pourtant, le défi néo-zélandais ne manquait à priori ni de bon sens, ni de logique, ni même de sens démocratique. La démarche se voulait un premier pas concret dans le sens d'un *« renforcement négatif »* de la dissuasion, par opposition au *« renforcement positif »* qui consiste à revoir indéfiniment à la hausse les stocks d'armes et les zones d'influence nucléaires.

Allant au-delà de la réthorique pacifiste qui accompagne rituellement chaque progrès dans l'escalade, Wellington disait, en quelque sorte, à Washington et, incidemment, à Moscou : 1. Vous êtes piégés dans une surenchère dont vous ne sortirez jamais seuls ; 2. Sa dynamique et son potentiel destructif sont tels que la logique de la négociation préalable à toute diminution est absurde : aujourd'hui la guerre des étoiles, demain quoi ? ; 3. On peut, on doit, faire le premier pas. Nous le faisons compte tenu de nos possibilités. Pas contre nos alliés, mais pour préserver les voies de la raison et les chances de paix.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX.

(Lire la suite page 22.)

1986 : ANNÉE

ZYCIE WARSZAWY *(Varsovie)*

Allemands et Polonais

« Tant que le monde durera, Allemands et Polonais ne sauraient être frères. » Ce vieux proverbe polonais reflète la terrible histoire germano-polonaise, pleine de haine et de guerres, illustrée par une frontière qui a toujours été un front. Histoire également de la fabrication de stéréotypes hostiles, véhiculés aussi par les livres scolaires d'histoire, et de géographie en particulier.

Après la première guerre mondiale déjà, la Société des nations avait lancé l'idée d'une critique de l'enseignement de ces disciplines. Sans grand effet. Après la seconde guerre mondiale, l'UNESCO relance l'idée, et des commissions se forment. La commission franco-allemande pour les manuels scolaires se met à l'ouvrage de façon très constructive. Le dialogue entre la Pologne et la RFA fut plus délicat. Il se poursuivait dans un vide politique, les deux pays n'entretenant aucun contact diplomatique et le sujet étant particulièrement brûlant. Il fallut attendre 1970 et la signature du traité de normalisation de ces relations pour que des historiens et des géographes élaborent des recommandations sur les points les plus controversés de ce passé : la formation des Etats européens, la Silésie et la Poméranie, la colonisation de l'Europe centrale et orientale au Moyen Age, le partage de la Pologne, la question des frontières, Gdansk...

Ces recommandations ont dans l'ensemble répondu aux attentes, même si l'application de certaines d'entre elles ont posé quelques problèmes en RFA. Le mythe de l'« expulsion » de la population allemande après 1945 persiste par exemple, considérée en RFA comme « l'initiative des Polonais », sans qu'il soit tenu compte des ordres donnés par les nazis ni des décisions de Postdam.

Cependant, les efforts pour surmonter quelques controverses sont réels, de part et d'autre. C'est en ce sens que le premier président de la commission germano-polonaise déclarait : *« L'issue d'un tel combat ne peut être qu'une défaite ou une victoire commune, puisqu'il s'agit d'éveiller chez les jeunes un esprit de compréhension, de réconciliation et d'amitié. »*

WOJCIECH POMIANOWSKI.

ASAHI SHIMBUN *(Tokyo)*

Des techniciens japonais pour l'Afrique

La beauté et la solidité d'un tapis tiennent à l'entrecroisement soigné de la chaîne et de la trame. A cet égard, il y a bien peu de beaux tapis en Afrique ; vingt-cinq ans après l'indépendance, aucun pays du continent ne présente de signes d'amélioration dans sa situation économique. Et même l'écart continue de se creuser avec les démocraties industrielles. La fragilité des relations horizontales dans le continent en est sans doute la cause !

Il faut trente-cinq heures pour aller de Dakar à Nairobi, le téléphone marche si mal que les fonctionnaires des Nations unies par exemple communiquent par radio.

Depuis 1960 (année de l'Afrique), plus de soixante-dix coups d'Etat ont eu lieu et treize chefs d'Etat ont été assassinés. Cette situation encourage les populations, condamnées à la misère, à désavouer les gouvernements élus au profit d'un dictateur qui promet de soulager les misères, tuant ainsi dans l'œuf le germe de la démocratie.

Le fait que l'ONU ait proclamé 1986 Année internationale de la paix et *désigné l'aide à l'Afrique comme priorité pour la communauté mondiale est tout à* fait significatif. Il est grand temps en effet que les pays donateurs prennent conscience que le traitement ponctuel des symptômes ne guérira pas le mal africain. Il ne suffit pas que des camions et des appareils électriques japonais affluent en Afrique. Si les Japonais ne travaillent pas au coude à coude avec leurs homologues africains, ce type d'aide reste vain. Le Japon doit désormais axer davantage son aide vers l'envoi d'un personnel compétent et qualifié.

SEIICHI KUBOTA.

EL DIA *(Mexico)*

Une question de vie ou de mort

Les deux guerres mondiales ont été l'occasion pour les connaissances scientifiques de faire de grands progrès, par leur application au domaine militaire. C'est ainsi que les blindés ont remplacé la cavalerie, que l'aviation a été utilisée pour l'attaque et l'observation militaires, que l'on a commencé à utiliser la chimie contre les armées et les populations civiles. La seconde guerre mondiale a marqué le franchissement d'une étape encore plus dangereuse, l'affrontement par les armes nucléaires.

En même temps, la fin de cette guerre menait à la création de l'Organisation de Nations unies. *Depuis, plus d'une centaine de conflits ont éclaté*, dont beaucoup durent encore. Pour des millions d'êtres humains, la guerre est plus qu'une menace ; c'est la sinistre réalité de la faim, de la misère, des maladies de la malnutrition, autant de fléaux qui portent en eux un réel potentiel d'extermination de l'espèce humaine. Ce sont là les caractéristiques « secondaires » d'un monde prétendu pacifique, où l'on pratique une « économie de guerre » très développée et sophistiquée.

Personne n'a su empêcher que la médecine serve la guerre : la même science a *permis d'éliminer* la variole et de *créer, associées à la chimie, de nouvelles armes* de mort. L'astronautique nous permet de percer les mystères de l'univers et invente des armes atomiques de plus en plus perfectionnées et dangereuses. Les moyens *de communication jouent dans le « conditionnement » de nos consciences, donnant* une sorte de brevet de « naturalisation » à la destruction et à l'holocauste.

Interrogé sur la façon dont il envisageait la troisième guerre mondiale, Albert Einstein répondit : *« Ce que je sais, c'est que la quatrième se fera à jets de pierres. »* Outre sa brutalité, cette réponse semble bien optimiste : qui, en effet, sera encore en vie pour les lancer ?

RUBEN MONTEDONICO.

EL PAIS *(Madrid)*

Vers une communauté ibéro-américaine

L'Espagne prépare avec discrétion mais détermination ce qui pourrait bien être sa principale contribution aux célébrations du cinq centième anniversaire de la *découverte* de l'Amérique (qui se dérouleront en 1992) : la constitution d'une *communauté* ibéro-américaine des nations, qui offrirait de solides bases de pacification en Amérique latine. Le roi Juan Carlos 1er a laissé prudemment entendre que cette idée pourrait devenir réalité dans les six ans à venir. Une réunion des chefs d'Etat latino-américains *dans l'un des lieux où prirent forme les voyages de* Christophe Colomb jetterait les premières bases juridiques de la communauté.

Forte de l'autorité que lui confère le passage pacifique d'un régime autoritaire à un système démocratique effectif, l'Espagne est aujourd'hui pleinement qualifiée pour prendre une initiative de ce genre. A Madrid, on conclut des alliances, des *rapprochements se négocient*... La communauté de langue, la singularité d'un même tronc culturel pour 300 millions de personnes sont en Amérique des réalités puissantes et vivantes. L'autorité morale du roi Juan Carlos à des moments critiques de l'histoire de certains pays, comme *l'Argentine au sujet des droits* de l'homme, a eu pour effet d'éveiller les consciences collectives et de provoquer un sursaut. Aujourd'hui même, l'isthme de l'Amérique centrale est l'un des points chauds de la géographie mondiale, où les blocs se disputent l'hégémonie et où la paix est gravement menacée.

ANGEL LUIS DE LA CALLE.

LE SOLEIL *(Dakar)*

L'apartheid, régime de guerre

L'INTRANSIGEANCE du président sud-africain et son entêtement à vouloir pérenniser le régime de l'apartheid contribuent de plus en plus à la destruction économique de son pays et à celle de ses voisins *de la ligne de front*, en plus de la menace qu'ils font peser sur la paix de la région. Les manœuvres de diversion et les réformettes trompe-l'œil, dictées par le souci d'endiguer la vague d'inquiétude et d'agitation sociale, masquent mal la réalité. La levée de l'état d'urgence, les réformes de lois d'urbanisation, la suppression des « pass », sont appuyées par un regain d'agressivité et une escalade militaire vis-à-vis des pays limitrophes, comme le prouve la mise au pas du Swaziland *et du Lesotho, qui menacé* d'asphyxie économique, s'est jeté dans les bras de Pretoria, — et la livraison en mars dernier de missiles Stinger au rebelle Sawimbi. Les « préoccupations sécuritaires » paralysent tout essor économique et social de l'Afrique du Sud et de ses voisins. Le président cap-verdien, récemment en visite en Afrique australe, l'a dit très clairement : *« Tant qu'il y aura l'apartheid, il n'y aura pas de paix dans la région. »*

Le budget sud-africain pour 1986-1987 reflète lui aussi la nature belliciste du régime de Pretoria : une hausse de 20 % des fonds consacrés aux tâches de maintien de l'ordre raciste portent à quelque 2,56 milliards de francs CFA l'enveloppe de la défense. Ces chiffres montrent bien qu'aucune perspective *sérieuse de paix n'est envisagée* par le pouvoir, malgré les gestes politiques et les coups médiatiques destinés à endormir l'opinion internationale. Les déclarations du président Botha, au début du mois de mars devant son Parlement, au sujet de l'accession à l'indépendance de la Namibie qu'il administre illégalement étaient d'ailleurs bien inconsistantes ; bien peu convaincante également la *tentative de faire du retrait* des Cubains d'Angola le dernier obstacle à un règlement pacifique des conflits de la région.

Pretoria va augmenter de 55 % le budget destiné à la Namibie. Cette augmentation, ajoutée à celle du budget de guerre, exaspère la communauté noire et précipite les risques d'explosion. Certains milieux d'affaires blancs prennent *également conscience* que ce régime de ségrégation ne favorisera pas toujours leurs intérêts.

La conjonction des effets de la crise économique généralisée et des violences raciales exacerbées laissent entrevoir de sombres perspectives pour l'Etat sud-africain, aujourd'hui au bord de la guerre civile généralisée, du fait du refus obstiné de son président de satisfaire les revendications légitimes de l'immense majorité de la population : la libération de Nelson Mandela et l'abolition du système de l'apartheid.

La coïncidence fortuite, ce mois de juin, de la conférence internationale sur l'Afrique du Sud (où sont étudiées les *sanctions contre elle*), du *dixième* anniversaire de la tuerie de Soweto, mais surtout du mouvement de grève généralisée décidé par l'ANC en Afrique du Sud, sont autant de signes que le pouvoir devrait prendre en considération, comme tous les hommes épris de paix et de justice.

AMADOU GAYE.

TRIBUNE DES NATIONS UNIES : UNESCO

Construire la paix dans les esprits

EVOQUER la « défense » de la paix provoque des réactions paradoxales dans l'opinion *publique. D'un côté, la permanence*, voire la primauté de la force dans les rapports entre les nations et au sein des sociétés, conduit à taxer les apôtres de la paix d'idéalistes, sinon d'imposteurs.

A l'opposé, le spectre de la guerre hante toujours ceux qui l'ont vécue et effraye leurs enfants. « Plus jamais ça » reste un mot d'ordre universel.

L'action et, quarante années après sa fondation, le bilan du système des Nations unies sont parfois appréciés d'une façon tout aussi ambivalente. Défendre la paix, c'est d'abord éviter la guerre là où court le risque qu'elle se déclare.

L'Organisation des Nations unies abrite les mécanismes politiques visant à résoudre les crises pouvant conduire à un conflit armé. Elle dispose même des instruments destinés à interdire ou à empêcher le recours à la guerre. Mais le système des Nations unies, et en particulier ses « agences spécialisées », dont l'UNESCO, se consacrent autant à la construction de la paix qu'à la prévention de la guerre.

Le préambule de l'acte constitutif de l'UNESCO s'ouvre ainsi : *« Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être érigées les défenses de la paix. »*

En quarante années d'existence, l'UNESCO a tissé un réseau sans équivalent au monde pour échanger les connaissances, confronter les expériences, diffuser les idées, avancer dans la recherche fondamentale et appliquée. Directement, à travers les commissions nationales et des organisations non gouvernementales, ou dans le cadre des grands programmes internationaux, des milliers d'éducateurs, d'hommes de sciences, d'artistes venus de tous les continents et d'opinions les plus diverses communiquent à travers l'UNESCO.

Cette action intellectuelle est la base même de son œuvre. Elle est complétée autant *qu'irriguée par* l'adoption de conventions, recommandations ou déclarations, et l'action opérationnelle : le développement pratique de l'éducation, de la science et de la culture, surtout dans les pays qui en ont un urgent besoin.

Dans ses domaines de compétences, l'UNESCO veut asseoir la paix en promouvant une pensée universelle qui repose sur les mêmes idéaux tout en s'enrichissant des acquis propres à *l'histoire de chaque peuple. Tout le* reste est technique.

Utopie ? Echec ? Certes, le monde n'a pas connu de conflagration généralisée depuis quarante ans, mais des millions de personnes ont péri dans des guerres localisées pendant cette période. Le taux d'analphabétisme dans le monde diminue, mais ils sont encore plus de huit cents millions à n'avoir pas eu la chance d'apprendre à lire et à écrire. En général, les capacités éducatives, scientifiques et culturelles restent très inégalement réparties entre les pays, et parfois même les disparités s'accentuent.

La carence de la coopération intergouvernementale

Faut-il pour autant condamner en bloc le système des Nations unies parce que les guerres continuent, parce que la pauvreté, la maladie et l'ignorance restent le lot quotidien de milliards d'individus ? Il est certes impossible d'évaluer ce qu'il a apporté.

De combien la paix se *renforce-t-elle* quand des scientifiques venus de l'Est et de l'Ouest, du Nord et du Sud travaillent ensemble à réhabiliter des terres arides au Sahel, quand une nouvelle école s'ouvre au fond d'une vallée andine, quand la restauration d'un chef-d'œuvre du passé le révèle enfin à des visiteurs venus du *monde entier* ?

Mais avant d'affirmer l'inaptitude du système des Nations unies a remplir son rôle, voire sa nocivité, il conviendrait de répondre à une question : tous les pays, et en particulier les plus puissants, se sont-ils réellement appuyés sur ce système pour qu'il accomplisse sa mission, c'est-à-dire contribue à résoudre les grands problèmes mondiaux ?

C'est un manque de coopération internationale intergouvernementale qui aujourd'hui freine les *efforts* de paix. Rappelons-nous un précédent, de sinistre mémoire : la paralysie de la Société des Nations, l'ancêtre de l'ONU, a précédé de quelques années seulement la deuxième guerre mondiale.

RENÉ LEFORT,
Office pour l'information du public (OPI).

LE MONDE *(Paris)*

Un doigt dans l'engrenage

(Suite de la page 21.)

Pour M. Lange, la position géopolitique *marginale de la Nouvelle-Zélande* devait permettre de se soustraire à la logique de la confrontation globale et aux contraintes des alliances sans vraiment mettre ses alliés en danger. Des considérations morales et électorales lui en faisaient, en outre, une obligation.

Enfermés dans une logique opposée, les grands de son camp (Etats-Unis, Grande-Bretagne, France et même, en Asie, Japon et Australie) n'ont guère apprécié la leçon. Ils n'y voient qu'utopie, danger de contamination, trahison et affaiblissement *de l'Occident face* à Moscou. On ne met pas impunément en doute les prémisses d'une stratégie qui fait de la suprématie nucléaire et du manichéisme politique les meilleurs garants de la paix planétaire ; qu'elle soit *americana* ou *sovietica*. Encore moins, lorsqu'on est dans le camp de l'Occident, en postulant que l'atome militaire est plus maléfique que le communisme lui-même.

Dans le même ordre d'idées, les puissances occidentales n'ont pas non plus goûté la création l'an dernier par les pays du Pacifique sud (*Australie* et Nouvelle-Zélande en tête) d'une zone dénucléarisée, la troisième du genre. Contrairement à Pékin et Moscou, disposés à s'y associer, elles renâclent à signer les protocoles du traité. Question de philosophie autant que de stratégie.

Dans leur résistance à l'entraînement *dans la dynamique globalisante* de la course à l'apocalypse (et aux campagnes d'essais nucléaires français dans leur environnement), les pacifistes du Pacifique — qui sont, soit dit en passant, plutôt modérés et pro-occidentaux — ont paru ces temps derniers singulièrement isolés.

Cependant, depuis peu, divers signes semblent aller dans leur sens : celui, disent-ils, du bon sens. Certaines initiatives : maintien pendant un an du moratoire sur les essais nucléaires soviétiques, en dépit de la poursuite des tirs américains ; mise en cause du programme IDS (guerre des étoiles) et appel à son boycottage par six mille savants américains qui le jugent plus dangereux que bénéfique pour la paix ; catastrophe de la centrale soviétique de Tchernobyl et effets anti-nucléaires : tout cela devrait conforter quelque peu M. *Lange et ses voisins allergiques* à l'atome.

Sans doute ces quelques hirondelles ne suffiront-elles pas à faire le printemps. Du moins peut-on espérer qu'elles éloigneront le spectre de l'hiver nucléaire des mers du Sud. Une région, entre autres, où on se porterait mieux si les superpuissances ne venaient pas traîner leurs sabres atomiques. Et si une partie, même infime, des milliards engloutis dans la surcapacité du potentiel de destruction des populations était investie dans des programmes indispensables *à leur survie*.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX.

CHOSUN/ILBO *(Séoul)*

Corée : les cendres brûlantes de l'histoire

(Suite de la page 21.)

Depuis l'accord d'armistice de juin 1953, quatre cents réunions de la commission militaire d'armistice et plus de cinq cents rencontres de secrétaires se sont tenues. Malgré ces *efforts*, la situation sur la ligne de démarcation de 250 km, loin de s'améliorer, continue de *se tendre. Des faits se succèdent* sans cesse qui pourraient entraîner une guerre générale entre le Nord et le Sud. *L'amélioration constante des* forces de combat pèse sur l'économie, tant du Nord que du Sud, et demande *des sacrifices de plus* en *plus lourds* aux Coréens, provoquant des tensions intérieures politiques et sociales.

La situation internationale dans la région n'est pas calme non plus. Les Etats-Unis, le Japon, la Chine, renforcent leurs armées. On se demande chaque jour quand cette paix incertaine se brisera. La réalité est comme un tas de cendres fumantes, ni paix ni non-paix.

Nous savons que certains cherchent à tirer profit de *cette situation en soufflant* sur les braises de la guerre dans la péninsule coréenne. Nous leur disons : *« Nous sauvegarderons la paix en toutes circonstances, nous ne nous trompons pas sur votre idéalisme et ne tremblerons pas devant vos menaces. »*

Les Jeux olympiques de Séoul en 1988 contribueront concrètement à établir la paix en Corée. L'esprit de ces Jeux n'est-il pas de promouvoir l'entente mutuelle ?

L'idéal de réunification de notre pays est beau. Mais nous avons appris à plusieurs reprises que les seuls principes ne suffisaient pas à construire la paix. Nous nous baserons donc sur des réalités concrètes. La paix dans la péninsule relève de la responsabilité de ceux qui l'habitent. *Mais nous désirons* aussi l'aide de la communauté internationale. Puisque la division de notre pays a un caractère international.

YONG-SUK SHIN.

INTERNATIONALE DE LA PAIX

LE DEVOIR *(Montréal)*

Les scientifiques américains en révolte ?

LES scientifiques américains, après avoir contribué allègrement à la course aux armements depuis la seconde guerre mondiale, sont-ils en train de tourner le dos à leur gouvernement et aux projets militaires du Pentagone ? Si la révolte gronde, comme l'indiquent les campagnes contre l'augmentation de l'arsenal nucléaire et le projet d'Initiative de défense stratégique, on est encore loin du désarmement ou de la remise en question totale de la recherche militaire.

Depuis un an, une importante campagne contre le programme de recherche sur l'IDS se déroule à travers les Etats-Unis et frappe surtout les campus universitaires. De nombreux scientifiques, persuadés que l'IDS représente une nouvelle course aux armements qui n'apportera pas la protection promise par le président Reagan, font circuler une pétition demandant à leurs collègues de promettre de ne pas accepter de contrats liés à la défense stratégique. Jusqu'ici, ils ont réussi a recueillir les noms de 5 000 professeurs, étudiants diplômés et chercheurs de quarante-trois universités. Dans certaines d'entre elles, 75 % des professeurs de physique, 40 % dans l'ingénierie et 80 % dans l'informatique ont fait vœu de ne pas céder aux 300 millions de dollars que le Pentagone offrira aux universités d'ici à 1988.

Trente et une universités

La contestation a même entraîné un scientifique aussi réputé que Hans Bethe, prix Nobel de physique et un des pères de la bombe atomique, qui lutte aussi contre les essais nucléaires. Toutefois, le Strategic Defense Initiative Office a fait savoir qu'il avait reçu plus de trois mille demandes de subvention de la part d'universitaires. Déjà, trente et une universités ont reçu 84 millions de dollars dans le cadre de l'IDS.

Mais les chercheurs universitaires ne représentent qu'une fraction des 200 000 scientifiques qui travaillent dans le domaine militaire aux Etats-Unis. Ainsi, la recherche militaire s'effectue principalement dans les laboratoires privés et gouvernementaux, comme ceux de Los Alamos et Lawrence-Livermore, en Californie.

Ces deux institutions emploient 16 000 personnes et ont un budget total de 1,5 milliard de dollars, en hausse de plus de 100 % depuis 1980. Le Lawrence-Livermore est le fer de lance du développement d'armes nucléaires de troisième génération et qui sont destinées à équiper des armes antimissiles. De nombreux scientifiques ont accusé leurs collègues de mentir sur les performances du laser et son rôle uniquement défensif. La guerre ouverte entre les partisans et les opposants est tellement vive qu'on s'accuse mutuellement d'incompétence, et certains jeunes scientifiques vont jusqu'à demander aux opposants, dont le Dr Bethe, de leur donner une chance et de se rappeler leur enthousiasme lorsqu'ils construisirent la première bombe atomique.

40 milliards de dollars pour la recherche militaire

Le gouvernement américain consacre 73 % de ses ressources en recherche et développement aux programmes militaires (le Japon 5 %). Sur les 40 milliards de dollars alloués, 1 milliard de dollars seulement vont aux universités. Le Pentagone n'est donc pas dépendant des universités, mais celles-ci le sont et de plus en plus. Depuis 1980, le financement de la recherche universitaire par le Pentagone a augmenté de 74 %.

La dépendance envers le Pentagone se fait particulièrement sentir dans certaines disciplines. Les sciences de l'informatique et les mathématiques reçoivent 50 % de leurs subventions du Pentagone et l'ensemble de la recherche dans l'ingénierie 40 %. Les départements de physique sont aussi touchés, car bientôt la seule source nouvelle de financement viendra du programme IDS.

Les universités sont piégées. Le Massachusetts Institute of Technology (MIT) reçoit par exemple 30 % de son budget de recherche du Pentagone. Et le gouvernement ne se gêne pas pour menacer les universitaires qui protestent contre le programme IDS.

Malgré cet accès de fièvre, la plupart des chercheurs universitaires ne sont pas contre la recherche militaire. David Parnas, un des informaticiens les plus réputés d'Amérique (qui a démissionné d'un comité du Pentagone sur l'IDS), a bien pris soin de faire la différence entre son opposition — technique et non politique — à l'IDS et la poursuite de ses recherches militaires. Il semble bien que, s'il advient un ralentissement du programme IDS et une amélioration des relations politiques et militaires entre les Deux Grands, les scientifiques contestataires retourneront dans leurs laboratoires. « *Ils poursuivront leur travail*, déclarait devant le Congrès un ancien directeur du laboratoire de Los Alamos, *et tenteront d'influencer le Pentagone pour qu'il envisage d'utiliser les armes qu'ils développent.* »

JOCELYN COULON.

JINGJI RIBAO *(Pékin)*

Un énorme gaspillage de ressources

LES deux problèmes fondamentaux de la paix et du développement restent, aujourd'hui, toujours sans solution. Le total des dépenses mondiales en matière d'armement a atteint en 1984 800 milliards de dollars, et 980 milliards en 1985 ; soit plus que le revenu global de la moitié pauvre de l'humanité. Plus de 70 % de ces dépenses sont imputables aux deux grands blocs militaires des pays signataires du traité de Varsovie et de l'OTAN. La course aux armements n'a pas seulement aggravé le danger d'un conflit nucléaire, elle a également absorbé d'énormes ressources humaines et matérielles et aggravé les difficultés économiques mondiales. Si elle fait obstacle au développement économique des pays industriels, les principales victimes sont bien les pays en développement.

Les nations industrielles à économie de marché souffrent de l'inflation, du chômage et d'un manque de capitaux, en partie à cause des dépenses militaires. Après la crise économique que le monde capitaliste a subie entre 1980 et 1982, les Etats-Unis et quelques autres pays ont connu une reprise d'environ dix-huit mois, liée essentiellement à la politique économique américaine. Un déficit budgétaire considérable, associé à un contrôle monétaire rigoureux, a favorisé une hausse des taux d'intérêt qui a drainé les capitaux étrangers et favorisé la montée en flèche du dollar sur le marché des changes. En même temps que l'afflux de capitaux étrangers accélérait la reprise de la croissance économique américaine, la hausse du dollar aidait les autres pays à exporter davantage vers les Etats-Unis, stimulant ainsi leur propre croissance.

Mais, au fur et à mesure que le temps passait, l'importance du déficit, les taux d'intérêt élevés et la surévaluation du dollar exerçaient une influence de plus en plus néfaste sur l'économie mondiale. Depuis le second semestre 1984, la croissance économique aux Etats-Unis et dans d'autres pays industrialisés s'est fortement ralentie, et la dynamique de la reprise a rapidement perdu de son impact. La baisse récente des prix du pétrole, jointe à d'autres facteurs, semble avoir rendu la conjoncture un peu plus favorable, mais c'est aux dépens de bon nombre de pays en développement.

Une parodie de civilisation

La plupart de ces pays n'ont jamais complètement surmonté les effets désastreux de la crise mondiale de 1980-1982, et leur situation économique s'est encore aggravée en 1985. A l'heure actuelle, le fardeau de la dette, les barrières protectionnistes, le manque de capitaux et la baisse du prix des matières premières exportées constituent les principales sources de difficultés du tiers-monde.

Le montant global de la dette des pays en développement atteint près de 1 000 milliards de dollars. Pour la seule année 1985, les pays endettés auraient dû rembourser plus de 140 milliards de dollars au titre du remboursement de la dette et des intérêts.

Obligés de consacrer d'importantes quantités de devises étrangères au remboursement des intérêts de leur dette, les pays du tiers-monde ont aussi, pour la plupart, beaucoup de mal à obtenir de nouveaux prêts sur le marché international des capitaux. C'est-à-dire que les pays pauvres du tiers-monde sont aujourd'hui devenus les pourvoyeurs de fonds des pays développés. Cette inversion du flux des capitaux a considérablement entravé le développement économique de ces pays et, par conséquent, la croissance réelle des pays industrialisés, créant un cercle vicieux qui aboutit à une détérioration de la situation économique mondiale.

Pendant que des millions et des millions d'hommes, de femmes et d'enfants souffrent de la maladie et de la faim, les deux superpuissances consacrent des sommes énormes à l'intensification de la course aux armements. C'est là une cruelle parodie de civilisation.

Mettre fin à la course aux armements et œuvrer ensemble pour le développement : tels sont les deux grands défis historiques majeurs pour l'humanité. Tout doit inciter les peuples du monde à exiger des deux Super-Grands dotés des arsenaux militaires les plus importants qu'ils donnent l'exemple et réduisent radicalement ces arsenaux, qu'ils renoncent sincèrement à toute supériorité militaire, pour négocier un accord propice à une paix mondiale dans les faits.

En attendant, chaque peuple doit pouvoir apporter sa contribution à la prospérité commune de l'humanité. Cela suppose de réels efforts de la part des pays en développement, pour faire progresser leur économie nationale et renforcer la coopération Sud-Sud ; cela exige aussi la relance de l'ordre économique international et l'adoption de mesures efficaces, tant en matière financière, monétaire et commerciale que sur le plan de la dette et de la solidarité internationale, afin d'améliorer les relations Nord-Sud.

Tout cela favorisera à la fois le développement économique, au Nord comme au Sud, et le maintien de la paix dans le monde.

CHEN DONG WEI.



(PLANTU)

DAWN *(Karachi)*

Sous la menace des Grands

SELON l'un des scénarios classiques de la troisième guerre mondiale, l'apocalypse se déclenche dans le tiers-monde. Pourquoi ? Parce qu'il est à prévoir que les grandes puissances préféreront tester l'efficacité de leur arsenal nucléaire aussi loin que possible de leur territoire.

En fait, un accord tacite de non-agression entre les Deux Grands, à supposer qu'il existe, accroîtrait considérablement les risques de conflit nucléaire. Fort heureusement, on ne peut imaginer de situation qui exclurait totalement le risque d'une destruction mutuelle, et ce seul fait a jusqu'à présent retenu les Grands de se livrer à des expériences désastreuses.

Certes, il y a bien d'autres variables, comme l'accession de plusieurs Etats du tiers-monde à l'arme nucléaire. Mais les Grands conservent une supériorité technologique très avantageuse.

Etant donné que la guerre nucléaire constitue actuellement la plus grave menace qui pèse sur la survie de l'humanité et que la probabilité de l'emploi d'armes génocides est beaucoup plus élevé dans le tiers-monde, ce problème mériterait, de la part des pays en développement, une attention beaucoup plus grande que celle qu'ils lui accordent généralement. S'il est normal que les problèmes régionaux prennent le pas sur les problèmes mondiaux, le Mouvement des non-alignés et les autres organisations du tiers-monde devraient participer activement à des efforts visant à dénucléariser la planète.

Laisser entendre que de tels efforts sont prématurés et vains, c'est accepter l'idée fallacieuse que le tiers-monde ne compte guère sur l'échiquier mondial. Si c'était vrai, les Grands n'auraient pas été tentés d'intervenir dans des conflits régionaux, ni de jouer les catalyseurs dans les pays en développement.

Les révolutions de l'Iran et du Nicaragua, qui ont sonné le glas de régimes dictatoriaux et répressifs étroitement liés à Washington, ont porté aux Etats-Unis un coup dont ils ne sont pas encore remis. Autre événement de première importance : l'entrée des troupes soviétiques en Afghanistan. La pratique des guerres par pays interposés plonge inexorablement les pays du tiers-monde dans des conflits dont ils ne peuvent en aucun cas tirer le moindre profit, et dont, malheureusement, les exemples ne manquent pas.

En mars 1986, les Etats-Unis ont entrepris de fournir des missiles sol-air Stinger à la guérilla de droite en lutte contre les régimes marxisants d'Afghanistan et d'Angola. Dans les deux cas, ce cadeau empoisonné aura sans doute pour effet de favoriser l'escalade et de prolonger des conflits qui se soldent, sans nécessité aucune, par de lourdes pertes en vies humaines.

Les rebelles de l'UNITA qui veulent renverser le gouvernement de Luanda sont ouvertement aidés par le régime raciste de Pretoria ; c'est assez dire dans quelle mesure ils sont qualifiés pour prendre éventuellement la tête d'un Etat africain. En outre, l'escalade des hostilités armées retardera encore le départ des Cubains qui aident le gouvernement du MPLA. De même, en dotant les moudjahidines d'une capacité militaire accrue, on ne fait qu'amoindrir les chances de règlement de la question afghane, en prolongeant la présence soviétique.

La guerre par tiers-monde interposé

Si le Honduras et le Salvador sont utilisés par Washington contre le gouvernement sandiniste de Managua, le Pakistan, pour sa part, a été impliqué dans l'imbroglio afghan. On peut en déduire que, si l'URSS décidait de donner une leçon aux Etats-Unis, elle n'aurait pas besoin de s'approcher des côtes américaines.

Et lorsque les Grands ne trouvent pas de pays qui acceptent de faire leur sale besogne, ils choisissent de recourir eux-mêmes à la force, comme en témoigne l'agression américaine contre la Libye, qui a provoqué des protestations même parmi les alliés des Etats-Unis. C'est là précisément le genre d'acte qui peut déclencher un conflit nucléaire.

Les troupes soviétiques sont entrées en Afghanistan il y a plus de six ans, et elles y sont encore installées, sous le prétexte d'aider le régime de Kaboul à mater la contre-révolution. Moscou a aussi prêté main-forte à l'intervention vietnamienne au Kampuchea. Quelles que soient les circonstances, l'intervention directe est inexcusable.

En dépit des déclarations officielles, il est clair que le rôle des Grands dans le tiers-monde n'est nullement propice à la paix. Les politiques des deux Grands diffèrent certes par l'idéologie qui les inspire et les buts qu'elles poursuivent, mais leur effet conjugué est extrêmement négatif.

Si personne ne peut abolir les grandes puissances, peut-être les pays en développement pourraient-ils se concerter et unir leurs efforts pour les dompter.

MAHIR ALI.

LE SOIR *(Bruxelles)*

Un écosystème de la paix

ILS étaient quatre cent mille en octobre 1983 à Bruxelles pour dénoncer la course aux armements nucléaires. Six mois plus tôt, ils n'avaient été que quelques centaines pour protester contre la guerre des Malouines. Et qui, dans les pays industrialisés, est jamais descendu dans la rue pour s'indigner des massacres de la guerre irano-irakienne ou de la crise libanaise ?

Les mouvements de paix qui ont déferlé dans les pays du nord de l'Europe ont été l'un des phénomènes sociaux les plus marquants des années 80, et pourtant, même si de nombreux dirigeants pacifistes étaient issus des groupes d'aide au tiers-monde, seule la crainte d'une « Euroshima », d'une guerre nucléaire limitée en Europe, a réussi à mobiliser des millions de personnes.

Les mouvements de paix européens auraient-ils oublié le tiers-monde, cette zone des tempêtes où seize millions de personnes ont été tuées depuis la fin de la deuxième guerre mondiale dans des conflits armés ? Après l'état de choc provoqué par le déploiement des euromissiles dans quatre pays de l'OTAN (RFA, Belgique, Grande-Bretagne, Italie), la relation entre le désarmement et le développement est redevenue l'un des thèmes prioritaires des discussions au sein des organisations « pacifistes » : « Il faut désarmer pour survivre, désarmer pour développer. »

Les équations entre le surarmement et le sous-développement apparaissent aujourd'hui évidentes. « *Chaque minute de chaque jour*, écrit l'ancien chancelier ouest-allemand Willy Brandt dans son livre *World Armement and World Hunger*, *les nations du monde consacrent près de deux millions de dollars aux dépenses militaires. Chaque minute de chaque jour, une trentaine d'enfants de moins de cinq ans meurent parce qu'ils n'ont pas assez à manger ou parce qu'ils n'ont pas d'eau potable ou de soins médicaux. Nous nous trompons*, ajoutait le prix Nobel de la paix, *lorsque nous ne voyons la sécurité qu'en termes purement militaires, comme si l'explosion démographique, la faim, la limitation des ressources et le viol de l'environnement étaient des risques de deuxième ordre.* »

Au-delà de ces rapports entre la paix et le développement, les mouvements pacifistes européens ont exprimé une revendication fondamentale qui touche aussi bien les pays du Nord que ceux du Sud : la recherche d'une plus grande autonomie, d'une meilleure maîtrise de son propre destin, le refus d'un tassement du monde entre les deux pôles de la confrontation Est-Ouest.

Ce débat sur l'avenir du Vieux Continent, sur ses besoins de défense et de sécurité, n'est pas limité aux milieux pacifistes. L'establishment est lui aussi en train de revoir ses dogmes. Mais, au sein des mouvements de paix, la recherche d'une plus grande indépendance européenne ne passe pas par la constitution d'un troisième bloc, d'une troisième superpuissance. L'alternative européenne proposée implique au contraire une autre conception de la sécurité, fondée sur la solidarité avec le tiers-monde, sur l'extension aux rapports Nord-Sud du concept de « sécurité commune » élaboré, à propos surtout des rapports Est-Ouest, par la commission Palme.

Réduire les dépendances

Sous l'influence de la mouvance écologique, ce scénario alternatif conduit à une réorganisation interne des économies et des sociétés industrialisées, fondée non plus sur la domination du tiers monde, mais sur la réduction des dépendances. « *L'important*, écrit à ce propos le politologue norvégien Johan Galtung, *c'est qu'aucune nation ne puisse être soumise au chantage de pays dont elle dépend ni qu'elle soit tentée de dépêcher ses forces expéditionnaires pour garantir ses approvisionnements.* »

Dans le tiers-monde, le « modèle alternatif » implique une remise en cause fondamentale de ce « mal-développement », marqué par l'exportation de produits agricoles et l'insuffisance alimentaire, par l'aggravation des inégalités sociales et le boursouflement des budgets militaires. Pour le Nord comme pour le Sud, il exige une intégration de la pensée écologique et de la recherche d'une plus grande sécurité.

Le choix ultime est entre la préservation de l'environnement et le conflit. « *Des arbres maintenant ou des tanks plus tard* », notait Peter Thacher, ancien directeur exécutif adjoint du Programme des Nations unies pour l'environnement. Cette « Ekopax », ce lien entre l'écologie et la paix, est aujourd'hui l'un des sujets qui « montent » au sein d'un mouvement de paix européen qui s'était longtemps laissé obnubiler par les euro-missiles, au risque de ne plus voir les périls globaux de la course aux armements, du « développement du sous-développement » et de la banqueroute écologique.

JEAN-PAUL MARTHOZ.

LA PAGE DES ONG

V*AINCRE la pauvreté alors que certains facteurs d'appauvrissement se développent.* Tel est le dilemme devant lequel se retrouvent la plupart des organisations non gouvernementales de *développement* (ONG) dans nombre de pays du tiers-monde, minés par des tensions intérieures ou épuisés par des conflits extérieurs.

Le Comité français contre la faim et pour le développement (CCFD) montre ici, avec Frères des hommes comment, au Brésil, aux Philippines, au Liban, l'aide qu'ils *apportent aux* civils dans leur vie quotidienne conduit très vite à la remise en cause d'un ordre établi, souvent fondé sur l'ignorance des droits sociaux les plus élémentaires. Ils expliquent pourquoi, *malgré* cette fragile frontière entre éducation et subversion, les pouvoirs en place tiennent à la présence des ONG, indispensables soupapes à l'exaspération populaire dans ces pays.

Le Nigéria, le Cambodge, le Soudan, considérés riches il y a *encore trente ans, sont aujourd'hui dépendants de l'aide internationale.* Le Comité français contre la faim fait le parallèle entre ces pays, absorbés par des conflits, et d'autres, en Asie, qui redressent la tête après quelques années de paix qu'ils ont réussi à maintenir. D'autres associations centrent leurs efforts sur la sensibilisation de l'opinion publique sur les questions de défense. Vie nouvelle essaie de mobiliser les chrétiens autour d'un texte cherchent un consensus le plus large possible de ceux qui ne croient pas à l'équilibre de la terreur. Peuples solidaires *s'organise pour que l'expérience des objecteurs* de conscience qui effectuent leur service civil dans son association alimentent une réflexion en profondeur auprès des partenaires engagés sur le terrain.

Un représentant du CEDETIM enfin (Centre d'études anti-*impérialistes) montre, à travers un historique, comment* les mouvements de paix en Europe commencent à s'ouvrir sur le monde extra-européen et à se joindre, sur un mode réaliste, aux organisations non gouvernementales de développement. Il voit là l'émergence d'une nouvelle forme de solidarité, en rupture avec certains discours officiels sur l'équilibre de la terreur, mais en recherche d'un équilibre de la vie entre le Nord et le Sud.

Briser la logique des blocs

LES années 80 marqueront sans *doute les mémoires par les foules* impressionnantes qui se rassemblaient en Europe occidentale, mais aussi *en Europe de l'Est, en Amérique du Nord* et en Océanie, pour protester contre l'implantation de nouvelles armes nucléaires *sur leur* territoire et contre *la* poursuite de la course aux armements dans le monde.

Cette vague pacifiste, exceptionnelle par son ampleur, n'était pourtant pas sans précédent. Certains pacifistes d'avant 1941, déjà, cherchaient une nouvelle approche des relations internationales. Mais leur volonté s'est volatilisée le jour de la déclaration de guerre. Aujourd'hui, la démarche des pacifistes est moins idéologique, plus pragmatique. Elle se distingue aussi des mobilisations anti-atomiques des années 50, consécutives à l'appel de Stockholm. La logique des pacifistes est désormais non gouvernementale, fermement indépendante et non alignée sur les positions des grandes puissances. Elle vise un dialogue à la base dans les relations Est-Ouest et de nouvelles formes de partenariat dans le dialogue Nord-Sud.

Les différentes conventions européennes organisées dans la mouvance *END – European Nuclear Disarmament* – en sont la forme vivante. S'y regroupe une constellation de mouvements de paix, d'associations, de groupes et partis à la suite de l'appel lancé par la Fondation britannique Bertrand Russel en *1980*, pour la *« dénucléarisation de l'Europe, de la Pologne au Portugal, contre la logique des blocs »*.

Des groupes d'Europe de l'Est, du Japon, d'Amérique du Nord et du Pacifique-Sud ont participé à ces rassemblements, ainsi que de nombreuses personnalités du tiers-monde. Que ce soit à Bruxelles en 1982, à Berlin-Ouest en 1983, Pérouse en 1984 ou, en juin dernier à Evry, près de Paris, pour la cinquième convention, tous ces rassemblements sont marqués par leur caractère ouvert et peu formalisé. Ils ont permis de révéler les multiples *activités* des mouvements de paix à travers le monde. Activités parfois critiquées, suspectées de faire le jeu, tan*tôt de Moscou quand il s'agit des missiles* américains, tantôt de Washington quand il s'agit de Solidarnosc ou de la Charte des 77 !

Une critique néanmoins revient souvent, qui celle-ci est la plus fondée : ces mouvements ont le défaut d'être *« eurocentristes »*, polarisés sur le nucléaire, *« indifférents »* aux conflits conventionnels en cours, notamment dans le tiers-monde. Les plus importants de ces mouve*ments, comme* la *Campagne pour le* désarmement nucléaire (CDN), britannique, le Conseil inter-Eglises pour la paix (*IKV*), néerlandais, ou plus modestement le Conseil pour le désarmement nucléaire en Europe (CODENE), en France, ont *en effet tendance à se polariser sur ce qui* menace directement ou pourrait menacer leurs concitoyens.

Pourtant, en partant de la *réalité* psychologique et politique de leurs sociétés, ces mouvements n'entendent pas limiter leur horizon. Si dans le passé un certain romantisme tiers-mondisme avait fait négliger la situation en Europe et idéaliser celle du tiers-monde, la conscience actuelle cherche à s'inscrire dans la réalité, sans pour autant renoncer à l'utopie de la paix.

Des progrès dans ce sens restent à faire. Mais, déjà, le mouvement a réussi à intéresser les Chinois par exemple, présents aux trois dernières conventions européennes. Grâce encore à ces conventions, des rencontres israélo-palestiniennes ont pu avoir lieu, des contacts Est-Ouest et Nord-Sud les plus divers...

Dans certains pays, ces mouvements de paix sont très liés aux organisations non gouvernementales pour le développement. Des intellectuels comme Gunter Franck, Samir Amin ou Mohamad Sid Ahmad votent là l'émergence d'une *« autre solidarité »*. Solidarité en rupture avec les discours dominants, fondée sur une *confiance en l'« équilibre de la vie »* entre le Nord et le Sud, et non plus sur l'équilibre de la terreur Est-Ouest.

BERNARD DRÉANO
CEDETIM

Plutôt que les kalachnikovs

ON accuse parfois les ONG françaises de *soutenir indirectement* les fureurs révolutionnaires des peuples du tiers-monde. Nous prétendons, au contraire, être d'indispensables facteurs de paix sociale et civile, alors que s'entassent alentour les barils de poudre.

Bertrand Schneider, secrétaire général du Club de Rome, le confirme, lorsque, analysant le rôle des ONG dans les pays en voie de développement, il écrit : *« Cette vaste révolution engagée sur trois continents est – et c'est très frappant – une révolution pacifique, un mouvement agissant dans le respect de la légalité* (1) *»*.

Ainsi, au Brésil, dans les communautés de base qu'ils forment, les habitants des favelas, exclus de la société, font quotidiennement l'apprentissage de la démocratie. Ils se regroupent d'abord pour résoudre des problèmes matériels et découvrent peu à peu la force de l'union. Ils deviennent alors pour les pouvoirs publics des interlocuteurs responsables et souvent très déterminés. Ce mouvement communautaire, soutenu par l'Eglise ou les ONG *occidentales, participe* à la création d'un tissu social et de pouvoirs intermédiaires. Ce faisant, il limite l'arbitraire de l'Etat, que l'atomisation de la société favorise toujours.

Lorsque aux Philippines, dans les bidonvilles de Manille, l'Alliance des consommateurs pour le progrès (CACP), soutenue par Frères des hommes et le CCFD, organise des réunions pour discuter du problème de l'accès à l'eau potable, du sous-emploi et de la délinquance qui règne parmi les jeunes, cela signifie qu'enfin la violence n'est plus la seule échappatoire à une misère insupportable. Le gouvernement Marcos le savait bien, qui jouait au chat et à la souris avec ces organisations. Sourd au sort des plus pauvres, il préférait rester aveugle à ces micro-espaces de liberté, soupape indispensable à l'exaspération populaire.

Toujours aux Philippines, l'île de Negros reste un véritable *enfer vert pour* les coupeurs de canne à sucre. Derniers esclaves du monde moderne, victimes impuissantes de l'effondrement du marché sucrier autant que de l'incurie des barons du sucre – fidèles de Marcos, – ces coupeurs de canne, avec le Syndicat national des ouvriers de la canne (NFSW), soutenu par Frères des hommes, tentent de s'organiser pour obtenir, par de simples conventions collectives, le droit de se nourrir, se soigner, se loger, s'éduquer. Ces droits-là, essentiels, sont trop souvent oubliés au Nord parce *qu'évidents*.

Au paroxysme de la violence, en plein conflit libanais, des ONG s'efforcent modestement de rendre possible la coexistence des différentes communautés et ainsi de contribuer à la paix civile. Ainsi, le CCFD participe avec d'autres associations au financement d'un programme d'aide au retour des réfugiés chrétiens, chassés du sud du Liban en avril 1985, au moment du retrait des troupes israéliennes. D'ores et déjà, plus de six mille familles sont revenues dans cette région où depuis toujours coexistent musulmans, chrétiens et druzes.

Les ONG, pas à pas, essaient de construire cette paix toujours préférable à la voix des kalachnikovs. Alors que plusieurs tonnes d'explosifs s'accumulent sur chacune de nos têtes, nous incitons les hommes et les femmes de ces organisations de base à se rencontrer, d'un bout à l'autre de la planète, à partager leur expérience.

Lorsqu'un animateur rural indien rencontre son homologue zaïrois, c'est là que se construit le monde de demain, dans une humble maison paysanne. Par-delà l'inévitable barrière culturelle et linguistique, on parle accès à la terre, commercialisation des productions, crédit rural, etc.

Ce dialogue est parfois difficile. Le Guatémaltèque, l'Afghan ou le Sud-Africain n'ont pas la même vision du monde, ne partagent pas les mêmes sensibilités politiques. Les situations très dures que vivent les uns les empêchent souvent de percevoir les difficultés des autres. Les ONG, par les rencontres Sud-Sud qu'elles organisent, leur donnent l'occasion de confronter leurs points de vue et d'élargir *leur horizon*.

Pour nourrir les dix milliards d'hommes de demain, ces hommes d'aujourd'hui construisent l'indispensable paix civile, loin des accès fébriles des idéologies épuisées.

(1) Bertrand Schneider, *la Révolution aux pieds nus*. Rapport au Club de Rome. Fayard 1985.

FRÉDÉRIC MOUNIER
FRÈRES DES HOMMES
YANN MENS
(CCFD)

– CCFD, Comité français contre la faim et pour le développement : 4, rue Jean-Lantier. 75001 Paris. Tél. 42-61-51-60.
– FRÈRES DES HOMMES : 20, rue du Refuge. 78000 Versailles. Tél. 39-50-69-75.
– VIE NOUVELLE : 67, rue de Dunkerque. 75009 Paris. Tél. 42-85-08-55.
– CEDETIM (Centre d'études anti-impérialistes) : 14, rue de Nanteuil. 75015 Paris. Tél. 45-31-43-38.
– PEUPLES SOLIDAIRES : 14, avenue Trudaine. 75009 Paris. Tél. 45-26-02-81.
– CFCF, Comité français pour la campagne mondiale contre la faim. 42, rue Cambronne. 75015 Paris. Tél. 45-66-55-80.

L'engagement des objecteurs

LES objecteurs de conscience ont une sensibilité particulière sur les questions de choix des politiques de défense, d'armements, sur les questions d'endettement, etc. C'est pourquoi Peuples solidaires a proposé cette année aux objecteurs qui effectuent leur service civil dans leur association d'animer une com*mission sur le thème « Conflits et dé*veloppement », de façon à faire avancer la réflexion de l'ensemble des *militants du mouvement. Cette com*mission proposera lors de la prochaine assemblée générale de Peuples solidaires des carrefours de travail au cours desquels les ouvriers, les cadres, les professeurs membres de l'association auront l'occasion d'étayer leurs positions sur les problèmes qu'ils rencontrent. Le groupe d'objecteurs étudie des cas très précis de conflits qui se posent sur le terrain, chez nos partenaires du tiers-monde.

La commission envisage égale*ment de se mettre en contact, à l'oc*casion de l'Année internationale de la paix, avec des mouvements pacifistes *et non violents, pour approfondir* ensemble l'étude des liens entre endettement et armement et affiner leur démarche.

D'autres ONG éprouvent elles aussi ce besoin de débats. *Frères des hommes* et *Artisans du monde* se sont ainsi déjà joints aux activités de la commission des objecteurs de conscience de Peuples solidaires. L'engagement de ces derniers dans le cadre d'une ONG est de cette façon particulièrement mis en valeur, en même temps qu'il enrichit la pratique de la solidarité *internationale* d'une nouvelle dimension.

MICHEL FAUCON
PEUPLES SOLIDAIRES



(CAGNAT)

Les guerres et la faim

HUIT CENT MILLIONS de terriens vivent dans l'insécurité alimentaire totale. Près de la moitié d'entre eux s'endorment tous les soirs dans la guerre. Les grandes famines de cette fin de siècle éclatent toutes dans des « zones de turbulence » : l'Ethiopie et son cancer érythréen, par exemple, le Nordeste brésilien et sa chasse à l'homme per*manente pour la propriété foncière. Le* Nigéria, le pays le plus peuplé d'Afrique, remarqué il y a dix ans encore pour son équilibre entre les populations sédentaires du Sud et nomades au Nord, pour l'équilibre de sa production agricole et industrielle, aujourd'hui désorganisé par la guerre civile, tribale, religieuse, politique. Le Nigéria ne contourne désormais la faim que grâce à son pétrole, remède empoisonné qui accélère son processus de *désorganisation*.

Bref, sans la paix, aucun développement ne peut s'amorcer. *En Afrique*, par exemple, une sécheresse prolongée, un manque chronique de moyens, la confiance perdue dans le pouvoir politique, et c'est l'exode. Les villages se vident. Par centaines, les paysans sans travail s'installent à la périphérie des villes. Très vite, le désespoir s'installe, puis la colère. La révolte n'est plus loin.

Au Cambodge, sept ans après la chute de Pol Pot, les habitants épargnés par le génocide survivent en partie grâce à l'aide alimentaire, consommée à doses homéopathiques. Pays voisin et ennemi, le Vietnam connaît globalement de meilleurs ratios grâce à quelques poches de croissance industrielle due à la production d'armes sophistiquées. Mais que dire du développement d'un pays que ses habitants abandonnent par milliers pour affronter la mer de Chine sur des embarcations de fortune ?

Autre exemple, le Soudan, pays riche *des plaines alluviales du Nil, qui importe* aujourd'hui de plus en plus de denrées alimentaires. Nous pourrions ajouter *l'Angola, le Mozambique, le Zaïre, qui* vivent encore les séquelles de la guerre civile ou de troubles intérieurs.

Inversement, d'autres pays, l'Indonésie, l'Inde, le Pakistan, conduits par des régimes politiques différents – et pas toujours démocratiques, – ont réussi, en une ou deux décennies de paix, à restaurer la production agricole pour atteindre aujourd'hui l'autosuffisance alimentaire. L'Indonésie de Suharto tenait d'ailleurs à couronner cette étape de façon spectaculaire ; lors de la dernière conférence de la FAO à Rome, en 1985, elle a offert à *l'Afrique deux avions chargés de riz*.

Paix, production agricole, autosuffisance alimentaire, le cycle reste fragile. Le passage d'une étape à l'autre n'est jamais assuré.

Pays repère aujourd'hui, l'Inde a réussi, malgré un accroissement important de sa population, à instaurer quelques grands *équilibres politiques, économiques*, sociaux, agricoles et industriels, menacés à tout moment par une explosion des conflits interrégionaux. L'actualité de ces luttes montre qu'elle n'a pas définitivement gagné la bataille. Mais son expérience est à méditer par tous les pays confrontés aux mêmes types de difficultés, qui ont parfois moins d'atouts et plus de handicaps.

MENOTTI BOTTAZZI
CFCF.

Vers une dissuasion civile non violente

EXPLORER la voie nouvelle d'*une* dissuasion civile non violente et d'une défense militaire excluant petit à *petit tout recours* à la *force* nucléaire. Tel est le sens du texte signé par plusieurs centaines de chrétiens en mars dernier, *intitulé « La paix autrement* : se défendre sans se renier ».

Fruit d'une large consultation dans les milieux *catholiques* et protestants, ce document cherche à animer un débat de fond sur la défense dans la société civile. Fondé sur une double inquiétude, la tension Est-Ouest et les déséquilibres Nord-Sud, argumenté sur les plans technique, stratégique, éthique et théologique, le texte dénonce la politique de défense de la France, actuellement basée sur la dissuasion nucléaire. Il récuse également tout pacifisme qui conduirait « à se résigner à l'injustice et à l'asservissement ».

Il s'oppose ainsi à l'analyse des évêques français qui estimaient légitime la dissuasion nucléaire (dans *un texte publié* il y a trois ans) mais se rapproche de la position des évêques nord-américains qui jugent illégitime la possession des armes nucléaires par un pays qui n'aura jamais le droit de les utiliser. La Fédération protestante de France a elle aussi exprimé sa position sur la défense dans son document « La lutte pour la paix ».

Au-delà des clivages qu'ils dessinent, ces *textes mettent en évidence* l'*amorce* de certains consensus dans l'opinion publique française : de plus en plus de citoyens considèrent *qu'une politique de défense* doit être inspirée avant tout par la paix. De même, la dissuasion nucléaire commence à être perçue comme un mal, même si elle reste une étape nécessaire pour les uns, une étape inacceptable pour les autres.

Une autre idée a fait son chemin, y *compris dans les milieux de la défense* : la nécessité de doubler la défense militaire d'une dissuasion civile qui implique les ci*toyens. Par cette stratégie, l'éventuel* agresseur sait qu'il aurait les plus grandes difficultés à récolter les fruits politiques, économiques et idéologiques de son agression. Cela suppose toute une éducation de la société en question. Enfin, s'impose l'idée de l'impérieuse nécessité du développement du tiers-monde. La paix en effet ne peut passer que par la justice, le partage et la solidarité.

NICOLE MASSU-DUGAND
VIE NOUVELLE

LA PRESSE DE TUNISIE *(Tunis)*

Le grain de sable saharien

L'idée du Maghreb n'est ni un vœu pieux ni une vue de l'esprit. Fondée sur des motivations culturelles et géographiques, elle est née en 1958 d'une volonté populaire *réelle, alors que les trois «fronts nationaux» maghrébins se réunissaient* à Tanger pour soutenir l'Algérie au plus fort de son combat pour l'indépendance.

Cette idée du Maghreb n'a jamais été démentie depuis, mais sans jamais débou*cher sur un véritable processus d'intégration.* Des divergences politiques l'ont en effet mise «en panne» depuis un quart de siècle. Leur enjeu est une guerre des frontières que se livrent l'Algérie et le Maroc autour du Sahara occidental depuis l'indépendance algé*rienne.*

La construction d'un édifice maghrébin permettrait pourtant une croissance axée sur les exportations, une union douanière bénéfique à l'ensemble des Etats membres. A cet égard, l'*Europe des Douze* représente un modèle prometteur. Une politique hydraulique augmenterait les surfaces cultivables, la valorisation des grandes richesses naturelles (pétrole, phosphate, fer, zinc) stimulerait la production industrielle et la consommation. La *libre circulation des hommes sur* l'ensemble des territoires contribuerait également à l'harmonisation de la région. Le Maghreb est donc plus qu'un choix, c'est un impératif historique. Mais aujourd'hui, il est bloqué par un conflit intérieur qui menace en perma*nence la paix.*

SLAH MAAOUL

POLITIKA *(Belgrade)*

Un pont sur l'Adriatique

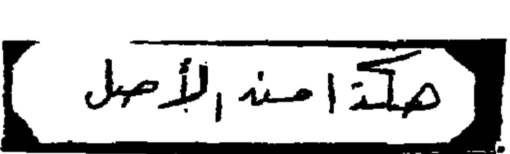
Le 10 novembre 1975, Milos Minic et Mariano Rumor, alors ministres des affaires étrangères en Yougoslavie et en Italie, apposèrent leur signature sur un document qui *devait bientôt devenir historique. L'événement* eut lieu à Osimo, dans une ville italienne proche d'Ancone, dans l'arrière-pays montagneux de la côte adriatique, d'où l'on aperçoit par beau temps la côte yougoslave.

Cet accord mettait fin à une querelle frontalière vieille de près de trente ans. A la fin de la deuxième guerre mondiale, certains territoires qui avaient été donnés à l'Italie en 1915 (Istrie, Zadar et quelques îles) furent restitués à la Yougoslavie. Des *revendications* nationales posèrent alors le problème d'un autre territoire contesté, Trieste, à forte population slovène. Un mémorandum avait été signé en 1954 sur les minorités nationales, qui divisait Trieste en deux zones, l'une confiée à l'Italie, l'autre placée *sous contrôle* yougoslave. Malgré cela, le problème subsistait, créant des tensions à la frontière et provoquant des affrontements violents sur le plan diplomatique et politique. On a même craint que la situation ne dégénère sur le plan européen vers un *conflit* plus grave.

Aujourd'hui, bien que l'Italie n'ait pas encore rempli ses obligations envers la protection des minorités yougoslaves vivant sur son territoire, cet accord d'Osimo est re*connu de part et d'autre comme un véritable* succès. *« Les solutions trouvées respectent et reconnaissent les intérêts des deux pays*, a déclaré le ministre yougoslave. *Les concessions faites ont été mutuelles.* » Le ministre italien souligne que *« cet accord n'a pu aboutir qu'au prix d'énormes efforts. Signé quelques semaines après la conférence d'Helsinki, il illustre le véritable esprit de l'Acte final de la conférence. »*

BORIJOV ERDELJAN





CHRONIQUE DES



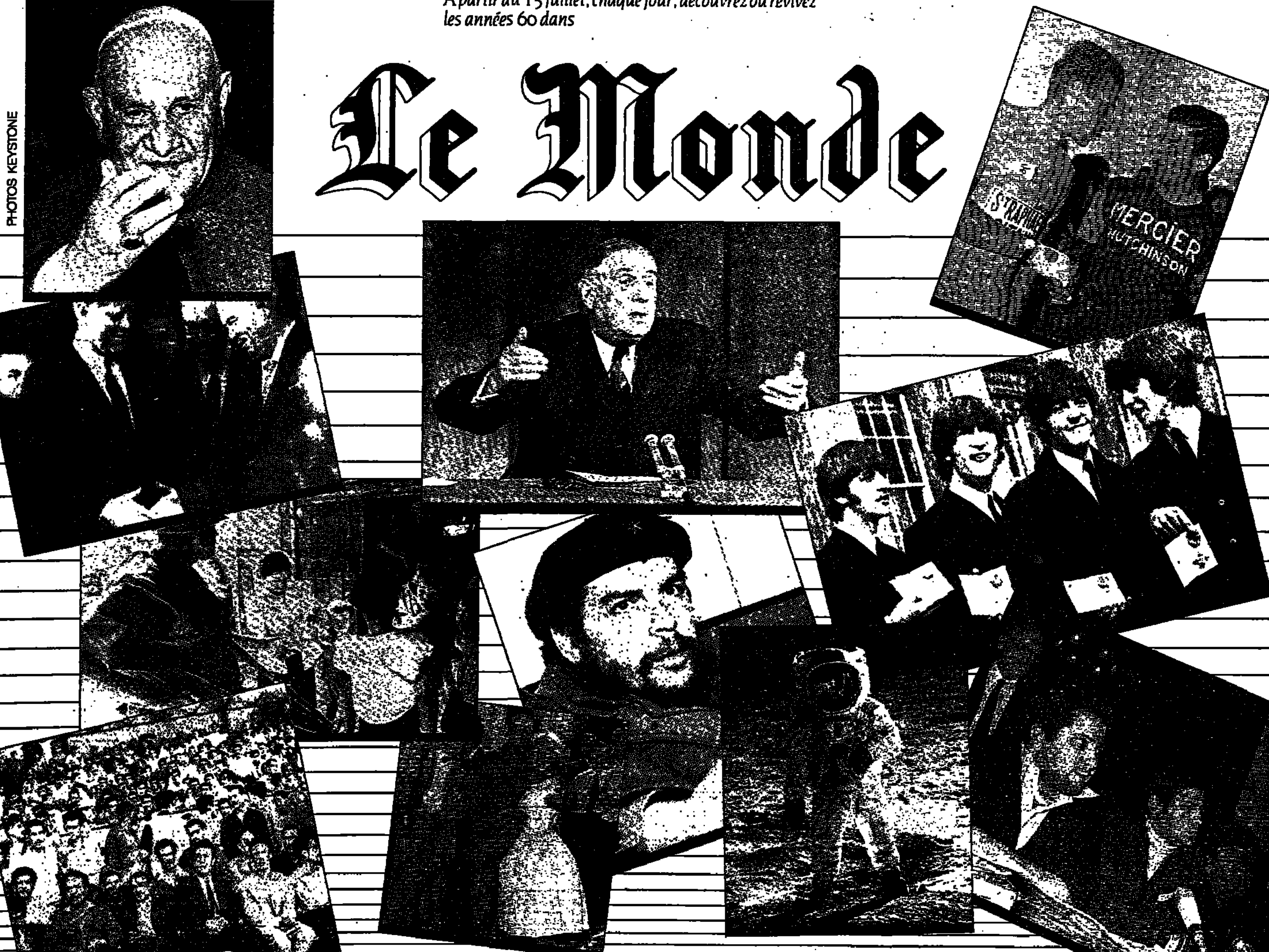
Au début tout paraît simple. De Gaulle règne sans partage. La coexistence pacifique promet la paix pour demain et Jean XXIII convoque Vatican II. L'Amérique, enlisée au Vietnam, prend le visage du diable quand nos intellectuels fondent leurs espoirs sur Cuba ou sur la Chine. Nouveau roman, nouvelle vague, nouvelle musique - celle des Beatles, il semble que des temps nouveaux soient venus. Les Français savourent les délices de la consommation.

Et soudain tout se brise. Une nouvelle guerre éclate au Proche-Orient. Paris s'enflamme un soir de mai. Prague sonne le glas des idées reçues. De Gaulle quitte le pouvoir.

En 40 épisodes, Le Monde retrace la décennie charnière du siècle : les grands événements, les hommes-clés, l'évolution de la société, les idées nouvelles.

A partir du 15 juillet, chaque jour, découvrez ou revivez les années 60 dans

Le Monde



PHOTOS KEYSTONE

Le Monde CADRES

Ecole IPFA

INSTITUT NATIONAL DE FORMATION D'ANIMATEURS SOCIO-ÉDUCATIFS PORT-MORT (EURE)

recrute

ANIMATEUR(TRICE)

de formation chargé de l'animation et de la formation de stagiaires en formation DEFA, dominante enfance-jeunesse.

Conditions :
- Expérience professionnelle d'animation ;
- Expérience de la formation d'adultes ;
- Connaissance des mouvements d'éducation populaire.

Adresser à : ÉCOLE de l'IPFA centre René-Durand Port-Mort, 27940 Aubevoye. Lettre de candidature, c.v., photo d'identité AVANT LE 12 JUILLET 1986.

Ville de Decines-Charpieu (25 000 habitants) recrute

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

susceptible devenir rapidement Secrétaire Général.

Adr. c.v. à Monsieur le Maire Hôtel de Ville 69151 Decines-Charpieu Cedex.

Association humanitaire *recherche*

RESPONSABLE GESTION QUALIFIÉ

Env. cv + prét. s/nº 7 414 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

DEMANDES D'EMPLOIS

J.F., 27 ans, maîtrises anglais, commerce, gestion, offre collaboration. Langues : anglais, allemand, chinois. Expérience *marketing direct, interviews*, documentation en commerce extérieur. T. (1) 39-59-55-63. Ecrire sous le nº 6 898 LE MONDE PUBLICITÉ, 5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

J.F. 37 ans licenciée en droit, 10 ans exp. trav. social auprès des tribunaux, ch. poste collaboratrice dans Sté d'avocats dynamique ou cab. conseils. Lib. de suite. Paris ou Provence. Ecrire sous le nº 7 413 M LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

JURISTE D'AFFAIRES Docteur en droit, 35 ans, 10 ans d'expérience banque, recherche poste dans société de conseils. Ecrire sous le nº 7 410 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

J.F. cherche emploi bureau, classement, conn. informatique. Ancienne opératrice-vérificatrice *sur système Bull « Keytape »*. Libre de suite. Ecrire sous le nº 6 907 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

Allemande, 23 ans, traductrice et interp. F-A, corresp. comm. fr., angl., esp., ital., sténodactylo, ch. emploi. Disponible 1-10-86. Ecr. ou tél. Ute Parzich, G.-Asam-Str. 14, 8960 Kempten, R.F.A. Tél. 1949/76597.

J.H. diplômé IEP Paris (RI), maîtrise sciences éco. 2 ans exp. enseignement (BTS). Etudie toutes propositions de carrière France-étranger. Ecrire P. RAMBOUR, 28, rue Leroy, 75018 Paris T. 42-55-71-87.

ASSISTANTE DIRECTION formation et exp. gestion personnel, sérieuse réf., recherche poste stable toutes régions. Ecrire sous le nº 7 393 M LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

Femme, licence anglais et esp., dipl. tchèque. Disponible, exp. traduct. enseig. secondaire, connais. en secrét. Etudie ttes prop. à l'étranger en particulier. Tél. 42-53-47-92.

Rédactrice presse, 36 ans souhaite prêter sa plume, sa créativité et son punch à groupe de Presse, éditeur ou autres *secteurs. Expérience* communication hypermarchés, tables rondes consommateurs, marketing, relations publiques dactylo, anglais, libre de suite. Sens de l'initiative. Recherche poste à temps plein Paris. Tél. 46-33-28-23 le soir.

J.F. 23 ans, BTS tourisme, 1 an exp. de *société tourisme* et transport. Forfaitiste + accompagnement groupes. Disponible à partir du 18 septembre 1986. Ecrire sous le nº 6 910 *LE MONDE PUBLICITÉ* 5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

H. 38 ans. Cause licenciement économique, sérieuses références (service militaire : chauffeur au ministère des armées, puis mécanique automobile (20 ans), cherche emploi chauffeur VL, particulier ou administratif. Possibilité double emploi. Étudierait toutes propositions. Toutes régions. Tél. au 48-48-86-90 entre *18 h et 21 h.* CATELAIN Christian, 118 bis, allée Robillard, 93320 Les Pavillons-sous-Bois.

Jne Française trilingue, chinois, anglais, résidant à Taiwan, parfaitement introduit dans les milieux d'affaires, cherche société *ou groupe industriel* désirant développer commerce avec Asie du Sud-Est. Ecrire sous le nº 6 906 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

propositions diverses

Les possibilités d'emplois à l'Etranger sont nombreuses et variées. Demandez *une* documentation (gratuite) s/la revue spécialisée MIGRATIONS (LM) B.P. 291-09 PARIS CEDEX 09.

Les Éditions ARGOUT étudient ts manuscrits, romans, poésies (facilités), conseils gratuits. Tél. 48-45-37-83.

INTERNATIONAL



charmilles technologies sa

UN DES LEADERS DE L'ÉLECTRO-ÉROSION NOUVELLE LIGNE DE PRODUITS & SERVICES

NOUVELLE SOCIÉTÉ

NOUVELLE ÉQUIPE

NOUVELLE USINE

Notre politique technologique alliée à notre philosophie d'entreprise font de nous, CHARMILLES TECHNOLOGIES S.A., un des leaders mondiaux dans la fabrication de machines-outils d'électro-érosion. Nos produits sont réputés par leur haute technologie et qualité.

Pour notre division **RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT**, nous souhaitons engager un

INGÉNIEUR INFORMATICIEN CFAO

Vous êtes diplômé d'une grande école et avez une expérience confirmée de 3 ans minimum dans le développement de logiciels CAO/CFAO, réseaux locaux.

Vous serez responsable d'une petite équipe de développement de logiciels *CFAO sur* mini et micro-ordinateur.

Si vous êtes intéressé à contribuer à notre succès et à vous parfaire dans un domaine faisant appel à des technologies de pointe, nous vous proposons de rejoindre notre équipe de développement à Genève et vous prions de soummettre votre offre de service à l'attention de **Madame François, CHARMILLES TECHNOLOGIES S.A., rue de Lyon 109, 1211 GENÈVE 13, SUISSE,** *qui la traitera avec le plus grand intérêt et discrétion.*

Pour de plus amples renseignements concernant ce poste, Madame François se tient à votre disposition au 1941.22/45-88-21.

Wir sind ein Chemieunternehmen mit Gesellschaften in mehr als 60 *Ländern und beschäftigen rund 80'000 Mitarbeiter.* Als weltweit grösster Hersteller von Farbstoffen investieren wir ständig in moderne Produktionstechnologie und Verfahrenstechnik. Für einen Produktionsbetrieb in Basel suchen wir einen

Betriebschemiker

Ihre Aufgaben umfassen die Optimierung laufender Fabrikationsverfahren bzgl. Technik, Wirtschaftlichkeit, Qualität, Sicherheit und Oekologie. Zusätzlich sind Sie mitverantwortlich für die Einführung neuer Produkte und Verfahren und werden im Team an grösseren Investitionsprojekten mitarbeiten.

Wir denken bei der Besetzung dieser Stelle an einen jungen, möglichst promovierten Diplom-Ingenieur oder Diplom-Chemiker der Fachrichtung Verfahrenstechnik. Die Aufgabe verlangt von Ihnen hohe Belastbarkeit, Flexibilität, Freude an Teamarbeit und die Fähigkeit zur Führung von Mitarbeitern. Gute Englischkenntnisse sind unerlässlich, Französischkenntnisse von Vorteil.

Interessenten senden bitte ihre Bewerbungsunterlagen unter Kennwort « LM 691 » an Herrn Dr. U. Spaeti, CIBA-GEIGY AG, Personaldienst, Postfach, CH-4002 Basel.

CIBA-GEIGY



BIAO **AFRIBANK**

organisateur camerounais

Nous recherchons pour notre filiale **BIAO CAMEROUN** un ORGANISATEUR pour collaborer à la mise en place du schéma directeur de cette Banque.

De nationalité Camerounaise et de formation supérieure (Grande Ecole ou Université), il devra justifier d'une expérience de 5 à 7 ans du secteur bancaire.
Lieu de travail: **DOUALA.**

Adresser C.V., photo + salaire actuel sous référence 61.10/OC/792 à notre Conseil ADEQUATION 62-64, avenue Emile Zola - 75015 Paris

MEMBRE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

Adequation

L'IMMOBILIER

appartements ventes

1ᵉʳ arrdt

LOUVRE

dans très bel imm. XVIIᵉ, asc., 2 duplex : living, 2 chambres, et living, 3 chambres. *CHARME, PARFAIT ÉTAT.* GARBI 45-67-22-88.

3ᵉ arrdt

CENTRE POMPIDOU PLEIN CIEL — PENTHOUSE grand living, 1 chbre, terrasse 2 200 000 F — URGENT. HAMPTON 42-25-50-35.

4ᵉ arrdt

PRÈS PLACE DES VOSGES DANS HOTEL XVIIᵉ SUPERBE DUPLEX 140 m², 2 chambres, 2 bains, parking. DORESSAY 46-24-93-33.

5ᵉ arrdt

LUXEMBOURG

Entrée, cuis., s. bns, w-c, cave. Px 600 000 F, 43-27-28-60.

7ᵉ arrdt

PLACE DE BRETEUIL

luxueux appt meublé *ou non*, 4 chbres, 1 living, 1 s. à m., 3ᵉ ét., sur verd., clair, calme, imm. de stdg. 43-29-58-65.

8ᵉ arrdt

RUE DE BERRY

7 p., 290 m² dans imm. standing, possibilité professionnel.

LERMS 43-55-58-88.

10ᵉ arrdt

EXCEPTIONNEL POUR INVESTISSEURS

STUDIOS 10 % NET GARANTIS PAR SOCIÉTÉ DE GESTION THÉATRE PORTE-SAINT-MARTIN. VIS. S/PLACE S/R.-VS 42-05-13-02.

11ᵉ arrdt

BASTILLE Imm. récent 31 m² et 2 p. 49 m² s/jdin 42-72-40-19.

16ᵉ arrdt

AVENUE DE VERSAILLES 90 m², séjour + chbre, balcon. *IMMEUBLE RÉCENT.* GARBI — 45-67-22-88.

17ᵉ arrdt

AVENUE CARNOT De voie privée, du studio au 4 p., bel imm. rénové, ascenseur. *GARBI 45-67-22-88.*

PEREIRE BEAU STUDIO TOUT CONFORT, 320 000 F TÉL. 46-05-10-08.

18ᵉ arrdt

CAULAINCOURT, gd atel. art., cuis., w.-c., bns, poss. mezzanine, 780 000 F, 42-64-18-26.

Studio 181 000 F
2 pièces 249 000 F
3 pièces 300 000 F
3 pièces récent 423 000 F
5 pièces duplex 465 000 F
5 p. 120 m² réc. 1 250 000 F
Immo Mercadet 42-52-01-82.

20ᵉ arrdt

DANS BEL IMMEUBLE

PIERRE DE TAILLE, ascenseur, appt bourgeois ou prof. lib., 160 m² environ, 1 230 000 F. Ce jour et demain de 17 à 19 h, 371, rue des Pyrénées.

Part. vend STUDIO, ent. équi., faibles charges, 148 000 F (à déb.), vis. s. pl., sam. 12 juil., de 15 h 30 à 17 h : 59, rue Orfila, 75020 Paris.

78-Yvelines

LE PECQ/LE VÉSINET Part. vend dans bon immeuble, parc paysagé, 10' RER, appt, séjour, douche, 2 chambres, 73 m², grande cuisine équipée, proche écoles et commerces, 560 000 F. T. 39-76-61-36.

92 Hauts-de-Seine

SAINT-CLOUD

132 bis, rue Tahère pet. imm. 4 ét., récent, asc. Vrai 3 pièces, 65m² Grand balcon, plein sud Très calme, belle vue PRIX : 730 000 F Tél. : 46-55-61-59

94 Val-de-Marne

RER St-Maur-Créteil 4/5 p., 85 m², imm. p.d.t. de verd. tt cft gar., 620 000 42-63-77-62.

95- Val-d'Oise

SAINT-GRATIEN VEND APPT 3 PIÈCES, au 2ᵉ étage, dans résidence verdoyante, plein sud, parfait état, 69 m², prox. transport SNCF, futur RER. Prix : 360 000 F. Tél. 45-38-14-02 (HB).

appartements achats

Recherche 1 à 3 pièces Paris, préfère 5ᵉ, 6ᵉ, 7ᵉ, 12ᵉ, 14ᵉ, 15ᵉ, 16ᵉ, avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire. T. 48-73-20-67 même le soir.

locations non meublées demandes

Paris

EMBASSY SERVICE

8, avenue de Messine, 75008 PARIS. Recherche en location ou à l'achat APPTS DE GDE CLASSE pour CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE, corps dipl. et cadres de stés multinationales.

Tél. : 45-62-78-99

Pour dirigeants et personnel importante compagnie française produits chimiques mutés région parisienne recherche des APPTS toutes catégories STUDIOS, VILLAS, PARIS, BANLIEUE. Acceptons loyer élevé, *45-04-04-45 de 9 h 45 à 19 h.*

Pour cadres supérieurs et employés GRAND LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE recherche URGENT, libre de suite, ou septembre, appts ttes catégories, studios, villas, Paris et environs. Tél. : 45-03-30-33 DE 9 H 45 À 19 HEURES.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appts de standing, 4 pièces et plus. 45-26-18-95.

MONDIAL MERCURE

rech. STUDIOS et 2 PCES pour clientèle étrangère APPTS DE STANDING pour ambassades et sociétés. S'adresser : SERVICE ACCUEIL Tél. : 42-56-28-16.

SERVICE AMBASSADE pour cadres mutés Paris rech. du STUDIO au 5 P. LOYERS GARANTIS par Stés ou Ambassades. 45-26-18-95.

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL

DOMICILIATIONS

SARL - RC - RM Constitution de Sociétés. Démarches et tous services. *Permanences téléphoniques.*

43-55-17-50

DOMICILIATIONS DEPUIS 90 F *ms, ST-HONORÉ* 42-88-84-91, PARIS-12ᵉ 43-40-68-50. CONSTITUTION SARL 2 000 F HT.

17ᵉ PLACE WAGRAM

(prox.) BURX 15 à 250 m². Aménagements nfs, standing.

ACTE 43-80-90-10.

Votre adresse commerciale ou

SIÈGE SOCIAL

bureaux, secrétariat, télex

CONSTITUTION STÉS

Prix compétitifs. Délais rapides.

ASPAC 42-93-60-50 +

Votre adresse commerciale

SIÈGE SOCIAL ÉTOILE

1ᵉʳ mois gratuit 90 F/mois. Formalités RC RM SARL Tous services

I.C.A 45-00-64-96 +

ÉTOILE

très grand standing

BUREAUX MEUBLÉS

toutes durées, tous services. TÉL. (1) 47-27-15-59.

RER BOISSY-ST-LÉGER

Villecresnes, superbe maison bourgeoise, parc 2 113 m², triple *séjour 90 m², 4 chbres,* cuis., tt cft, 240 m² hab., terrasse, billard, sous-sol complet, gren. aména., 1 985 000 F. MAS IMMOB. 43-45-88-53.

---

60 KM AIX-EN-PROVENCE Mas haras 400 m² nomb. dép., VALEUR 2 100 000 F. VENDU 1 450 000 F. TÉL. 91-37-05-21.

fonds de commerce

Ventes

A VENDRE BOUCHERIE, RÔTISSERIE, *TRAITEUR, AFFAIRE* IMPORTANTE, 230 m², GRANDE PLACE DU LANGUEDOC. TÉL. 67-28-13-09.

immeubles

Paris-16ᵉ, 10, r. Ed.-Fournier IMMEUBLE ANCIEN A VENDRE 4 ÉT., CAVE, ENV. 600 m². Tél. 45-85-03-60.

pavillons

Montgeron pavillon 4 pièces tout confort, 80 m² hab., plain-pied + sous-sol, jdin, 320 m²

480 000 F.

Immo Marcadet 42-52-01-82.

propriétés

Région normandie

VEND

à Douvres-la-Délivrande (Calvados) ds lotissement neuf, Pavillon 100 m², salle-d.-séjour 31 m², 2 chbres, gde cuisine, entrée, débar., s.-sol, avec garage Terrain 620 m².

PRIX 700.000 F

Téléph. le soir à partir de 18 h : 42-53-45-22.

COTE D'AZUR, 22 km Nice, ppté 3 ha, vues panoramiques mer-mont. MAS en pierres, 100 m², cft + bergerie 250 m², poss. agrand. 2 500 000 F. Tél. : (93) 79-72-12.

terrains

25 KM PARIS-OUEST

bois 8 ha, constructible 400 m², tranquillité absolue. 1 850 000 F. T. 35-23-62-40.

forêts

PART. vend dans l'Eure 5 ou 12 hectares bois bordure bourg, accès facile. Prix : 16 000 F l'hectare. *BENARD - Tél. : 33-56-82-65* 60620 LE DÉZERT.

viagers

Rare, près Pontchartrain (78), belle ppté 6 p. princ. Parc 4,8 ha occupé fme 82 a. 800 000 + 13 000 mens. F. CRUZ, 8, rue Boétie - 42-66-19-00.

L'AGENDA

Accessoires auto

AUTORADIO

Pose immédiate de TOUT autoradio même ach. ailleurs. Ex. : un poste PO GO FM K7 stéréo à 475 F. antivol 125 F. Ouvert MÊME le lundi TOUS ACCESSOIRES AUTOS

AUTOTEC

93, avenue d'Italie, Paris-13ᵉ. T. 43-31-73-56. Mº Tolbiac.

Enseignement

Le Centre GURDJIEFF OUSPENSKI pour le développement intérieur de l'homme. Tél. 64-36-61-69.

Artisans

Entreprise de menuiserie, installations et rénovation. Un travail sérieux et soigné, possibilité tous déplacements D.M.I. Tél. (1) 43-83-92-29.

Bijoux

ACHAT BIJOUX OR, BRILLANTS

Anciens, modernes, argenterie PERRONO, bd des Italiens, Opéra, 4, Chaussée-d'Antin ; Etoile, 37, av. Victor-Hugo. Ventes — Occasions — Echanges.

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4ᵉ. 43-54-00-83. PARCE QUE L'ON AIME ACHAT BIJOUX OR-ARGENT. Métro Cité ou Hôtel-de-Ville.

Enseignement

Le Centre GURDJIEFF OUSPENSKI pour le développement intérieur de l'homme. TÉL. 64-36-61-69.

Apprenez l'anglais à Londres. Stages pendant toute l'année. Stages résidentiels d'été pour adultes 13 juillet-3 août *10 août-31 août* Logement universitaire pour jeunes de 10 à 15 ans. Stages de 3 semaines, résidentiels ou à la journée *13 juillet-2 août* 3 août-23 août. Surveillance assurée programme d'activités sport, excursions. Logt dispon. pour les parents. THE KENSINGTON SCHOOL OF ENGLISH appr. par le Britisch Council 4, Russel Gardens, London W14 8EY Tél. 01-603 2160/3926 Télex : 28905, *réf.* 464.

Le centre GURDJIEFF OUSPENSKI pour le développement intérieur de l'homme. TÉL. : 64-36-61-69.

Cours

Vous aimez jouer de *l'harmonica* ! Facile à bien jouer avec un bon professeur. Celui-ci existe ! Tél. : 45-03-15-75 de 10 à 12 h et de 18 h à 20 h.

Livres

Les Éditions universitaires recherchent pour la constitution de leurs archives quelques exemplaires du Littré-Beaujan, *édition 1960, paru sous leur* marque éditoriale. *Faire offre :* ÉDITIONS UNIVERSITAIRES 17, rue de Vaugirard, Paris-6ᵉ. Tél. : 45-48-78-60, poste 20.

Moquettes

A SAISIR

MOQUETTE 100 % PURE LAINE

Prix posée : 99 F/m². Tél. 46-58-81-12.

Vacances Tourisme Loisirs

A louer août gîte rural état neuf à Lacrouzette (Tarn) 6 pers. Tél. (63) 50-62-49.

Place des Fêtes, disponible 15 juil.-31 août, 2 chalets 50 m² sur jard. 800 m² - 42-38-57-25, 13 h - 19 h lundi à vendredi.

Part. env. Cannes, villa 6 pers., pisc., tennis. 27-7/3-8 : 3 800; 24-8 31-8 : 3 500. Téléphone : 73-37-30-08.

Croisière en Turquie. Départ Rhodes, voilier 24 m., 3 cabines. Libre 20-7 au 10-8, 6 au 7 septembre, 5 000 F/jour. Tél. 93-39-49-82.

ANTIBES. Loue appt 3 p. stdg. calme. *Par quinzaine* 5 000 F. (1) 39-14-97-63, 93-32-78-51.

Appartements à louer dans le Lot et la Haute-Savoie, juillet. Tél. 65-20-10-82.

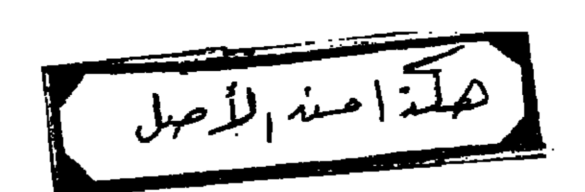
GORDES (84). A louer septembre maison dans hameau : 3 chambres, 2 terrasses, 2 salles de bains, tél., jardin. Tél. *juillet* : 16-90-85-46-79. Tél. août : 16-90-76-83-87.

Troisième âge

S.O.S. SOLITUDE Octog. aim. musique class. et arts, dés. conn. personne cultivée souffrant de la solitude. Tél. (1) 60-72-18-72 le matin.

L'AGENDA

rubrique paraissant le mercredi et le vendredi (Editions datées jeudi et samedi) sera suspendue du 12 juillet au 2 septembre 1986. REPRISE LE 3 SEPTEMBRE 1986.



économie

REPÈRES

Entreprises nationales : 6,5 milliards de francs en 1987

Le gouvernement a fixé une enveloppe de 6,5 milliards de francs pour les dotations au capital des entreprises nationales industrielles en 1987. Cette somme est destinée à Sacilor, Usinor, Renault et CDF-Chimie. L'évolution des marchés pouvant faire varier les besoins de chaque entreprise, la répartition de l'enveloppe ne s'effectuera que dans le courant de l'annnée prochaine. Les dotations prévues pour le CNES (Centre national d'études spatiales) et les entreprises de la « filière électronique » (Thomson, Bull...) resteront à la charge des P et T. Leur montant n'est pas encore arrêté.

Transports : améliorer la compétitivité des ports français

M. Jacques Dupuydauby, ancien PDG de la SCAC (qui est une société de transit) et actuellement vice-président du groupe Bouygues, vient d'être chargé par MM. Jacques Douffiagues et Ambroise Guellec, ministre des transports et secrétaire d'Etat à la mer, d'une mission de réflexion et de propositions sur les ports maritimes. Il remettra son rapport le 1er décembre. Il s'agit de mettre un terme à une *« dégradation de la position portuaire française »*, face à la concurrence des ports du nord de l'Europe, notamment, et d'améliorer l'ensemble de la chaîne de transports, avec ses maillons terrestre et maritime.

AGRICULTURE

QUOTAS LAITIERS

370 millions de pénalités à la charge des éleveurs

Voici venu le temps des pénalités que doivent payer les producteurs de lait qui ont dépassé leur quota. Globalement, ce sont 370 millions de francs qui seront retenus à partir du mois de juillet. Ce traitement provoque, comme on pouvait s'y attendre, des protestations dans les régions les plus concernées par le dépassement, c'est-à-dire la Bretagne, l'Est et le Nord.

L'irritation vient surtout de l'inégalité de traitement entre les producteurs, puisque sont seuls soumis aux pénalités ceux qui ont dépassé ce qu'ils avaient le droit de produire et qui livrent leur lait dans une entreprise qui est elle-même globalement en dépassement. Ainsi dans un même village, selon qu'ils livrent à une entreprise déficitaire ou excédentaire en lait, les éleveurs qui ont fauté ne subiront pas la même punition. M. Michel Ledru, secrétaire général adjoint de la FNSEA, a indiqué que, pour la campagne en cours, l'an trois des quotas laitiers, la France songeait à modifier ce système, source d'injustices.

Il a aussi indiqué, le mardi 8 juillet au cours d'un déjeuner-débat avec l'Association française des journalistes agricoles (AFJA), qui recevait M. Lacombe, président de la FNSEA, que *« le problème des agriculteurs prioritaires avait été à peu près résolu »*. Il s'agit surtout des jeunes qui sont contraints de suivre un plan de développement de leur exploitation, avec des objectifs de production. Par le jeu d'une compensation nationale entre régions déficitaires et excédentaires, par rapport aux quotas fixés, ces jeunes pourront atteindre 97 % de leur objectif, sans pénalités et quel que soit leur quota. Par contre, a encore dit M. Ledru, aucune solution n'a été trouvée pour compenser les pénalités que devront payer les petis producteurs.

Pour la troisième année consécutive, le gouvernement va distribuer des primes à la cessation d'activité laitière. M. Guillaume avait annoncé qu'un crédit de 400 millions de francs serait débloqué à cet effet. Le dispositif qui sera mis en place prévoit que 80 % des volumes de lait libérés seront affectés aux entreprises, les 20 % restants iront à une réserve nationale dans laquelle on pourra puiser pour affecter des quotas aux nouveaux éleveurs. Les primes seront comprises entre un plafond de 62 000 F et un plancher de 12 000 F pour les producteurs qui livrent au moins six mille litres par an.

Ce programme sera complété par une aide communautaire non cumulable. La Commission prévoit de verser, pendant sept ans, une prime annuelle aux éleveurs qui cessent la production, avec une priorité pour ceux qui ont plus de cinquante-trois ans. Proportionnelle au litrage libéré, cette prime serait d'environ 20 000 F par an pour 100 000 litres.

J. G.

● **Revenu agricole : + 2,8 %.** – Selon l'institut de prévision IPECODE, proche du patronat, le revenu brut agricole par exploitation (en francs constants) augmenterait de 2,8 % en 1986, corrigeant ainsi partiellement la baisse intervenue en 1985 (– 4,7 %). Ce résultat serait dû à un accroissement des volumes produits et à une faible progression du coût de certaines consommations intermédiaires comme les produits énergétiques et les aliments pour animaux. L'IPECODE estime encore que le solde agro-alimentaire se maintiendra au niveau atteint en 1985, soit avec un excédent de 30,5 milliards de francs.

PRÉCISION. – Après la publication dans *le Monde* du 22 juin 1986 d'un article intitulé « M. De Benedetti est autorisé à prendre le pouvoir chez Valéo », où nous parlions de banque Worms et Cie, Worms et Cie estime qu'une confusion est possible avec la Banque Worms nationalisée en 1982. Elle nous demande donc de préciser qu'il s'agit de MM. Worms et Cie, maison mère du groupe privé Worms, et non de la banque qui n'a pas de liens juridiques avec le groupe.

SOCIAL

DANS LA FONCTION PUBLIQUE

M. Hervé de Charette cherche à relancer la concertation avec les syndicats

M. Hervé de Charette, ministre délégué chargé de la fonction publique, a commencé cette semaine une série d'entretiens avec les fédérations de fonctionnaires en recevant le lundi 7 juillet Force Ouvrière, mardi 8 la FGAF (autonome), et ce mercredi matin la CGT. Il doit rencontrer la CFDT mercredi soir, la FEN et la CFTC jeudi. Les deux premières fédérations reçues ont mis en garde le ministre contre une réaction syndicale à l'automne en raison du blocage des salaires et des suppressions d'emploi prévues.

Se présentant volontiers comme un *« libéral modéré »*, M. Hervé de Charette, ministre délégué auprès du premier ministre chargé de la fonction publique et du Plan, considère qu'*« un ministre n'est pas chargé de défendre la corporation qu'il administre »*. Nul ne risque, pour l'instant, de lui en faire le reproche. A peine nommé, ce responsable du Parti républicain, ce libéral, a dû faire avaler aux syndicats une décision particulièrement dirigiste : le gel des salaires dans le secteur public en 1986.

M. de Charette estime cependant que, malgré ce gel et malgré cette absence de politique contractuelle, le pouvoir d'achat devrait être maintenu en moyenne dans la fonction publique en 1986. Mais il y a différentes façons de compter. Son prédécesseur, M. Jean Le Garrec, incluait dans la masse salariale le fameux GVT (glissement, vieillesse et technicité), qui prend en compte les promotions et l'ancienneté pour 0,5 %. Sur ces bases, on arrivait, pour 1986, avec 0,5 % de GVT, 2,1 % d'effet de report des augmentations de 1985 sur l'année en cours et 0,27 % de mesures catégorielles, à une augmentation de la masse de 2,87 %. Rapprochée de l'objectif de M. Chirac pour l'évolution des prix en moyenne en 1986 (2,4 %), cette hausse de la masse permettait non seulement de maintenir le pouvoir d'achat moyen mais même de dégager un léger gain...

Or pour M. de Charette – et surtout pour les experts de Matignon – le gouvernement socialiste, qui avait pourtant caressé un moment l'idée d'un accord salarial avant les élections, a fait *« un calcul politique, celui de nous embarrasser »*, en épurant l'année 1985 de telle façon qu'il ne restait plus rien à négocier pour 1986. Surtout il s'est livré à des comptes partiels.

Conçu au sens large, le GVT prend, en effet en compte les changements positifs (promotion, ancienneté et majoration salariale due à une modification du poste de travail à la suite d'un changement de technique) mais aussi les évolutions *« négatives »*, se traduisant par un moindre coût d'une année sur l'autre (comme les départs d'agents à la retraite et remplacés par des débutants, ce qui réduit d'autant la charge financière de l'ancienneté). Le GVT est donc un *« solde »* généralement positif. Quand M. Le Garrec comptait dans la masse 0,5 % de GVT, il n'en intégrait donc qu'une fraction. Pour 1986, dit-on, aujourd'hui, la totalité du GVT positif est de 1,8 %, ce qui aboutit à une augmentation de la masse salariale de 4,17 %, très au-delà de la hausse moyenne des prix prévue...

Pour M. de Charette il n'y a donc pas de réel problème salarial pour 1986. Alors qu'il avait indiqué aux syndicats qu'une négociation pourrait s'ouvrir en fin d'année pour examiner une éventuelle clause de sauvegarde en cas de dérapage des prix, le ministre considère aujourd'hui avec le premier ministre que, les experts étant d'accord sur le taux d'inflation à attendre en 1986 (2,3 % en glissement et 2,4 % en moyenne), la question de la clause de sauvegarde ne se posera pas... Surtout que sur la base de 4,17 %, cela laisse une grande marge pour les dérapages...

Les syndicats ne l'entendent pas de cette oreille, la CGT et FO mettant toujours en avant les pertes de pouvoir d'achat subies lors des années antérieures. En signant l'accord salarial 1985, la CFDT et la FEN ont admis, sans le dire, l'intégration de 0,5 % de GVT dans la masse mais, l'encre à peine sèche, elles n'ont eu qu'une idée fixe : l'en faire ressortir. Pour ces syndicats, le seul chiffre à comparer aux 2,4 % attendus pour la moyenne des prix est 2,37 % (soit la masse sans le GVT...)

La réduction des effectifs

M. de Charette doit donc s'attendre à une nouvelle pression syndicale en fin d'année. Pour l'heure, alors qu'il affirme qu'aucune décision n'a été prise, contrairement aux rumeurs, sur la politique salariale en 1987, il reste parfaitement.

Malgré la journée d'actions syndicales le 17 juin et quelques déclarations maladroites sur le droit de grève quelques jours auparavant (1), il ne croit pas à une dégradation du climat social dans la fonction publique. Mais il va soigneusement éviter d'agiter un nouveau chiffon rouge devant les syndicats et il envisage même de prendre des initiatives pour relancer la concertation.

Ainsi s'exprimant devant les anciens élèves de HEC, M. de Charette déclarait-il récemment : *« Pour l'essentiel, je ne toucherai pas au statut de la fonction publique d'Etat »*, ajoutant qu'il n'avait pas l'intention de *« modifier profondément les lois de 1982 et de 1983 »*. Il est aussi visiblement décidé à mettre en veilleuse son projet de réviser la législation de M. Le Pors sur les retenues en cas de grève.

Il serait à l'évidence politiquement inopportun d'alourdir le contentieux avec les syndicats alors qu'un des axes de la politique du gouvernement pour 1987 est la réduction de 1,5 % des effectifs de la fonction publique (soit environ 40 000 emplois de moins)...

Au diapason de ses amis politiques, mais là aussi avec modération, M. de Charette est partisan d'une *« logique de réduction du poids de l'Etat sur la société civile »*. La réduction des effectifs – amorcée légèrement par les socialistes en 1985 et en 1986 – *« n'est pas*, dit-il, *une atteinte au service public mais une meilleure façon de préserver sa qualité »*. Pour lui, *« le critère de la qualité n'est pas forcément le nombre mais l'efficacité du service rendu. »* C'est sans *« esprit malthusien »*, qu'il estime qu'*on ne peut pas aller vers une augmentation continue du nombre de fonctionnaires »*. L'Etat, reconnait-il, a des *« missions essentielles à remplir »* et dans certains cas *« il n'a pas de moyens suffisants »*. La réduction des effectifs doit donc permettre un vaste redéploiement pour corriger les *« excès »* ou combler les *« manques »*.

M. de Charette sait que le sujet est *« difficile à faire comprendre »*, mais il voudrait amener les syndicats à reconnaître qu'il s'agit d'un *« vrai problème »* qui devrait être abordé non comme une *« revendication »* mais comme un *« sujet de travail en commun »*. Le ministre ne rêve pas pour autant à une sorte de cogestion, avec les syndicats, de la réduction des effectifs, mais il est prêt à entamer une réflexion avec eux, par exemple sur la méthode. Il pourrait également relancer la concertation sur un autre sujet – qui fait déjà l'objet de *« travaux en commun »*, – celui de la formation. Le 5 août 1985, M. Jean-Paul Baquiast (2) avait présenté à M. Le Garrec un rapport élaboré par un groupe de travail administration-organisations syndicales sur l'introduction des nouvelles technologie dans l'administration. Le rapport Baquiast avait, entre autres propositions, suggéré une diversification des formations initiales et permanentes à tous les niveaux de l'administration. Selon le cabinet de M. de Charette, ce rapport est mis en œuvre et même *« au-delà »*... Mais il ne serait peut-être pas inutile de reprendre l'initiative...

MICHEL NOBLECOURT.

(1) Le ministre avait également indiqué que *« le salaire minimal dans la fonction publique est de 4 217 F, alors que le SMIC pour les salariés du privé n'est que de 3 800 F »*. Etranges comptes, avions-nous commenté, le ministre s'exprimant en salaires nets et ne tenant pas compte des variations de rémunérations minimales dans la fonction publique selon les zones, au nombre de trois (*le Monde* du 13 juin). M. de Charette nous a précisé : *« Je confirme tout d'abord le montant du SMIC net (3 799,43 F arrondi à 3 800 F), correspond à une valeur du SMIC brut de 4 493,71 F. Je confirme de la même manière le montant du minimum de traitement de la fonction publique en zone III, soit 4 217,54 F dont j'ai fait état en vous précisant que les traitements de la fonction publique en bas de la grille sont exonérés de la contribution de solidarité. »* Il reste qu'il est très inhabituel qu'un ministre s'exprime à l'Assemblée nationale en salaires nets, sans le préciser. Voilà qui est fait.

(2) Secrétaire général du comité interministériel de l'informatique et de la bureautique dans l'administration.

Le rapport Belin-Gisserot vivement critiqué

La réaction des syndicats a été vive, après la remise du rapport de la mission d'étude animée par MM. Roger Belin et Pierre Gisserot au ministre de l'économie et des finances (*le Monde* du 5 juillet). Ce rapport *« propose un véritable laminage de la fonction publique »*, assure la CFDT. Plus de quatre mille emplois seront supprimés dans les administrations centrales, si ce rapport était appliqué, ont précisé les fonctionnaires CGT et la fédération des finances FO.

Cette dernière *« conteste formellement »* ce rapport, car *« la plupart des services financiers connaissent plutôt à l'heure actuelle une pénurie de moyens préjudiciable au bon accomplissement de leur mission »*. Même si le syndicat FO ne méconnaît pas *« la possibilité dans certains secteurs de restructurations administratives »*.

Pour la CGT, le rapport Belin-Gisserot cherche *« à s'appuyer sur le mauvais fonctionnement des administrations, la multiplication des gâchis et la bureaucratisation des gestions »*, pour *« porter un coup à certaines missions du service public »*. Un rapport qui, selon elle, s'appuie *« visiblement sur les travaux effectués en 1985 par la Direction du budget et la mission Baecque à la demande du gouvernement Fabius »*.

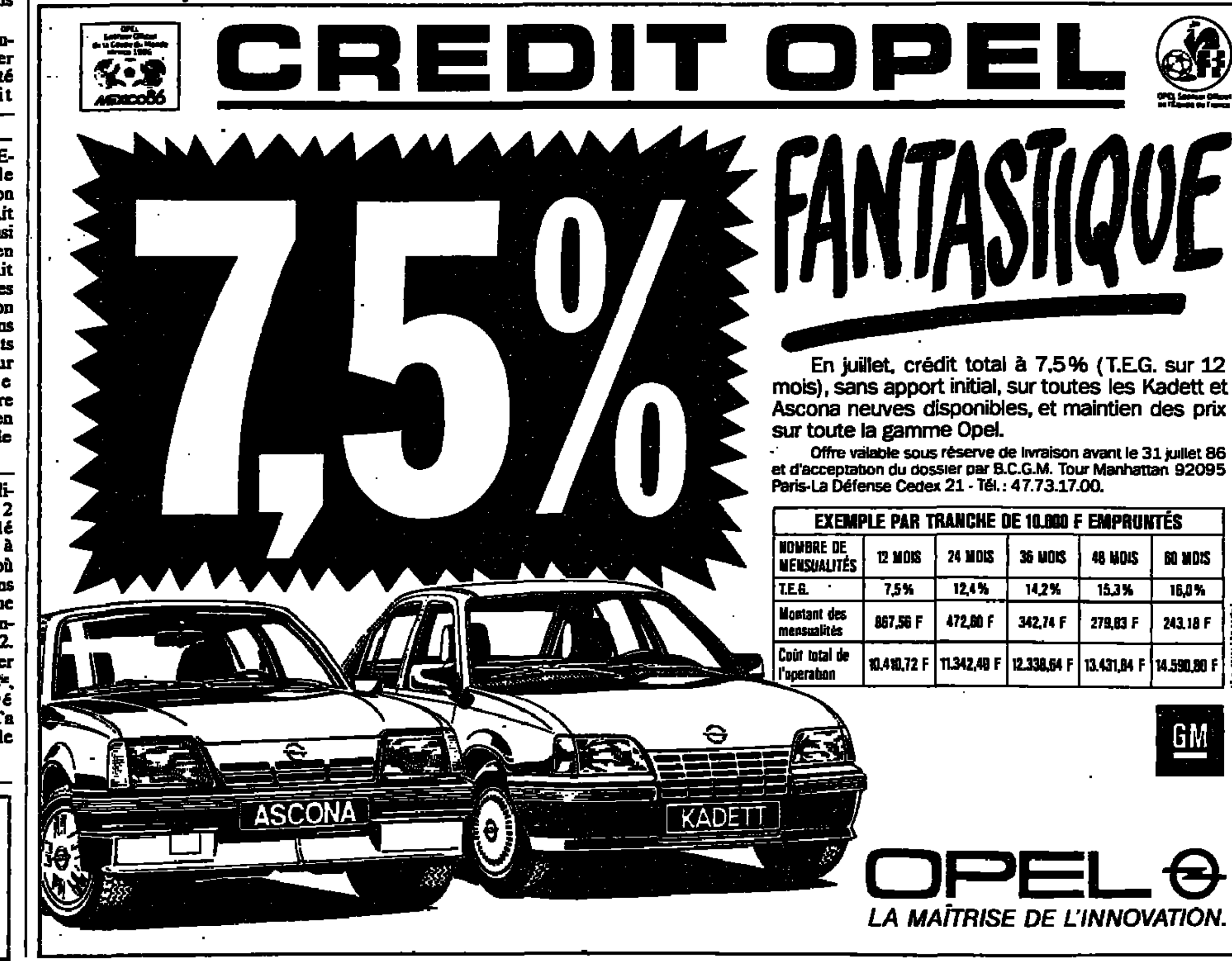
La CFDT refuse que la modernisation de la fonction publique puisse se faire *« par des décisions unilatérales ou des réflexions « en chambre » de quelques technocrates »*, et demande un *« débat avec tous les acteurs »*, jugeant les solutions proposées *« simplistes »*

Concernant une éventuelle remise en cause du commissariat au Plan, M. Hervé de Charette, ministre chargé de la fonction publique et du plan, tient à rappeler *« qu'une mission d'étude et de proposition a été confiée à M. Ruault sur l'avenir de la planification publique et le rôle du commissariat au Plan »*.

DES DIRIGEANTS DE LA CGT CONDAMNÉS POUR ENTRÉE ILLÉGALE A L'USINE CITROEN D'AULNAY

La première chambre du tribunal civil de Bobigny (Seine-Saint-Denis) a condamné, le mardi 8 juillet, MM. Louis Viannet, numéro 2 de la CGT, André Sainjon, secrétaire général de la Fédération des travailleurs de la métallurgie CGT, Joël Biard, secrétaire, et plusieurs autres responsables de l'union départementale CGT de Seine-Saint-Denis à verser à la société Citroën 1 F de dommages et intérêts pour *« avoir pénétré sans droit »* dans l'usine Citroën d'Aulnay-sous-Bois, le 26 avril 1984, à l'occasion d'une *« journée portes ouvertes »* organisée par la CGT sans l'autorisation de la direction. L'avocat de la firme, Me Martin, avait réclamé 631 769 F de dommages et intérêts.

Citroën avait d'autre part réclamé 70 millions de francs à trois responsables syndicaux CGT d'Aulnay, dont M. Akka Ghazi, secrétaire du syndicat, pour la perte de production entraînée par la grève avec occupation organisée par la CGT du 11 au 19 mai 1984. La première chambre a ordonné une expertise pour évaluer le montant de cette perte. L'expert désigné dispose de quatre mois pour remettre ses conclusions.



EXEMPLE PAR TRANCHE DE 10.000 F EMPRUNTÉS					
NOMBRE DE MENSUALITÉS	12 MOIS	24 MOIS	36 MOIS	48 MOIS	60 MOIS
T.E.G.	7,5%	12,4%	14,2%	15,3%	16,0%
Montant des mensualités	867,56 F	472,80 F	342,74 F	279,83 F	243,18 F
Coût total de l'operation	10.410,72 F	11.342,49 F	12.338,64 F	13.431,84 F	14.590,80 F

AFFAIRES

FERMETURE D'UNITÉS D'ALUMINIUM A NOGUÈRES ET A RIOUPÉROUX

Pechiney préfère le Canada et l'Australie à la France

La direction d'Aluminium Pechiney a annoncé, le mardi 8 juillet à Paris, en comité central d'entreprise (CCE), son nouveau plan industriel. Il prévoit la fermeture, sur les quatre ou cinq prochaines années, des usines de Noguères (Pyrénées-Atlantiques, 700 personnes) et de Rioupéroux (Isère, 200 personnes). Les détails du plan industriel et du plan social seront présentés lors d'un prochain CCE à mi-septembre. Les syndicats CGT, CFDT et FO de l'unité de Noguères, ont observé un arrêt de travail de trois heures, le 8 juillet dans l'après-midi, et de nombreux commerçants des villes situées autour du site de Noguères *ont participé le même jour à une opération* « ville morte » pour exprimer leur opposition à la fermeture de l'usine.

Pechiney ne modernisera pas Noguères. Cette vieille usine — elle a vingt-six ans — des Pyrénées-Atlantiques, à la technique surannée, *fermera progressivement ses* portes au cours des cinq prochaines années (nos dernières éditions du 9 juillet). Ses 700 salariés partiront en préretraite ou seront reclassés. Parce que, affirme la direction d'Aluminium Pechiney, le prix de l'énergie auquel le groupe a accès en *France ne permet pas d'envisager « une rentabilité convenable »* pour un investissement important dans l'électrolyse de l'aluminium.

Et pourtant... En signant en juillet 1983 avec l'Etat *actionnaire* le contrat de plan de Pechiney, M. Besse, son PDG de l'époque, avait bien laissé à penser que *« le maintien d'une base française dans le domaine de l'électrolyse de l'aluminium »* passerait par la modernisation du site de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie), actuellement en cours d'achèvement, et par *« la rénovation ultérieure de l'usine de Noguères »*. Mais 1983 est bien loin. M. Besse a émigré chez Renault, les contrats de plan n'ont plus la cote, EDF a bon dos, et la vogue du libéralisme *balayera les derniers scrupules.*

L'argument « énergétique » ne tient pas. Certes l'énergie entre, en moyenne, pour un tiers dans le prix de revient de l'aluminium. Certes le kilowattheure est plus cher en France qu'au Canada ou en Australie.

Le rapport est peut-être de 1 à 3 ou 4, comme l'affirme le groupe nationalisé, entre la France et les pays à énergie à bon marché où le kilowattheure coûterait 4 à 5 centimes. *Mais tout cela n'est pas nouveau.* Les contrats de fourniture d'électricité ne se négocient pas et ne se signent pas en quelques mois. Dès 1983, Pechiney connaissait les tarifs d'Hydroquébec au Canada et d'EDF en France.

Deux nouvelles usines

Ce qui est nouveau pour Pechiney en 1986, c'est le démarrage de deux unités d'électrolyse. L'une à Saint-Jean-de-Maurienne, qui lui donnera une capacité de 120 000 tonnes par an ; l'autre à Bécancour, au Québec, d'une capacité de 230 000 tonnes, dont Peéchiney détient 51 %. Pouvait-on réellement imaginer la mise en service de ces deux usines sans les compenser par des fermetures, dD'autant que le marché de l'aluminium est globalement stagnant depuis plusieurs années ? La consommation du monde occidental devrait atteindre *12,65 millions* de tonnes en 1986, contre 12,5 en 1985 et 12,7 en 1984.

Le producteur français d'aluminium poursuivra donc son redéploiement géographique en privilégiant les pays dont l'énergie est à bon marché. Dans le cadre du nouveau plan industriel *annoncé mardi, il ne restera* plus en France que quatre sites d'électrolyse : Saint-Jean-de- Maurienne (625 personnes) et trois sites de plus faible importance, Auzat (Ariège, 175 personnes), Venthon (Savoie, 300 personnes) et Lannemezan (Hautes-Pyrénées, 415 personnes), *chacun d'une capacité* moyenne de 40 000 tonnes par an. Après la fermeture de Noguères (115 000 tonnes) et d'une autre petite unité (25 000 tonnes) à Rioupéroux (Isère), annoncée en même temps, ce ne sont plus que 240 000 tonnes au maximum que *pourra produire le groupe en France* (contre 400 000 environ en 1982) et de l'ordre de 750 000 tonnes dans le monde (en n'attribuant à Pechiney que la capacité proportionnelle à sa participation financière, soit 37 % à Tomago, en Australie, et 51 % à Bécancour).

Pechiney peut certes affirmer que l'important c'est de conserver la recherche *en France. Un nouveau* centre verra ainsi bientôt le jour à Aix-en-Provence, qui emploiera à terme quelque 300 chercheurs. Pechiney oriente également de plus en plus ses fabrications vers des produits à forte valeur ajoutée. Mais un pays peut-il vivre uniquement de matière grise ? La richesse nationale ne vient-elle pas aussi de l'activité industrielle et des emplois qu'elle fournit ? *Le plus piquant dans le cas* de l'aluminium, c'est que la France perd une part de sa production alors même qu'elle dispose, dans ce secteur, de deux sérieux atouts : une bonne technologie dans l'aluminium (une cuve d'électrolyse sur deux dans le monde est de technologie *Pechiney) et dans le nucléaire, qui* devait lui donner de l'électricité en abondance et à bon marché...

CLAIRE BLANDIN.

UNE ÉTUDE DU CEPME ET DU PLAN

La réduction d'activité et les problèmes de management sont à l'origine des défaillances d'entreprises

La crise a bon dos. Si le tiers des défaillances de petites et moyennes entreprises industrielles est effectivement dû à une réduction de leur activité, conséquence directe de la dégradation du climat économique, 23 % d'entre elles proviennent de problèmes de management résultant soit d'une incapacité du dirigeant à s'adapter à de *nouveaux produits*, soit d'une incompétence pure et simple. Tel est le constat sans complaisance — simple confirmation pour quiconque est en contact régulier avec le monde des affaires — que permet de dresser l'étude réalisée par le Crédit d'*équipement* des PME (CEPME), en liaison avec le commissariat général du Plan, à partir d'un échantillon de trois cents cas d'entreprises défaillantes recensées en 1983-1984.

Cette enquête revêt d'autant plus de poids qu'elle a été effectuée avec l'aide des syndics et administrateurs judiciaires, et les partenaires sociaux y attacheront sans doute un intérêt tout particulier quand on sait que sur les 450 000 personnes qui ont perdu leur emploi pour cause de licenciement économique *durant l'année dernière*, environ 30 % d'entre elles ont été réduites au chômage pour cause de défaillance de leur entreprise. Quelquefois, il est vrai, parce que la transmission de l'entreprise, autre vaste problème, n'avait pu être assurée.

*Dans 80 % des cas de défail*lances d'entreprises répertoriées, une cause unique a pu être isolée, même si elle s'est, le plus souvent, combinée avec d'autres facteurs de détérioration qui ont précipité le déclin de l'entreprise. Celle-ci résulte, dans 33 % des cas d'une réduction d'activité dont il faut chercher l'origine essentiellement dans la baisse de la demande (25 %), qu'elle soit tendancielle ou accidentelle ; mais aussi dans la perte de clients importants, ce qui pose le problème des entreprises sous-traitantes ou des firmes dépendant d'un nombre trop réduit de clients. La réduction des marges et de la rentabilité (18 %) constitue également un signe avant-coureur de la *défaillance, et dont les raisons* proviennent de choix stratégiques inadéquats ou de la rigidité excessive des prix de vente.

Si les problèmes de trésorerie (19 %) entrent pour une bonne part dans les causes principales de mortalité de ces PMI, ce sont les problèmes de management qui retiennent l'attention avec 23 % des causes de défaillance invoquées par les professionnels. Dans le détail, ceux-ci mettent en avant l'incapacité du dirigeant et des choix stratétiques inadéquats, tels que des investissements *surdimensionnés*, l'échec d'une politique d'innovation ou de diversification, l'acceptation de marchés non rentables afin de maintenir l'activité... ou encore la désorganisation ou la mésentente au niveau de l'équipe dirigeante, la *formation technique* insuffisante du dirigeant, voire la méconnaissance du prix de revient.

LA REPRISE DE FERMENTA PAR MONTEDISON

La fin du rêve de M. Refaat El Sayed

De notre correspondant

Stockhlom. — M. Refaat El Sayed, patron de la société de biotechnologie suédoise Fermenta, annonçait le lundi 7 juillet, à la surprise générale, sa décision de vendre toutes ses actions personnelles à l'entreprise italienne Montedison *pour une somme* dont le montant exact n'a pas été révélé mais qui est sans doute supérieure à 3 milliards de couronnes (autant de FF). Ces titres représentent environ 80 % des voix à l'assemblée d'actionnaires, M. El Sayed quitte le conseil d'administration mais demeure « conseiller » de la direction.

En l'espace de quelques années, ce Suédois d'origine égyptienne, qui continuait à mener un train de vie modeste malgré ses succès en affaires, avait réussi à monter une belle entreprise et à prendre le contrôle de plusieurs sociétés étrangères, notamment en Italie, en France et aux Etats-Unis. Les actions Fermenta ont battu tous les records à *la Bourse de Stockhlom en* 1985 et le PDG du groupe était couronné « homme de l'année » par la télévision. En janvier dernier, M. El Sayed franchissait un pas de plus en s'associant à Volvo dans un projet de restructuration de l'industrie pharmaceutique suédoise. Aux termes *d'un accord de principe, le construc*teur automobile devait céder ses actions dans les laboratoires Pharmacia et Leo en échange d'une part de 20 % du capital social de Fer*menta nouvelle version, qui devenait* l'un des dix grands mondiaux du secteur pharmaceutique. Volvo assurait de cette façon la diversification de ses activités, tandis que Fermenta avait trouvé le « muscle financier » dont il avait besoin pour poursuivre son expansion.

Mais le rapprochement ne s'est jamais fait. Depuis trois mois, M. El Sayed a, en effet, essuyé de nombreux revers car, dans l'industrie suédoise, tous ne voyaient pas d'un très bon œil la percée de ce nouveau venu. Les responsables de Pharmacia et de Leo *le soupçonnaient, par* exemple, de ne s'intéresser qu'aux divisions biotechnologiques de leurs entreprises et de vendre ensuite, à bon prix, les autres secteurs à d'autres groupes. Un écologiste devait aussi révéler que M. El Sayed avait menti en prétendant qu'il était titulaire d'un doctorat américain de microbiologie appliquée. En fait, il n'avait aucun diplôme. Il y a quelques semaines, le PDG de Volvo, M. Gyllenhammar, qui saluait au mois de janvier le *« génie des affaires »* de M. El Sayed, *annulait* l'entente conclue avec Fermenta, durement critiquée par l'inspection des banques et le conseil de direction de la Bourse de Stockholm pour irrégularités et bilans *« enjolivés »*. Enfin, le vendredi 4 juillet, Pharmacia et Leo annonçaient leur décision de fusionner pour *former* le trente-cinquième groupe mondial de l'industrie pharmaceutique et biotechnologique.

Ce fut sans doute, pour M. El Sayed, la goutte d'eau qui fit déborder le vase. Aujourd'hui, il accuse ses *« ennemis »* dans les milieux d'affaires suédois d'avoir volé ses *idées et de réaliser la restructuration* envisagée sans lui. *« Les responsables de l'industrie suédoise me déçoivent profondément ; j'ai été malmené et maltraité »*, a-t-il déclaré avec amertume au cours d'une conférence de presse à Stockholm.

Pour vendre ses actions au groupe italien Montedison, M. El Sayed, qui a assuré avoir *« beaucoup d'autres idées »*, doit recevoir au préalable l'accord du conseil d'administration de Fermenta, des syndicats et du gouvernement. Les syndicats sont pour le moment assez *sceptiques*. Certes, Fermenta était un groupe multinational. La majeure partie du chiffre d'affaires, de quelque 7 *milliards* de couronnes, était réalisée dans des unités de production à l'étranger, mais la direction et l'usine de pénicilline-base, avec ses deux cents employés, res*taient* à Strängnäs, à 70 kilomètres de Stockholm. L'entrée en lice de Montedison va sans doute entraîner *des changements, qui, selon les syn*dicats, peuvent compromettre à terme l'emploi.

ALAIN DEBOVE.

LA CHAINE HOTELIÈRE MARRIOTT : DÉVELOPPEMENT ET DIVERSIFICATION

De passage à Paris, M. Bill Marriott a annoncé son intention de promouvoir deux nouveaux produits. Le groupe américain Marriott (hôtellerie, *restauration) est la neuvième* chaîne au palmarès mondial, avec un revenu net consolidé en progression de 19,74 % en 1985 ainsi que le confirme le bilan qui vient d'être publié. Le taux annuel de développement de la société a atteint ce rythme depuis plusieurs années. La *diversification des produits proposés* est la clef de cette croissance.

La société Marriott, fondée en 1927, occupe en 1985 140 000 personnes, compte 69 800 chambres et *ses ventes* atteignent 4,2 milliards de dollars. Née dans la restauration, elle s'y est affirmée en multipliant ses activités : restauration *d'aéro*ports, restauration aérienne (150 compagnies), d'entreprises ou de collectivités. Mille quatre cents fast-food et des restaurants familiaux viennent compléter ces services. La chaîne fournit aujourd'hui deux millions de repas par jour.

Mais c'est grâce à l'hôtellerie (qui représente aujourd'hui 50 % de son activité) que le groupe continue à progresser. Il compte 140 hôtels aux États-Unis et, après s'être déve*loppé dans le secteur traditionnel* (grands établissements de centre-ville ou d'aéroports), il a investi dans l'hôtellerie de luxe et fait une apparition tardive sur le marché international : Marriott a ouvert onze hôtels en Europe et au Proche-Orient. Il possède à Paris l'hôtel Prince-de-Galles. Le groupe prévoit de multiplier par deux le nombre de ses établissements en Europe.

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

LE PROJET DE FUSION CGE-ITT

Siemens demande la création d'un « marché européen » des télécommunications

Le groupe ouest-allemand Siemens veut racheter *la Compagnie* générale de construction téléphonique (CGCT), société française nationalisée en 1982 et spécialisée dans les télécommunications. *« Nous demandons à accéder au marché français. S'il y a une solution européenne pour le téléphone, il faut qu'il y ait aussi un marché européen »*, a déclaré, le 7 juillet, son président, M. Karlheinz Kaske, en faisant allusion au projet de fusion annoncé la semaine passée entre la CGE française et l'américain ITT.

Le message de Siemens est clair et net : les vastes restructurations qui s'engagent dans l'industrie européenne doivent être donnant-donnant. L'opération CGE-ITT offrirait au groupe français, opérateur industriel du nouvel ensemble, une entrée sur le marché ouest-allemand au travers de Standard Electric Lorenz (SEL), la filiale locale d'ITT, qui possède 30 % à 35 % du marché de la Bundespost. *Pour Siemens, cela n'est envisagea*ble qu'en échange d'un contrôle allemand sur la CGCT, qui détient 15 % du marché des P et T françaises. Quitte — la seconde étape est déjà prévisible — à mieux « équilibrer » ensuite les parts respectives.

Le gouvernement français s'atten*dait à cette réplique de Siemens* à la fusion CGE-ITT. Elle ne surprend personne, *sauf peut-être les libéraux*, qui trouveront étranges ces marchandages pour des marchés auxquels se livrent les firmes, sans que ni les P et T ni la Bundespost, qui, après tout, devraient être maîtres de leurs achats, ne pipent mot... MM. Madelin, ministre de l'industrie, et *Longuet, secrétaire* d'Etat aux P et T, favorables à l'opération CGE-ITT, ne trouveront-ils pas que le donnant-donnant qui s'annonce ressemble fort à une « cartellisa*tion » du marché franco-allemand ?*

D'autres entreprises sont candidates pour la reprise de la CGCT : le suédois Ericsson, l'américain ATT, le canadien Northern Telecom. *M. Madelin avait lui-même ouvert* la compétition pour choisir l'entreprise qui offrait les meilleures conditions. Devra-t-il choisir Siemens dans le but *« stratégique »* de favoriser la fusion ITT-CGE ? En fusionnant avec ITT, la CGE souhaite « acheter » une part du marché *ouest-allemand. Comme le démon*trent les demandes de Siemens, cet « achat » est possible, mais il n'est pas simple. La tâche du gouvernement français, qui devra répondre sur ce projet avant la fin juillet, se complique.

E. L. B.

CONSTRUCTION NAVALE

Les chantiers de Cherbourg devront supprimer le quart de leurs effectifs

De notre correspondant

Cherbourg. — Rendues célèbres par l'affaire des *« vedettes de Cherbourg »*, — disparues en décembre 1969 à destination d'Israël — très convoitées *après la mort de leur* fondateur Félix Amiot, les Constructions mécaniques de Normandie *sont en difficulté depuis que les pays* producteurs de pétrole n'ont plus les moyens de se payer des bâtiments de *guerre aussi sophistiqués que* les canonnières lance-missiles. Les chantiers privés de Cherbourg vont *tenter de réduire leurs effectifs* de 25 % d'ici à la fin de l'année.

Attendue depuis plusieurs mois, la mauvaise nouvelle a été révélée par la presse locale à l'issue d'un conseil d'administration, il y a quelques jours, au siège parisien de la société. Mais l'attitude de la CGT, majoritaire dans l'entreprise, n'a toujours pas permis d'officialiser le « plan social » préparé par les conseillers de Mme Amiot et de ses deux filles, héritières du petit empire créé par l'ingénieur cherbourgeois.

Avionneur à ses débuts en 1914, Félix Amiot — rival de Marcel Dassault avant-guerre — avait fondé des sociétés particulièrement solides en se reconvertissant, d'abord, dans la fabrication de matériel ferroviaire, puis de chalutiers et, enfin, de petits *bâtiments de guerre dont la réputa*tion de rapidité, de robustesse et de manœuvrabilité n'est plus à faire.

Sans cesse améliorées, dotées de ses armes les plus modernes au fur et à mesure de leur apparition sur le marché, les vedettes du type *la Combattante* sont toujours à l'avant-garde. Après Israël, la *République* fédérale d'Allemagne, la Malaisie, la Grèce, l'Iran, la Libye, le Nigéria, le *Qatar*, la *Tunisie* et le Gabon en ont acquis jusqu'en 1980. La crise mondiale plus que la concurrence internationale a toutefois mis un frein à cet engouement et, sans une commande de dix patrouilleurs du type service public par la Marine nationale, le chantier n'aurait plus construit que des chalutiers depuis le début de la décennie.

Après une première vague de départs à la retraite, dont certains par anticipation, dès 1984, les chantiers Amiot, qui employaient alors mille deux cents ouvriers à Cherbourg, se voient dans l'obligation d'améliorer leur compétitivité face à la concurrence des chantiers coréens, voire espagnols ou italiens. Pour cela, deux cent soixante et un postes de travail devraient être supprimés d'ici à la fin de l'année, soit le quart environ de l'effectif encore au travail. Pour cent trente ouvriers, il s'agira du licenciement pur et simple, ce qui implique encore une demande d'autorisation auprès de la direction départementale du travail. Cinquante autres bénéficieront de la convention du Fonds national de l'emploi *qui permet de partir* à la retraite à cinquante-cinq ans. Quarante et un contrats à durée déterminée ne seront pas renouvelés, et quarante autres feront l'objet de mutation ou de transformation à mi-temps d'emplois à temps complet.

La CGT a invoqué le *« délit d'entraves » — un membre* du comité d'entreprise n'aurait pas reçu à temps le dossier préparé par la direction — pour faire annuler, le mardi 8 juillet, une réunion extraordinaire du comité d'entreprise appelé à connaître le *« plan social »*, dont le contenu est pourtant connu de tous depuis les révélations des journaux. Un rassemblement convoqué le même jour par la CGT — à trois jours de la fermeture annuelle des ateliers pour congés — n'a pas eu le retentissement escompté : il n'a *réuni* que cinq cents manifestants dans les rues de Cherbourg.

RENÉ MOIRAND.

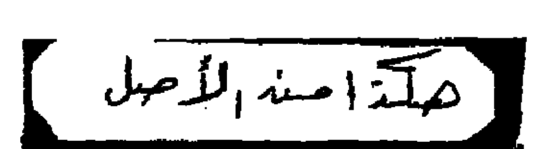
RENAULT POURSUIT SA REMONTÉE

Le mois de mai avait été le signe d'un redressement commercial pour Renault. Juin confirme cette tendance. Sur un marché qui poursuit sa reprise (+ 4 à 5 % par rapport à juin 1985). Renault, selon les premiers chiffres disponibles, aura représenté près de 35 % des immatriculations (contre 33,1 % en mai et 28,7 % en 1985). La montée en puissance de la *Renault 21* (environ 10% des immatriculations), lancée en mars, et le succès confimé de la Supercinq (qui dépasse 10 % du marché) expliquent largement ces *performances.*

Mais juin aura également été profitable à Peugeot SA. Après un tassement de sa part de marché en mai (30 %), la firme de Sochaux retrouve, avec près de 34 % de pénétration, un niveau plus en rapport avec ses performances antérieures. La 205 Peugeot, dopée par la campagne sur le modèle Junior, retrouve *la première place devant la Super*cinq avec plus de 12 % des immatriculations.

Au total, ce sont les étrangers qui font les frais de ce double succès : *leur pénétration chute* à 32 % (contre 36,9 % en mai et 36,6 % en 1985). Mais les constructeurs français se gardent de tout triomphalisme au vu des résultats d'un seul mois. Le second semestre devrait cependant confirmer la tendance à la reprise du marché automobile, notamment grâce au Salon de Paris.

C. B.



ÉNERGIE

Le baril à moins de 10 dollars

(Suite de la première page.)

Une fois ses objectifs atteints, et la discipline retrouvée au sein de l'OPEP, il y a toutes chances que le royaume saoudien cherchera à ramener les prix dans la fourhette qui lui semble idéale à moyen terme : entre 17 et 19 dollars par baril. Deux fois plus qu'aujourd'hui. Un bon tiers de moins que l'an dernier – 28 dollars environ. Reste à savoir quand ? Ce n'est pas le plus facile.

La glissade actuelle des cours s'explique par la politique menée depuis plusieurs semaines par l'Arabie saoudite et ses alliés du Golfe sur un marché déjà abondant. En gonflant massivement leur production à la veille de l'été, époque de faible demande, ils ont d'abord rempli les stocks des compagnies, puis provoqué un surplus qui, aujourd'hui, se traduit dans les cours. Actuellement, les cuves débordent : *« Les raffineurs n'arrivent plus à stocker, même si les prix sont bons et qu'ils désirent en profiter »*, assure un négociant. *« Il n'y a plus une capacité de stockage disponible dans toute l'Europe du Nord »*, confirme un autre. Or, l'Arabie saoudite, le Koweït, les Emirats arabes unis, l'Irak continuent de pousser leur rythme d'extraction. Le royaume Wahabite a doublé son rythme d'extraction depuis un an. Ses alliés suivent avec plus ou moins d'ampleur le mouvement. Comme la plupart des autres pays de l'OPEP, sauf l'Iran, l'Algérie, la Libye et le Venezuela, gênés par des difficultés d'écoulement ou des capacités de production insuffisantes, font de même, poussés par des besoins financiers pressants, l'organisation, au total, a retrouvé depuis un mois son niveau de production de 1982 : entre 19 et 20 millions de barils/jour, soit 25 % de plus qu'il y a un an à la même époque. Les producteurs concurrents n'ayant pas réduit leurs ventes, sinon de façon marginale et éphémère, le marché déborde, d'environ à 3 millions de barils/jour (1).

La baisse des cours a été, en outre, accélérée lundi par la publication, dans la revue *Middle East Economic Survey* (MEES), proche de l'Arabie saoudite, d'estimations et de commentaires particulièrement pessimistes sur l'évolution de la production, des stocks et des possibilités d'accord au sein de l'OPEP. *« La seule question est de savoir jusqu'où peut aller le royaume saoudien »*, commente un négociant. La réponse se jouera le 28 juillet à Genève, lorsque les treize ministres de l'OPEP se retrouveront pour poursuivre la conférence suspendue le 30 juin.

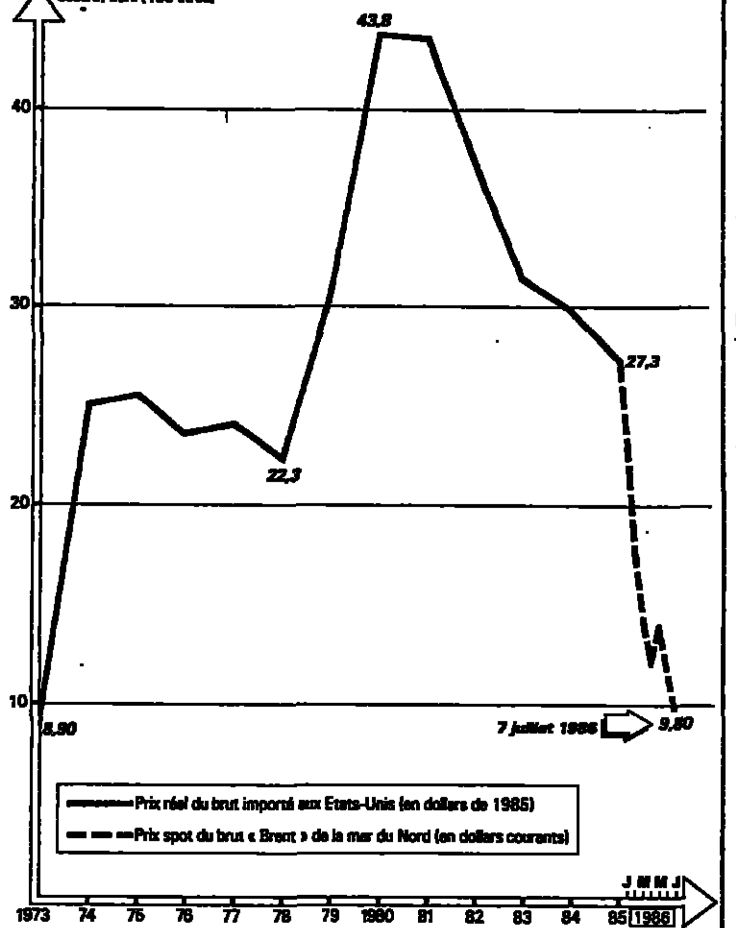
Les Saoudiens ne peuvent plus guère attendre, sous peine de risquer de voir l'OPEP éclater. Ryad perdrait ainsi son principal levier d'intervention sur les prix pétroliers et risquerait de devoir ultérieurement assumer seul et non sans difficultés la stabilisation du marché qu'il souhaite à moyen terme. Un tel accord lui donnerait en outre de bonnes bases de négociation avec les producteurs non-OPEP, qu'il souhaite associer aux efforts d'assainissement.

Réussira-t-il ? Ce n'est pas dit. Une bonne partie de ses partenaires de l'OPEP ne partagent pas ses objectifs à moyen terme. La plup=art refusent en outre les sacrifices nécessaires, craignant, s'ils acceptent de trop limiter leur production, de se laisser durablement enfermer dans une situation insoutenable pour l'équilibre financier de leur pays.

En cas d'échec, à Genève à la fin du mois, la dépression du marché pourrait durer encore quelque temps. En cas d'accord, les cours remonteront probablement, moyennant quelques semaines de délai, nécessaires pour mettre en œuvre concrètement les décisions et apurer le marché.

VÉRONIQUE MAURUS.

(1) 1 million de barils/jour équivaut à 50 millions de tonnes/an. Un baril vaut 159 litres.



ÉTRANGER

L'Argentine et le Brésil veulent créer un marché commun d'Amérique du Sud

Après deux ans de négociations, l'Argentine et le Brésil vont signer, le 28 juillet, un accord qui prévoit, entre les deux pays, la levée des barrières douanières pour les produits industrialisés. Cet accord établit des mécanismes de consultation obligatoire entre les deux gouvernements avant toute décision d'ordre monétaire ou susceptible d'influer sur la valeur des échanges.

L'accord stipule la mise en place de stocks d'intervention qui seront à la disposition de l'un ou de l'autre pays pour lutter contre les hausses conjoncturelles du prix des produits de grande consommation ayant une influence prépondérante sur l'indice du coût de la vie. Il prévoit enfin la création d'un statut d'entreprises binationales.

D'autres protocoles encore en négociation devraient être ajoutés d'ici à la fin du mois.

Dans l'esprit de ses promoteurs, cet accord n'est pas seulement un arrangement bilatéral mais constitue bien la première étape d'un véritable marché commun d'Amérique du Sud.

Le but, à terme, est de créer un nouvel espace économique susceptible de donner à ses partenaires une perspective autre que celle de *« se faufiler dans les interstices »* des marchés régionaux déjà existants (CEE, Etats-Unis, COMECON, Japon/Asean).

Le premier à s'y associer, a confirmé un responsable argentin, pourrait être – dès le mois d'août – l'Urugnay qui, en raison de sa situation géographique comme de sa spécialisation dans les activités de services, pourrait constituer le pont idéal entre les deux pôles de la nouvelle entité. – *(AFP.)*

LA CHINE VEUT RÉINTÉGRER LE GATT

La Chine va « bientôt » demander officiellement à réintégrer le GATT (Accord général sur les tarifs et le commerce), a annoncé, le mercredi 9 juillet, un porte-parole du ministère des relations économiques et commerciales avec l'étranger.

La demande de réintégration vise à une plus grande ouverture de la Chine sur le monde extérieur et à développer ses relations économiques et commerciales avec les pays membres du traité, sur les bases de l'égalité et de l'intérêt mutuel, a indiqué le porte-parole.

La Chine, a-t-il encore été indiqué, attendra du GATT un traitement équivalent à celui accordé aux autres pays en développement et se déclare prête à souscrire à ses obligations et règlements, en rapport avec son niveau de développement économique et commercial.

La Chine, qui faisait partie des quatre-vingt-huit Etats signataires du traité à sa création en 1947, avait suspendu sa participation, *« pour des raisons historiques »*, a indiqué le porte-parole, en 1949 à l'avènement du régime communiste. – *(AFP.)*

ENTREPRISES

British Steel fait des bénéfices

British Steel Corporation, l'entreprise sidérurgique nationale britannique, a dégagé, en 1985, son premier bénéfice net depuis onze ans. Après impôt, celui-ci s'élève à 38 millions de livres, contre une perte de 383 millions un an plus tôt et un déficit record d'un milliard de francs en 1981. Ce résultat a été obtenu par une concentration sur les unités les plus rentables et les plus modernes, et par une réduction des effectifs, qui sont passés de 208 000 en 1977 à 54 200 en 1986. – *(AFP.)*

US Steel change de nom

La première entreprise sidérurgique américaine US Steel va désormais s'appeler USX Corporation. Ce changement de nom correspond à une restructuration, USX Corp. devenant la société mère de quatre unités (Marathon Oil, Texas Oil and Gas, US Diversified Group et USS), dont seule la dernière traite de l'acier. Des rumeurs ont couru sur la volonté d'US Steel de se désengager complètement de la sidérurgie.

Assurances : rapprochement entre Rhin-et-Moselle et le groupe Via

Le groupe d'assurances strasbourgeois Rhin-et-Moselle, présidé par M. Michel Léonet, va se rapprocher du groupe parisien Via Assurance, filiale de la Compagnie de navigation mixte, en réunissant au sein d'une compagnie commune les branches assurance-vie des deux groupes, avec un chiffre d'affaires annuel de 1,2 milliard de francs. Rhin-et-Moselle détiendra 52 % de cette nouvelle compagnie, que présidera M. Léonet, et 30 % dans la compagnie Via IARD. A l'issue de cette opération, la Compagnie de navigation mixte sera le premier actionnaire du holding Rhin-et-Moselle SA, avec 22,7 %, d'une compagnie aux côtés du Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine (15,2 %), de la Sogenal, d'assurances suisse et d'une allemande. Le chiffre d'affaires cumulé du nouveau groupe d'assurances (Vie et IARD) sera de l'ordre de 5,6 milliards de francs.

BL (British Leyland) devient le Rover Group

Pour faciliter une remontée de l'image de la marque d'automobile britannique dans le monde, BL, précédemment British Leyland, s'appellera désormais le Rover Group. Cette annonce a été accompagnée de la démission du directeur général de la division voitures particulières, M. Ray Horrocks, et d'une nouvelle aggravation des comptes.

La caisse régionale du Crédit agricole de la Creuse redresse la barre

La caisse régionale du Crédit agricole, dont les comptes avaient été refusés par la caisse nationale en avril, va regrouper ses moyens, en particulier pour les services informatiques, avec la caisse du Puy-de-Dôme. Il devrait en résulter un allégement des charges et un meilleur service, sans pour autant que des licenciements soient nécessaires. La crise financière n'ayant pas affecté la confiance de la clientèle, les difficultés de la caisse régionale de la Creuse sont en voie de résorption par la nouvelle direction. – *(Corresp.)*

UNE LETTRE DE M. NICOLAY VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ETAT

A la suite de notre article « Le Conseil d'Etat examine le projet d'ordonnance sur la privatisation » (le Monde du 9 juillet), M. Pierre Nicolaÿ, vice-président du Conseil d'Etat, nous écrit :

Faisant état de la saisine du Conseil d'Etat par le gouvernement du projet d'ordonnance sur la privatisation, vous mentionnez *« un certain mécontentement du gouvernement »* dû au fait que ce texte doit être examiné par une commission spéciale et que cette commission serait, à ses yeux, *« trop marquée à gauche »*.

Je précise ceci :

1) La procédure de la commission spéciale est la procédure normale d'étude préparatoire lorsque plus de deux sections du Conseil d'Etat sont intéressées, ce qui est le cas de l'espèce, et cette procédure n'a en aucune manière été contestée par le gouvernement ;

2) C'est faire injure aux membres de la commission que de donner à penser, comme le fait votre article, qu'ils peuvent manquer au devoir d'objectivité en raison de fonctions qu'ils ont pu remplir dans le passé à l'extérieur du Conseil d'Etat.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



GROUPE GENERALE DES EAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale réunie le lundi 30 juin 1986, sous la présidence de M. Guy Dejouany, a approuvé les comptes de l'exercice 1985.

Dans son allocution M. Dejouany a indiqué que l'année 1985 était une année importante pour la croissance du Groupe, pour la progression des investissements et pour celle des résutats (21,7% pour le consolidé; 18,5% pour la Compagnie elle-même).

Les événements marquants de 1985

Les éléments principaux de cette croissance proviennent des métiers de l'eau, qui est le métier de base de la Compagnie. De nombreuses conventions nouvelles ont pu être conclues directement, ou par l'intermédiaire de filiales, notamment à Saint-Malo, Sète, Marne-la-Vallée, Lille (agglomération) et Avignon. La convention qui lie la Compagnie au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France a été transformée et prolongée. La nouvelle Compagnie des Eaux de Paris qui gère depuis le 1er janvier 1985 la distribution de l'eau dans les arrondissements de la rive droite, a immédiatement entrepris un large effort d'investissements et de renouvellement du réseau.

Cette croissance de 1985 se prolonge en 1986 avec les contrats de Quimper, Saint-Lô, Angoulême, Hénin-Beaumont, Donges, et alors que de nombreuses affaires sont à l'étude ou en cours de négociation.

Parmi les autres événements marquants de l'exercice, on peut citer : l'obtention d'un important marché pour le nettoiement des stations et du matériel de la RATP; le développement des opérations de promotion et d'aménagement dans le quartier de La Défense : le décollage commercial de Canal Plus : la signature de nombreuses conventions relatives à l'exploitation des réseaux câblés : le développement régulier des activités du Groupe en Amérique du Nord; la rapide avance dans le domaine des mini-centrales de production d'énergie hydro-électrique.

Le développement des investissements industriels a été très sensible au cours des dernières années : au niveau du Groupe, le montant de ces investissements est passé de 1.455,5 millions de francs en 1983 à près de 2 milliards de francs en 1985 (+ 37,5%).

Le Président a indiqué que l'évolution des différentes actions du Groupe était généralement satisfaisante, mais que la situation favorable des résultats consolidés en 1985 tenait aussi, pour une bonne part, à des éléments extérieurs à l'exploitation et notamment à diverses cessions de titres de placement.

Les perspectives d'avenir

Évoquant les perspectives d'avenir le Président a estimé que l'année 1986 a toutes chances d'être une année satisfaisante au plan de l'activité et des résultats, avec une atténuation des déceptions dans les secteurs difficiles (traitement de l'eau, maison individuelle). D'autre part, la présence aux côtés de résultats courants satisfaisants d'un niveau encore élevé de résultats hors exploitation, procurera un soutien très appréciable. Hors événements imprévisibles, le taux de la progression des résultats du Groupe sera donc encore bon en 1986 et s'annonce comme au moins égal à 20%.

En conclusion, le Président a souligné les efforts faits par le Groupe et particulièrement dans son métier traditionnel, pour jeter les bases du développement de la "décennie 1990" : en réalisant un bon équilibre entre les métiers d'aujourd'hui et ceux de demain; en associant la rigueur et l'émergence de nouvelles activités; en projetant dans l'avenir une réalité présente qui est bonne.

Le dividende net fixé à 21,50 francs pour chacune des 11241385 actions composant le capital social (le revenu global, avoir fiscal compris, est de 32,25 francs). Il est mis en paiement à partir du 15 juillet 1986.

L'Assemblée Générale a renouvelé, pour une durée de six ans, le mandat d'Administrateur de M. Dejouany qui a, d'autre part, été renouvelé dans ses fonctions de Président-Directeur Général par le Conseil d'Administration.

Chiffres consolidés (en millions de F)	1981	1982	1983	1984	1985
C.A. consolidé hors taxe	23.469,3	26.765,3	29.700,6	39.901,1	44.231,2
C.A. à l'étranger	3.068,0	4.004,00	4.322,0	5.900,0	5.500,0
Résultat net, part du Groupe	304,2	355,7	417,3	495,7	603,4
Montant des bénéfices distribués	149,9	174,2	191,1	210,8	241,7
Marge brute d'autofinancement	1.385,3	1.632,4	2.348,0	2.880,1	3.068,5
Investissements	1.630,7	1.778,2	1.788,1	2.483,1	2.509,1
Effectifs	52.060	59.900	59.810	68.730	69.090

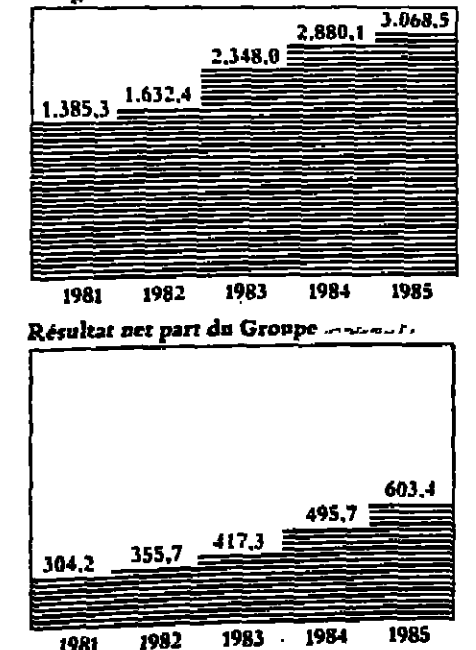
Marge brute d'autofinancement

1.385,3 — 1.632,4 — 2.348,0 — 2.880,1 — 3.068,5
1981 1982 1983 1984 1985

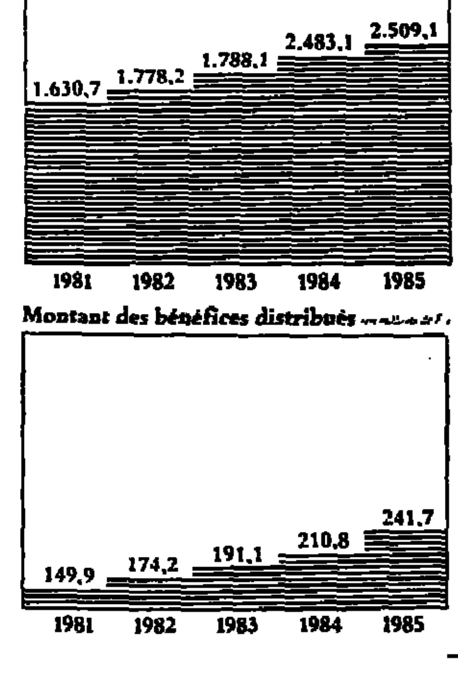
Investissements

1.630,7 — 1.778,2 — 1.788,1 — 2.483,1 — 2.509,1
1981 1982 1983 1984 1985

Résultat net part du Groupe



Montant des bénéfices distribués



MARCHÉS FINANCIERS

Le CERC et les placements boursiers

Au *hit-parade* de la performance réelle des différents placements établi par le CERC (Centre d'études des revenus et des coûts) dans le cadre de l'enquête sur « L'évolution *récente* des revenus en France », que cet organisme vient de publier (*le Monde* du 8 juillet), les valeurs mobilières, et tout particulièrement les actions, viennent naturellement en tête.

Avec une hausse moyenne de 38 % sur la période considérée (fin 1982-fin 1985), les valeurs à revenu variable ont réalisé une performance hors pair alors qu'elles ne se situaient qu'au troisième rang pour la précédente étude du CERC (fin 1977-fin 1982), devant les obligations avec une croissance qui n'était alors que de 5 %, dépassant il est vrai celle des obligations du secteur privé (1 %) et du logement (2 %). Mais loin derrière l'emprunt 7 % 1973 (20 %) et le lingot (18 %), deux placements qui avaient naturellement tiré profit de la hausse du cours de l'or.

Les premiers seront les derniers et le 7 % 1973 a rejoint, cette fois-ci, le lingot dans sa dégringolade en 1982-1985, l'un et l'autre perdant respectivement 7 % et 13 %. Les terres agricoles restent obstinément dans le « rouge » avec un rendement négatif voisin de 4 % à 6 % pour les deux périodes comparatives de cette étude. Grâce à la baisse régulière de l'inflation, le rendement réel des livrets de caisses d'épargne a quitté le « rouge » au cours des trois dernières années, mais ce sont les valeurs mobilières qui ont accaparé l'essentiel des graduations sur le « thermomètre » des placements, tant directement que sous forme de parts de SICAV.

Les SICAV obligations françaises ont gagné 8 % de fin 1982 à fin 1985, le rendement des autres formes de SICAV étant de deux points supérieur alors que les seules SICAV « actions françaises » grimpaient de 20 %, ce score étant seulement dépassé par les actions françaises en hausse de 38 % comme il a déjà été indiqué.

De là à conclure que la gestion directe d'un portefeuille a été plus rentable pour l'épargnant que le fait de passer par l'un ou l'autre de ces instruments de gestion collective que sont les SICAV et les fonds communs de placement...

Cent mille francs net d'impôt

Abordant l'évolution de la rentabilité des placements avant et après impôts, le CERC souligne à propos de l'épargne liquide ou à court terme que ces placements ont tous bénéficié en 1985 d'une rémunération brute supérieure à la hausse des prix.

A titre de comparaison, en 1983, la rémunération brute des principales formes d'épargne liquide ou à court terme était généralement inférieure à l'inflation. En 1984, seuls les comptes épargne-logement, par contre, avaient pâti d'une rémunération brute inférieure à la hausse des prix. En 1985, pour la première fois, ajoute cet organisme, « *le contribuable imposé à 20 % a dégagé une rémunération nette positive pour les sommes déposées sur son livret bancaire* ». L'évolution a été la même pour les bons à cinq ans : en 1983, seul le contribuable imposé à 20 % dégageait une rémunération nette positive alors qu'au cours des deux années suivantes les contribuables situés dans une tranche supérieure (40 % et 60 %) bénéficiaient, eux aussi, d'une rémunération positive, toujours en termes nets.

Pour ce qui est des valeurs mobilières, le CERC rappelle que, compte tenu de l'existence d'abattements forfaitaires, il était possible, en 1985, d'encaisser au moins 8 000 francs de revenus courants de valeurs mobilières sans être redevable d'aucun impôt sur le revenu à ce titre ; ce qui correspond à un portefeuille boursier moyen de quelque 100 000 francs.

Pour ce qui est plus précisément des obligations, le CERC rappelle qu'au cours des trois années considérées, quelle que soit la tranche marginale d'imposition des contribuables, la rémunération nette des épargnants et restée supérieure à la hausse des prix. « *De surcroît, et de façon inhabituelle, ces placements ont apporté des plus-values non négligeables* ». Quant aux actions françaises, leurs taux de rendement courants, amputés ou non de l'impôt sur le revenu, sont allés en décroissant sensiblement. A l'inverse, les plus-values ont été extrêmement élevées et largement supérieures à la hausse des prix.

Du fait d'une faible imposition des plus-values, la plupart des actionnaires, quelles que soient leurs tranches d'imposition, ont réalisé des performances globales nettes « *tout à fait exceptionnelles* ». Pour se voir appliquer un taux unique de 16 % sur les plus-values, l'actionnaire devait en effet avoir réalisé en 1985 plus de 265 000 francs de cessions, tient à souligner cet organisme.

S. M.

PARIS, 8 juillet ↓

En baisse : – 1,48 %

La Bourse de Paris est rentrée dans sa coquille le 8 juillet, l'indicateur instantané perdant 1,48 % au son de cloche final. Si *le marché a corrigé* la baisse plus nette enregistrée à la séance du matin (– 2,87 %), il n'a pu remonter suffisamment la pente.

Parmi les valeurs en fort repli, *Maisons Phénix cédait 7 %. Printemps*, ACCOR, Télémec Electrique et Chargeurs SA perdaient aussi du terrain, de même que Synthélabo, Eurocom, Crédit National *et* Source Perrier. Au chapitre des hausses figuraient Penarroya (+ 3,45 %), Géophysique, Locindus, ainsi que Louis Vuitton, Poliet et Fives Lille.

Autour de la corbeille, les opérateurs n'étaient pas ébranlés outre mesure par le vif recul essuyé la veille par Wall Street. *« La perte de 60 points du marché américain a seulement incité les investisseurs à rester sur leur garde »*, observait un professionnel. Sous un marché très calme, où le volume s'avérait des plus étroits, chacun montrait une certaine réserve, en attendant de plus amples explications quant aux raisons de la baisse intervenue outre-Atlantique.

La Bourse limitait cependant les dégâts, compte tenu du fort *repli noté* en *séance du matin (au* cours de laquelle les cinq valeurs du marché continu n'avaient pas été comptabilisées dans l'indice, en raison d'un incident technique).

Sur le marché obligataire et *sur le MATIF, l'ambiance n'était* pas au beau fixe, le mouvement de saisie des taux se faisant attendre dans les étages. Au MATIF, l'échéance de mars *1987 se traitait* à 112,95, en hausse de 0,08, pour 2 521 contrats échangés.

Lingot : 77950 (+ 7,50) ; napoléon : 514 (+ 3).

NEW-YORK, 8 juillet ↓

Nouveau recul

Wall Street a continué de s'effriter le 8 juillet, dans un marché actif, où une demande sélective de dernière heure a, cependant, contribué à limiter les pertes.

En clôture, l'indice Dow Jones des trente valeurs industrielles cédait 18,28 points, à 1 820,72, après être tombé en séance sous la barre des 1 800. 174,06 millions de *titres ont été échangés*, contre 138,23 millions la veille. On notait 1 400 valeurs en baisse, contre 281 en progression. *305* sont restées inchangées.

Autour du Big Board, les opérateurs étaient encore sous le coup de la sévère correction enregistrée la *veille* (– *62*,01 points). Les analystes boursiers, déçus par une croissance jugée « anémique », conseillaient plutôt à leurs clients d'alléger leurs portefeuilles. Certains voulaient cependant faire montre de confiance. Ils indiquaient que le marché restait sur une tendance de long terme haussière, et se reprendrait avant la fin de l'été. La panne de croissance que connaît actuellement l'Amérique rend pourtant ce pronostic incertain.

Parmi les titres les plus traités figuraient Pam American Airways (2,663 millions de transactions), IBM (1,757 million) et Eastern Air Lines (1,573 million).

VALEURS	Cours du 7 juillet	Cours du 8 juillet
Alcoa	37 1/8	38 7/8
A.T.T.	24 3/4	24 5/8
Boeing	61 5/8	61 5/8
Chase Manhattan Bank	43 1/4	42 1/4
Du Pont de Nemours	80 1/8	78 1/4
Eastman Kodak	56	55 3/4
Exxon	59 3/4	60
Ford	52 1/2	51 3/4
General Electric	76 3/4	76 3/8
General Motors	75 3/4	75 3/8
Goodyear	32 5/8	31 7/8
I.B.M.	145	144 3/8
I.T.T.	55	53 3/8
Mobil Oil	30 1/4	30 1/2
Pfizer	68 3/4	66 5/8
Schlumberger	33	33 5/8
Texaco	30	30
U.A.L. Inc.	51 3/4	51 1/4
Union Carbide	23	22 3/4
U.S. Steel	20	20 1/8
Westinghouse	50 3/8	49 3/4
Xerox Corp.	55 3/4	55 7/8

CHANGES

PARIS

Dollar : 6,94 F ↓

Sur des marchés des changes très agités, le dollar a fléchi à nouveau. Le deutschemark s'est montré très ferme vis-à-vis de toutes les monnaies, s'élevant, mardi et mercredi, pour la première fois, au-dessus de 3,20 F

FRANCFORT	8 juillet	9 juillet
Dollar (en DM) ..	2,18	2,1675
TOKYO	**8 juillet**	**9 juillet**
Dollar (en yens) ..	161	159,75

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (9 juillet)	7 3/16 %
New-York (8 juillet)	6 3/4 %

INDICES BOURSIERS

PARIS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	7 juillet	8 juillet
Valeurs françaises ..	142	139,8
Valeurs étrangères .	107,5	104,4

Cie des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général ...	372,6	366,1

NEW-YORK
(Indice Dow Jones)

Industrielles	1838,86	1820,72

LONDRES
(Indice « Financial Times »)

Industrielles	1 347,8	1 317,7
Mines d'or	196,6	197,3
Fonds d'Etat	91,56	90,80

TOKYO

	7 juillet	8 juillet
Nikkei Dow Jones	17 714,1	17 734,1
Indice général ...	1 366,21	1 369,63

MATIF

Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 8 juillet
Nombre de contrats : 3 426

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Juillet 86	Sept. 86	Déc. 86	Mars 87
Dernier	–	110,85	111,65	112,35	112,50
Précédent ...	–	111,25	112,05	112,85	112,95

AUTOUR DE LA CORBEILLE

AUGMENTATION DU CAPITAL DE LAFARGE-COPPÉE. — Lafarge-Coppée, l'un des principaux producteurs de ciment dans le monde, va renforcer ses fonds propres à hauteur de 1,04 milliard de francs. L'opération se fera par émission d'actions nouvelles, dont plus des trois quarts seront placés sur les marchés étrangers.

Une seconde augmentation de capital sera calculée par attribution d'actions gratuites, à raison d'une action pour dix existantes au 31 août 1986 (y compris les actions nouvelles mentionnées plus haut). L'augmentation de capital en numéraire intervient par émission de 800 000 actions nouvelles, au prix de 1 300 F. Elles seront placées par un groupe de banques françaises et étrangères, dirigé par le Crédit commercial de France.

Ces émissions, indique la direction de Lafarge-Coppée, s'inscrivent dans « *la stratégie du groupe, qui réalise deux tiers de son chiffre d'affaires hors de France* ».

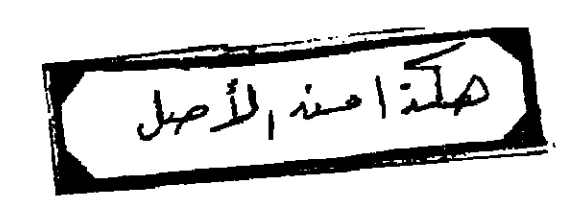
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,9675	6,9705	+ 10	+ 22	+ 25	+ 58	+ 100	+ 180
$ can.	5,0478	5,0518	– 77	– 61	– 146	– 117	– 428	– 353
Yen (100) ...	4,3471	4,3517	+ 96	+ 112	+ 187	+ 211	+ 551	+ 614
DM	3,2005	3,2034	+ 68	+ 81	+ 133	+ 152	+ 385	+ 438
Florin	2,8421	2,8445	+ 23	+ 38	+ 49	+ 62	+ 180	+ 220
F.B. (100) ...	15,5942	15,6079	– 4	+ 49	– 31	+ 77	+ 14	+ 333
F.S.	3,9298	3,9337	+ 74	+ 93	+ 154	+ 180	+ 437	+ 506
L (1 000) ...	4,6621	4,6672	– 172	– 141	– 332	– 300	– 1016	– 921
£	10,6742	10,6858	– 291	– 259	– 554	– 495	– 1521	– 1366

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 7/8	7 1/8	6 7/8	7	6 3/4	6 7/8	6 11/16	6 13/16
DM	4 1/2	4 3/4	4 1/2	4 5/8	4 1/2	4 5/8	4 9/16	4 11/16
Florin	6 1/4	6 1/2	6 1/8	6 1/4	6	6 1/8	5 11/16	5 13/16
F.B. (100) ..	7	8	7	7 3/8	7	7 3/8	6 7/8	7 1/4
F.S.	2 1/4	2 3/4	4 11/16	4 13/16	4 3/4	4 7/8	4 3/4	4 7/8
L (1 000) ..	10	12	11 1/8	11 3/4	11	11 5/8	11 1/4	11 3/4
£	10 1/4	10 1/2	10 3/16	10 5/16	10 1/16	10 3/16	9 7/8	10
F. franç. .	7	7 1/2	7 1/8	7 3/8	7 1/8	7 3/8	7 1/8	7 3/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS — 8 JUILLET

Cours relevés à 17 h 33

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1560	4,5 % 1973	1566	1541	1541	− 0 90
4410	C.N.E. 3%	4390	4385	4398	+ 0 18
1145	B.N.P. T.P.	1152	1152	1153	+ 0 08
1140	C.C.F. T.P.	1152	1149	1149	− 0 26
2660	Electricité T.P.	2620	2620	2620	....
1586	Renault T.P.	1757	1751	1755	− 0 11
2227	Rhône-Poul. T.P.	2430	2401	2401	− 1 19
1352	St-Gobain T.P.	1350	1336	1336	− 1 03
1352	Thomson T.P.	1335	1335	1335	....
390	Accor	440	419	419	− 4 77
1720	Agence Havas	1740	1730	1730	− 0 57
745	Air Liquide	745	755	751	+ 0 80
2190	Alcatel	2170	2170	2165	− 0 23
1340	Als. Superm.	1470	1475	1475	+ 0 34
340	A.L.S.P.I.	388	372	371	− 4 38
410	Alsthom	436	424 50	424	− 2 75
1580	Arjom. Prioux	1835	1790	1790	− 2 99
183	Ausedat-Rey	214	212	212	− 0 93
1300	Aux. Entrepr.	1480	1450	1460	− 1 35
1190	Avions Dassault	1375	1340	1345	− 2 18
815	Bail-Equipem.	833	825	825	− 1 26
1090	Bail-Investiss.	1120	1100	1100	− 1 78
1000	Cie Bancaire	1140	1107	1125	− 1 31
530	Bazar H.-V.	618	606	608	− 1 61
520	Béghin-Say	472	460	463	− 1 90
300	Berger (Mé)	300	300	300	....
570	Bic	626	619	614	− 1 91
1210	B.I.S.	1348	1345	1348	....
2250	Biscuit (Géné.)	2262	2200	2205	− 2 51
1800	Bongrain S.A.	1895	1875	1875	− 1 05
1110	Bouygues	1205	1185	1195	− 0 82
3620	B.S.N.	3950	3840	3820	− 3 29
1160	Carnaud	1292	1265	1265	− 2 08
2800	Carrefour	3180	3116	3115	− 2 04
1540	Casino	1605	1591	1591	− 0 87
1220	Casino A.D.P.	1385	1368	1368	− 1 22
845	Cedis	921	920	912	− 0 97
1480	Cetelem	1508	1465	1460	− 3 24
1620	C.F.A.O.	1688	1668	1662	− 1 54
430	C.F.D.E.	540	515	517	− 4 25
970	C.G.I.P.	1150	1078	1092	− 5 04
1020	Chargeurs S.A.	1235	1176	1185	− 4 04
53	Chiers-Châtil.	57	56 90	56 50	− 0 87
665	Ciments franç.	690	675	675	− 2 17
490	Club Méditerr.	560	547	548	− 2 14
225	Codetel	230	230	230	....
390	Cofimeg	403	401	400	− 0 74
755	Coles	900	878	872	− 3 11
255	Compt. Entrepr.	268	267	267	− 0 37
515	Compt. Mod.	599	585	585	− 2 33
1410	Créd. Foncier	1750	1740	1740	− 0 57

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
495	Crédit F. Imm.	530	516	520	− 1 88
1820	Crédit Nat.	2065	1970	1995	− 3 38
335	Creusot	335	327	330	− 1 49
1990	Damart S.A.	1970	2000	1995	+ 1 26
3190	Darty	3390	3390	3390	....
265	Dév. R.d.C. (Li)	270	270	270	....
415	D.M.C.	498	483	478	− 4 01
1980	Docks France	2250	2150	2150	− 4 44
1210	Dumez	1470	1450	1440	− 2 04
1250	Eaux (Gén.)	1360	1328	1330	− 2 20
2610	Ecco	3050	3045	3020	− 0 98
285	Elf-Aquitaine	291	286 50	286	− 1 71
280	− (certific.)	277	276	276	− 0 36
1800	Epeda-B-Faure	1990	1990	1990	....
2530	Essilor	2705	2730	2730	+ 0 92
445	Esso S.A.F.	466	460	461	− 1 07
2850	Eurafrance	2900	2900	2900	....
1400	Eurocom ★	1540	1527	1485	− 3 57
1870	Euromarché	2241	2170	2170	− 3 16
1340	Europe nº 1	1380	1335	1350	− 2 17
1450	Facom	1500	1501	1530	+ 2
765	Fichet-Bauche	831	827	827	− 0 48
275	Finextel	310	301	302	− 2 58
300	Fives-Lille	277	280	280	+ 1 08
26	Fonderie (Gén.)	22 90	22 90	23	+ 0 43
185	Fraissinet (Ma)	198	200	200	+ 1 01
300	Francarep	379 90	350	350	− 7 84
1000	Fromageries Bel	1098	1091	1091	− 0 63
1000	Gal. Lafayette	1058	1005	1005	− 5
380	Gascogne	375	370	370	− 1 33
300	Géophysique	275	284	280 c	+ 1 81
1070	Gerland	1130	1100	1100	− 2 65
325	GTM-Entrepose	373	360	355 c	− 0 86
635	Guyenne-Gasc.	676	650	650	− 3 84
2860	Hachette	2850	2850	2850	....
625	Hénin (La)	661	652	651	− 1 51
72	Imétal	63 80	62 20	63 60	− 0 31
845	Imm. Plaine-M.	899	887	885	− 1 55
3600	Inst. Mérieux	3940	4130	4140	+ 5 07
700	Interbail	703	710	710	+ 0 99
1750	Intertechnique	1930	1920	1920	− 0 51
720	J. Lefebvre	790	770	770	− 2 53
1380	Lab. Bellon	1575	1551	1551	− 1 52
1240	Lafarge-Coppée	1350	1325	1325	− 1 85
1420	Lebon	1448	1446	1443	− 0 34
3780	Legrand	4200	4170	4170	− 0 71
1080	Lesieur	1141	1105	1105	− 3 15
630	Locafrance	681	670	685	+ 0 58
1090	Locindus	1070	1099	1094	+ 2 24
1080	L. Vuitton S.A ★	1040	1055	1040	....
620	Luchaire	733	718	720	− 1 77
1130	Lyonn. Eaux	1480	1450	1445	− 2 36

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
210	Mais. Phénix	240	223 20	225	− 6 25
620	Majorette (Ly)	582	570	570	− 2 06
103	Manurhin	113	110 50	110 50	− 2 21
345	Mar. Wendel	395	381	375	− 5 06
1450	Martell	1485	1485	1475	− 0 67
2060	Matra	2470	2352	2380	− 3 64
2970	Merlin-Gerin	3440	3410	3400	− 1 16
2580	Michelin	2995	2975	2975	− 0 66
6250	Midi (Cie)	6090	5990	5950	− 2 29
480	Midland Bk S.A.	513	505	505	− 1 56
525	Min. Salsig. (Ma)	475	471	490	+ 3 15
48	M.M. Penarroya	43 50	44 80	44 90	+ 3 21
1950	Moët-Hennessy	2170	2103	2100	− 3 22
825	Mot. Leroy-S ★	872	872	860	− 1 37
87	Moulinex	80	80	80	....
955	Navig. Mixtes	1080	1070	1070	− 0 92
184	Nord-Est	182	186 30	186 90 c	− 0 66
500	Nordon (Ny)	496	498 50	498 50	+ 0 50
475	Nouvelles Gal.	492	471	471	− 4 26
915	Occident. (Gén.)	988	985	984	− 0 40
1490	Omn.F.Paris	1560	1510	1510	− 3 20
215	Olida-Caby	204	200 50	200 50	− 1 71
400	Opfi-Paribas	471	465	465	− 1 27
3250	Oréal (L')	3620	3510	3400	− 6 07
1010	Paris-Réescomp	875	870	870	− 0 57
850	Pechelbronn	1240	1199	1190	− 4 03
1400	Penhoet	1495	1407	1418 c	− 3 41
1090	Pernod-Ricard	1161	1165	1155	− 0 51
114	Pétroles B.P.	118	118 10	117 60	− 0 33
865	Peugeot S.A.	980	951	963	− 1 73
65	Poclain	64 50	63	62 50	− 3 10
1470	Polier	1475	1500	1495	+ 1 35
585	P.M. Labinal	691	686	652	− 5 64
1980	Presses Cité	2025	1990	1981	− 2 17
1600	Prétabail Sic.	1565	1565	1565	....
425	Primagaz	460	456	455	− 1 08
490	Printemps	583	544	551	− 5 48
1560	Promodès	1651	1645	1645	− 0 36
230	Prouvost S.A.	256 50	257	257	+ 0 19
895	Radiotechn.	913	913	912	− 0 10
153	Raff. Dist. Total	135	135	136	+ 0 74
1840	Redoute (La)	1735	1715	1720	− 0 86
1250	Roussel-Uclaf	1530	1490	1490	− 2 61
1070	Roussel-C.N.I.	1180	1175	1175	− 0 42
4130	R. Impériale (Ly)	4450	4390	4390	− 1 34
250	Sade	264	260	260	− 1 51
2710	Sagem	2871	2814	2814	− 1 98
655	St-Louis B.	637	625	630	− 1 09
1980	Salomon	2065	2000	1990	− 3 63
1050	Salvepar	1200	1206	1206	+ 0 50
660	Sanofi	740	715	720	− 2 70
435	S.A.T.	475	475	475	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
680	Saupiquet (Ns)	710	715	715	+ 0 70
625	Schneider	680	662	670	− 1 47
113	S.C.O.A.	121	120 80	120	− 0 82
77	S.C.R.E.G.	43	40	40	− 6 97
600	Seb	576	574	562	− 2 43
495	Sefimeg	450	451	451	+ 0 22
1820	S.F.I.M.	1907	1990	1970	+ 3 30
73	S.G.E.	82 50	80 80	81	− 1 81
510	Signaux Ent. El.	535	530	535	....
970	Silic	1014	1003	1006	− 0 78
555	Simco-U.P.H.	601	596	596	− 0 83
350	Simnor (Li)	356	350 50	350 50	− 1 54
1200	Skis Rossignol	1300	1270	1270	− 2 30
940	Sliminco	945	947	947	+ 0 21
255	Sodero (Na)	285	285	285	....
2080	Sodexho	2115	2100	2090	− 1 18
440	Sogerap	438 90	436	436	− 0 66
1140	Sommer-Allib.	1299	1215	1215	− 6 48
680	Source Perrier	762	737	737	− 3 28
1280	Sovac	1370	1355	1355	− 1 09
480	Strafor	550	525	528	− 4
345	Synthelabo ★	400 50	387 30	393	− 1 87
535	Talcs Luzenac	540	539	535	− 0 92
2920	Tél. Elect.	3420	3260	3260	− 4 67
1170	Thomson-C.S.F.	1310	1285	1285	− 1 90
370	Total (CFP)	365 50	361	361	− 1 23
85	− (certific.)	86	85	85	− 1 16
2580	T.R.T.	2970	2870	2890	− 2 69
850	U.F.B.	898	880	880	− 2
1020	U.I.S.	1089	1090	1089	....
650	U.C.B. ★	735	730	724	− 1 49
490	Valéo	495	482	486	− 1 81
81	Vallourec	86 90	81	81 20	− 6 55
4950	V. Clicquot-P.	4700	4695	4695	− 0 10
835	Via Banque	890	880	882	− 0 89

Étrangères

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
820	Elf-Gabon	780	780	780	....
92	Amax Inc.	91	90 30	90 30	− 0 76
430	Amer. Express	437	422 50	430	− 1 60
177	Amer. Teleph.	177 70	175	173 50	− 2 36
77	Anglo Amer. C.	76	77 10	77 10	+ 1 44
425	Amgold	385	387	387	+ 0 51
900	BASF (Akt)	800	789	780	− 2 50
930	Bayer	898	894	891	− 0 77
146	Buffelsfont.	135 60	137	137	+ 1 03
26	Charter	27 60	27	27	− 1 81
300	Chase Manh.	305	304	304	− 0 32
200	Cie Pétr. Imp.	184 50	175 90	176	− 4 60
45	De Beers	44 60	45	45	+ 0 89
2500	Deutsche Bank	2365	2355	2355	− 0 42
42	Dome Mines	36 80	37 40	37 30	+ 1 36

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
98	Driefontein Cxl	88 80	88 80	89 50	+ 0 78
615	Du Pont-Nem.	574	563	563	− 1 91
430	Eastman Kodak	405	394	394	− 2 71
27	East Rand	25 90	26 70	26 80	+ 3 88
270	Electrolux	286	279	279	− 2 44
255	Ericsson	257 20	251 70	251 70	− 2 13
430	Exxon Corp.	418	414	418	....
385	Ford Motors	383 20	370	370	− 3 44
58	Freegold	51 50	51	51 05	− 0 87
78	Gencor	76 40	77 40	77 40	+ 1 30
585	Gén. Electr.	565	542	542	− 4 07
435	Gén. Belgique	464	453	453	− 2 37
555	Gen. Motors	545	532	527	− 3 30
45	Goldfields	46 30	46 50	47	+ 1 51
43	Gd Metropolitain	43 10	43	43 10	....
60	Harmony	52 20	52 80	54	+ 3 44
36	Hitachi	34 85	34 55	34 55	− 0 86
835	Hoechst Akt.	800	783	784	− 2
103	Imp. Chemical	109 50	106	106	− 3 19
94	Inco. Limited	89	83 70	83 70	− 5 95
1030	IBM	1025	1016	1020	− 0 48
320	ITT	392	382	380	− 3 06
169	Ito-Yokado	167 90	170	170	+ 1 25
62	Matsushita	59	58 10	58 10	− 1 52
726	Merck	730	710	707	− 3 15
790	Minnesota M.	776	763	763	− 1 67
220	Mobil Corp.	212	211	211	− 0 47
31750	Nestlé	33000	33200	33200	+ 0 60
152	Norsk Hydro	147	141 40	142	− 3 40
141	Ofsil	120 50	124 20	124 20	+ 3 07
1240	Petrofina	1325	1314	1314	− 0 83
490	Philip Morris	538	504	496	− 7 80
152	Philips	145 30	143 30	143 30	− 1 37
510	Quilmès	505	500	504	− 0 19
475	Randfontein	453	466	466	+ 2 86
555	Royal Dutch	548	540	540	− 1 45
88	Rio Tinto Zinc	64 50	64	64	− 0 77
80	St Helena Co	72 20	73 20	73 50	+ 1 80
230	Schlumberger	235	231	231	− 1 70
84	Shell transp.	81 50	81 70	81 70	+ 0 24
2000	Siemens A.G.	1955	1963	1963	+ 0 40
143	Sony	137 50	136 10	136 10	− 1 01
157	T.D.K.	153	153	153	....
17	Toshiba Corp.	17 75	17 55	17 50	− 1 40
1390	Unilever	1416	1420	1411	− 0 35
340	Unit. Techn.	337 50	332	334 10	− 1
395	Vaal Reefs	373 50	376 50	376 50	+ 0 80
405	Volvo	390	392	392	+ 0 51
188	West Deep	172 50	174 40	174 40	+ 1 10
405	Xerox Corp.	392	385	385	− 1 78
1 17	Zambia Corp.	1 22	1 21	1 21	− 0 81

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 7 % 1973	7725	..
Emp. 8,80 % 77	122 96	1 133
9,80 % 78/93	105 50	9 719
8,80 % 78/86	100 73	5 039
10,80 % 79/94	110	9 113
13,25 % 80/90	111 25	1 307
13,80 % 80/87	107 60	10 057
13,80 % 81/89	113 85	6 616
16,75 % 81/87	110 18	13 859
16,20 % 82/90	124 90	7 886
16 % juin 82	127 20	1 316
14,60 % fév. 83	125 75	5 520
13,40 % déc. 83	130 90	7 342
12,20 % oct. 84	120 60	9 158
11 % fév. 85	124	4 159
10,25 % mars 86	116	3 345
ORT 12,75 % 83	1894	..
OAT 10 % 2000	116 90	1 178
OAT 9,90 % 1997	114 42	5 642
OAT 9,80 % 1996	112	4 296
Ch. France 3 %	168	..
CNB Bques janv. 82	103 80	0 186
CNB Paribas	105 40	0 186
CNB Suez	105 40	0 186
CNI janv. 82	103 80	0 186
PTT 11,20% 85	117 10	6 241
CFF 10,30% 86	....	0 707
CNE 11,50% 85	114 70	1 021
CNT 9% 86	106	2 084
CRH 10,50% déc. 85	116 90	5 133

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	469 50	464
A.G.F. (St Cent.)	7180	7020
André Roudière	249	245
Applic. Hydraul.	550	550
Arbel	148	145
Astorg	255 10	255 10
Avenir Publicité	1820	1745
Bain C. Monaco	436	440
Banque Hypoth. Eur.	427	....
B.G.L.	382	363 50
Blanzy-Ouest	458	458
B.N.P. CI	482	480
B.N.P. Intercontin.	410	420
Bénédictine	4100	4100
Bon-Marché	514	....
Cdif	1000	1600
Cambodge	322 90	346 d
C.A.M.E.	240	239
Campenon Bern.	280	242 o
Carbone-Lorraine	645	630
C.E.G.Frig.	462	465
Centen. Blanzy	1850	1878
Centrest (Ny)	223	223
Cerabati	79 80	80 30 o
C.E.R.U.S.	186 20	34 o
Chambourcy (M.)	1000	....
Champex (Ny)	158	149 50
C.I.C. (Financ. de)	285	283
C.I. Maritime	418	420
Cimen-Sintra	980	980
Citram (B)	300	300
Clause	850	911
Cofradel (Ly)	980	....
Cogifi	550	530
Comiphos	390	398

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Cie Industrielle	3484	3600
Comp. Lyon-Alem.	415	398
Concorde (La)	1239	1218
C.M.P.	22 80	....
Crédit (C.F.B.)	580	....
Créd. Gén. Ind.	1380	1380
Crédit Lyonnais C.I.	725	725
Cr. Universel (Cie)	881	890
Créditel	199 90	197 50
Darblay S.A.	445	459
Darty Act. d. p.	2890	2700
De Dietrich	1529	1525
Delalande S.A.	1060	1050
Delmas-Vielj. (Fin.)	1200	1190
Didot-Bottin	525	545
Drag. Trav. Pub.	39 80	37 o
Eaux Bass. Vichy	1763	1763
Eaux Vittel	1081	1220
Economats Centre	575	540
Electro-Banque	436 80	440
Electro-Financ.	1100	1035
Elf-Antargaz	385	385
E.L.M. Leblanc	614	624
Enelf-Bretagne	285	280
Entrepôts Paris	589	605
Epargne (B)	2359	2270 o
Europ. Accumul.	88	85
Eternit	2300	....
Exor	3404	3375
Finalens	229 50	225
FIPP	230	235
Fonc	980	980
Foncière (Cie)	475	478
Fonc. Agache-W.	824	810
Fonc. Lyonnaise	3833	3850
Foncina	465	437 o
Forinter	1180	1180
Fougerolle	142	138
France I.A.R.D.	401	401
France (La)	6480	6480
From. Paul Renard	549	549
GAN	13500	12960
Gaumont	408	410
Gaz et Eaux	2346	2338
Gévelot	247	257 d
Gr. Fin. Constr.	550	550
Gds Moul. Paris	384	394
Groupe Victoire	3810	3880
G. Transp. Ind.	502	498 c
Hutchinson	850	840
Immindo S.A.	482	475
Immobanque	325	320
Immobail	560	555
Immobanque	836	830
Immob. Marseille	7630	7500
Immofice	600	610
Invest. (Sté Cent.)	3180	3209
Jaeger	276 50	257 50
Lafitte-Bail	639	640
Lambert Frères	110	109
Lille-Bonnières	889	881
Locabail Immob.	894	894
Loca-Expansion	370	370
Locafinancière	517	520
Locatel	385	352 o
Louvre (Sté)	2008	....
Machines Bull	50 30	49 50
Magasins Uniprix	186	208 50 d
Magnant S.A.	138 80	134
Maritimes Part.	380	331 50
M. H.	....	....
Métal Déployé	455	450
Mors	185	187 20
Naval Worms	123	123

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Navig. (Nat. de)	160	....
OPB Paribas	405	410
Opeorg	190	192
Origny-Desvroise	248	245 10
Palais Nouveauté	970	990
Paribas-CIP	987	989
Paris France	280	298
Paris-Orléans	345	334
Part. Fin. Gest. Im.	1959	1880 o
Pathé-Cinéma	352	366 d
Pechiney (cert. inv.)	225	220
Piles Wonder	1001	1000
Piper-Heidsieck	770	800
P.L.M.	202	200
Porcher	299	300
Providence S.A.	1536	1474
Publicis	1470	1450
Raff. Souf. R.	240	250
Rhône-Poul. (c. inv.)	465 10	470
Ricqlès-Zan	135	136
Rochefortaise S.A.	171 80	178 70
Rochette-Cenpa	70 50	....
Rosario (Fin.)	190	190
Rougier et Fils	68 50	69 50
Sacer	197 40	202
Sacilor	19 50	21 90 d
SAFAA	805	773 o
Safic-Alcan	600	576
SAFT	1605	1625
Saga	312	300
St-Gobain C.I.	300	298
Salins du Midi	500	505
Santa-Fé	182	180
Sasam	145	150
Saulnes	67	66 50
Saunier-Duval	51 90	54
Savoisienne (M)	145	146
SCAC	403	387
Senelle Maubeuge	518	518
S.E.P. (M)	230	228
Serv. Equip. Véh.	78	76
Sicil	99	106
Sicotel	435	435
Simvia	348	335
Sph (Plant. Hévéas)	373	....
SMAC Acieroid	64	61 40
Sté Générale-CIP	1110	1105
Sofal financière	2285	2194
Soffo	338	324 50 o
Soficomi	863	888
S.O.F.I.P. (M)	180	....
Sofragi	1012	1012
Soudure Autog.	505	470
Sovabail	805	811
Speichim	122	113 50
S.P.I.	650	647
Spie Batignolles	710	686
Suez (Fin. de)-CIP	1164	1128
Sucri	590	591
Taittinger	2000	1980
Testut-Aequitas	430	447
Tour Eiffel	532	550
Ufiner S.M.D.	535	534
Unibail	890	866
U.A.P.	3030	2975
Un. Imm. France	806	572
Un. Ind. Crédit	1480	1450
Usinor	4 14	6
U.T.A.	2000	1950
Vicat	700	672 o
Viaux	201 80	202
Waterman S.A.	479 50	499
Brass. du Maroc	134	135

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	1070	....
Akzo	463	....
Alcan Alum.	206	....
Algemeine Bank	1640	1655
American Brands	700	637
Am. Petrofina	335	....
Arbed	440	....
Asturienne Mines	139	....
Bco Pop Espanol	271	271
Banque Morgan	630	628
Banque Ottomane	1050	998
B. Régl. Internat.	30900	30490
Br. Lambert	550	555
Canadian-Pacific	85 85	84 90
Commerzbank	942	950
Dart. and Kraft	440	434
De Beers (port.)	41 70	....
Dow Chemical	411	390
Dresdner Bank	1276	1288
Gén. Belgique	464	453
Gevaert	890	....
Glaxo	114	105
Goodyear	235	....
Grace and Co	388	378
Gulf Canada Corp.	....	....
Honeywell Inc.	547	....
I. C. Industries	356	343
Int. Min. Chem	240	241
Johannesburg	651	....
Kubota	15	15
Latonia	283	282
Mannesmann	600	590
Midland Bank Plc	58 10	59
Mineral-Ressourc.	53 50	....
Noranda	89 55	88
Olivetti	43 45	43 75
Pakhoed Holding	152	151
Pfizer Inc.	515	495
Procter Gamble	580	580
Ricoh Cy Ltd	34 50	34
Rolinco	248 50	244
Robeco	263 60	260 20
Rodamco	391	396
Saipem	27	26 50
Shell fr. (port.)	84	....
S.K.F. Aktiebolag	336	....
Sperry Rand	510	508
Steel Cy of Can.	110	105
Stilfontein	36 20	37 80
Swedish Match	380	....
Tenneco	278	....
Thorn EMI	47 50	48 30
Thyssen c. 1 000	500	....
Torray indust. inc	26 20	26 25
Vieille Montagne	801	....
Wagons-Lits	880	840
West Rand	16 60	16 40

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Amrep	18 50	17 10 o
C.E.M.	....	....
Cochery	62	....
Coparex	415	382
Dubois Inv. (Casto.)	690	690
Hydro-Energie	302	....
Hoogovens	250	....
Nicolas	540	....
Révillon	280	260
Rorento N.V.	140 10	141
Sopalem	212	140 20 o
S.P.R.	250	....
Ufimex	350	360
Union Brasseries	139 50	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1600	1584
Alain Manoukian	710	710
Asystel	329 50	325
BAFIP	700	705
B.I.P.	1368	1325
Boiloré Technologies	848	848
Boizoni	544	535
Cables de Lyon	820	817
Calberson	610	595
Cardif	1899	1900
Cap Gemini Sogeti	1985	1980
C.D.M.E.	816	844
C. Equip. Elect.	235	235
C.E.G.I.D.	739	738
C.G.I. Informatique	499	499
C. Occid. Forestière	140	137
Defis	202 70	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Dauphin O.T.A.	1765	1750
Devanlay	1400	1418
Deville	955	992
Drouot-Assurances	540	536
Editions Belfond	307 60	300
Elect. S. Dassault	923	925
Expand	400	400
Filipacchi	870	860
Gaintoli	380	380
Guy Degrenne	975	980
I.C.C.	299	305
IN Informatique	460	460
Loca-Investissement	386	397
Mauston	537	545
Merlin Immobilier	540	535
Métallurg. Minière	182 20	175 10
M.M.B.	609	630

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Molex	328	315
Naxoix-Dalmas	648	648
Om. Gest. Fin.	390	387
Patamelle-R.D.	3325	3190
Petit Bateau	219 20	220
Pierrogaz	487	467
Racal	880	860
St-Gobain Emballage	1260	1255
S.C.G.P.M.	165	166
Sarna-Métra	908	880
S.E.P.	1140	1140
S.E.P.R.	1480	1440
S.M.T. Goupil	310	298
Solilux	388	390
Supra	845	....
Valeurs de France	338	338

SICAV (sélection) — 8/7

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	696 78	679 79
Actions France	448 66	428 51
Actions sélectives	594 44	567 48
Aedificandi	657 76	627 93
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1112 26	1085 13
A.G.F. 5000	522 06	509 33
A.G.F. ECU	1155 24	1143 80
A.G.F. Interfonds	443 49	432 67
A.G.F. OBLIG.	1193 02	1187 08
Agfimo	652 58	635 66
Aliefi	224	213 84
A.L.T.O.	201 31	192 18
America-Valor	798 95	762 72
Amérique Gestion	416 36	397 48
Arbitrages court terme	......	......
Argonautes	398 92	378 92
Associc	1240 67	1240 67 ◆
Aurecic	1190 85	1156 26 ◆
Bourse-Investiss.	454 80	434 18
Bred Associations	2661 21	2653 25
Capital Plus	1623 85	1623 85
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Colombia	871 69	832 16
Convertimmo	385 12	370 31
Cortal court terme	11835 67	11835 67 ◆
Cortexa	954 71	911 42
Credinter	452 01	438 84 ◆
Croiss. Finance	271 74	260 04
Croiss. Mercure	2641 07	2564 15
Croiss. Immobil.	628 85	600 33
Croiss. Prestige	353 85	337 80
Démeter	12736 98	12736 98
Drouot-France	621 61	593 42
Drouot-Investiss.	1049 28	1001 70
Drouot-Sécurité	240 34	229 44
Drouot-Sélection	152 84	145 91
Ecocic	1175 53	1158 16 ◆
Elicoop Sicav	10788 49	10761 59
Energie	235 90	225 20 ◆
Eparcic	2836 91	2831 24 ◆
Eparcourt Sicav	7884 49	7884 57
Epargne Associations	25003 86	24866 41
Epargne-Capital	7909 28	7830 97
Epargne-Croiss.	1513 74	1445 10
Epargne-Industr.	723 20	690 41 ◆
Epargne-Inter	636 92	608 04
Epargne-Long-Terme	1725 55	1679 37
Epargne-Oblig.	201 24	195 85
Epargne-Unie	1195 26	1141 06
Epargne-Valeur	420 97	401 88
Epsoblig	1303 37	1300 77 ◆
Eurocic	10013 35	9885 37 ◆
Euro-Croissance	543 85	519 19
Eurodyn	1001 50	968 57
Francière Plus	26732 75	26468 07
Fixord Placement	62479 06	62168 22
Fixord Trimestriel	1164 17	1146 97
Fixord Valorisation	13225 24	12865 92
Foncier Investiss.	1098 36	1072 55
Foncival	281 58	268 81
France-Garantie	312 68	312 08
France-Investiss.	562 41	536 91
France-Net	128 14	124 89
France-Obligations	463 30	458 71
Francic	380 89	369 80 ◆

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Fructi-Associations	1265 13	1265 13
Fructicapi	305 22	300 71
Fructidor	261 08	257 22
Fructifrance	757 89	739 40
Fructivar	79296 38	79098 64
Fructi ECU	570 67	582 24
Fructi-Première	13389 31	13191 44
Futurobli̇g	1103 02	1101 92
Gestion	59052 60	58905 24
Gestion Associations	150 13	148 83
Gestion Mobilière	703 47	671 57
Gest. Rendement	489 56	487 36
Gest. Sél. France	749 11	716 14
Haussmann Associat.	1273 40	1273 40
Haussmann court terme	1112 21	1112 21
Haussmann Epargne	1384 03	1384 03
Haussmann Europe	1872 97	1788 04
Haussmann Obl. Convert.	1309 53	1309 53
Haussmann Obligations	1542 68	1472 64
Horizon	1214 66	1179 28
I.M.S.I.	613 86	585 83
Indo-Suez Valeurs	767 09	732 31
Ind. française	14088 70	13813 43 ◆
Interoblig.	11545 78	11101 69
Interselect France	454 58	433 95
Intervaleurs Indust.	640 69	611 64
Invest. net	14572 23	14543 14 ◆
Invest. Obligataire	17477 45	17442 56 ◆
Japacic	159 88	155 03
Jeune épargne	220 74	217 48
Laffitte-crt-terme	60720 90	60720 90
Laffitte-Expansion	825 01	787 60
Laffitte-France	331 40	316 37
Laffitte-Japon	326 15	311 36
Laffitte-Oblig.	154 38	147 38
Laffitte-Rend.	211 91	202 30
Laffitte-Tokyo	1215	1159 90
Lion-Associations	11957 44	11957 44
Lion-Institutionnels	25325 27	25262 11
Liouplus	74028 01	73295 06
Livret portefeuille	584 96	567 92 ◆
Méditerranée	153 66	146 60
Mondiale Investissem.	465 06	443 97
Monecic	5885 65	5885 65 ◆
Moné J.	50547 88	50547 88
Mute-Obligations	461 29	440 37
Mutuelle Unie Sél.	157 73	160 58
Natio-Assoc.	6818 49	6804 87
Natio-Epargne	13637	13501 98
Natio-Inter.	1107 62	1077 98
Natio-Obligations	550 98	536 23
Natio-Patrimoine	1377 15	1340 29
Natio-Placements	84223 28	84223 28
Natio-Revenus	1131 99	1120 78
Natio-Sécurité	52371 13	52371 13
Natio-Valeurs	734 70	701 38
Nord-Sud Développ.	1198 45	1198 06
Oblicoop Sicav	1458 48	1429 88
Obligen	1137 02	1108 59
Optimavalor	603 32	575 98
Orient-Gestion	157 58	150 42
Paramérique	523 72	499 97
Pareurope	817 74	780 66 c
Paribas Epargne	16211 83	16181 47
Paribas Gestion	631 38	605 86

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Pacomee-Valor	1096 41	1094 32
Parfonciaire-Retraite	1644 66	1612 41
Phenix Placements	273 19	271 83
Pierre Investiss.	740 57	706 99
Placement crt-terme	70169 45	70169 45
Placement J	52705 63	52705 63
Pér/Association	22401 68	22401 58
Province Investiss.	504 60	481 72
Rentacic	173 09	170 53 ◆
Revenus Trimestriels	6158 10	6095 15
Revenu Vert	1225 41	1224 18
St-Honoré Assoc.	14072 82	14002 81
St-Honoré Bio-aliment.	707 35	675 27
St-Honoré Pacifique	499 40	476 75
St-Honoré P.M.E.	410 01	391 42
St-Honoré Réal	10934 22	10690 66
St-Honoré Rendement	12105 79	12046 56
St-Honoré Technol.	734 77	701 45
St-Honoré Valor	12360 20	12262 10
Sécuricic	10970 67	10958 71 ◆
Sécur. Mobilière	438 42	418 54
Sécuri Taux	10035 38	10035 38
Sél.court terme	12047 84	11968 15
Sicadem (Crédit BP)	786 80	785 12
Sicav-Associations	1327 74	1325 09
S.F.I. fr. et étr.	589 54	562 95
Sicavimmo	773 29	738 22
Sicav 5000	339 05	329 98
Sivafrance	530 99	516 78
Silvam	401 35	390 61
Silvarente	216 81	211 10
Silvinter	392 42	381 92
S.I.-Est	1305 60	1246 40
S.I.G.	886 69	855 64
S.N.I.	1183 09	1129 21 ◆
Sofinvest	543 26	521 11
Sogeparge	410	395 18
Sogerec	52265 98	50772 70
Sogever	1024 49	978 03
Sogestar	1262 79	1205 53
Soleil Investiss.	508 27	485 22 ◆
Technocic	1220 92	1185 36 c
U.A.P. Investiss.	404 10	385 78
Uni-Associations	110 65	110 65
Unifrance	444 83	424 66
Unifoncier	1281 66	1223 73
Uni-Garantie	1446 20	1417 82
Unigestion	877 93	838 12
Uni-Japon	1412 61	1348 74
Uni-Régions	2497 95	2384 69
Univanta	2295 98	2220 46
Univar	167 48	167 48
Univers-Obligations	1614 53	1581 44
Valorem	493 57	481 53
Valoblig	60587 12	59987 25
Valorg	1425 08	1423 66
Valrael	75361 37	75323 71

o : coupon détaché
o : offert
* : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu.

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Agence Havas	343	....
Inst. Mérieux	430	411
Presses Cité	370	....
Souscription		
Cofimeg	6	6 80
Crédit F. Imm.	....	....
Pétroles B.P.	....	....
Sade	....	....
Simco	....	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 8/7	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 944	6 983	6 700	7 200
ECU	6 869	6 879	....	....
Allemagne (100 DM)	319 860	320 760	310	330 500
Belgique (100 F)	15 622	15 638	15	15 850
Pays Bas (100 fl.)	283 970	284 880	274 500	293 500
Danemark (100 krd)	86 010	85 970	82 500	90
Norvège (100 k)	93 410	93 570	91	97
Grande-Bretagne (£ 1)	10 697	10 714	10 450	11 150
Grèce (100 drachmes)	5 003	5 006	4 900	5 700
Italie (1 000 lires)	4 661	4 672	4 400	4 900
Suisse (100 fr.)	394 490	394 200	382	402
Suède (100 krs)	98 260	98 470	95	101
Autriche (100 sch)	45 530	45 600	44 500	46 450
Espagne (100 pes.)	5 022	5 041	4 850	5 350
Portugal (100 esc.)	4 689	4 694	4 500	5 400
Canada ($ can 1)	5 036	5 040	4 850	5 300
Japon (100 yens)	4 336	4 361	4 180	4 380

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 8/7
Or fin (kilo en barre)	76800	78100
Or fin (en lingot)	77200	77950
Pièce française (20 fr)	511	514
Pièce française (10 fr)	375	.....
Pièce suisse (20 fr)	516	516
Pièce latine (20 fr)	442	448
Souverain	568	568
Pièce de 20 dollars	2810	2855
Pièce de 10 dollars	1352 50	1400
Pièce de 5 dollars	880	.....
Pièce de 50 pesos	2945	2915
Pièce de 10 florins	466	463
Or Londres	344 45	.....
Or Zurich	344 50	346
Or Hongkong	345 10	344 70
Argent Londres	5 05	.....

Le Monde

LE PUTSCH AVORTÉ AUX PHILIPPINES

Le ministre de la défense s'engage à ne pas « humilier » les officiers mutins

Les Etats-Unis ont annoncé une enquête sur le rôle qu'aurait pu jouer M. Marcos dans la rébellion avortée de ses partisans, le dimanche 6 juillet. Un porte-parole du département d'Etat américain a, toutefois, jugé, mardi, que *« les récents événements de Manille illustrent clairement que l'influence et l'efficacité de Marcos n'existent plus »*. De son côté, le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, a écrit à Mme Aquino pour la féliciter de l'*« habileté »* avec laquelle elle avait fait face à la mutinerie.

Correspondance

Manille. – Les autorités paraissent divisées sur l'attitude à adopter envers les auteurs du putsch manqué du 6 juillet. Suivant les instructions de Mme Aquino, le ministre de la justice, M. Neptali Gonzales, a déclaré, le mardi 8 juillet, que les mutins, dont M. Arturo Tolentino – qui avait pris la tête du soulèvement manqué, – devront répondre de plusieurs titres d'accusation, dont ceux de sédition et d'abus de pouvoir. Mais, le même jour, Mme Aquino a annoncé que, en vertu de la clémence promise, elle ne voulait pas faire un *« martyr »* de M. Tolentino.

Après plusieurs déclarations contradictoires, l'état-major militaire et le ministre de la défense, M. Juan Ponce Enrile, ont néanmoins assuré aux *« soldats perdus »* qu'aucune mesure disciplinaire ne serait prise. Le ministre Enrile a d'ailleurs juré sur son honneur, sa vie et sa charge (ministérielle) que les cinquante-huit hommes de troupe et les neuf officiers – dont quatre généraux (trois d'active) et deux colonels – qui se sont rendus ne seraient en *« aucune façon humiliés »*. Pour les responsables militaires, le moment est non au châtiment, *« qui achèverait de diviser les forces armées »*, mais plutôt à la *« réconciliation »*.

Dans les milieux politiques philippins, on s'interroge sur les conséquences du coup militaire bâclé de dimanche. De nombreux journaux estiment que si le gouvernement de Mme Aquino sort *« grandi »* de l'affaire – un jugement partagé par l'administration américaine, – la position du ministre Enrile, de plus *en plus perçue ici comme un pôle* d'opposition conservateur à Mme Aquino, a, elle aussi, été renforcée, pour la simple raison que le ministre a *« pu résister à la tentation »* offerte par la rébellion. En fait, il apparaît qu'une lutte d'influence entre M. Enrile et Mme Aquino a été engagée, et que la première *manche concerne précisément* l'avenir des soldats rebelles et la promesse du ministre Enrile de les protéger.

Cependant, la politique de *« réconciliation nationale »* de Mme Aquino pourrait être mise à l'épreuve. Au moment où des négociations s'amorcent avec les représentants de la guérilla communiste, une trop grande clémence de la part de Mme Aquino envers les rebelles militaires serait vraisemblablement interprétée comme une preuve de *faiblesse susceptible de renforcer* la méfiance de la direction communiste envers l'armée.

KIM GORDON-BATES.

La préparation du budget de 1977

LA TAXE PROFESSIONNELLE BAISSERA DE 4 A 5 MILLIARDS déclare M. Juppé

M. Alain Juppé, *ministre* délégué chargé du budget, a déclaré, le mardi 8 juillet à Versailles, que *« le budget 1987 confirmera et amplifiera le changement de cap de la politique budgétaire de l'Etat »*.

« Nous visons trois objectifs », a poursuivi M. Juppé, au cours d'un déjeuner sur le *« renouveau économique »*, organisé par la chambre interdépartementale de commerce et d'industrie des Yvelines et du Val-d'Oise : *« Réaliser 40 milliards d'économies, réduire le déficit de 10 à 15 milliards et procéder à des allègements fiscaux d'au moins 20 milliards, à la fois pour les ménages et pour les entreprises. »* Le ministre du budget a notamment annoncé une *« baisse de la taxe professionnelle de 4 à 5 milliards de francs »*.

« Nous avons opté pour une politique à long terme de redressement de l'économie française et il faudra attendre quelques semaines, voire quelques mois, pour que les résultats positifs de cette politique se fassent sentir, notamment sur le chômage. »

Bourse de la matinée

REDRESSEMENT : + 0,84 %

La Bourse de Paris s'est redressée le 9 juillet, à la séance du *matin*, l'indicateur de tendance gagnant + 0,84 %. Source Perrier (+ 3,10 %), Générale des eaux (+ 2,9 %), Chargeurs (+ 2,55 %) et L'Oréal (+ 2,35 %) enregistraient les plus fortes hausses. En baisse, on notait Lafarge-Coppée (– 1,20 %), Leroy-Somer (– 1,16 %), Pernod-Ricard (– 0,86 %) et Dumez (– 0,83 %).

A LA BOURSE DE PARIS

Valeurs françaises négociées dans la matinée du 9 JUILLET

Indicateur de séance (%) : + 0 84

VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	419	423	420
Agence Havas	1730	1700	1750
Air Liquide (L')	751	748	755
Alsthom	424	424	425
Bancaire (Cie)	1125	1130	1130
Bongrain	1875	1870	1880
Bouygues	1195	1195	1190
B.S.N.	3820	3900	3790
Carrefour	3115	3115	3150
Chargeurs S.A.	1185	1185	1215
Club Méditerranée	548	546	548
Dumez	1440	1428	1428
Eaux (Gén.)	1330	1350	1368
ELF-Aquitaine	286	287	290
Essilor	2730	2755	2755
Lafarge-Coppée	1325	1315	1309
Michelin	2975	2960	2975
Midi (Cie)	5950	5930	8060
Moët-Hennessy	2100	2100	2110
Navig. Mixtes	1070	1080	1095
Oréal (L')	3400	3500	3480
Pernod-Ricard	1155	1155	1145
Peugeot S.A.	963	975	974
Sanofi	720	730	730
Source Perrier	737	750	760
Télémécanique	3280	3270	3290
Thomson-C.S.F.	1285	1280	1285
Total-C.F.P.	381	384	386
T.R.T.	2890	2950	2850
Valéo	486	482	490

A B C D F G H

A Munich

Un des dirigeants de Siemens est tué dans un attentat

Un membre du directoire du groupe ouest-allemand Siemens, M. Karl Heinz Beckurts, et son chauffeur ont été tués à 7 h 30, ce mercredi 9 juillet, à Munich, par l'explosion au passage de leur voiture d'une bombe placée sur la route. La police ouest-allemande avance l'hypothèse d'un attentat politique par la Fraction armée rouge bien qu'aucune revendication ne soit intervenue en fin de matinée.

Spécialiste de physique nucléaire, M. Karl Heinz Beckurts était entré chez Siemens en 1980 après avoir dirigé de 1975 à 1980 le centre ouest-allemand de recherche nucléaire de Jülich, près de la frontière avec les Pays-Bas, l'un des principaux centres de recherche nucléaire publics en République fédérale d'Allemagne, qui travaille sur les surgénérateurs, les réacteurs à haute température, le traitement des déchets et la sûreté nucléaire.

Chez Siemens, M. Karl Heinz Beckurts dirigeait depuis 1984 le *service central de la recherche* et de la technique mais la firme ouest-allemande a démenti *qu'il ait* collaboré à ce titre au programme américain d'initiative de défense stratégique (SDI ou guerre des étoiles). Les services de sécurité ouest-allemands redoutent en effet que les industriels collaborant à ce programme soient la cible d'attentats.

Agé de cinquante-six ans, M. Beckurts était marié et père de trois *enfants*. Il était *membre* de l'European Nuclear Society et de l'American Nuclear Society.

Le dernier attentat meurtrier contre une personnalité du monde industriel en RFA remonte au 1er *février* 1985. L'industriel Ernst Zimmermann, président de la firme MTU, *avait été* assassiné *à son* domicile dans la banlieue de Munich. L'attentat avait été revendiqué par un commando « Patrick O'Hara » de l'organisation terroriste d'extrême-gauche Fraction armée rouge.

Géant ouest-allemand de l'électricité et de l'électronique, Siemens emploie 320 000 personnes dans le monde. Présent dans cent vingt-huit pays, *son chiffre d'affaires* a *atteint* 175 milliards de francs l'an passé.

Créée en 1847 à Munich, Siemens est le numéro un en RFA de l'industrie électrique (24 % de ses ventes), notamment nucléaire au travers de sa filiale KWU (Kraftwerk Union), mais également des télécommunications *(lire page 28 l'article d'Eric Le Boucher)*.

Sur le vif

Gosses

Hier, au journal, je croise une copine, d'ailleurs vous la connaissez, elle est chroniqueuse médicale. Elle me fait :

« On t'a pas vue pendant quelques jours, où t'étais ?

– En Bretagne. *Tu sais, ma* maison incendiée par des voisins, quatre gamins de la DASS, placés dans un « lieu de vie », eh ben, on la reconstruit.

– Pour quoi faire ? Pour qu'ils recommencent ?

– *Penses-tu !* Là, *c'est* la faute à pas de chance. Ils étaient vachement *surveillés, ces ados*, par une jeune monitrice stagiaire. *D'accord*, elle était moins costaude, moins baraquée, mais question autorité, elle avait bien dix-huit mois de plus qu'eux, alors tu vois...

– *Non, je vois rien. Ou plutôt* je vois personne. Ils étaient seuls *ces garçons, abandonnés à eux-mêmes*. Remarque, même dans *les centres spécialisés*, les responsables n'en viennent pas toujours à bout. C'est des enfants à problèmes. Ils s'excitent entre eux, ils s'incitent à faire des conneries. Alors, autant économiser sur le prix de la journée. Combien ça coûte par chez toi ?

– 354 F par jour et par enfant. C'est déjà pas mal, si tu calcules. Ils n'ont pratiquement *pas de frais de personnel*. Les mômes font tout eux-mêmes : la cuisine, le ménage, la vaisselle, c'est pas très propre, mais bon...

– Evidemment, un véritable *encadrement*, ça va chercher dans les quinze, vingt mille *francs par enfant et par mois*.

– Ben, dis donc ! Trois fois plus que dans les pensions snobs pour gosses de riche.

– C'est une des deux solu*tions, figure-toi : ou le camp* à la Chalandon ou le collège à la britannique. A mon avis, faut pas les regrouper, ces loulous, faut les éparpiller. Ils ont fait l'expérience aux Etats-Unis. Ils ont réparti des caractériels, des cas difficiles dans les meilleurs bahuts du pays. Et ils ont obtenu *d'excellents résultats*. A *moitié* prix.

– Là, pas d'accord. Ah non, ça jamais ! Ça nous coûtera ce que ça nous coûtera pour les laisser *croupir* et *s'entretuer* dans la crasse et dans la délinquance, *mais on va quand même* pas permettre à des fils de personne de mener la vie de fils à papa. J'aime encore *mieux* qu'ils mettent le feu à ma baraque. »

CLAUDE SARRAUTE.

En Irlande du Nord

MEURTRE D'UN POLICIER

Belfast. – Un policier d'Irlande du Nord a été tué, mardi soir, 8 juillet, par des hommes armés sous les yeux de son fils âgé de douze ans, a annoncé la police.

Le policier, âgé de quarante-six ans, était en train *de tailler une haie* dans une ferme isolée appartenant à un ami près de la frontière avec la République d'Irlande au moment de l'attaque. Les meurtriers ont fui de l'autre côté de la ligne.

L'attentat n'a pas été revendiqué. *C'est le quinzième membre* des forces de sécurité d'Irlande du Nord tué cette année. – *(Reuter.)*

A LA SUZE-SUR-SARTHE

Voisin de Virginie, un jeune maçon a reconnu le meurtre de la fillette

De notre envoyé spécial

La Suze-sur-Sarthe. Le soir des recherches, il était là. Il s'était tout de suite porté volontaire avec des dizaines d'autres pour retrouver Virginie, cinq ans, dont personne ne se doutait encore dans le village qu'elle avait *été* battue, *violée et noyée* (*le Monde* daté 6-7 juillet).

C'était normal. Lui, Patrick Godefroy, vingt-huit ans, habite avec sa femme et sa petite fille de six mois en face des Couturier. Alors il a cherché et, la nuit tombant, s'est *irrité contre* l'équipe *formée* par un gendarme et un chien berger allemand *impuissants* à *découvrir la* piste de l'enfant déjà martyrisée. *« Grouillez-vous, ça pourrait-être votre gamine »*. C'était le mercredi 25 juin.

Le surlendemain, après une journée de travail sur le chantier du collège, Patrick Godefroy, l'ouvrier maçon, était invité à se rendre chez les gendarmes. *Lui*, costaud, tranquille, déposait durant trois longues heures, au point que sa femme lui faisait porter un casse-croûte. A minuit, le maire du village le raccompagnait à la cité HLM des Acacias. *« On a échangé deux phrases du genre « c'est un crime affreux. » Il ne s'est pas étendu. Il n'a porté aucun jugement. Il pestait : « Je suis debout depuis ce matin, je suis fatigué »*.

Lundi 7 juillet, dans l'après-midi, Patrick Godefroy était à nouveau *« dérangé »* ; ou, plutôt, il était interpellé en bonne et due forme et sommé de préciser son emploi du temps du 25 juin dans la soirée. Mardi matin, le chef d'escadron Philippe Chevillard rendait publique son *arrestation, son placement en* garde à vue et, pour faire bon poids, son identité. *Une petite bombe dans* un village qui ignorait tout de son interpellation.

De l'inédit, en vérité, dans cette enquête conduite, depuis le début, avec une discrétion bien compréhensible. De l'inédit, car Patrick Godefroy, témoin numéro un, n'est devenu un meurtrier présumé que *mardi en fin d'après-midi. On ne* précise pas, pour l'instant, s'il a oui ou non *« craqué » devant les* enquêteurs. Il semble bien davantage qu'il ait réservé ses aveux au juge d'instruction, M. Denis Roucou, qui l'a inculpé de *« tentative de viol et viol sur mineure de moins de quinze ans et assassinat »* et qui l'a fait écroué. Dans un communiqué, le Parquet du tribunal du Mans indique simplement : *« Les faits ont été reconnus. »*

Les emplois du temps

Soulagée par la concluson rapide de l'enquête, La Suze-sur-Sarthe ne cache pas pour autant son étonnement. L'arrestation de Patrick Godefroy, jeune homme réservé et voisin courtois, judoka et bouliste, laisse en fait les habitants de La Suze indécis. *« Ce gars-là*, dit le maire, M. Louis Guérétin, *n'a jamais fait parler de lui. Nous sommes surpris. »* Les jeunes brossent le portrait d'un ouvrier plutôt renfermé, calme et se rendant, le dimanche, au bistrot avec son père pour faire son tiercé. Son employeur, M. Guy Beunardeau n'a jamais eu à s'en plaindre (*« bon employé, il faisait son travail »*).

Ces notations qui ne dépareraient pas un bon rapport de moralité des gendarmes n'ont pas freiné les enquêteurs. Ces derniers ont essentiellement *travaillé en confrontant* les emplois du temps des trente-deux familles résidant à la cité des Acacias, des voisins les plus proches et de toutes les personnes – plus de deux cents – ayant participé aux recherches le 25 juin.

Ils savent que Patrick Godefroy avait quitté son travail, vers 17 h 30, au moment où Virginie était sortie pour jouer – après avoir gardé la chambre huit jours, à cause d'une rubéole. Ils avaient appris que le voisin de Virginie garait assez régulièrement sa voiture près de la remorque du père de l'enfant. Enfin, un *témoignage* aurait *indiqué* que *cet* amateur de football avait erré un *moment peu avant 20 heures le soir* de la demi-finale France-RFA, dans les caves de l'immeuble.

Si tous ces éléments et d'autres, couverts par le secret de l'instruction, ont finalement acculé Patrick Godefroy à avouer un crime inavouable, *ils n'éclairent en rien les* mobiles de ce drame. Le capitaine Orhan, promu directeur d'enquête pour l'occasion, doit bien avoir sa petite idée. Mais après treize jours de réflexion et de travail il range ses dossiers.

LAURENT GREILSAMER.

Le numéro du « Monde » daté 9 juillet 1986 a été tiré à 462 421 exemplaires

Aux Etats-Unis

Mort de l'amiral Rickover le « père » de la marine nucléaire

L'amiral Hyman Rickover, le « père » de la marine nucléaire américaine, est mort mardi 8 juillet à Arlington, en Virginie. A l'âge de 86 ans, a annoncé le Pentagone.

Le non-conformiste de l'US Navy

Avec l'amiral Rickover disparaît l'une des figures les plus originales de l'armée américaine. Esprit non conformiste, cet ingénieur en électricité, né dans un petit village de Pologne, aujourd'hui soviétique, se rendit célèbre par l'inlassable combat qu'il mena tout au long de sa carrière contre la bureaucratie militaire et civile.

Peu *soucieux des usages protocolaires*, très tranchant dans ses opinions *qu'il* n'hésitait pas à exprimer publiquement, il s'attira les foudres de nombreux adversaires. Mais toutes les cabales montées contre lui ne purent l'empêcher de rester sous l'uniforme de l'US Navy pendant soixante ans, ce qui constitue probablement un record absolu.

L'apport le plus important de *l'amiral Rickover à l'armement* et à la stratégie militaire des Etats-Unis est le rôle déterminant qu'il joua dans la décision, après 1945, d'engager la production de navires de guerre et de sous-marins à propulsion nucléaire. Cela lui valut d'être appelé le père du *Nautilus*, premier sous-marin de ce type fabriqué pour l'armée américaine.

En dépit des obstacles placés sur sa route par la caste des officiers de marine, qui ne se reconnaissaient *pas dans ce personnage extravagant*, Rickover parvint à ses fins grâce au soutien que lui accorda l'amiral Nimitz. Pour vaincre la routine bureaucratique, il recourut à certains stratagèmes. Occupant différentes fonctions dans l'organisation de la marine, il s'adressa ainsi, sous ses diverses casquettes, des lettres à lui-même sollicitant des demandes *d'autorisation administratives* auxquelles il ne manquait évidemment pas de répondre positivement. Le procédé est resté célèbre.

Privé d'avancement à deux reprises, en 1951 et en 1952, le capitaine de vaisseau Rickover aurait *normalement dû quitter l'uniforme*. Cette brimade devait déclencher une *telle* campagne de presse et une réaction si vive de la commission des forces armées du Sénat que la hiérarchie dut se résoudre à sa promotion dans des conditions tout à fait inhabituelles. Ayant atteint la limite d'âge en 1963, le vice-amiral Rickover devait savourer une belle revanche : le président Johnson décidait, *en effet, de le maintenir dans ses* fonctions *« en raison de sa qualification exceptionnelle et de sa longue expérience dans le domaine de la mise au point des réacteurs nucléaires »*.

Une controverse devait opposer l'amiral Rickover, en 1977, au président Carter. Il était en effet favorable *à la construction de grands* porte-avions à propulsion nucléaire, M. Jimmy Carter – *lui-même* ancien officier de marine – préconisant, lui, le développement de bâtiments plus petits à propulsion classique.

L'amiral Rickover devait quitter l'uniforme en 1982 à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Une prouesse pour ce fils d'immigrant juif arrivé à quatre ans sur le territoire des Etats-Unis.

M. L.

NOUVELLES BRÈVES

● *Chine : corruption.* – L'un des principaux responsables du PC de Shanghai a été condamné, le mardi 8 *juillet, à la prison à vie pour corruption*, a rapporté l'agence Chine nouvelle. Deux hommes d'affaires de Hong-kong coupables de lui avoir offert des pots de vin ont été condamnés respectivement à un an et à six mois d'emprisonnement, *ajoute l'agence*, dans ce qui constitue l'un des rares cas de corruption révélés impliquant des responsables du PC de haut rang et des hommes d'affaires étrangers. M. Yu Tiemin, cinquante-quatre ans, condamné à perpétuité, était vice-directeur du comité du PCC de l'office général de la municipalité de Shanghai. – *(AFP.)*

● *Sri-Lanka : couvre-feu à Trincomalee.* – Les autorités ont imposé, ce mercredi 9 juillet, un couvre-feu dans la ville de Trincomalee (nord-est de Sri-Lanka), où vingt personnes *ont été tuées*. Des habitants du port ont indiqué que cinq personnes appartenant à la même famille, d'origine tamoule, avaient été tuées dans la journée. – *(AFP.)*

LA GRÈVE A AIR FRANCE

Quatorze vols assurés

Décidée par l'ensemble des syndicats de la compagnie nationale, la grève d'Air France (qui ne peut assurer que quatorze vols) ce mercredi 9 juillet, n'a qu'une raison : l'autorisation donnée par le gouvernement – au nom du libéralisme et de la déréglementation – a deux sociétés charters, Point Air et Minerve, de desservir régulièrement les Antilles et la Réunion. Les syndicats *estiment qu'il s'agit là d'une* concurrence déloyale, car Air France assure la desserte de ces destinations de façon régulière, quel que soit le volume de clientèle, en application de sa mission de service public.

Pour sa part, l'Association française des usagers du transport aérien (AFUTA) désapprouve le mouvement de grève. Elle explique dans un communiqué : *« Conscients de la spécificité du trafic sur les destinations d'outre-mer, les pouvoirs publics ont subordonné les autorisations données aux deux compagnies à la signature d'une convention avec les transporteurs les obligeant à participer au service public de la desserte : réduction tarifaire de 50 % pour les enfants, participation au transport du trafic de pointe... L'AFUTA estime que l'ensemble des syndicats d'Air France, qui appellent à la grève, confond la défense des personnels et le corporatisme. Ils ne tiennent pas compte, une fois de plus, de l'intérêt des différentes catégories d'usagers, ceux-ci se félicitant de l'attitude progressiste des pouvoirs publics. »*

A La Réunion

GRÈVE DE LA FAIM DE DOUZE EMPLOYÉS COMMUNAUX

(De notre correspondant.)

Saint-Denis. – L'évêque de La Réunion, Mgr Gilbert Aubry, a apporté, le mardi 8 juillet, son soutien à une douzaine d'employés communaux de Sainte-Marie qui observent une grève de la faim pour protester contre *la mesure de licenciement* prise à leur encontre par le maire de cette commune, M. Axel Kichenin (div. g.).

Dans une déclaration à la presse, Mgr Aubry a dénoncé les pratiques en vigueur dans certaines municipalités où les employés communaux en désaccord avec le maire sont systématiquement licenciés pour leurs opinions politiques.

Les grévistes de la faim, qui ont établi leur quartier général sur les marches de la cathédrale de Saint-Denis, *font partie* d'une *« charrette »* d'une trentaine de licenciés décidée au mois de juin par le maire de Sainte-Marie, M. Kichenin. Ce dernier, en proie à une crise politique aiguë au sein de son équipe municipale, où il ne conserve la majorité que par deux ou trois voix, vient d'être sauvé par la Parti communiste *réunionnais. Inculpé pour ingérence*, condamné récemment pour émission de chèques sans provision, M. Kichenin est fortement contesté à l'intérieur même du Mouvement progressiste réunionnais (MPR), qu'il avait fondé en 1983 et qui lui avait permis de conquérir la mairie de Sainte-Marie en triomphant de l'un des piliers du RPR local, M. Yves Barau.

ALIX DIJOUX.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'INDRE DEMANDE LA LEVÉE DE L'IMMUNITÉ PARLEMENTAIRE DE M. ANDRÉ LAIGNEL (PS)

Le conseil général de l'Indre, que préside *M. Daniel Bernardet*, député non inscrit, maire de Châteauroux, a adressé le mardi 8 juillet à la présidence de l'Assemblée nationale une demande de levée d'immunité parlementaire visant M. André Laignel, député socialiste de l'Indre. Le conseil général accuse M. Laignel de *« détournement de deniers et ingérence »* pendant l'exercice de son mandat de président du conseil *général, qu'il a abandonné en 1985* à la suite du changement de majorité après les élections cantonales.

La majorité départementale qu'anime M. Michel Aurillac, ministre de la coopération, accuse M. Laignel – par ailleurs trésorier du PS – d'avoir permis que, dans l'immeuble que possède le conseil général au 14, rue de Marignan à Paris (8e arrondissement), un appartement de 200 mètres carrés, au 6e étage, soit loué le 15 juillet 1983 à une avocate, Mme Pernin, pour un loyer mensuel de 6.000 F. Le conseil général relève que la locataire avait *« omis »* d'indiquer qu'elle était l'épouse de M. Laignel.